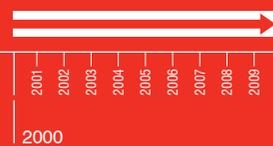
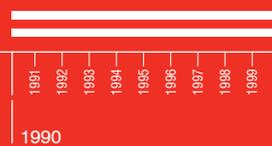
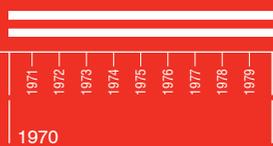
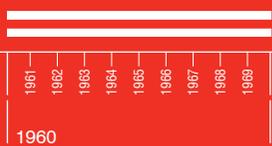
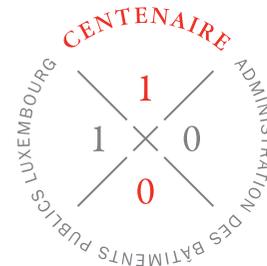


Centenaire

Administration des bâtiments publics Luxembourg

bâtiments administratifs
bâtiments à l'étranger
bâtiments culturels
bâtiments européens
bâtiments religieux
bâtiments résidentiels
bâtiments sanitaires et sociaux
bâtiments scolaires
espaces urbains
projets non réalisés
rénovations et reconstructions



1960

1970

1980

1990

2000

2010

Impressum

Éditeur
Administration des bâtiments publics, Luxembourg

Sous la direction de
Jean Leyder, directeur de l'Administration des bâtiments publics

Avec la collaboration de
Alex Fixmer, Patrick Gillen, Alex Langini, Enrico Lunghi, Jean-Luc Mousset, Dominique Perrault,
Dr Robert L. Philippart, Jean Schmit, Henri Trauffler, Simone Weny, Isabelle Yegles-Becker

Rita Biel, Joël Cannivé, Luc Dhamen, Mireille Domp, Angela Fischer, Marco Galasso,
Yves Goergen, Bernard Hennes, François Henrotte, Guy Heuertz, Thierry Hirtz, Marie-France Kinnen,
Armand Loesch, Sophie Maurer, Patrick Recken, Alain Reinert, Louis Reuter, Corinne Schmit-Metzen,
Martine Schmitt, Amandine Tockert, Marc Turpel, Anne-Marie Watry, Djamel Zeniti

Roland Baldauff, Constant Gillardin, Fernand Otto,
directeurs honoraires de l'Administration des bâtiments publics

Anne-Laure Letellier, relecture

Remerciements aux personnes qui ont contribué à la mise à disposition d'informations
ou de matériel documentaire pour réaliser cet ouvrage.

Tous droits réservés

Conception graphique
Rose de Claire, design. Luxembourg

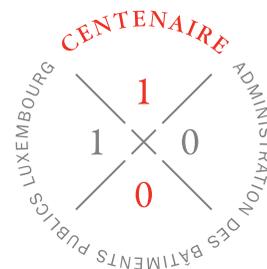
Impression
Imprimerie Faber, Mersch

ISBN : 978-99959-680-0-7

Luxembourg, décembre 2010

Centenaire

Administration
des bâtiments publics
Luxembourg



Administration
des bâtiments publics
Luxembourg

- p. 7* Claude Wiseler : Préface
p. 8 Simone Weny : Le Service de l'architecte, fruit d'une genèse difficile
p. 14 François Henrotte : Du Service de l'architecte de l'État
à l'Administration des bâtiments publics

- p. 32* Isabelle Yegles : Les années 1920
p. 36 Pavillon pour la mosaïque romaine à Diekirch
p. 38 Urbanisation du quartier dit « de l'Athénée »

- p. 54* Isabelle Yegles : Les années 1940 - 1945
p. 56 Isabelle Yegles : Les années 1945 - 1949

1910	1920	1930	1940	1950
<p><i>p. 18</i> Isabelle Yegles : Les années 1910 <i>p. 22</i> Orangerie à Mondorf-les-Bains <i>p. 24</i> Ateliers de l'École d'Artisans de l'État <i>p. 26</i> Agrandissement de l'Hôtel du Gouvernement <i>p. 28</i> Musée National au plateau Altmünster <i>p. 30</i> Bibliothèque Nationale au Aldringen</p>		<p><i>p. 40</i> Isabelle Yegles : Les années 1930 <i>p. 44</i> Jean-Luc Mousset : Paul Wigreux et les Expositions universelles de Bruxelles 1935 et Paris 1937 <i>p. 48</i> École agricole de l'État à Ettelbruck <i>p. 50</i> Projet d'un Athénée dans le parc de la Fondation Pescatore <i>p. 52</i> Ancien Musée de l'État</p>	<p>Isabelle Yegles : Les années 1950 Basilique Saint-Willibrord à Echternach <i>p. 60</i> Hangar pour avions au Findel <i>p. 66</i> Bâtiment de la CECA <i>p. 68</i> Église de Bollendorf-Pont <i>p. 70</i> Caserne de la Gendarmerie à Verlorenkost <i>p. 72</i> Gare des voyageurs à Esch-sur-Alzette <i>p. 74</i> Bâtiment de la Direction des CFL <i>p. 76</i> <i>p. 78</i></p>	

Préface



C'est avec grande fierté et satisfaction que je vous présente ce livre qui documente le parcours historique d'une administration dont l'origine remonte au début du 20^e siècle.

Avec une cinquantaine de projets et réalisations, richement illustré de photographies anciennes et actuelles, cet ouvrage suit l'évolution d'une administration de l'État qui a su se positionner dans des environnements particuliers et s'adapter aux nouveaux défis dont celui de la durabilité et aux changements réglementaires et législatifs, liés tant à la technique, à la santé et à la sécurité au travail.

Les attributions confiées à l'Administration des bâtiments publics ont fortement évolué au fil des cent dernières années, se limitant au début en grande partie à la gestion et à l'entretien des bâtiments relevant du patrimoine de l'État, pour s'étendre plus tard à la maîtrise d'ouvrage des projets d'investissements immobiliers publics.

Aujourd'hui, cette administration gère un patrimoine de près de 1650 bâtiments appartenant à l'État et dirige et coordonne les études et réalisations pour quelque 200 projets de construction ou de transformation en tant que maître d'ouvrage pour le compte du Ministère du Développement durable et des Infrastructures ou encore des institutions européennes.

Avec l'évolution progressive de notre société vers une réelle prise en compte des questions de durabilité, l'Administration des bâtiments publics s'est engagée à jouer un rôle actif dans le domaine de la durabilité de la construction et participe activement à faire face aux défis complexes inhérents. Les bâtiments de demain devront être fonctionnels et confortables, économiques, respectueux de l'environnement et des ressources naturelles. Pour réaliser cet objectif, le concept du développement durable est devenu une partie intégrante du processus décisionnel gouvernemental dans le cadre des projets d'investissements immobiliers publics, exigeant du maître d'ouvrage des concepts architecturaux novateurs.

Je vous invite à lire cet ouvrage qui retrace les moments forts de l'administration et qui met en exergue certains bâtiments phares et montre la grande panoplie de projets à travers les différentes décennies. Ce voyage dans le temps vous donnera un bref aperçu des opérations réalisées en matière de construction, de réhabilitation ou de rénovation.

Permettez-moi finalement de féliciter toutes celles et tous ceux qui ont apporté à la fois leurs compétences et leur engagement et contribué à l'image de l'Administration des bâtiments publics et à la réalisation de ce remarquable ouvrage.

Claude Wiseler
Ministre du Développement durable et des Infrastructures



Le Service de l'architecte, fruit d'une genèse difficile

Le Service de l'architecte tel qu'il fut arrêté en 1910 ne naquit pas *ex nihilo*. La date de sa création, ses attributions et ses imperfections se comprennent mieux à la lumière de la lente genèse de ce service à partir du 19^e siècle.

Les bases d'une administration centrale des Travaux publics avaient été établies à l'époque française. Au département des Forêts, c'étaient généralement les ingénieurs des Ponts et Chaussées qui réalisaient les constructions, une supervision de la production locale étant assurée par les architectes du Conseil (parisien) des Bâtiments civils.¹

De 1815 à 1830, le régime néerlandais gérait les travaux publics de sa 17^e province par le biais des ingénieurs du *Waterstaat* central. Or, ceux-ci, d'ailleurs surchargés par la voirie, ne pouvaient réaliser de travaux provinciaux sans l'accord du ministre² néerlandais. De sorte que les autorités locales envisagèrent à plusieurs reprises de créer des postes d'architectes publics. Ceux-ci seraient chargés à la fois du service des bâtiments de l'État et de la production communale. L'objectif était de promouvoir une architecture publique, essentiellement communale, fonctionnelle et « hygiénique », montrant l'exemple aux particuliers et ayant un bon rapport qualité-prix. Des problèmes de financement firent échouer ce projet, de même que l'idée ultérieure d'une promotion de l'architecture par la subvention des études supérieures.³

Dès cette époque sont réunis tous les ingrédients de la saga de l'architecture publique : espoirs et exigences autour d'un service performant et cohérent, responsable à la fois du bâti communal et public, se heurtent au financement et à l'opposition politique.

Après le chamboulement de la révolution belge, les nouvelles autorités belges instituèrent enfin, en 1835, le premier architecte public du Luxembourg : l'architecte provincial Théodore Eberhard (1812-1874). Sa résidence fut fixée à Mersch, hors du rayon de la forteresse restée sous obédience royale.⁴

Ayant acquis son autonomie en 1839, le jeune État organisa ses services, dont les Travaux publics. Comme ses devanciers, le gouvernement se montrait désireux de mieux contrôler les travaux communaux, subsidiés par l'État. Son projet de loi (1842) en confiait expres-

sément la direction et la surveillance à l'administration publique. Comme il n'y était cependant pas du tout question d'architectes (ni de nouveaux postes, ni de l'architecte provincial existant encore), la mission architecturale devait donc être remplie par les agents ordinaires des Travaux publics. Le projet gouvernemental échoua devant l'opposition de la majorité parlementaire, soucieuse de la liberté communale dans le choix de l'architecte. L'argumentation roulait aussi sur l'adéquation des agents à cette tâche (spécialisation, empiètement sur leur devoir ordinaire) et les finances publiques (l'État payant à la place des communes).⁵

La loi organique du 6 avril 1843 confiait différentes missions aux Travaux publics. La première fut l'élaboration, la direction et la surveillance des constructions publiques. Les travaux communaux devaient être uniquement surveillés. Ce qui sauvegardait le libre choix du maître d'œuvre par les communes. Il ne fut cependant pas précisé qui devait contrôler les projets communaux. À côté des travaux de construction, l'administration devait aussi surveiller le domaine minier et industriel ; sa priorité fut cependant l'amélioration des systèmes de communication. Même si l'architecte provincial ne fut pas repris dans la loi, ni évoqué par les débats, tout porte à croire qu'il fut assigné au contrôle des projets communaux. Le fait que les ingénieurs et conducteurs des Travaux publics étaient désormais chargés de missions architecturales semble indiquer qu'un seul architecte public ne suffisait plus à la tâche. Mais alors pourquoi ne pas créer directement un véritable service de l'architecte sous les ordres d'un architecte principal ? Notons que le budget 1843, voté après la loi organique, reprenait bien le traitement de l'architecte provincial au sein des Travaux publics.⁶

La décennie 1840, une occasion ratée pour le service de l'architecte ?

Au milieu de la décennie, la qualité des constructions communales, toujours subsidiées par l'État, laissait encore à désirer, de sorte que la majorité parlementaire plaçait derechef pour une promotion de la profession à l'aide de bourses d'études. Trois bénéficiaires de cette politique étaient Charles Arendt (1825-1910, futur architecte de district, puis architecte de l'État), Pierre Biwer (1823-1871, futur architecte de district) et Antoine Hartmann (1817-1891, futur ingénieur d'arrondissement). La carrière-formation du premier illustre bien la situation. Le détachement de cet aide temporel-

Simone Weny

Historienne de l'art

re des Travaux publics pour des études supérieures à l'étranger peut s'expliquer par la volonté de se conformer à la loi de 1843, exigeant un diplôme spécialisé. Mais ce qui intrigue est le choix de la nature de la formation (l'architecture), alors qu'aucune carrière d'architecte n'était prévue par la loi organique et qu'il n'y avait pas non plus de projet (public) d'un Service de l'architecte. À son retour (1849), Ch. Arendt brigua le poste d'architecte de district, pourtant inexistant ! Le projet dut effectivement exister, le ministre considérant la réorganisation du service de l'architecte comme imminente.⁷

Mais la Chambre ne le suivit que partiellement dans sa réforme du *service des constructions publiques*, jugée trop cher. Elle voulait conserver le *statu quo* : le seul traitement de l'architecte provincial (1500 fr.). La réforme, non encore mûrie dans ses moindres détails, consistait à nommer *trois architectes* chargés de *surveiller et diriger [!] la construction de bâtiments communaux* et responsables des bâtiments publics. L'architecte provincial aurait sous ses ordres deux architectes de district. Il *serait en communication directe avec le Gouvernement*, donc non subordonné à l'ingénieur en chef ! Il ne s'agissait de rien de moins que de la création d'un service de l'architecte indépendant, *séparation avantageuse* des Travaux publics en une *administration des routes* et une *administration des constructions publiques* ! Ce qui préfigure 1910 avec la nécessaire émancipation du Service de l'architecte, et enfin 1945 avec l'institutionnalisation d'une véritable Administration des bâtiments publics. Des effets positifs étaient attendus pour l'État et pour les communes. L'État disposerait enfin d'un nombre suffisant d'architectes pour instruire ses propres dossiers et surveiller les constructions communales. Les communes profiteraient des honoraires plus bas de l'architecte public auquel l'État versait un traitement de base. Sur proposition du député Ch. Mersch (par ailleurs ingénieur des Travaux publics !), était finalement voté le traitement de deux architectes de district.

L'on peut conclure qu'il y avait à ce moment bien une volonté politique gouvernementale de réforme, mais qu'elle se heurtait à la Chambre très soucieuse des deniers publics. Le peu d'importance accordée à l'architecture est certainement aussi liée aux priorités en matière de travaux publics, l'accent étant mis sur l'amélioration de la voirie.⁸

Si la décennie 1850 vit enfin la mise en place des principaux éléments du Service de l'architecte, celle-ci s'accompagnait toujours de nombreuses controverses sur leurs attributions. En 1850, la tâche des nouveaux architectes publics fut limitée aux constructions communales, leur rémunération et leur nombre s'avérant insuffisants pour s'occuper aussi des bâtiments de l'État. Mais le service ne put démarrer suite à un problème formel, la nécessité d'un examen devant une commission nationale. Finalement, après cet examen-concours, Ch. Arendt et P. Biwer étaient nommés le 31 mars 1851 architecte de district (Grevemacher, Diekirch). N'étant pas à une contradiction près, la Chambre souhaitait fin 1851 voir *les architectes de l'État* s'occuper aussi des bâtiments publics, bien sûr sans bourse délier.⁹

En 1857, après le retour à une politique réactionnaire, survinrent de nouvelles modifications.¹⁰ Ce fut l'éviction de l'architecte provincial, suite à sa candidature politique dans les rangs de l'opposition, ainsi que la suppression de cette fonction.¹¹ Les deux architectes du service des constructions communales n'apparaissent pas au tableau fixant les traitements des agents des Travaux publics, ce qui confirme leur statut à part.¹² C'est avec une certaine rapidité qu'il fut pourvu à la réorganisation du service. En août 1858, Ch. Arendt fut nommé architecte de l'État à titre provisoire. Dans un premier temps, le nombre exact de postes d'architectes de l'État n'était pas encore définitivement fixé. Ainsi, en janvier 1859, l'architecte de district brigua une telle nomination. La réponse fut négative, l'État n'ayant pas les moyens d'élever son traitement à un niveau supérieur. De plus, l'ingénieur diekirchois C.-A. Dagois remit un avis négatif : une seule personne ne saurait suffire à surveiller tous les chantiers publics d'un district aussi étendu, de sorte qu'il faudrait lui adjoindre du personnel supplémentaire. Alors que les agents des Travaux publics étaient répartis sur tout le territoire et avaient de plus l'avantage de bien connaître les bâtiments publics pour les avoir (souvent) conçus eux-mêmes. Quoique pertinents du point de vue financier, ces arguments dénoncent une forte méfiance vis-à-vis d'un nouveau service. L'incertitude ne disparut pas de suite. Ainsi, un projet de loi (1859) prévoyait encore deux architectes de l'État, s'occupant à la fois des bâtiments de l'État et des constructions communales. Après la nomination définitive de Ch. Arendt (11 juin 1862), il ne sera plus question d'un second architecte de l'État.¹³

Quelles étaient alors ses fonctions ? Lui fut conférée la responsabilité pour la conception, la construction et l'entretien des bâtiments publics – mais seulement dans l'arrondissement de Luxembourg ! En même temps, il conservait les attributions d'architecte de district : la surveillance des constructions communales. Il fut directement placé sous l'autorité de l'ingénieur en chef. À Diekirch, rien ne changeait : l'ingénieur d'arrondissement restait responsable des bâtiments publics et l'architecte de district se contentait des constructions communales... Même si l'architecte de l'État paraît bien intégré dans la structure des Travaux publics, l'augmentation des traitements du personnel (1861) l'omit de nouveau. Il dut lutter en solitaire pour obtenir des majorations correspondant à l'augmentation de sa tâche au cours de la décennie 1860 (l'intégration au parc immobilier de bâtiments provenant de la forteresse). Ni son traitement, ni les indemnités perçues (frais de bureau et de route) ne suivant ce rythme, il ne cessa point (jusqu'au début des années 1870) de réclamer des augmentations en se référant à l'exemple belge et prussien.¹⁴

Depuis 1867, la future loi du 17 mai 1874 sur la réorganisation de l'administration des Travaux publics était à l'étude. Elle fut régie par un souci d'unifier le résultat de près de trente ans de réglementation peu cohérente. Comme le personnel avait de plus été continuellement réduit par le non-remplacement des départs depuis 1854 (vœu de la Chambre), le service ne pouvait être sérieusement assuré.¹⁵ Le principal motif gouvernemental était la fusion du Service des routes avec celui des chemins vicinaux. Vu l'ampleur du défi que représentait le démantèlement et l'urbanisation de l'ancienne forteresse¹⁶, l'on aurait pu y attribuer l'origine de cette réforme. Or, il n'en est pas question dans l'enceinte. N. Metz constata l'entrée de l'État dans une phase d'entretien du bâti et d'arrêt des constructions neuves. Il recyclait en effet les anciens bâtiments militaires.¹⁷ Contrairement à l'intention du ministre, la Chambre se concentra sur le système des constructions communales. Par souci d'économie et suite à la relative abondance d'architectes privés, elle proposait la suppression de l'architecte de district. Et de l'architecte de l'État, aux fonctions jugées peu claires. L'intervention des agents des Travaux publics était admise à condition que leur tâche principale n'en souffrît pas. Une mince majorité sauva finalement la fonction d'architecte de district, poste vacant depuis le décès de P. Biwer (1871). En 1878, Jean-Pierre Knepper (1851-1929) allait devenir le second et dernier architecte de district à Diekirch. Il prit sa retraite en 1921.¹⁸

La loi de 1874 définissait de manière précise les compétences, à la fois pour les travaux publics et communaux. Les premiers comprenant les systèmes de communication (routes, voies d'eau, réseau ferroviaire), l'architecture publique, le nivellement du territoire national, les machines à vapeur et les usines le long des cours d'eau et les mines. Les seconds concernant la voirie vicinale et *éventuellement* les bâtiments communaux (projets, construction, entretien), l'hygiène publique, les rivières, l'irrigation et le drainage. Pour la première fois, l'architecte de l'État et l'architecte de district apparaissent à l'organigramme. L'arrêté d'exécution rappelait que le premier exerçait les fonctions d'architecte de district et qu'il était en outre chargé des fonctions de l'ingénieur d'arrondissement *pour la construc-*

tion et la conservation des bâtiments de service public de l'État dans l'arrondissement de Luxembourg.¹⁹ Mais ces textes portent en eux les germes d'éternelles discussions et plaintes sur la place à accorder à l'architecture, publique et communale, au sein de l'administration. Jusqu'au milieu des années 1880 continuait la critique des agents des Travaux publics se livrant à des travaux communaux. Elle aboutissait à terme une redéfinition des charges de l'architecte de l'État.²⁰ Après l'exhumation (1882) de l'ancienne idée d'un architecte conseiller auprès de l'Intérieur, chargé de contrôler les projets communaux, l'architecte de l'État s'en occupa à titre d'essai depuis janvier 1887. Son contrôle portait tant sur les erreurs de calcul et autres fautes de construction que sur les questions de style. Afin d'éviter toute concurrence déloyale, il avait dû s'engager formellement à ne plus faire de constructions communales. Voici franchi un nouveau pas vers une conception plus administrative de la fonction.²¹

1894 vit la création d'un nouveau poste relatif à l'architecture publique : celle de surveillant des bâtiments de l'État, aide que Ch. Arendt avait réclamée à de nombreuses reprises. 1894 vit aussi la soumission d'un projet de loi de réforme, directement lié aux controverses parlementaires de la décennie précédente. Ses points principaux étaient le cadre du personnel inférieur (à revoir à la baisse) et, surtout, l'abolition de l'article autorisant des travaux particuliers et communaux. Les premiers étant complètement interdits, les seconds rentreraient dans les attributions ordinaires de l'administration. Il voulut donc charger les agents de la confection, construction et surveillance des travaux communaux ; quitte à leur interdire l'établissement de projets très importants (qui les distrairaient trop longtemps du service de la voirie). La fonction d'architecte de district deviendrait superflue. L'architecte de l'État était officiellement chargé du contrôle des projets communaux.²² Au moment du vote en 1897, la section centrale et le ministre Ch. Rischard insistaient sur l'urgence de remédier à la pénurie du personnel afin de satisfaire à l'importance du réseau routier.²³ Il était aussi débattu des fonctions du futur architecte de l'État. L'on s'attendait à une stagnation, voire un arrêt, des constructions nouvelles²⁴ de sorte que sa mission consisterait principalement en l'entretien des bâtiments publics. Ce que reflétait le profil recherché : un homme d'expérience, honnête et pratique, plutôt qu'un grand créateur. Il importait d'en faire un fonctionnaire à part entière en lui interdisant tout travail privé, quitte à le priver d'un complément financier et esthétique.²⁵ La loi définit un service de trois personnes : un architecte de l'État (traitement égal à l'ingénieur d'arrondissement), un architecte de district et un surveillant des bâtiments de l'État. En 1899 fut enfin nommé le successeur de Ch. Arendt : Prosper Biwer (1854-1905). Après sa mort prématurée en 1905, Sosthène Weis (1872-1941) occupera le poste à titre provisoire.²⁶

À la fin du 19^e siècle, la reprise et l'entretien du réseau routier drainaient l'essentiel des activités des Travaux publics ; le début du 20^e fut confronté à la nécessité d'entretenir et d'adapter le réseau routier à l'apparition de l'automobile.²⁷ La question de l'organisation du service de l'architecte et son corollaire, le contrôle des constructions communales, restèrent aussi d'actualité comme le montre la mise en chantier rapide d'une nouvelle réforme.

Fin 1908, les ministres de l'Intérieur et des Travaux publics déposèrent, sous les acclamations de la Chambre, un projet de loi concernant l'organisation du service de l'architecte de l'État et du service de contrôle des constructions communales.²⁸ L'on était à nouveau dans une phase de vacance de poste, S. Weis n'exerçant ses fonctions qu'à titre provisoire. De plus, et contrairement à 1897, les projets publics étaient en augmentation constante.²⁹ Les débats parlementaires nous révèlent les priorités.³⁰

L'innovation était de taille et n'était pas contestée. Elle concernait en premier lieu la responsabilité et l'autonomie de l'architecte de l'État : il s'émancipait (enfin) de la tutelle de l'ingénieur en chef pour devenir directement responsable face au ministre. En matière de contrôle des constructions communales, il recevait un plus ample droit de regard, surveillant au-delà des projets aussi l'exécution et la réception des travaux. Il devait veiller à l'entretien des bâtiments communaux, en signalant à temps aux communes les travaux nécessaires. Afin de s'acquitter de cette tâche, il devait recevoir l'aide de *conducteurs des travaux communaux* placés sous ses ordres, mais relevant sinon de l'Intérieur.³¹ Le service reste donc à cheval entre l'État et les communes, les Travaux publics et l'Intérieur. Même si le débat parlementaire ne l'évoquait pas, l'architecte de district fut pris en considération par la loi : il conservait ses attributions antérieures et fut placé sous la direction de l'architecte de l'État. L'objectif principal était d'économiser l'argent public en contrôlant les dépenses des projets communaux et publics. Et aussi de décharger l'ingénieur en chef, surmené, de la responsabilité pour les constructions communales. En fin de compte, l'on aboutit ainsi à une scission entre *Hochbau*, relevant de l'architecte de l'État, et *Tiefbau*, appartenant à l'ingénieur en chef : deux services indépendants, regroupés au sein des Travaux publics. Notons que ni le gouvernement ni les députés ne semblent concernés par la situation des deux surveillants auxiliaires des bâtiments de l'État, engagés à titre provisoire en 1903 et 1907. Il leur fallut attendre 1919-1920 pour voir régulariser leur situation.³² Comme souvent lors de ces débats, la Chambre restait empêtrée dans sa controverse sur la faculté des agents ordinaires de réaliser des travaux d'architecture pour le compte de particuliers et pour les communes.

Voyons à présent quelles attributions la loi de 1910 et son règlement d'exécution (1911) conféraient à l'architecte de l'État.³³ En premier lieu venait le service des bâtiments publics de l'arrondissement de Luxembourg. Il n'y eut toujours pas d'extension aux bâtiments publics de l'arrondissement de Diekirch. De par la loi, l'architecte de district local n'en était pas chargé, puisqu'il conservait ses attributions habituelles, *i.e.* se limitait au service communal. Mais il assurait *volontairement* [...] le service de l'entretien des bâtiments de l'État. À son départ (1921), la charge sera confiée à un surveillant des bâtiments de l'État sous les ordres de l'architecte de l'État...³⁴ En second lieu vint le contrôle des bâtiments communaux, désormais étendu de leur conception à leur exécution et réception, ainsi qu'à leur entretien.

Une fois le nouveau service mis sur les rails, il semble naturel qu'on eût régularisé la situation de l'architecte de l'État *faisant fonction* depuis 1905. Or, début 1912, la situation ne s'était pas encore arrangée : une

des sections parlementaires réclama publiquement la nomination définitive de S. Weis. Le ministre Ch. de Waha assurait la Chambre de son désir de satisfaire les attentes légitimes d'un collaborateur dévoué et zélé, mais il se heurtait au problème formel déjà rencontré par Arendt et consorts : le candidat devait passer un examen d'architecture devant un jury indigène. Et c'est là que le bât blessait : il n'y avait pas assez d'hommes compétents pour composer ce jury ! Deux solutions : composer un jury avec des membres étrangers ou créer un précédent en décrétant l'équivalence du diplôme allemand de S. Weis. Or, c'est là une question très délicate touchant à l'autonomie du pays, qui voulait garder un droit de regard sur les diplômes reconnus.³⁵ D'ailleurs, la formulation du texte d'une loi de régularisation de la situation de quelques fonctionnaires (1918) porte à croire que S. Weis n'avait toujours pas reçu de nomination définitive.³⁶

Dès 1921 commença un nouveau processus de réforme qui aboutit en 1925. Il s'agissait encore de régulariser une situation donnée. En effet, le poste d'architecte de district était vacant après le départ de J.-P. Knepper. Suite à la relative abondance d'architectes privés, sa suppression fut décidée. Comme on vient de le voir, la surveillance des bâtiments publics diekirchois fut alors récupérée par l'architecte de l'État. La loi officialisait encore trois fonctions existantes : deux surveillants des bâtiments (l'un aux constructions neuves, le second à l'entretien des bâtiments publics) et un aide-architecte de l'État (promotion du commis dessinateur, main droite de l'architecte de l'État). En 1921, Paul Wigreux (1880-1960) fut nommé architecte de l'État.³⁷ Et la recherche d'un service optimal continuait...³⁸

Pendant près d'un siècle, les autorités publiques et la représentation parlementaire étaient déchirées entre deux positions contraires : la réelle volonté d'améliorer le bâti public et communal et les contraintes financières jointes à l'idée politique de la liberté communale. Dès l'époque néerlandaise, se rencontre la vision d'un service de l'architecture publique suppléant au manque d'architectes privés et luttant contre les constructions mal conçues et exécutées, ce qui permettrait à terme d'économiser les deniers publics (les déficits des communes ne retombant que trop souvent, d'une manière ou d'une autre, sur le trésor). Ce service aurait eu une portée pédagogique, ses réalisations servant de modèle aux particuliers. Mais, au lieu de créer rapidement un service cohérent, il fallait se contenter tout au long du 19^e siècle d'ajouter par ci par là un poste au gré des libéralités budgétaires, quitte à amorcer quelques années plus tard une certaine régularisation et uniformisation.

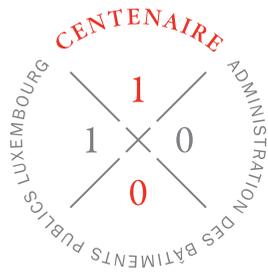
Les incertitudes sur la place du Service de l'architecture publique au sein des Travaux publics se reflètent dans la carrière du premier architecte de l'État Ch. Arendt. Ses querelles avec ses collègues ingénieurs témoignent certes du fort caractère d'un homme convaincu de ses qualités, mais aussi du fait que la nouvelle fonction n'était pas encore bien acceptée. Autres indicateurs de cette relative fragilité : le fait qu'il doive se battre pour obtenir le remboursement de ses frais de voyage et de bureau, ou pour obtenir le droit de porter un uniforme de service et l'exemption des droits de barrière en mission publique. Ce qui était parfaitement acquis pour les ingénieurs.³⁹

Une explication de ces problèmes réside aussi dans le statut mixte des architectes publics. Le traitement qu'ils reçoivent de l'État est conçu comme une simple indemnité, qu'ils doivent compléter par des travaux rémunérés par les communes. Pendant un certain temps, il leur est même loisible de travailler pour des particuliers. À mesure de l'augmentation de la charge administrative de l'architecte de l'État, notamment le contrôle des constructions communales, il doit diminuer ses activités « privées » et réclame une majoration de son traitement en guise de compensation.⁴⁰

Vu qu'il y avait souvent une réelle volonté politique et une vision cohérente du nouveau service chez le ministre de tutelle et que l'opposition interne n'était pas si grande, le frein principal au développement d'un service autonome doit être vu dans le problème du financement. Il résultait des problèmes budgétaires chroniques du jeune État luxembourgeois et des priorités routières et ferroviaires en matière de travaux publics. Il n'y aura ainsi pas de deuxième architecte de l'État à cause de l'insuffisance des moyens, même s'il y avait assez de bâtiments publics dans l'arrondissement en question.

- 1 WEIS S., « Quelques noms d'architectes », Revue technique luxembourgeoise 6, 1937, p. 1-2. SPANG P., « Luxemburgs Staatsarchitekten », Luxemburger Marienkalender, 1986, p. 123. LOYER F., et alii, « L'architecte au XIX^e siècle », dans CALLEBAT L. (éd.), Histoire de l'architecte, Paris, 1998, p. 160-161. VAN DE VIJVER D., Les relations franco-belges dans l'architecture des Pays-Bas méridionaux. 1750-1830, Louvain, KUL, thèse de doctorat, 2000, p. 140 sq.
- 2 Pour une meilleure compréhension, tous les responsables politiques seront désignés par ministre, même si ce n'est pas leur titre officiel à l'époque (au Luxembourg : administrateur général, directeur général).
- 3 SPANG P., op. cit., p. 123-124. RUPPERT P., Les États provinciaux du Grand-Duché de Luxembourg de 1816-1830, Luxembourg, 1890, p. 195, 196, 202, 258, 315, 385, 389, 452, 521, 614, 643, 692, 707, 764, 953, 970, 971, 1054.
- 4 SPANG P., op. cit., p. 124. Sur Th. Eberhardt, cf. ARENDT C., Porträt-Galerie, Luxembourg, 1972 [1^{ère} éd. 1904], p. 252.
- 5 Compte-rendu de la Chambre des députés 2, Luxembourg, 1844, p. 43 (13.09.1842), p. 220-240 (28.10.1842), p. 286-292 (14.11.1842). « Loi du 06.04.1843 sur l'organisation de l'administration des travaux publics », Mémorial A n°21, 24.04.1843, p. 329-340.
- 6 « Loi du 06.04.1843 [...] », p. 329-340. Compte-rendu [...] 2, 1844, p. 410-411 (25.11.1842).
- 7 ANL, H 152 : octobre 1849. Compte-rendu [...] 6, 1846, p. 182, 184-185. Compte-rendu [...] 10, 1850, p. 855. PROBST J., Charles Arendt. 1825-1910. Architecte de l'État. Constructeur d'églises. Luxembourg, Louvain-la-Neuve, UCL, mémoire, 1982. WENY S., « Charles Arendt, premier architecte de l'État du Grand-duché de Luxembourg. Formation, fonctions et carrière », Actes [...] Congrès d'Ottignies-Louvain-La-Neuve, Bruxelles, 2007, p. 929-940.
- 8 Compte-rendu [...] 10, 1850, p. 557-568, 854-857. LECLERC N., Le service de la recette générale et de la comptabilité de l'État de 1839 à 1889, Luxembourg, 1891, p. 95. PESCH F., « Le réseau routier », dans GERGES M. (dir.), Mémorial 1989. La société luxembourgeoise de 1839 à 1889, Luxembourg, 1989, p. 963-974. BARTHEL C., « Les chemins de fer et la révolution industrielle au Grand-Duché de Luxembourg. Réflexions sur un impact économique-financier moins évident qu'on ne le supposerait », dans 150 Joer Eisebunn zu Lëtzebuerg. 1859-2009, Luxembourg, 2009, p. 123.
- 9 Compte-rendu [...] 11, 1850, p. 393-404, 612-623. Compte-rendu [...] 12, 1851, p. 554-556. Pour Ch. Arendt, cf. PROBST J., op. cit., p. 31-32.
- 10 « Rapport du Conseil des Administrateurs-généraux à S.A.R. le Prince Henri des Pays-Bas, [...], au sujet de modifications à introduire dans l'organisation des travaux publics », Mémorial A n°16, 21.03.1857, p. 117-118. « Ordonnance royale grand-ducale du 09.03.1857 n°201, concernant l'organisation de l'administration des travaux publics », Mémorial A n°8, 19.03.1857, p. 74-75.
- 11 Par arrêté royal grand-ducal du 23.07.1858, Th. Eberhardt fut muté dans le service de la voirie vicinale. Le lendemain, sa fonction fut supprimée. Cf. Compte-rendu [...] 21, 1859, p. 1-5, « Avis du 27.07.1857 », Mémorial, 1857, p. II 365 et le dossier ANL, H 152, farde Eberhardt.
- 12 « Arrêté royal grand-ducal du 20.11.1857 portant fixation des traitements et des indemnités pour frais de bureau des agents de l'administration des travaux publics », Mémorial A n°45, 24.11.1857, p. 464-466.
- 13 ANL, H 152 : 1858-1859. Pour Ch. Arendt, cf. PROBST J., op. cit., p. 33-35.
- 14 « Arrêté royal grand-ducal du 25.08.1858, par lequel le sr Arendt, architecte de district à Grevenmacher, est nommé provisoirement architecte de l'État, à Luxembourg », Mémorial A n°21, 11.09.1858, p. 169-170. ANL, H 152 : 1858, 1869. « Arrêté royal grand-ducal du 28.12.1861, portant fixation des traitements des fonctionnaires de l'administration des travaux publics », Mémorial A n°28, 31.12.1861, p. 271-272. PROBST J., op. cit., p. 34-37.

- 15 Faute de mieux, les cantonniers étaient p. ex. surveillés par la gendarmerie.
- 16 Sur le rôle des Travaux publics dans ce grand défi, cf. PHILIPPART R. L., Luxembourg. De l' historicisme au modernisme. De la ville fortresse à la capitale nationale, Louvain-la-Neuve, Luxembourg, 2006. Sur les compétences de l'administration : p. 51-65.
- 17 Compte-rendu [...] 32, 1869, p. 606-607. Compte-rendu [...] s.n., 1873, p. 562. Compte-rendu [...] 37, 1874, p. 678-719, 725-749.
- 18 WEIS S., op. cit., p. 12-13.
- 19 « Loi du 17.05.1874 sur la réorganisation de l'administration des travaux publics », Mémorial A n°13, 23.05.1874, p. 122-126. « Arrêté royal grand-ducal du 28.09.1874, portant règlement d'exécution de la loi organique de l'administration des travaux publics », Mémorial A n°27, 01.10.1874, p. 277-285. Une précision sur les attributions de l'architecte de district était promise par un règlement spécial (non paru).
- 20 Compte-rendu [...] 39, 1875, p. 168-169. Compte-rendu [...] [44], 1878, p. 154, 306-309, 367-370. Compte-rendu [...] 50, 1882, p. 156, 812-840, 842-877.
- 21 Compte-rendu [...] 52, 1883, p. 240-259. Compte-rendu [...] 53, 1884, p. 200-214. Compte-rendu [...] 58, 1888, p. 431-438. Compte-rendu [...] 59, 1889, p. 177-183. En s'appuyant sur le règlement d'exécution du 28.09.1874, R. L. Philippart fit débiter ce contrôle à ce moment (op. cit., p. 62).
- 22 « Loi du 01.05.1894, concernant la majoration des traitements des fonctionnaires de l'État et des ministres des cultes », Mémorial A n°23, 05.05.1894, p. 313-327. Compte-rendu [...] 66, 1896, ann. p. 114-138.
- 23 En un premier temps, il s'agit de développer la voirie secondaire reliant les localités aux stations du chemin de fer; en un second temps, il faut s'occuper de tous les chemins repris ou à reprendre par l'État.
- 24 L'on ne voulait pas confier d'office les très grands projets (tel un musée national) à l'architecte de l'État, mais organiser des concours d'architectes.
- 25 Notons que J.-P. Knepper (architecte de district à Diekirch) et J.-P. Koenig (architecte privé) soumettaient une pétition, plaidant pour l'interdiction. Ils craignaient la concurrence déloyale d'un fonctionnaire muni d'un traitement de base et souvent chargé de contrôler les projets de ses concurrents...
- 26 Compte-rendu [...] 67, 1897, p. 1682, 1800-1805, 1856-1865, 1868, 1876-1887, ann. p. 398-406. « Loi du 26.06.1897 portant modification de quelques dispositions de la loi du 17.05.1874 sur l'organisation de l'administration des travaux publics », Mémorial A n°35, 03.07.1897, p. 487-488. SPANG P., op. cit., p. 125.
- 27 PESCH F., op. cit., p. 963-974.
- 28 Compte-rendu [...] 84, 1909, p. 47.
- 29 Je remercie F. Henrotte (Admin. des bâtiments publics) du relevé des principaux projets qui étaient alors d'actualité : laboratoire de bactériologie, hôtel des postes, bâtiments du Rham, séminaire épiscopal, nouvel Athénée, agrandissement de la cathédrale, école normale des filles, école industrielle et commerciale (Limpertsberg, Esch/Alzette), maison de santé (Ettelbruck), justices de paix cantonales.
- 30 Compte-rendu [...] 85, 1909, p. 2075-2080, 2755-2766, 2768-2806, 2807-2809, ann. p. 225-241.
- 31 En 1924, aucun conducteur des travaux communaux n'est encore nommé, cf. Compte-rendu [...] 128, 1925, p. 64-65.
- 32 Il s'agit de M. Zimmer et P. Barthel, surveillants auxiliaires des bâtiments de l'État à Luxembourg. Cf. « Loi du 13.05.1919 concernant le règlement de la situation des employés temporaires de l'État », Mémorial A n°34, 18.05.1919, p. 533-535. « Arrêté grand-ducal du 02.04.1920 portant classement des employés temporaires de l'État, en exécution de la loi du 13.05.1919 [...] », Mémorial A n°26, 03.04.1920, p. 395-398.
- 33 « Loi du 19.03.1910 concernant l'organisation du service de l'architecte de l'État et du contrôle des constructions communales », Mémorial A n°13, 25.03.1910, p. 135-137. « Arrêté grand-ducal du 06.09.1911 concernant les attributions des conducteurs des travaux communaux ainsi que les conditions d'admission à cet emploi », Mémorial A n°62, 22.11.1911, p. 1117-1124.
- 34 Depuis 1921, un cantonnier, placé sous les ordres de l'architecte de l'État, surveille les bâtiments publics. Il s'occupait depuis longtemps déjà de l'entretien de l'hospice d'Ettelbruck. Cf. Compte-rendu [...] 127, 1924, ann. p. 529-530.
- 35 Compte-rendu [...] 90, 1912, p. 748-759.
- 36 « Loi du 14.06.1918 portant modification de diverses dispositions de la loi sur l'organisation de l'administration des travaux publics », Mémorial A n°34, 21.06.1918, p. 653-655, p. 655 : Pour l'architecte de l'État actuellement en fonctions, les années de service lui seront comptées, lors de sa nomination définitive, à partir de la date de son entrée au service de l'État. [...] Dem zur Zeit im Amte stehenden Staatsarchitekten werden bei seiner endgültigen Ernennung seine Dienstjahre vom Tage seines Eintritts in den Staatsdienst berechnet.
- 37 Compte-rendu [...] 127, 1924, ann. p. 529-531. Compte-rendu [...] 128, 1925, p. 62-69, 758-763. Compte-rendu [...] 129, 1925, ann. p. 287-289. « Loi du 28.05.1925 portant modification de diverses dispositions de la loi sur l'organisation de l'administration des travaux publics », Mémorial A n°26, 30.05.1925, p. 302-303. SPANG P., op. cit., p. 125.
- 38 Un exemple est la réclamation du député J. Origer (30.03.1938) en vue de l'engagement de personnel supplémentaire (architecte et dessinateur) pour le service de l'architecte qui ne réussit plus à traiter tous les dossiers. Le ministre R. Blum promet d'engager un aide-architecte. Cf. Compte-rendu [...] 147, Luxembourg, 1939, p. 986-987, 992.
- 39 ANL, H 152 : 1856, 1858, 1862, 1877. « Arrêté royal grand-ducal du 28.09.1874, [...] », p. 284. WENY S., op. cit., p. 929-940.
- 40 En France, le 19^e s. connut aussi de nombreux débats sur la part de l'activité privée des architectes-fonctionnaires, cf. LOYER F., et alii, op. cit., p. 167.



Du Service de l'architecte de l'État à l'Administration des bâtiments publics

Les différentes étapes législatives

La loi du 19 mars 1910 est à l'origine du Service de l'architecte de l'État et du contrôle des constructions communales. Avant de devenir une administration publique à part entière, le service en question obtint ainsi une autonomie par rapport à l'administration des Travaux publics.

Les nombreux projets de construction que l'État luxembourgeois se proposait de réaliser en ce début du 20^e siècle dans le domaine des bâtiments publics, étaient certainement à l'origine de cette mesure législative. Le démantèlement de la forteresse à partir de 1867 ouvrait de nouvelles perspectives à la ville. L'agglomération s'industrialisait et s'étendait dans l'espace.

En 1908, l'État avait lancé un emprunt à l'aide d'une émission de bons du Trésor pour des travaux publics à entreprendre. L'affectation des dépenses pour des projets de construction en général et de bâtiments publics en particulier justifiait cette scission au sein de l'administration des travaux publics. L'architecte de l'État n'évoluait plus sous l'autorité du directeur général du département des travaux publics mais relevait directement de l'autorité du membre du Gouvernement que l'affaire concernait.

Le bureau de l'architecte à Luxembourg était constitué de l'architecte de l'État, d'un commis-dessinateur et d'un surveillant des bâtiments de l'État. L'architecte de district à Diekirch gardait ses attributions et les exécutait sous la direction de l'architecte de l'État. Des conducteurs communaux, placés sous les ordres de l'architecte de l'État, pouvaient être adjoints au service pour le contrôle des communes et établissements publics. Les attributions de l'architecte de l'État étaient déterminées avec précision et il est ainsi spécifié qu'il était chargé par le membre du Gouvernement que l'affaire concernait de la confection des projets, de la construction et de l'entretien des bâtiments publics situés dans l'arrondissement de Luxembourg, de leur mobilier et leurs dépendances. Pour le compte des communes et des établissements publics il vérifiait les projets, devis et cahiers des charges des constructions, des aménagements, de l'entretien et de l'ameublement des bâtiments et contrôlait l'exécution et la réception de ces travaux. Il pouvait par ailleurs être chargé d'autres études par le Gouvernement.

BUDGET GLOBAL DE L'ABP 1910 - 1945



- 1 - travaux de réparation et de reconstruction après la Première Guerre mondiale
- 2 - 1927-1929 augmentation due aux investissements majeurs concédés pour les voies publiques, les réseaux de distribution d'énergie électrique, câbles téléphoniques, achat et construction de maisons postales
- 3 - 1932 nouvelle augmentation des investissements dans l'intérêt de la voirie et des chemins de fer
- 4 - 1934 acquisition du Grünwald et du Château de Colmar-Berg
- 5 - mars 1940 vote du budget; mai 1940, exil du Gouvernement et de la famille grand-ducale
- 6 - premier budget d'après guerre pour les derniers mois de 1944
- 7 - 1945 budget de 85,2 millions dont 20 millions pour les dommages de guerre

L'arrêté grand-ducal du 2 octobre 1945 portant réorganisation de l'administration du Service des bâtiments de l'État abrogea certaines dispositions inscrites dans les lois successives concernant les bâtiments publics et les remplaça tout en se référant entre autres à la loi du 19 mars 1910 concernant l'organisation du Service de l'architecte de l'État. C'est dans cet arrêté qu'apparut pour la première fois la dénomination «Administration des bâtiments publics».

Le projet de loi n° 1060 de 1964 relatif à l'organisation de l'Administration des bâtiments publics mentionnait en rétrospective :

« Avant la guerre l'Administration des bâtiments publics a été avant tout un service d'entretien appelé à assurer l'entretien d'un nombre très restreint de bâtiments publics. S'il est vrai que depuis sa création en 1874, son cadre a été renforcé successivement en 1897, 1910, 1918 et 1925, seulement 10 employés dont 5 fonctionnaires évacuaient une besogne encore relativement peu volumineuse.

A la fin des hostilités une réorganisation hâtive des services élargissait les cadres de façon assez appréciable sans pour autant avoir procédé à une organisation plus rationnelle des services. »

L'architecte de l'État réclamait la surveillance des tra-

François Henrotte

Inspecteur principal à l'Administration des bâtiments publics

vaux communaux pour autant que ces derniers ne rentraient pas dans le domaine d'autres services. L'administration était chargée, sous la triple autorité du Ministère des Travaux publics, du Ministère de l'Intérieur et du Ministère des Beaux-Arts, des travaux tant de l'État que des communes.

Pour le **Ministère des Travaux publics** l'administration assurait la confection des projets, la construction et l'entretien des bâtiments publics et des bâtiments affectés à un service public, situés sur le territoire du Grand-Duché, de leur mobilier et de leurs dépendances. Pour la confection des projets, la direction, le contrôle de l'exécution et la réception de travaux de construction de bâtiments neufs de l'État, l'administration pouvait, avec l'accord du Gouvernement, soit charger un architecte privé, soit organiser un concours entre architectes, en vue d'élaborer les projets qu'elle nécessitait.

Le contrôle des projets et la délivrance des permissions de construire pour toute construction neuve, transformation ou réaménagement d'immeubles privés sur le territoire du Grand-Duché lui incombait également.

Pour le **Ministère de l'Intérieur** elle était responsable de la vérification des projets et du contrôle de l'exécution et de la réception des constructions, des aménagements, de l'entretien et de l'ameublement des bâtiments exécutés pour le compte des communes et des établissements publics ainsi que l'inspection périodique de leur état.

Pour le **Ministère des Beaux-Arts** la même mission que citée ci-dessus lui était dévolue en ce qui concerne les travaux de conservation, de reconstruction et de transformation des bâtiments déclarés monuments historiques appartenant à l'État, aux communes et aux particuliers. L'inspection périodique et la confection de relevés graphiques et photographiques s'y ajoutaient.

L'administration comprenait la direction, le service technique et le service administratif.

L'**arrêté ministériel du 13 avril 1946** fixant les attributions des agents, la répartition du service et le nombre du personnel ouvrier de l'Administration des bâtiments publics disait que l'architecte de l'État - directeur avait

la surveillance de tous les bâtiments de l'État dans toute l'étendue du Grand-Duché et qu'il était responsable de la bonne exécution des travaux et de l'accomplissement des clauses et conditions des cahiers de charges. Il soumettait aux ministres compétents le budget et les projets dressés par ses services. Il était également appelé à donner son avis sur les projets communaux et les projets de conservation, de reconstruction et de transformation de bâtiments déclarés monuments historiques et délivrait les autorisations de construire en matière de police des bâtisses.

Cet arrêté ministériel décrivait en détail les tâches incombant aux fonctionnaires des différentes carrières et réglait les rapports hiérarchiques entre eux.

Dès 1946, l'Administration des bâtiments publics était représentée par son architecte-directeur dans des commissions ad hoc concernant la location et l'acquisition d'immeubles privés pour le compte de l'État, la mise en état des édifices religieux et presbytères, les projets et devis se rapportant aux constructions des communes dans le cadre d'une commission des subsides et des finances, l'analyse de projets qui avaient trait à l'esthétique urbaine et à l'aménagement des villes, les opérations d'évaluation des emprises à faire par le comité d'acquisition.

Une recrudescence des activités législatives au niveau des nouvelles constructions enregistrée à partir de 1953 alla de pair avec de légères adaptations du cadre du personnel des Bâtiments publics.

Dans cet esprit, le ministre des Travaux publics, conscient des problèmes d'organisation des services de l'Administration des bâtiments publics, scinda en 1959 le service de l'architecte de l'État en 2 arrondissements agissant sous une direction générale (décision du 18 décembre 1959)

L'accroissement du patrimoine national depuis 1945 ne fut pas accompagné d'un renforcement des cadres. L'effectif du personnel en place n'avait même pas atteint le nombre des postes autorisés par la loi. La politique du Gouvernement de faire participer des architectes du secteur privé à la réalisation de certains projets d'envergure ne déchargea pas outre mesure le personnel qui devait préparer et présenter les études

préliminaires, accompagner les projets, les superviser et organiser les programmes des concours publics.

Avant guerre le service d'entretien disposait de crédits de quelques millions de francs qui furent portés à 320 millions de francs avec les constructions nouvelles, tandis que le programme décennal des grandes constructions se chiffrait à environ 2190 millions de francs sans compter les grands projets à réaliser pour les institutions européennes.

À la demande du Ministère de l'Intérieur un rôle consultatif et de supervision fut exercé par l'architecte de l'État dans l'intérêt des constructions communales. En effet, il s'agissait de créer la possibilité de poursuivre l'étude d'un projet dès le début, permettant d'éviter toute conception erronée. De plus, il devait lui incomber de superviser et de contrôler les travaux en cours et d'assister aux opérations de réception. Il en résulta un grand avantage financier et un bénéfice esthétique pour les communes.

BUDGET GLOBAL DE L'ABP 1946 - 1960



- 1 - réorganisation du Service des bâtiments de l'État
Administration des bâtiments publics (02/10/1945) responsable des bâtiments
Administration des ponts et chaussées (15/09/1945) responsable de la voirie
(à partir du budget 1946)
- 2 - progression constante du budget à partir de 1950 avec des projets de construction d'envergure (nouvelle gare d'Esch-Alzette, bâtiment central CFL, logements et bureaux gendarmerie Verlorenkost) et acquisition de nombreux immeubles (direction des P&Ch 36 bd de la Foire, château de Schrassig, etc.)
- 3 - juin 1960 création des fonds d'investissements publics administratifs, scolaires et sanitaires, raison pour laquelle les chiffres du budget ordinaire sont moins importants à partir de 1960

La loi du 21 mai 1964 portant réorganisation de l'Administration des bâtiments publics plaça l'administration sous la tutelle du ministre des Travaux publics, tout en la chargeant de l'exécution des travaux pour les différents ministères. Il avait été renoncé à énumérer les travaux confiés à l'administration pour les ministères des Travaux publics, de l'Intérieur et des Arts et Sciences. Les cadres du personnel étaient constitués entre autres de la carrière scientifique de l'architecte faisant figurer 1 directeur et 1 sous-directeur, 2 architectes d'arrondissement, 1 architecte et de la carrière technique du conducteur qui prévoyait 7 postes. La carrière technique inférieure fut introduite dans les cadres du personnel. Le titre d'architecte en chef fut remplacé par celui de sous-directeur.

L'administration comprenait une direction et les services des arrondissements de Luxembourg et de Diekirch qui étaient dirigés par des architectes d'arrondissement sous l'autorité du chef de l'administration. L'arrondissement de Luxembourg était subdivisé en trois circonscriptions, celui de Diekirch en deux circonscriptions.

Le texte proposé au vote de la Chambre des Députés poursuivait comme but de doter l'administration d'un cadre de personnel adapté à ses besoins, suite à l'ac-

croissement sensible des tâches en constatant que « l'administration n'est plus le modeste service d'entretien de l'époque d'avant 1940 ». Il s'imposait également de régulariser la situation du personnel en service et de fixer les conditions de recrutement et d'avancement. (Conseil d'État document n° 22074)

La loi du 27 juillet 1970 qui modifiait la loi du 21 mai 1964 spécifiait que la direction des circonscriptions serait confiée à un agent technique (conducteur inspecteur) et prévoyait une modification structurelle pour pourvoir à l'augmentation considérable du volume de travail et à la diversité des problèmes techniques et administratifs. Relevons que la carrière du technicien diplômé fut introduite pour créer une équipe de spécialistes dans les domaines du génie civil, de l'électrotechnique et de la mécanique (projet de loi n° 1413 session 1969-1970).

Les arrondissements étaient dirigés par les architectes d'arrondissement sous l'autorité du chef de l'administration. Il était prévu que les circonscriptions seraient dirigées par des conducteurs-inspecteurs. À l'image des autres administrations techniques le Gouvernement entendait sauvegarder les intérêts locaux et résoudre les problèmes techniques et administratifs en privilégiant la déconcentration.

La loi du 18 décembre 1975 portant réorganisation de l'Administration des bâtiments publics était orientée vers une centralisation plus poussée des services afin d'aboutir à une rationalisation et une meilleure efficacité. Les lois antérieures des 2 octobre 1945, 21 mai 1964 et 27 juillet 1970 étaient axées sur la décentralisation des organes de conception, de gestion et de surveillance. La création d'arrondissements et de circonscriptions qui jouissaient d'une certaine autonomie de gestion avait abouti à des résultats variables du fait de conceptions souvent différentes dans le chef des dirigeants et exécutants. Les modes de construction tributaires de l'évolution rapide de la technique moderne requéraient un recyclage permanent de la part de l'administration qui nécessitait une organisation fonctionnelle avec un rôle déterminant réservé à la direction responsable de l'organisation et de la coordination. Les services étaient donc regroupés sous l'autorité de la direction en 3 divisions à savoir celles des travaux neufs, des services régionaux et des services spéciaux. Cet agencement devait assurer un maximum d'unité dans la conception, la programmation et la réalisation des projets. La division des travaux neufs était chargée dans le cadre des fonds d'investissements publics de la conception et de l'élaboration des grands projets de construction. La division des services régionaux était chargée des travaux de moindre envergure, des transformations ainsi que de l'entretien. Elle correspondait aux services d'arrondissement. Un architecte fut placé à la tête de ces divisions. La division des services spéciaux placée sous la responsabilité d'un ingénieur en électrotechnique regroupait les études statiques, les études électriques et thermiques.

L'administration, sous l'autorité du membre du Gouvernement ayant dans ses attributions le département des Travaux publics, était dirigée par un directeur qui en était le chef et qui avait sous ses ordres le personnel. Le directeur était secondé dans sa tâche par un directeur adjoint qui relevait de la carrière de l'architecte ou de celle de l'ingénieur. Les cadres du personnel

étaient renforcés dans la carrière supérieure ainsi que dans les carrières moyennes technique et administrative. Les attributions de l'administration étaient entre autres l'étude et l'exécution des projets de construction et de transformation des bâtiments publics, la supervision des projets de bâtiments publics confiés au secteur privé et réalisés par voie de préfinancement assuré par une institution parastatale, communale ou un établissement privé, l'entretien et la réparation des bâtiments publics et des bâtiments loués par l'État, l'expertise des immeubles à acquérir par l'État, l'acquisition de mobilier, la fourniture de combustibles, l'entretien des alentours et des plantations, etc. (projet de loi n° 1898 session 1974-75)

BUDGET GLOBAL DE L'ABP 1961 - 2010



- 1 - emprunt de 300 millions LUF pour financer une première série de travaux autorisés par la loi du 02/01/1963 relative à l'exécution d'un programme extraordinaire d'investissements publics
- 2 - 1964 à 1979 le budget global de l'ABP a connu une grande progression de 421,6 millions à 1,64 milliards LUF
- 3 - une augmentation considérable du fonds d'investissements publics administratifs
- 4 - 1997-1998 hausse constante des investissements du FIP
- 5 - 2005 acquisition d'un immeuble administratif « Porte de l'Europe – Tour B » à Luxembourg-Kirchberg

La loi du 15 juin 2004, la dernière en date, réorganise l'administration pour l'adapter à la fois au volume des activités et à l'évolution du patrimoine immobilier.

La réorganisation des structures de l'administration prévoit l'abolition de la division des services spéciaux, qui ensemble avec la division des services régionaux, constitue désormais la nouvelle division de la gestion du patrimoine, réunissant ainsi construction et technique dans des teams multidisciplinaires. Dans ce même esprit une partie des agents relevant du domaine de la technique est intégrée au sein de la division des travaux neufs accentuant la communication interne et le savoir-faire des agents de formations différentes.

15 postes confiés à des experts externes dont des architectes, des ingénieurs, des ingénieurs techniciens et des expéditionnaires techniques sont intégrés et régularisés dans les cadres de l'administration.

La division de la gestion du patrimoine introduit l'entretien préventif afin de gérer la qualité, d'assurer la valeur économique du patrimoine et d'en garantir la pérennité par le biais d'un programme d'intervention et d'un budget pluriannuel. Aujourd'hui la mise en place du fonds d'entretien et de rénovation concrétise ensemble avec un programme intégré de données comptables et graphiques, la pièce clé de cet ambitieux programme.

La division des travaux neufs, tout comme la division de la gestion du patrimoine, développe des concepts

en vue d'assurer l'efficacité énergétique des bâtiments nouveaux mis en œuvre lors de la construction des nombreux lycées et bâtiments administratifs par le recours à des technologies et des concepts d'avant-garde valorisant les ressources naturelles.

La cellule écologique qui était le précurseur de ces développements et faisait partie de l'ancienne division des services spéciaux est intégrée dans le cadre des services techniques des deux divisions.

Les attributions actuelles de l'administration sont multiples. En dehors de l'étude et de l'exécution des bâtiments publics nouveaux financés par l'État et par voie de préfinancement, des travaux de transformation, d'agrandissement et de réhabilitation des bâtiments publics, il faut relever les équipements et l'aménagement des alentours relatifs à ces projets ainsi que l'établissement et la gestion des programmes de maintenance des bâtiments, de leurs équipements ; la gestion de l'inventaire et l'expertise des bâtiments publics.

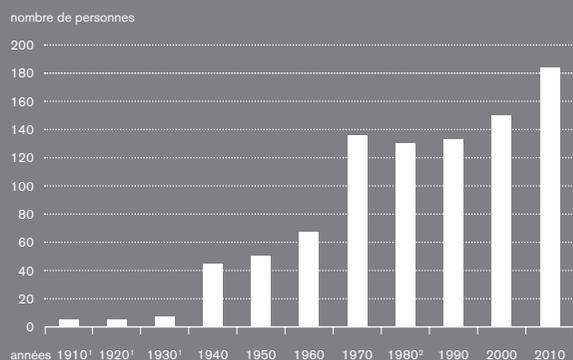
La compétence de ses dirigeants et fonctionnaires est à l'origine de leur présence dans de nombreuses commissions fonctionnant auprès d'instances gouvernementales, patronales et internationales de sorte que la loi organique prévoit « le conseil et l'assistance technique en matière de construction aux institutions parastatales et aux établissements publics sous tutelle d'autres ministères ».

L'administration est placée sous l'autorité d'un directeur assisté par un directeur adjoint.

Les bureaux de la direction, des divisions des travaux neufs et de la gestion du patrimoine Luxembourg se trouvent à Luxembourg 10 rue du Saint-Esprit et 21 rue Large. La division de la gestion du patrimoine compte un service décentralisé à Diekirch.

Les ateliers et dépôts sont centralisés au site de Bourmicht à Bertrange inauguré en 2010. Les autres services d'entretien sont localisés au Centre de conférences Kirchberg, auprès de la Maison Grand-ducale à Luxembourg et à Colmar-Berg ainsi qu'au Centre Otan d'approvisionnement à Cap.

PERSONNEL DE L'ABP 1910 - 2010



- 1 - Les ouvriers qui étaient affectés à des travaux d'entretien dans les bâtiments publics ne figurent pas dans le relevé du personnel des 3 premières décades
- 2 - le léger recul du personnel en 1980 par rapport à 1970 est dû à des transferts d'agents vers des services dont l'administration assurait l'entretien des bâtiments

La responsabilité politique de 1905-1921

Charles DE WAHA,
Directeur général des Travaux Publics
(1905-1915)

Victor THORN,
Directeur général de la Justice
et des Travaux publics
(1915-1915)

Guillaume SOISSON,
Directeur général des Travaux publics
et de l'Agriculture
(1915-1916)

Antoine LEFORT,
Directeur général des Travaux publics
(1916-1918)

Auguste LIESCH,
Directeur général de la Justice
et des Travaux publics
(1918-1921)

Le personnel des Travaux publics en 1910

**Président du Conseil
des Travaux Publics**
Charles De Waha,
directeur général des Travaux Publics
Membres: Albert Rodange, ingénieur
en chef, Nic. Victor Colbert, ingénieur
d'arrondissement, Eugène Lang,
ingénieur d'arrondissement,
Tony Dutreux, ingénieur civil,
Alphonse München, ingénieur civil
Membre secrétaire:
Jean Perrard, chef de bureau

A. Direction
Ingénieur en chef: Albert Rodange
Conducteur: Edmond Dauphin
Commis: Math. Prévôt

B. Arrondissement de Luxembourg
Ingénieur d'arrondissement:
Nic. Victor Colbert
Conducteurs: Vic. Fonck,
Jacques Moutrier
Agents temporaires: Nic. Schammel,
Théodore Pütz
Commis: Pierre Schumann
Conducteur: Lucien Hansen, Luxembourg

Conducteur auxiliaire: Victor Dernelen
Conducteurs:
Nic. Majeres, Esch-sur-Alzette
François Nimax, Mersch
François Mathieu, Beltembourg
Guillaume Schmelex, Cap
Albert Namur, Grevenmacher
Adolphe Majeres, Remich

C. Arrondissement de Diekirch
Ingénieur d'arrondissement: Eugène Lang
Conducteurs auxiliaires: Henri Ries,
J.P. Muhlheims, Félix Haentges,
J.P. Brisbois

Isabelle Yegles-Becker

Les années

1910

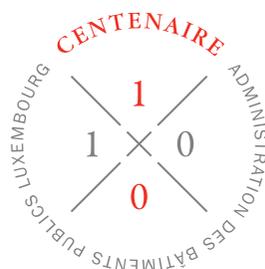
Les bâtiments de l'État avant 1910

Au fil du 20^e siècle, le nombre de bâtiments publics, toutes fonctions confondues, augmente au rythme de la conjoncture tout comme le personnel de l'Administration des bâtiments publics.

Les chapitres d'introduction portant sur les différentes décennies entre 1910 et 2010 constituent le fil rouge¹ de ce livre et tentent de fournir des indications d'ordre général en matière d'évolution de l'architecture au Luxembourg, d'apporter des données biographiques sur les architectes de l'État qui ont participé à la transition entre l'architecture historiciste et l'architecture contemporaine au Luxembourg et de placer les réalisations ou projets avortés dans leur contexte politique.

Avant d'arriver à 1910, il est nécessaire de faire un bref excursus au 19^e siècle.

Les premières constructions et les investissements publics représentatifs du jeune État, débutèrent en 1859 avec la construction de la Chambre des Députés, située



Conducteur :
Gaspar Schroeder, Diekirch
Agent temporaire : Louis Teisen
Conducteurs :
J.B. Bettinger, Echternach
Guillaume Biermann, Wiltz
Nic Schmitz, Redange
J.P. Guill, Clercaux

D. Chemins de fer vicinaux

Ingénieur en chef, chef de service :
Albert Rodange
Conducteur, sous chef de service :
Jean Ries
Conducteurs auxiliaires :
Paul Rockenbrod, Dominique Ewen

E. Service des travaux extraordinaires de redressement des chemins repris

Ingénieur : Ad. Koener
Conducteurs auxiliaires :
Jos Alff, Paul Kütler
Agents temporaires :
Nic Braun, François Simon

F. Architecte de l'État

Architecte de l'État :
Sosthène Weis, **architecte ff**
Surveillant des bâtiments :
Henri Stein
Agents temporaires :
Albert Muller, Henri Muller
Architecte de district :
J.P. Knepper, Diekirch

THEWES Guy,
Les gouvernements du Grand-Duché de Luxembourg depuis 1848,
éd. 2006, sip

Annuaire officiel du Grand-Duché de Luxembourg, 1910, p. 176 - 178

dans le prolongement de l'ancienne maison de la Balance au Marché-aux-herbes. Le Gouvernement, installé pendant quelques décennies dans l'actuel Palais grand-ducal², déménagea en 1868 dans l'ancien refuge Saint-Maximin³, une bâtisse prestigieuse qui appartenait jadis à la très riche communauté des moines bénédictins de Trèves. D'autres édifices vacants datant du temps de la forteresse furent reconvertis en immeubles administratifs, soit utilisés par l'État, soit cédés aux communes (notamment pour les casernes de Luxembourg, Echternach, Diekirch), transmis par le biais de conventions à des fondations (Fondation Pescatore)⁴ ou encore simplement vendus à des particuliers aux enchères publiques.

Le pays étant en période d'établissement, il bénéficia de l'essor sidérurgique ce qui le poussa à l'appropriation⁵ d'un grand nombre de bâtiments. Les importantes dépenses⁶ jusqu'à la fin du 19^e siècle⁷ portaient sur la rénovation et l'agrandissement de l'Hôtel du Gouvernement, l'acquisition de l'Hospice central d'Ettelbrück, l'acquisition et l'aménagement de l'ancien Hôtel de la Banque Nationale⁸, l'agrandissement et l'ameublement du Palais de Justice⁹ à Luxembourg de 1886 à 1889, l'acquisition des bains de Mondorf et leur mise en état entre 1886-1889¹⁰.

Les bâtiments administratifs en fonction et les ruines considérées comme monuments historiques¹¹ incombaient à la gestion de Charles Arendt, encore aujourd'hui connu comme le premier architecte de l'État au 19^e siècle. Celui-ci a sut produire pendant sa longue et fructueuse carrière une œuvre aussi importante que multiple. Il dressa notamment les plans de l'extension du Palais de Justice, d'un grand bâtiment au service de l'État remis à neuf, de la pharmacie Hippert place du Puits rouge et de l'église paroissiale d'Esch-sur-Alzette.

En revanche, la Chambre des Députés fut signée de la main de l'ingénieur d'arrondissement Antoine Hartmann.

Sosthène Weis, le défenseur d'une architecture publique sobre

Sosthène Weis (1872-1941) prit la relève de l'architecte de l'État Prosper Biwer suite au décès inopiné de ce dernier en 1905 et construisit l'Hôtel des Postes à Luxembourg (1908-1910). Ce bâtiment est bien un des seuls édifices dans la capitale qui documente encore l'œuvre de Sosthène Weis en tant qu'architecte de l'État. Suite à l'évolution des techniques, l'administration des Postes et Télégraphes du Grand-Duché connut un développement sans précédent, avec le raccordement téléphonique de quasiment tous les ménages. Sosthène Weis réalisa l'atelier de l'École d'Artisans de l'État (vers 1911)¹² au Limpertsberg, entre-temps remplacé par de nouvelles constructions. Il s'occupa des projets d'agrandissement de l'Établissement thermal de Mondorf, pour lequel il est l'auteur de la terrasse devant la pergola supprimée dans les années 1970¹³, du terrain de jeux pour enfants avec son chalet au toit de chaume qui n'existe plus et de l'élégante Orangerie, toujours en place à ce jour. Il conçut également les constructions pavillonnaires de la Maison de santé d'Ettelbruck (dès 1902)¹⁴.

De par sa fonction, il se devait également veiller à l'entretien des bâtiments publics, qui étaient encore relativement peu nombreux à l'époque.

Sa fonction lui demandait d'être à l'écoute du pouvoir politique pour réaliser des projets, pour assister ou organiser des concours publics, comme ceux concernant la construction d'une bibliothèque nationale, d'un musée national, de nouvelles prisons, ou encore l'agrandissement de l'Hôtel du Gouvernement. Il participa aux réflexions sur l'agrandissement de la Cathédrale et il paracheva le Laboratoire national entamé par Prosper Biwer¹⁵. Pour la justice, qui se trouvait logée dans un bâtiment trop exigu, Sosthène Weis chercha diverses solutions entre 1911 et 1917 et dessina une extension sur le pâté de maison de l'angle rue du Nord et le Palais de Justice en 1911,

projet également non réalisé. Peu de temps après, en 1913 voire en 1917, il élabora un avant-projet d'un élégant Palais de Justice de style néo-renaissance sur l'avenue de la Liberté à l'emplacement du bâtiment de l'ARBED¹⁶.

Or, les discussions à la Chambre des Députés en 1914 placèrent ce projet en troisième position¹⁷ derrière la réorganisation du domaine thermal de Mondorf-les-Bains et la construction d'une nouvelle prison. Ainsi il s'exerça à des projets de restructuration de la prison du Grund, et de construction de nouvelles prisons dans le Fort Neipperg (1909) et au Verlorenkost (1919)¹⁸.

La Première Guerre mondiale entraîna une certaine stagnation de l'activité économique. Sosthène Weis signa en 1917 le cénotaphe du ministre d'État Paul Eyschen au cimetière Notre-Dame¹⁹. Il se fit également remarquer par ses dessins d'aquarelles lors de l'exposition du Cercle artistique en 1917 ; tout au long de sa vie, son style n'évolua guère²⁰. En 1918 eurent lieu les concours d'architectes pour l'extension de l'Hôtel du Gouvernement (Hôtel Saint-Maximin) et de l'École agricole à Ettelbruck²¹. En 1919 après de longues préparations, un concours d'architectes pour la construction d'un complexe de musées sur le plateau Altmünster eut lieu, mais le projet lauréat ne fut finalement pas réalisé. Durant cette même année, un incendie ravagea les bains de Mondorf. Étant un élément important pour la représentation du Luxembourg à l'étranger, il fallut les reconstruire.

Un tournant dans la vie de Sosthène Weis eut lieu lorsqu'il fit la connaissance du couple Mayrisch - de Saint-Hubert pour lequel il aménagea le château de Colpach (1917-1920)²², devenu un forum politique, économique et intellectuel à rayonnement européen²³. Sosthène Weis démissionna de sa fonction d'architecte de l'État et s'occupa en 1920, à l'âge de 48 ans, de la construction du siège social de l'ARBED avenue de la Liberté et prit ainsi la relève de l'architecte bruxellois René Théry (1869-1922), décédé de manière inattendue²⁴. En pleine période de reconstruction d'après-guerre, l'architecte de l'ARBED se consacra par la suite surtout à la construction d'habitations et ce jusqu'à sa retraite en 1938²⁵.

L'architecture

La personnalité de l'architecte Sosthène Weis détermina largement l'architecture publique qui s'inscrit dans la continuité de ses prédécesseurs Charles Arendt et Prosper Biwer, reconnus pour puiser leur répertoire dans le style éclectique. Sosthène Weis était imprégné des styles historiques, non seulement en tant que témoin oculaire de la transformation de la ville forteresse en ville ouverte lorsqu'il était élève à l'Athénée, mais également à travers les hautes études et la formation d'architecte-ingénieur à Aix-la-Chapelle et à Munich²⁶ lorsque ce style était à l'honneur. Il semble tout au long de sa carrière s'intéresser au style classique, ceci illustrant par son engouement pour les voyages d'études en France entre 1910 et 1912 qu'il fit en compagnie de Nicolas Petit, architecte de la ville de Luxembourg. Ils visitèrent Paris, Versailles, la Loire, Rouen et Chartres²⁷. L'architecture de Sosthène Weis que l'on peut étudier à l'aide de l'exemple de l'Hôtel des Postes place Aldringen exprime autant la fonctionnalité, selon les recommandations de Viollet-le-Duc²⁸ que la recherche d'une pureté et simplicité rendant hommage aux architectures de l'Antiquité et de la Renaissance française. Il préférait la pierre de taille à l'enduit, la simplicité et la retenue élémentaire à l'opulence. Il travaillait avec des matériaux modernes, comme l'acier et le béton, sans les rendre directement visibles. Dans l'élaboration du projet de la Poste, il écrivit « le style choisi correspond à une sobre Renaissance française »²⁹. Il démontra son savoir poussé des courants historiques qu'il manipulait à sa guise en les associant aux techniques modernes.

Le style promu par Sosthène Weis et par un groupe d'architectes amis comme Victor Engels et Nicolas Petit était d'expression classique, avec des lignes harmonieuses et des proportions justes et solides. Son choix de la pierre

locale comme matériau de construction reflétait le souci de l'époque de vouloir allier l'architecture au terroir. L'importance attachée à la sculpture de la pierre selon le répertoire de l'historicisme était fondée sur une volonté de promouvoir et valoriser le savoir-faire artisanal de la nouvelle École d'Artisans de l'État³⁰. On peut rattacher le style des bâtiments classiques de Sosthène Weis et de ses amis aux bâtiments de Karl Friedrich Schinkel (1781-1841) et le reconnaître à travers les écrits des principaux défenseurs de la néo-renaissance comme Daly César Denis (1811-1894) pour la France et Gottfried Semper (1803-1879) pour l'Allemagne. Le choix de Sosthène Weis excluait les nouvelles tendances, tels que l'Art Nouveau et les courants rationalistes « De Stijl ». Son tempérament resta immuable et il crut à la poésie du passé, comme le démontraient également ses aquarelles qui reproduisaient les motifs les plus intemporels comme la silhouette de la ville de Luxembourg dans la parfaite lignée du romantisme du 19^e siècle, bien qu'on puisse associer la coloration à une certaine influence du fauvisme³¹.

-
- 1 Au cours de la rédaction des dix séquences d'introduction sur l'architecture à Luxembourg, je tiens à remercier tous ceux qui ont apporté leur contribution dans l'élaboration des textes. Sans les témoignages des directeurs honoraires Constant Gillardin et Roland Baldauff le contenu des dernières décennies n'aurait pas été aussi détaillé et précis. Soient aussi remerciés les interlocuteurs en dehors de l'Administration des bâtiments publics, en particulier le personnel des Archives nationales tout comme Paul Dostert, Alain Linster, Robert Philippart, Pierre Kieffer, ainsi que le fils de l'architecte d'État Pierre Schaack, pour leurs disponibilités et conseils. Finalement c'est à l'équipe de pilotage du livre que revient ma parfaite gratitude pour son aide et son soutien
 - 2 Élu comme demeure de la dynastie des Nassau à partir de 1890 année d'avènement du Grand-Duc Adolphe
 - 3 RIES Nicolas, Monographie de l'Hôtel du Gouvernement, in : cahiers luxembourgeois, 1937, p. 217
 - 4 selon loi du 15 décembre 1870 pour cession de terrain comprenant l'emplacement du Fort Charles et du réduit Belaymont
 - 5 FABER Emile, Statistique historiques, de l'enregistrement et domaines, 1839-1889, édité en 1890
 - 6 Au-dessus de 100 000 Flux
 - 7 Selon nos sources
 - 8 En 1883, ce fut la maison du génie militaire, place d'Armes à côté du Monument Dicks
 - 9 Construction d'une nouvelle aile adjacente au bâtiment existant, rue du Palais de justice
 - 10 Une liste plus exhaustive se trouve dans LECLERC, Statistiques historiques, Rubrique bâtiments en service de 1839-1889, Luxembourg, 1891, p. 94 et 95
 - 11 Les monuments de notre pays dont les châteaux forts sont sauvegardés grâce à l'engagement de la direction des travaux publics. Les compétences changent selon la loi du 17 septembre 1980, <http://www.legilux.public.lu/leg/a/archives/1980/0069/a069.pdf#page=2>
 - 12 PHILIPPART Robert L., L'historicisme à Luxembourg, Luxembourg, 1989. p. 102, LAMMAR Tony, Sosthène Weis et Pierre Louvrié, Luxembourg, 1995, p. 19
 - 13 TANSON Lé, Chronik der Stadt und Gemeinde Bad Mondorf, 1981, images à partir de la page 160
 - 14 LORANG Antoinette, Plateau Bourbon und Avenue de la Liberté, Späthistorische Architektur in Luxemburg, in: PSH CIII, 1988, p.308
 - 15 Aimables remerciements à Robert Philippart, pour avoir bien voulu apporter des précisions à ce texte
 - 16 PHILIPPART Robert L., Le rêve d'un palais de justice au plateau Bourbon, in : Les demeures de la justice, sip, Luxembourg, 2010, p. 51-70
 - 17 DOSTERT Paul, Du palais de justice à la Cité judiciaire : des discussions qui ont duré plus de 100 ans, in : Les demeures de la justice, sip, Luxembourg, 2010, p.166
 - 18 ANLux TP 554, et informations de la part de Robert Philippart
 - 19 PHILIPPART Robert, Historicisme et identité visuelle d'une capitale, Luxembourg, 2007, p. 84 ; édition d'une fiche sur la vie et l'œuvre de Sosthène Weis
 - 20 LAMMAR Tony, Sosthène Weis et Pierre Louvrié, Luxembourg, 1995, p. 19, 20, 24
 - 21 ANLux, inventaire des plans en cours
 - 22 LORANG Antoinette, Images sociales de l'Arbed à travers les collections du Fonds du logement, Luxembourg, 2009. La rénovation de la villa de Colpach semble avoir été décisive pour faire entrer Sosthène Weis dans l'ARBED (p. 31), voir également l'article de Simone Weny de ce ouvrage sur le statut d'embauche des architectes de l'État
 - 23 Hôtes de Colpach/Colpacher Gäste. Mersch: Éditions du Centre National de Littérature, 1997
 - 24 PHILIPPART Robert L., Historicisme et identité visuelle d'une capitale, p. 113 ; LORANG Antoinette, Images sociales de l'Arbed à travers les collections du Fonds de logement, Luxembourg, 2009. Notons que le décès des architectes Biver et Théry ont marqué le changement de carrière de Sosthène Weis
 - 25 GILBERT Pierre, Luxembourg, la capitale et ses architectes, p.174, Publication de la section des Arts et des Lettres Grand-ducale, 1986. Un an avant sa retraite, Weis publie dans la Revue technique Luxembourgeoise un article pour commémorer le 40^e anniversaire de l'association

luxembourgeoise des ingénieurs, architectes et industriels un article sur les architectes qui ont laissé leur marque à Luxembourg (Revue Technique, nov 1937, 29^e année, nr 6)

- 26 GILBERT Pierre, Luxembourg, la capitale et ses architectes, Luxembourg, 1986, p. 173
- 27 GILBERT Pierre, Luxembourg, la capitale et ses architectes, p.174, Publication de la section des Arts et des Lettres Grand-ducale, 1986, p. 178
- 28 VIOLLET-LE-DUC Eugène, Entretiens sur l'architecture, 1863-1872
- 29 ANLux TP 554
- 30 PHILIPPART, Robert L., Dr, Luxembourg, de l'historicisme au modernisme, de la ville forteresse à la capitale nationale, Luxembourg, 2006, t.2., p. 888
- 31 Le fauvisme est un courant artistique qui est caractérisé par l'audace et la nouveauté de ses recherches chromatiques. Les peintres séparent la couleur de sa référence à l'objet afin d'accroître l'expression. Ils réagissent de manière provocatrice contre les sensations visuelles et la douceur de l'impressionnisme, et répondent avec violence par l'emploi de couleurs pures et vives

1911	1921	1931	1941	1951
1912	1922	1932	1942	1952
1913	1923	1933	1943	1953
1914	1924	1934	1944	1954
1915	1925	1935	1945	1955
1916	1926	1936	1946	1956
1917	1927	1937	1947	1957
1918	1928	1938	1948	1958
1919	1929	1939	1949	1959
1910	1920	1930	1940	1950

ORANGERIE À MONDORF-LES-BAINS



Adresse

Avenue des Bains L-5601 Mondorf-les-Bains

Architecte

Sosthène Weis, architecte de l'État

Mise en service

1910

Surface / volume

425 m² / 3 825 m³

1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010									
1960									1970									1980									1990									2000																		

C'est en 1910 que l'architecte de l'État Sosthène Weis réalise les esquisses pour la construction du pavillon de l'Orangerie aux abords de la Gander, dans la partie du parc thermal située sur le territoire français.

À l'époque, la prestigieuse bâtisse présente un seul niveau et est occupée par un grand espace lumineux, doté de généreuses baies vitrées et pourvu d'un sol en terre battu. Comme son nom l'indique, elle sert à faire hiverner les nombreux palmiers, figuiers, citronniers et orangers qui décorent le parc pendant les mois d'été.

Durant plusieurs étés, ce pavillon abritera des expositions de renommée internationale.

Ses ornements de façade constituent l'un des bijoux du début de notre siècle. C'est à la manufacture de porcelaine Villeroy et Boch que l'on doit les remarquables « Majolika-médallions » représentant des fleurs et des fruits, véritables curiosités dans leur genre, de même que les « putti » placés dans les niches aménagées des façades et symbolisant la joie de vivre.

En 1935, la terrasse devant le bâtiment de l'Orangerie est transformée en estrade pour des représentations de théâtre en plein air. Les spectateurs sont alors assis à l'endroit où se trouve actuellement le grand terrain de tennis. L'orchestre quant à lui est situé dans une fosse conçue à cet effet. Durant la Seconde Guerre mondiale, elle est transformée en piscine pour enfants.

Après 1953, l'Orangerie sert occasionnellement à organiser des défilés de mode et est utilisée comme salle de projection. Le bâtiment subit de légères transformations à maintes reprises jusqu'en 1986, date à laquelle l'Orangerie est entièrement rénovée par l'architecte Jim Clemes. Le bâtiment sert aujourd'hui à l'organisation de conférences, de réceptions et d'activités culturelles diverses.



1911	1921	1931	1941	1951
1912	1922	1932	1942	1952
1913	1923	1933	1943	1953
1914	1924	1934	1944	1954
1915	1925	1935	1945	1955
1916	1926	1936	1946	1956
1917	1927	1937	1947	1957
1918	1928	1938	1948	1958
1919	1929	1939	1949	1959
1910	1920	1930	1940	1950

ATELIERS DE L'ÉCOLE D'ARTISANS DE L'ÉTAT



Adresse

19 rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg

Architecte

Sosthène Weis, architecte de l'État

Mise en service

1911





Le 14 mars 1896, la loi prévoyant la création de l'École d'Artisans de l'État est votée à l'unanimité par la Chambre des Députés. La municipalité met alors à disposition de la nouvelle « Handwiewerkerschoul » l'ancienne caserne d'artillerie sur le site du Piquet, entre les actuelles rues Aldringen, Piquet, Beck et Grand-Rue.

L'exiguïté des lieux conduit rapidement l'État à chercher de nouveaux locaux. Les recherches engagées aboutissent aux propositions suivantes : le transfert de l'école dans la caserne Vauban au Pfaffenthal, la construction d'un nouveau bâtiment sur le Plateau Bourbon, respectivement au Verlorenkost ou au boulevard Joseph II, ou encore l'utilisation de terrains au Limpertsberg et sur le glacis de la Fondation Pescatore.

Le 18 avril 1910, la Chambre des Députés accepte l'achat par l'État de la maison d'études et de retraite des Jésuites située au Limpertsberg, construite de 1898 à 1899 par l'architecte Jean-Pierre Koenig, pour la somme de 750 000 LUF. Un crédit de 77 000 LUF est prévu pour convertir l'ancien couvent en école.

Antoine Hirsch, architecte et directeur de l'École d'Artisans de l'État, va lui-même dessiner les premiers avant-projets des ateliers à construire.

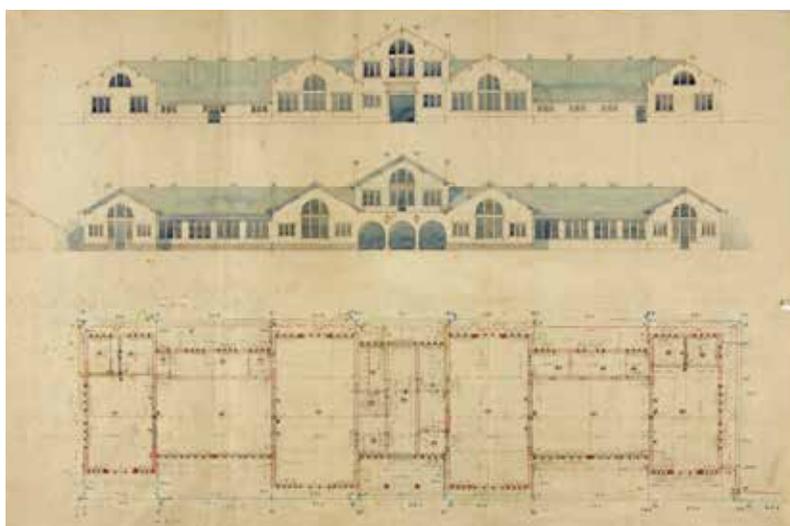
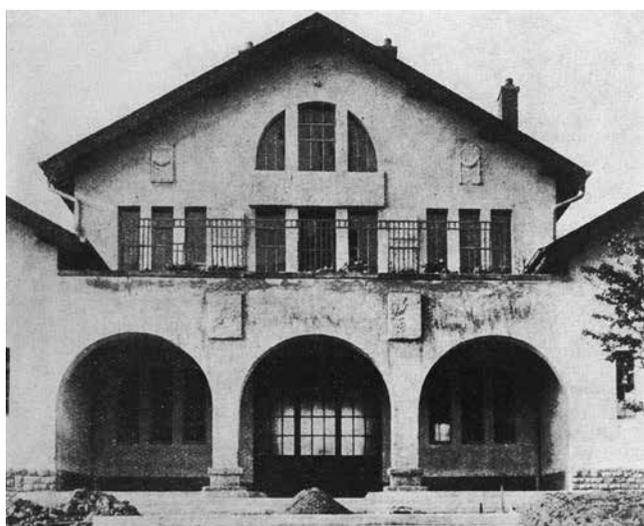
C'est finalement Sosthène Weis, alors architecte de l'État, qui dessine trois avant-projets et confectionne dans un style moderniste éloquent les plans des ateliers d'enseignement pratique qui sont par la suite construits à l'arrière du bâtiment existant. Le recours aux nouveaux matériaux de construction doit sensibiliser les futurs artisans à la beauté des produits industriels et leur rappeler la conciliation entre industrie et artisanat.

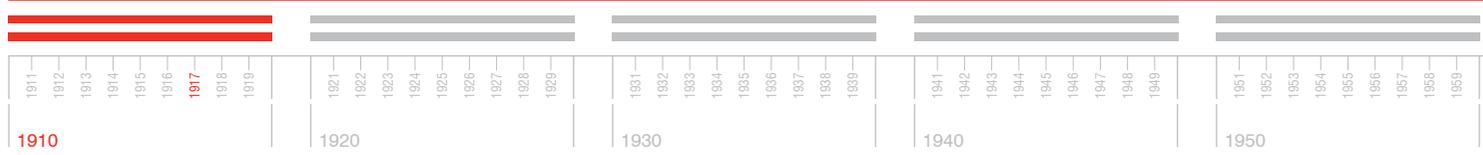
En effet, dans un souci de rationalité et de fonctionnalité et à l'aide des techniques nouvelles, ces nouveaux ateliers sont structurés par des espaces aux lignes géométriques pures, des hauteurs de plafonds conséquentes et de larges ouvertures laissant entrer la lumière du jour. Dans ces locaux se tiennent les cours de travaux pratiques, notamment de mécanique, de menuiserie ou d'électrotechnique. En 1913, Sosthène Weis aménage encore les alentours de l'école et des ateliers en jardin avec fontaines.

Après plus de 50 ans d'utilisation, les ateliers sont démolis au début des années 1970 pour céder leur place à la construction de trois nouveaux blocs, rue Ermesinde, par Tetra architectes.

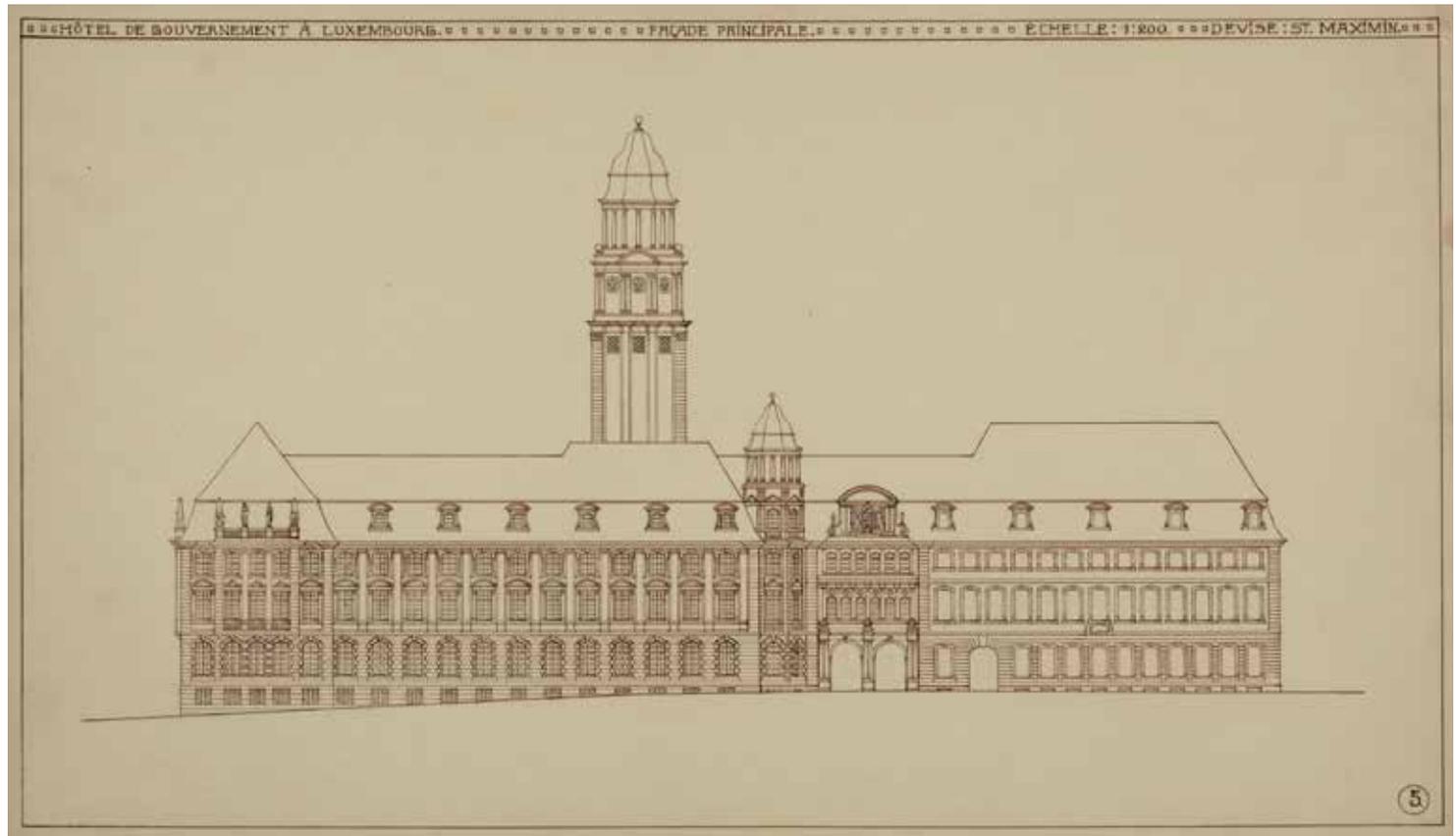
En 1993, l'aile de la rue des Cerisiers, construite par l'architecte Paul Dornseiffer en trois phases s'échelonnant entre 1948 et 1962, est élargie de dix mètres sur toute sa longueur par le bureau Tetra architectes afin de former une nouvelle unité compacte et cohérente.

Le nombre croissant d'étudiants justifie la construction imminente du projet dessiné par l'architecte Romain Hoffmann mettant en place de nouvelles infrastructures pour abriter un restaurant, un hall des sports et un parking.





AGRANDISSEMENT DE L'HÔTEL DU GOUVERNEMENT



Adresse

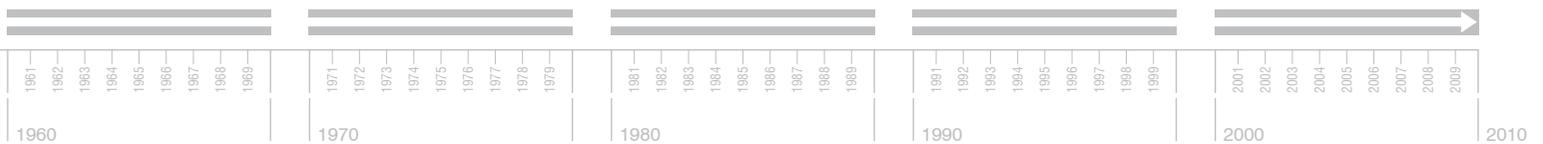
Rue Notre-Dame / rue de Clairefontaine / rue de la Congrégation L-1341 Luxembourg

Concours d'architectes

1917

Surface

4500 m²



Historique

L'ancien refuge Saint Maximin, actuel Ministère des Affaires étrangères, est construit en 1751 par l'ingénieur Steinmetz, lieutenant-ingénieur au service de la forteresse, pour le compte de l'abbaye Maximin de Trèves. Cédé comme bien national sous la Révolution, le bâtiment change trois fois de propriétaire avant d'être racheté par la Confédération germanique en 1839. Suite au Traité de Londres, le bâtiment revient au Gouvernement luxembourgeois en 1867, qui le convertit aussitôt en Hôtel du Gouvernement. De 1885 à 1886, une aile pour la conservation des archives est construite dans la cour. Dès 1894, l'ancien refuge s'avère trop exigü. L'architecte de l'État prévoit d'y rajouter une véranda en fonte, alors que l'architecte Jean-Pierre Knepper propose la construction d'une aile nouvelle le long de la rue de Clairefontaine. Dès lors, le Gouvernement acquiert un par un les immeubles bordant l'îlot constitué des rues de Clairefontaine, de la Congrégation et du Séminaire. Peu à peu, l'Hôtel du Gouvernement se présente comme un agglomérat de divers immeubles ne permettant guère un flux de travail optimal.

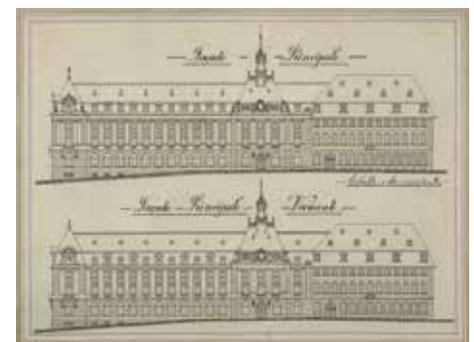
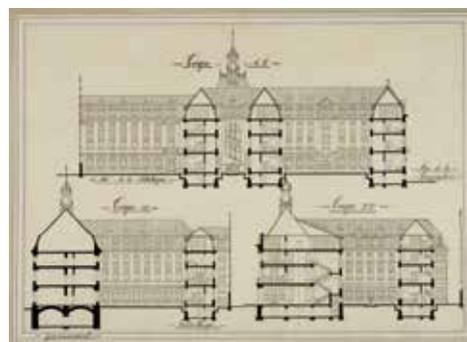
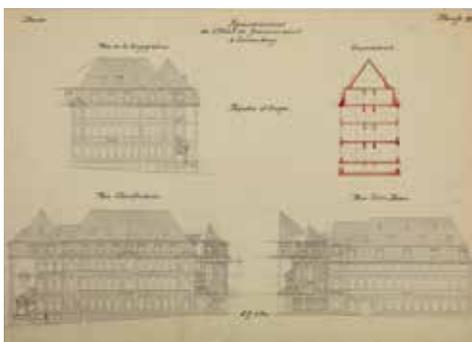
En 1917, en pleine guerre, le Gouvernement Victor Thorn lance un vaste programme de redynamisation de l'économie et d'affirmation de la souveraineté nationale. Ce programme inclut l'agrandissement de l'Hôtel du Gouvernement, mais aussi la construction d'un nouveau Palais de justice (Plateau Bourbon), de nouveaux établissements pénitentiaires (Verlorenkost), de l'École Normale (Limpertsberg), d'un musée (Altmünster), d'une Bibliothèque (Piquet), d'une nouvelle école d'agriculture, ainsi que l'agrandissement de l'Hospice civil (Rham), l'aménagement du séminaire épiscopal et l'extension de la station thermale à Mondorf-les-Bains.

Une commission instituée en 1917 réunissant Albert Rodange, ingénieur en chef des Travaux publics, Sosthène Weis, architecte de l'État, Nicolas Petit, architecte de la ville, des représentants de la Chambre des Comptes, de l'Office des achats du Gouvernement, le conseiller du Gouvernement Norbert Dumont et l'ingénieur des mines, définit le projet qui englobe onze parcelles avec une contenance de 1 500 m². L'extension s'inscrit dans le souci général d'un assainissement de la vieille ville. L'ancien refuge est à maintenir « dans tous les cas ». Le projet englobe des parcelles dont l'État n'est pas encore propriétaire. L'Hôtel du Gouvernement serait à réserver au Ministère d'État et à la direction générale des Finances. La nouvelle aile doit comprendre les directions générales de l'Intérieur, de l'Agriculture, du Commerce et de l'Industrie, les administrations des Travaux publics, des Chemins de Fer. Les plans doivent être conçus de manière à pouvoir procéder à des réaménagements ultérieurs. La surface totale en bureaux est de 4 500 m² à distribuer sur trois niveaux. L'immeuble doit s'insérer harmonieusement dans l'environnement bâti. Aucune prescription esthétique n'est indiquée.

Architecture

Les projets primés visent à prolonger des éléments architecturaux de la façade de l'ancien refuge Saint Maximin. Ils présentent tous des ailes s'agençant autour d'une cour intérieure. Pour répondre au dénivellement de la rue de Clairefontaine, les projets altèrent leurs façades sur des lignes horizontales et verticales. L'accès principal est prévu au coin rue Notre-Dame et rue de Clairefontaine. Les portiques sont soulignés par d'importants tympans ou des frises aux symboles nationaux. Les projets soumis rappellent, par leur monumentalité et les décors néo-classiques, des résidences princières. Le projet Jentgen présente à lui seul une tour de sept étages devant rivaliser avec la tour de la Cathédrale et le donjon du Palais grand-ducal, alors que les projets de Léon Muller prévoient des belvédères au-dessus de l'entrée principale. Le projet de Joseph Nouveau prolonge la façade du refuge le long de la rue de Clairefontaine, tout en l'entrecoupant de légers avant-corps surmontés de tympans. Le néo-classicisme, tout comme la néo-renaissance sont censés représenter le pouvoir central et éclairé.

Dr Robert L. Philippart, collaborateur scientifique à l'Université Catholique de Louvain



1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010									
1960									1970									1980									1990									2000																		

Historique

En 1845, les collections historiques et d'art sont logées à l'Athénée. Le musée lapidaire est installé en 1873 au magasin aux grains de la place du Saint-Esprit. En raison de l'exiguïté des locaux, les collections sont transférées de l'Athénée vers l'Hôtel du Gouvernement, puis à l'hôtel Dagoreau dans la rue Philippe II, lorsque celui-ci est transformé en Palais grand-ducal (1890). En 1893, les collections trouvent un nouveau refuge dans l'ancienne caserne Vauban située au Pfaffenthal. Dès 1922, elles sont exposées à l'hôtel de Scherff au Marché-aux-Poissons. En 1996, les collections des sciences naturelles investissent le Musée national d'histoire naturelle au Grund, alors que les collections d'art et d'histoire rejoignent le Musée national d'histoire et d'art dans la vieille ville.

L'objectif est dès lors de réunir en un lieu central, accessible au public, l'ensemble des collections de l'État et de la ville de Luxembourg. Le musée est bien plus qu'un lieu de conservation d'objets d'art et d'histoire, c'est à la fois un projet pédagogique destiné à instruire la population, mais aussi un projet économique visant à attirer des touristes internationaux.

Le musée comprend trois sections distinctes dont chacune possède sa propre administration : les collections d'histoire naturelle (530 m²) et celles du musée archéologique avec la collection lapidaire, les taques, les moulages, l'ethnographie, la peinture, le relief de la forteresse, les armes, une salle des Souverains, une salle en honneur du ministre d'État Paul Eyschen (1910 m²), une salle de conférences. Le musée intègre également le Musée Pescatore (445 m²). Sans bureaux, entrepôts, couloirs, parties communes ou logement du concierge, le musée aurait nécessité 2 885 m² sur un terrain de 4 500 m². L'agencement des salles aurait permis soit une visite par section, ou bien de l'ensemble des collections. Quant au Musée Pescatore, il devait représenter une entité à part.

Pas moins de 21 sites d'implantation sur d'anciens domaines militaires sont étudiés entre 1895 et 1917. Après l'échec de la construction d'un musée national sur l'avenue de la Liberté, respectivement sur le boulevard Paul Eyschen, ou encore au Piquet, une commission spécifique dont font partie l'architecte de l'État, l'ingénieur des Travaux publics et l'architecte de la ville, le conseiller de Gouvernement et le Président de l'Institut grand-ducal, statue sur l'emplacement du plateau Altmünster. Proche de la vieille ville, ce monument aurait rapproché Clausen de la ville, mis en valeur un terrain historique, et contribué à créer « un paysage délicieux ».

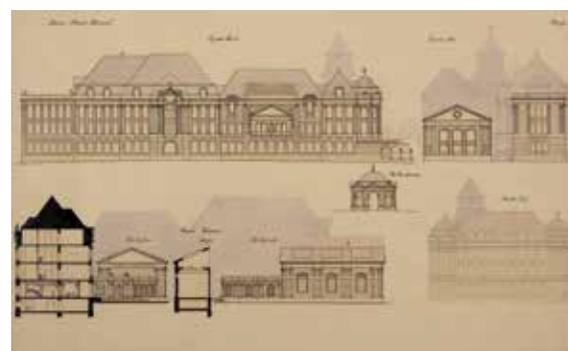
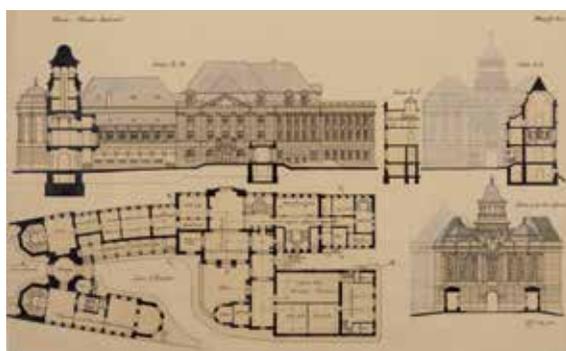
Les revirements politiques et économiques de 1919/1920, combinés à un changement des mentalités privilégiant l'installation du musée dans des bâtiments historiques, ont contribué en 1922 à l'installation des musées des sciences naturelles et d'histoire d'art au Marché-aux-Poissons.

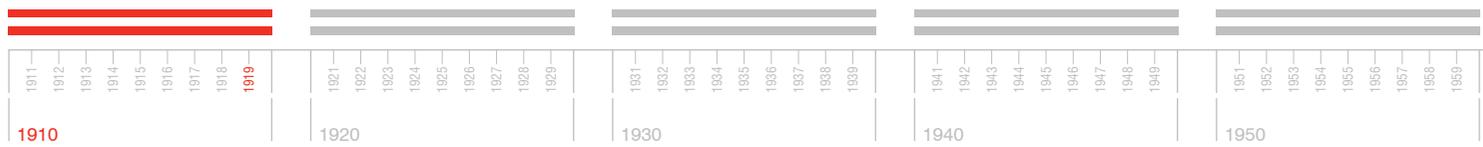
Architecture

Le musée doit « faire honneur au pays », son architecture doit attirer des visiteurs et représenter un « cachet local ». Les premiers prix ex aequo montrent des bâtiments de style « néo-renaissance », en référence directe au style du Palais grand-ducal, symbole de la Souveraineté nationale. De par sa situation, le plateau Altmünster impose une construction à masse considérable dominant les constructions actuelles et produisant un bel effet. Ceci explique la présence d'un second étage et d'une toiture massive avec belvédère dans tous les projets.

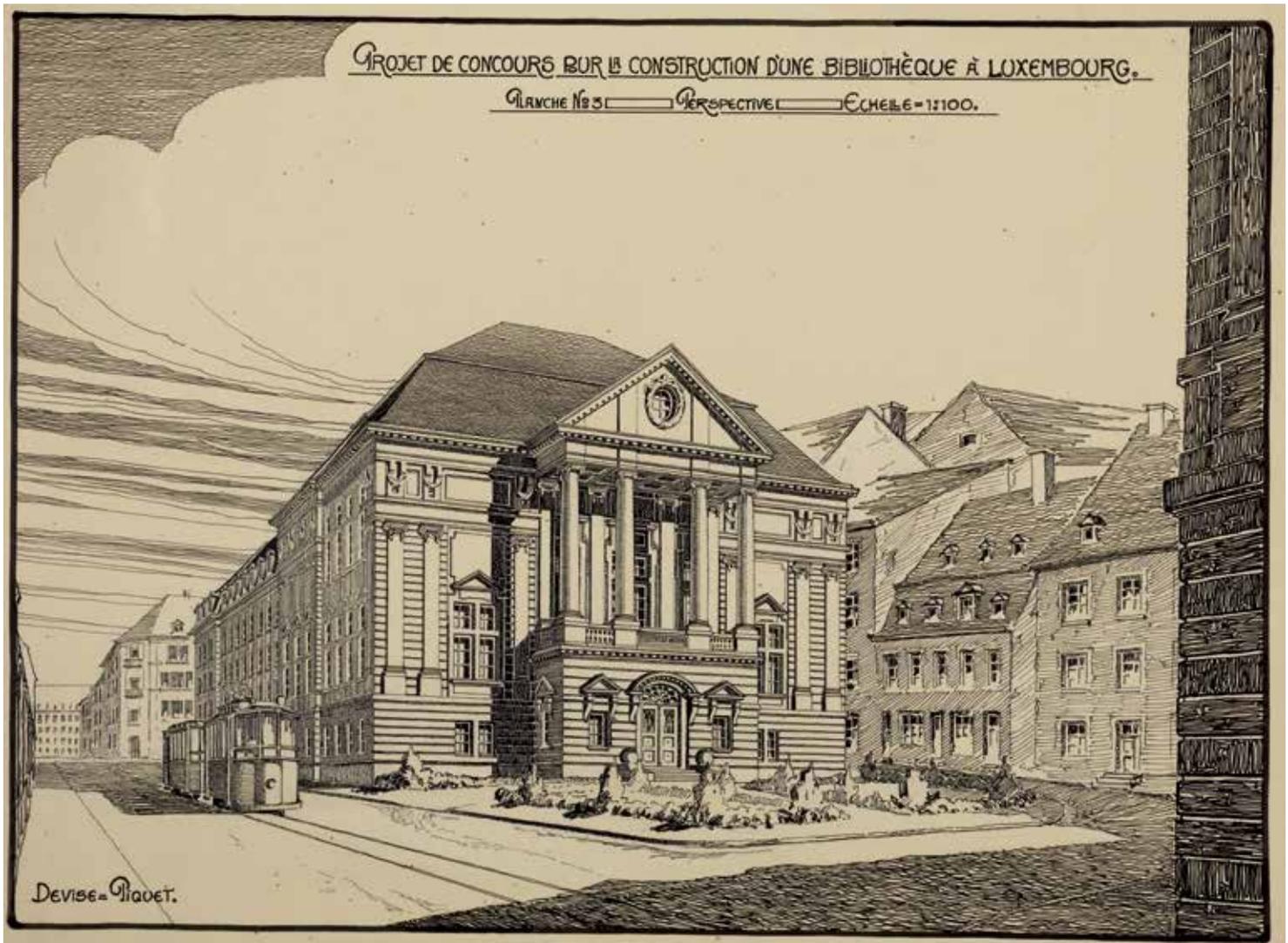
Le béton armé est considéré comme le plus adapté pour ce type de bâtiment. Il est résistant au feu et au bruit, permet des salles d'expositions sans cloisonnements et l'aménagement d'un éclairage zénithal. La pierre de taille qui va revêtir les façades est de provenance nationale, de Gilsdorf et d'Ernzen. Elle donne au bâtiment son caractère national. Le ciment en provenance de Dommeldange affiche aussi le label « national ».

Dr Robert L. Philippart, collaborateur scientifique à l'Université Catholique de Louvain





BIBLIOTHÈQUE NATIONALE AU ALDRINGEN



Adresse

Îlot rues Aldringen, Beck, de la Poste, Grand-Rue L-1118 Luxembourg

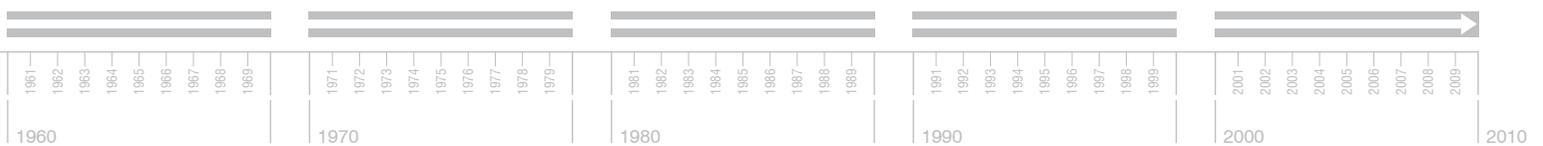
Concours d'architectes

1919

Paul Wigreux (premier prix), Jean-Pierre Koenig (deuxième prix) et Joseph Ruckert (troisième prix)

Surface

3 965 m²



Historique

Les origines de la Bibliothèque Nationale remontent à 1798, date à laquelle elle est créée comme Bibliothèque de l'École Centrale du Département des Forêts. Elle renferme des œuvres provenant des anciennes bibliothèques de couvents. En 1817, elle prend le nom de Bibliothèque de l'Athénée et de la ville de Luxembourg. En 1840, la ville cède la propriété de la bibliothèque à l'État. En 1850, les bibliothèques de l'Athénée, de la ville et de la Société pour la recherche et la sauvegarde des monuments historiques, se voient réunies. La Bibliothèque Nationale n'est fondée qu'en 1899. Elle est conservée à l'Athénée jusqu'à son transfert, par l'occupant nazi, au boulevard Royal. Le retour à l'Athénée se fait en 1973.

Après avoir abandonné l'idée de construire un musée national intégrant la bibliothèque sur le site de l'avenue de la Liberté, le choix se porte en 1905 sur l'îlot Aldringen / Beck, jouissant d'une situation privilégiée depuis l'ouverture du pont Adolphe. La réunion de toutes les bibliothèques, dont celles de l'Institut grand-ducal et de l'École d'artisans, ainsi que la volonté d'aménager des rayons et dépôts modernes, impliquent une augmentation des besoins en espace. Comme la bibliothèque est censée attirer plus de visiteurs que le musée, le programme est scindé en deux : la bibliothèque sera installée à proximité des commerces, alors que le musée occupera un site plus excentré au plateau Altmünster. La construction de la bibliothèque permettra également d'élargir et de rectifier les voies de circulation sur cette partie de la ville.

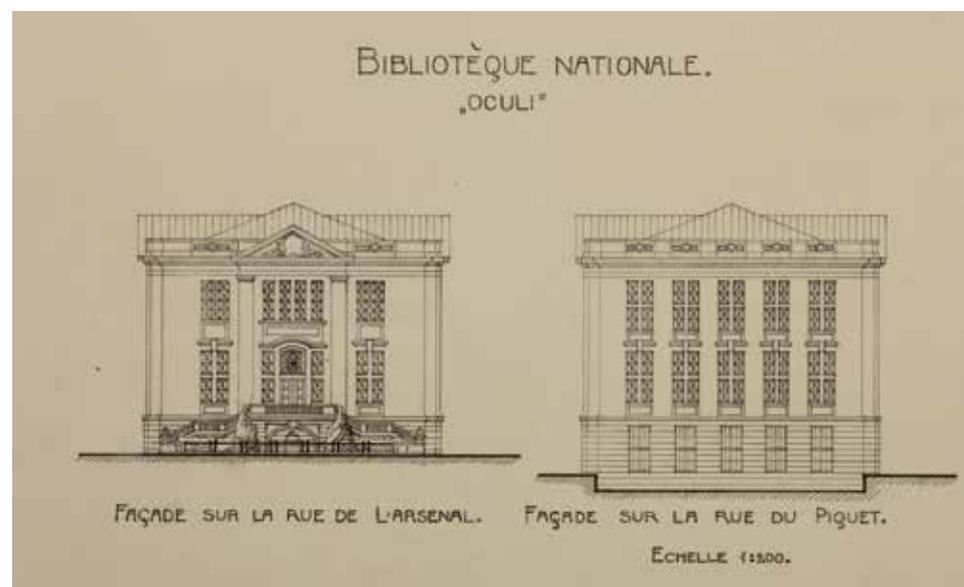
La crise politique et économique de 1919/20 conduit à une évaluation du projet. Avec une douzaine de lecteurs estimés par jour, et quatre employés assurant le fonctionnement et un lectorat plus axé sur la littérature que les sciences, le projet est jugé comme démesuré par rapport à son rendement pour l'économie nationale. Il est finalement abandonné.

Architecture

Les projets soumis, y compris celui de Sosthène Weis, sont de style néo-renaissance, respectivement néo-classique. Ces deux styles représentent en Europe le pouvoir central, la société éclairée, se construisant sur son savoir. C'est une architecture sobre, rationnelle, économique et à caractère laïc, opposée aux styles médiévaux, orientaliste ou encore dite « des beaux arts », qui est censée représenter l'État.

Le béton armé est préconisé pour protéger le bâtiment contre les incendies. Les rayonnages et escaliers techniques doivent être réalisés en fonte. Un étage attique masque les ouvertures permettant l'éclairage zénithal. La pierre de taille luxembourgeoise doit cacher la structure en béton armé et conférer au bâtiment un caractère « national ». Les façades latérales font 50 m, l'immeuble compte, les dépôts compris, cinq niveaux. Le dénivellement du terrain permet l'aménagement d'un étage en plus dans le soubassement. Le jeu des volumes des avant-corps légers contribue à alléger la monotonie du bâti due à sa longueur.

Dr Robert L. Philippart, collaborateur scientifique à l'Université Catholique de Louvain



La responsabilité politique de 1918-1930

Auguste LIESCH,
Directeur général de la Justice
et des Travaux publics
(Libéral) (1918-1921)

Guillaume LEIDENBACH,
Directeur général de la Justice
et des Travaux publics
(parti de droite) (1921-1923)

Guillaume SOISSON,
Directeur général des Travaux publics
(parti de droite) (1923-1925)

Norbert DUMONT,
Directeur général de la Justice,
des Travaux publics,
du Commerce et de l'Industrie
(Libéral) (1925-1926)

Albert CLEMANG,
Directeur général
des Travaux publics,
du Commerce et de l'Industrie
(Libéral) (1926-1932)

Le personnel des Travaux publics en 1920

Président du Conseil des Travaux Publics

Auguste Liesch, directeur général de la Justice et des Travaux publics
Membres: Albert Rodange, ingénieur en chef, Nic. Victor Colbert, ingénieur d'arrondissement,
Tony Dutreux, ingénieur civil
Membre secrétaire: Jean Perrard, chef de bureau

A. Direction

Ingénieur en chef: Albert Rodange
Conducteur: Victor Dernelen
Commis: Math. Prévôt

B. Arrondissement de Luxembourg

Ingénieur d'arrondissement:
Nic. Victor Colbert
Conducteurs: Paul Rockenbrod,
Nic. Schammel, Théodore Pütz
Commis: Mathias Reisdorff
Agent temporaire:
Joseph Rockenbrod

Conducteurs des circonscriptions cantonales
Luxembourg ville: Lucien Hansen
Luxembourg campagne: Victor Fonck
Bettembourg: Jacques Moutrier
Esch: Guill. Biermann
Mersch Sud: François Nimax
Capellen: Guill. Schmeler
Grevenmacher: Albert Namur
Remich: Adolphe Majeres

Isabelle Yegles-Becker

Les années

1920

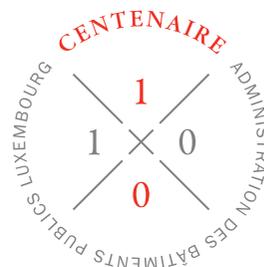
L'entre-deux-guerres

La période de l'entre-deux-guerres couvrit les vingt ans de paix entre la Première et la Seconde Guerre mondiale qui furent marqués à leur début par les années 20 dites les « années folles » en raison du développement de la mobilité et d'une génération ivre de mode et de rythme effréné.

À Luxembourg, le référendum de 1919 consolida la monarchie constitutionnelle tandis que l'introduction du suffrage universel pour les hommes et aussi les femmes permit de mettre fin au régime des notables (régime censitaire). L'ancien monde libéral d'avant 1914 bascula vers de nouvelles formes sociales et économiques accordant plus d'instruments politiques et syndicales aux classes ouvrières.

Au niveau économique, l'Union belgo-luxembourgeoise (ULB) signée en 1921 se substitua à l'ancienne alliance économique du « Zollverein », dénoncée en 1918.

Les années 1920 sont placées sous le signe de la reconstruction, de l'expansion de l'ARBED, de la multiplication des cités ouvrières et de la distribution du courant élec-



C. Arrondissement de Diekirch

Ingénieur d'arrondissement: Eug. Lang
Conducteurs: Henri Ries,
J.P. Mühlheims, Félix Haenige,
J.P. Brisbois
Agent temporaire: J.P. Georges

Conducteurs

des circonscriptions cantonales

Mersch Nord: François Nimax
Clervaux: J.P. Guill
Diekirch: Gaspar Schroeder
Echternach: J.B. Bettinger
Redange: Nicolas Schmitz
Wiltz: Edmond Dauphin

D. Chemins de fer vicinaux

Ingénieur en chef, chef de service:
Albert Rodange
Sous- chef de service: Jean Ries
Conducteurs: Joseph Alff,
Henri Müller
Candidats-conducteur:
Joseph Schroeder, Léon van der Vekené
Commis: Paul Meyer

E. Cassage mécanique de Merkholtz

Conducteur: Dominique Even

F. Service des travaux extraordinaires de redressement des chemins repris

Ingénieur: Adolphe Koener
Conducteurs: Paul Kütler,
François Simon, Nicolas Braun,
Georges Langsam
Commis: Jos Jacoby

G. Architecte de l'État

Architecte de l'État: Sosthène
Weis, Paul Wigreux ff*,
changement le 01.04.1920
Surveillant des bâtiments:
Henri Stein
Commis-dessinateurs:
Albert Müller,
Charles Trossen
Architecte de district:
J.P. Knepper, Diekirch
(poste non-occupé
à partir 1922)

THEWES Guy,

Les gouvernements du Grand-Duché
de Luxembourg depuis 1848,
éd. 2006, sip

trique dans les ménages. Le monde des sciences et des arts fondé sur des valeurs absolues s'orienta vers des tendances très variées, remettant largement en cause les codes et les vérités des siècles passés, à travers les formes d'expression littéraire, philosophique, artistique et architecturale. Le mouvement fut semble-t-il plutôt suivi marginalement au Luxembourg¹.

Paul Wigreux et ses débuts comme architecte de l'État

Paul Wigreux (1880-1960) était architecte de la ville d'Esch-sur-Alzette, lorsqu'il prit en 1921 la relève de Sosthène Weis, avec qui il avait plusieurs points communs. Paul Wigreux avait passé son baccalauréat à l'Athénée. Poussé par son professeur de dessin, Michel Engels qui avait remarqué son talent de dessinateur, il poursuivit des études d'architecture aux écoles de Stuttgart et de Darmstadt. Il fut membre actif du cercle artistique CAL tout au long de sa vie et en assura la présidence durant les années 30². Pour ses peintures, il fut même honoré du prix Grand-Duc Adolphe en 1910, par lequel il se démarqua de Sosthène Weis qui était certes plus connu du grand public³.

Autre point commun avec Sosthène Weis, Paul Wigreux changea de poste à deux reprises. Dans un premier temps, la ville d'Esch-sur-Alzette l'embaucha en 1910 en tant que remplaçant de l'architecte Paul Flesch⁴. Durant la décennie de service, Paul Wigreux s'appliqua à la réalisation de l'école communale de la Dellheicht qui fut inaugurée en 1916⁵.

En juillet 1919, Sosthène Weis fit publier un communiqué de presse⁶ portant sur l'issue de deux concours nationaux, l'un pour le musée, l'autre la bibliothèque. L'architecte Paul Wigreux remporta les deux concours publics nationaux⁷. Par la suite, il accepta de remplacer Sosthène Weis démissionnaire. On peut se demander quelle put être la motivation de Paul Wigreux pour son départ en 1920-21 du poste d'architecte de la ville d'Esch-sur-Alzette, lorsqu'on tient compte des atouts que présentait cette ville à l'époque. Avant 1920, elle connaissait un niveau économique plus élevé que la capitale ce qui se traduisait par sa démographie et son architecture plus encline aux nouveaux courants⁸.

En tant qu'architecte lauréat de ces deux projets prestigieux, Paul Wigreux crut sans doute à la réalisation d'au moins un de ses projets. Du point de vue de l'État, Paul Wigreux disposait de qualités confirmées, mais aussi son embauche devrait permettre d'économiser le paiement des frais d'honoraires d'architectes. Au début des années 1920, les temps étaient difficiles et l'État était particulièrement parcimonieux. Le poste de l'architecte de district de Diekirch Jean-Pierre Knepper ne fut pas maintenu⁹ et l'embauche définitive de Paul Wigreux mit au moins trois ans à se concrétiser, puisqu'il signait « architecte d'État ff » jusqu'en 1923¹⁰.

Annuaire officiel
du Grand-Duché de Luxembourg,
1920, p. 232 - 234

Réalisations et projets

On sait aujourd'hui que ni le musée, ni la bibliothèque ne virent le jour. Les priorités s'orientèrent vers d'autres projets jugés plus urgents.

Le 5 décembre 1919, les installations thermales de Mondorf, notamment les salles destinées aux soins et la maison du directeur furent victimes d'un incendie ravageur. Jusque là, l'État avait opté pour une politique d'investissement et avait dépensé des sommes conséquentes pour l'acquisition de la source, des immeubles et des infrastructures en 1886¹¹. L'État avait fait construire de nouveaux bâtiments par Sosthène Weis au cours des années 1900 et avait même mandaté une entreprise de forage

pour trouver une deuxième source, ce qui réussit en 1913 en présence de la princesse Marie-Adélaïde. Mondorf-les-Bains s'était forgé une renommée internationale non seulement en raison de l'eau thermale aux vertus thérapeutiques, mais surtout par la présence d'une clientèle aisée et des artistes de renom qui s'y produisaient. A la Belle Epoque, Mondorf plaisait par son cadre naturel exceptionnel, sa liaison pratique et rapide par chemin de fer à la France et pour son offre culturelle de haut niveau. L'orchestre de RTL y jouait régulièrement des concerts à partir des années 1930 jusqu'à la construction de l'auditorium à la Villa Louvigny en 1952. Jean Monnet affectionnait particulièrement le cadre et l'ambiance de Mondorf.

L'histoire n'aurait pas pris ce cours des choses, si Mondorf-les-Bains n'avait pas été reconstruit après 1919. La loi pour la reconstruction fut votée le 12 décembre 1922 et les soumissions publiques furent publiées fin 1923. L'inauguration du complexe que nous désignons aujourd'hui de « Al Thermen » fut célébrée en 1926.

En 1922 et 1923¹², fut tranchée la question de l'implantation du musée national. La décision semble avoir été prise très rapidement par le Gouvernement. Au lieu de construire un nouveau bâtiment, l'État opta pour l'acquisition de l'hôtel bourgeois Collart - de Scherff au Marché-aux-Poissons¹³ qui avait été ravagé par un incendie. Après la réfection totale de la toiture, Paul Wigreux dressa un certain nombre d'avant-projets, durant les années 1920¹⁴. Ce fut seulement après l'inauguration du Palais des Beaux-Arts de Victor Horta à Bruxelles en 1929, inspirant quelque peu les plans du nouveau Musée de l'État, que le projet put être réalisé à partir de 1930.

En 1926, un budget fut accordé pour la construction du Lycée de jeunes filles selon les plans de l'architecte Jean-Pierre Koenig (lois des 17 juin 1911 et 3 novembre 1926) que l'architecte de l'État devait à son tour contrôler et valider. A la fin de la même année, Paul Wigreux s'engagea pour la sauvegarde d'une mosaïque romaine retrouvée lors de travaux à Diekirch¹⁵. Dans le Nord du pays, le projet de construction d'une nouvelle école agricole était en discussion. Des avant-projets virent le jour lors d'un appel à un concours public en 1918¹⁶. Entre 1920 et 1922, la commune d'Ettelbruck¹⁷ envisagea avec plus de détermination de faire ériger une nouvelle construction appelée « Staatsackerbauschule ». Selon les plans de Paul Wigreux le chantier fut commencé en 1929 et achevé en 1931. Cet important projet comprenait un pensionnat, un laboratoire et de nombreuses salles de classe.

L'architecture

Les nouveaux matériaux et les techniques d'ingénieurs étaient plutôt favorablement accueillis. Le béton armé était un matériau bien plus apprécié que le bois périssable et inflammable. Par souci d'économie, il était maintenant facile de se débarrasser de toute référence historique exagérée, d'ornementations ou formes du passé, souvent trop onéreuses et sans réelle valeur fonctionnelle. En raison du faible coût de fabrication des matériaux modernes, il y eut une certaine adhésion, qu'on retrouve aussi pour les bâtiments à usage public. La volonté d'associer le beau à l'utile, sans tomber dans le piège de la construction standardisée, est largement recherchée.

C'est à travers le style régional ou « Heimatstil », qui s'introduit un peu partout en Europe (Suisse, Allemagne, Angleterre, Belgique, Finlande) que les constructions vont se réclamer des traditions locales, en particulier de la fin du 19^e siècle jusqu'au milieu du 20^e siècle. Ces traditions locales furent transcrites de manière architecturale à Luxembourg par des bâtiments présentant des façades enduites, des encadrements de fenêtre en pierre de taille et des toitures à pentes raides, couvertes de schiste.

Telle se présentait l'architecture des thermes à Mondorf, ni moderniste, ni historiciste ou Art Nouveau, mais se réclamant d'une simplicité et d'une retenue déconcertante. Les nouveaux lycées, notamment l'École agricole à Ettelbrück ou le Lycée de jeunes filles à Luxembourg frappaient l'observateur par l'audace au niveau de la hauteur de l'édifice de trois étages, impression qui était amplifiée par la présence d'une toiture importante en pente raide. Le courant du régionalisme dominait et illustrait l'apport des différents corps de métiers associés pour parvenir à la réalisation de l'édifice.

Toutefois la recherche des lignes horizontales si chères aux nouveaux courants modernistes, uniquement envisageables par l'usage du béton armé, semblait faire son entrée au niveau des fenêtres en bandeaux permettant un éclairage optimal. La plupart des bâtiments fonctionnels refusaient l'apparat ; bien que influencées par les Arts Décoratifs de 1925, certaines constructions revenaient avec un répertoire ornemental aux motifs géométriques, végétaux, dont le motif de la rose fut privilégié à Luxembourg.

-
- 1 du Luxembourg à Luxembourg, glosses notes, in : nos cahiers, tome 2, 1926-1927, p. 603-607 ; contribution littéraire et philosophique sur la perception du monde, entre le romantisme et l'athéisme, Victor Hugo et Nietzsche
 - 2 Voir dans cet ouvrage la contribution de Jean-Luc Mousset
 - 3 http://www.cal.lu/cal_salonprix.htm
 - 4 SCUTO Denis, Paul Flesch (1870-1955) Architecte de la ville et bâtisseur de sa liberté, in : 100 Joer Esch 1906-2006, p. 60-71, ici p. 63-69. Sosthène Weis était chargé d'une expertise par le ministère de l'Intérieur pour établir si l'architecte aurait commis une faute professionnelle, justifiant son renvoi par les autorités communales. Bien que l'expertise fût favorable à l'architecte Flesch ; elle n'a pas pu faire changer le cours des choses
 - 5 Tageblatt, 1916_17 juillet et 4 août
 - 6 Tageblatt 1919_07_23
 - 7 Pour le plateau Altmünster, le 1^{er} prix est ex aequo avec J.P. Koenig et pour la Bibliothèque, Wigreux est 1^{er} devant J.P. Koenig ; le concours est lancé en juillet 1918. Le délai de remise des documents est le 1^{er} mars 1919 et l'annonce du résultat en juillet, 1919 accompagnée d'une exposition des plans au siège des assurances plateau Bourbon
 - 8 Voir l'intéressant article de Robert Philippart qui fait la comparaison entre les villes d'Esch et de Luxembourg, in 100 Joer Esch (1906-2006). Avec la fusion des communes limitrophes le 26.03.1920 avec la ville de Luxembourg, la capitale du pays a pu dépasser en nombre d'habitants la ville Esch-sur-Alzette, ce qui lui a permis de se repositionner comme capitale du pays
 - 9 Voir article de Simone Weny. A la fin des années 30, Wigreux est aidé par l'architecte Hubert Schumacher
 - 10 Tageblatt, 1923_11_23, il signe un appel de soumission encore avec l'architecte d'État ff.
 - 11 <http://www.legilux.public.lu/leg/a/archives/1886/0023/a023.pdf#page=24>
 - 12 Loi du 5 janvier 1923
 - 13 <http://www.legilux.public.lu/leg/a/archives/1923/0022/a022.pdf#page=1>
 - 14 YEGLES-BECKER Isabelle, de Fëschmaart, Luxembourg, 2002, p. 100-102. L'immeuble avait été proposé en vente à l'État déjà en 1866 avec l'idée d'y installer le Gouvernement
 - 15 Selon les plans des archives de l'Administration des bâtiments publics et articles de presse
 - 16 Appel à candidature le 15.03.1918 au Tageblatt, date de remise 1.10.1918
 - 17 FLIES Joseph, Ettelbrück, die Geschichte einer Landschaft, 1970

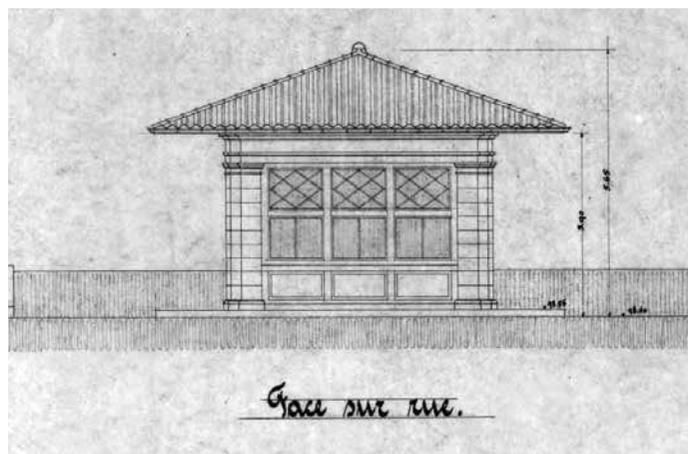


En juillet 1926, lors de travaux d'excavation pour une citerne à pétrole sur l'Esplanade de Diekirch, au croisement avec la rue du Moulin, à hauteur des anciennes maisons Simon et Petry, une mosaïque romaine multicolore, dite « Löwenmosaik », est mise à jour. La mosaïque de forme carrée (359,5x313,9 cm) date de la fin du 2^e siècle.

L'année suivante, l'architecte de l'État conçoit une construction pour abriter la mosaïque romaine se trouvant à 1,27 m en dessous de la ligne du chemin de fer (dénommée « Benny » qui relie Vianden à Diekirch de 1889-1948). Le premier projet guide le visiteur au niveau de la mosaïque, offrant une vue directe sur le lion qui figure au centre. Solution probablement trop onéreuse, une nouvelle version met en valeur les vestiges dans un pavillon par l'aménagement de grandes vitres.

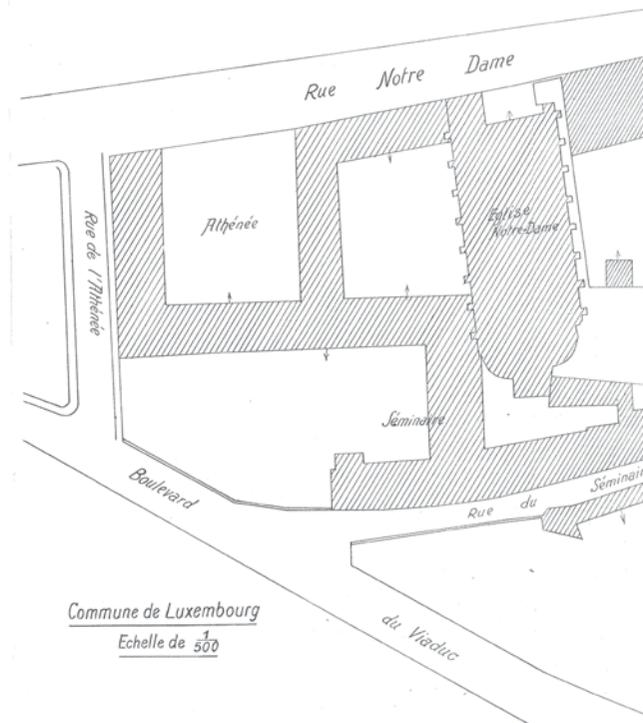
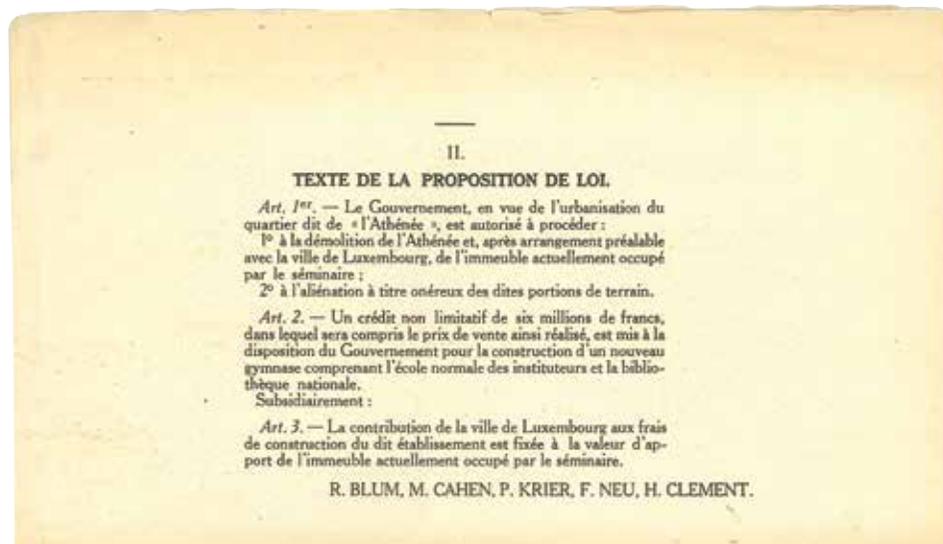
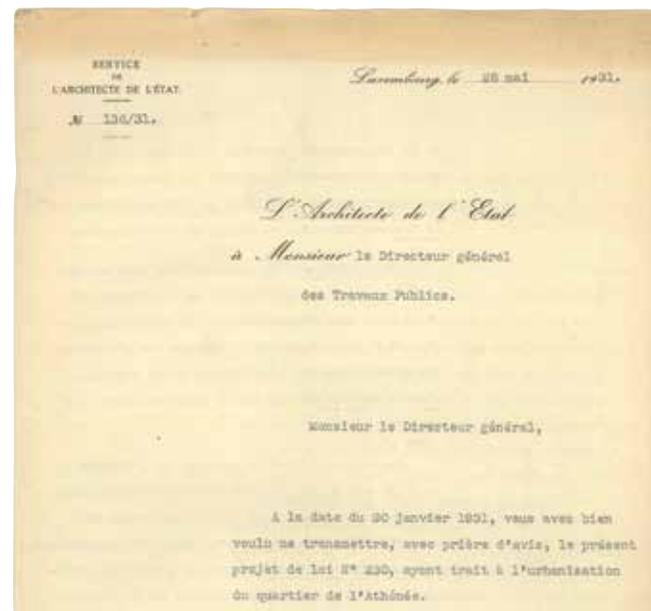
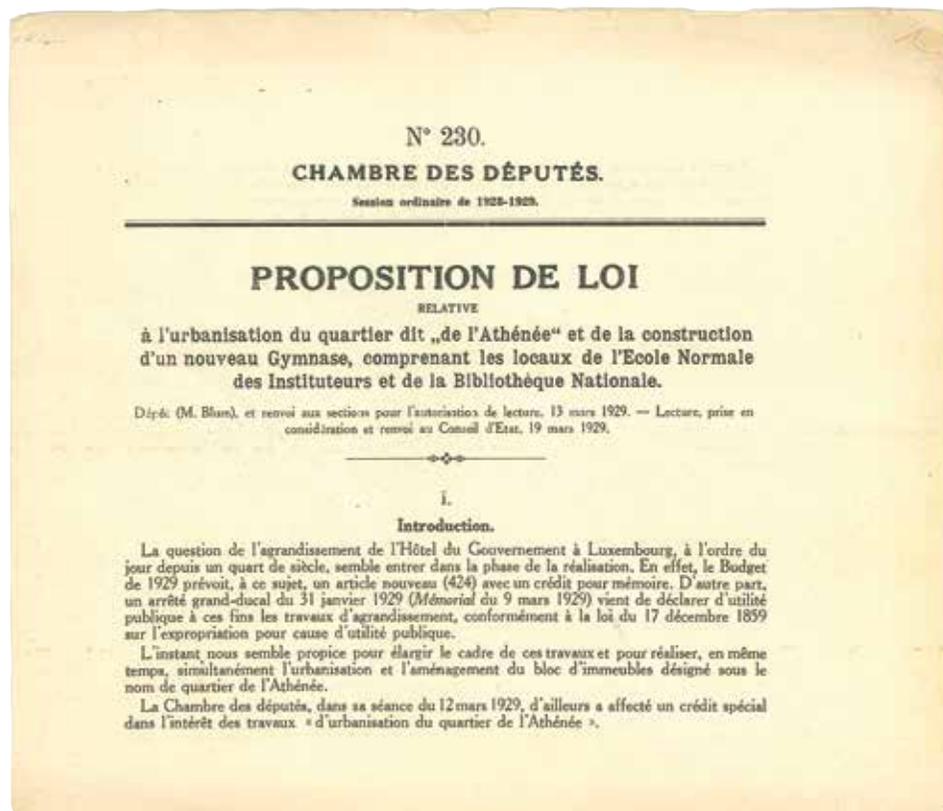
La mosaïque subit une première restauration au printemps 1930. Elle est transférée au Musée municipal des mosaïques romaines (sous l'« École des garçons » et la « Àl Hotelschull ») fermé en 2006. Aujourd'hui, la mosaïque est présentée au Musée national d'histoire et d'art de Luxembourg dans la collection romaine.

Le pavillon est démolé au début des années 1950 en vue de travaux d'élargissement pour dégager l'Esplanade.



1911	1912	1913	1914	1915	1916	1917	1918	1919	1920	1921	1922	1923	1924	1925	1926	1927	1928	1929	1930	1931	1932	1933	1934	1935	1936	1937	1938	1939	1940	1941	1942	1943	1944	1945	1946	1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959
1910									1920										1930										1940										1950									

URBANISATION DU QUARTIER DIT « DE L'ATHÉNÉE »





Extraits de la lettre du 28 mai 1931 de l'architecte de l'État Paul Wigreux à Monsieur le Directeur général des Travaux publics

À la date du 20 janvier 1931, vous avez bien voulu me transmettre, avec prière d'avis, le présent projet de loi N° 230, ayant trait à l'urbanisation du quartier de l'Athénée.

Ce projet de loi prévoit :

- 1) La construction d'un athénée, d'une école normale d'instituteurs et d'une bibliothèque nationale.
- 2) La démolition des bâtiments de l'ancien collège des jésuites, dans lesquels ces établissements étaient logés jusqu'à ce jour.
- 3) Le lotissement des terrains, devenus ainsi disponibles, en vue d'y laisser construire des immeubles privés de commerce.

Sans aller dans les détails et faire des propositions concrètes en ce qui concerne l'emplacement et le programme des nouveaux établissements, le projet se contente de suggérer aux pouvoirs publics une idée purement théorique, en leur abandonnant de trouver les voies et moyens de la réalisation.

C'est cependant en cherchant des réalisations pratiques, que les difficultés se présentent. Il n'y a donc rien d'étonnant que les recherches, que j'ai dû faire, ainsi que la besogne que m'imposent les autres travaux, dont l'étude m'est confiée, m'aient empêché de vous faire tenir mon avis plus tôt.

Examinons d'abord le quartier de l'Athénée au point de vue de ses qualités architecturales. Sous ce rapport les amateurs du vieux Luxembourg sont tous d'accord qu'il s'agit d'un ensemble de bâtiments de belle allure et qui, à part les souvenirs historiques, qui s'y rattachent, forment un point remarquable dans l'ensemble de la ville.

Comme on parle d'urbanisme, il est même utile de remarquer, que l'ensemble harmonieux de ces vieux édifices et de l'église Notre Dame qui s'y appuie, sont de l'urbanisme de la meilleure école. Du moins si l'on entend par urbanisme le rapport heureux des bâtiments entre-eux, l'ordonnance de leur aspect, et l'harmonie qui existe entre les volumes des édifices et l'espace qui les environne.

...

À moins qu'on ne se décide à déblayer tout un quartier, opération qui occasionnerait une dépense d'un grand nombre de millions, on aura beau chercher pour trouver dans notre ancienne ville, un terrain d'une étendue assez vaste (un et demi à deux hectares).

...

Comme il n'existe de programme défini pour aucun des bâtiments à projeter, il est difficile d'évaluer en ce moment le coût probable de l'ensemble. Toutefois, pour éviter les surprises désagréables d'après coup, il sera prudent de compter dès le début avec une dépense minimum de vingt millions.

Examinons maintenant quelle destination on pourra donner à l'emplacement des anciens bâtiments de l'Athénée et du Séminaire, au cas où ces bâtiments seraient démolis. Le projet de loi propose le lotissement de ce terrain et la vente à des particuliers, en vue d'y construire des maisons de commerce.

À mon avis ce terrain est excessivement précieux et il faut se demander, si réellement la meilleure solution consiste à y construire des immeubles privés de commerce.

...

Je suis d'avis qu'il est préférable de construire sur cet emplacement un bâtiment public tel que je viens de le décrire et non pas de l'abandonner à la spéculation privée. La mission de l'État et des villes consiste plutôt à acquérir des terrains que d'en vendre, car le développement continu de nos cités exige des pouvoirs publics de prévoir ce développement en se garantissant, dans toutes les zones d'une agglomération, des réserves de terrains qui se laissent plus tard aménager dans un but d'utilité publique.

Quant aux frais de construction d'un nouveau palais de justice, il est indiqué de compter en tout cas avec une dépense de vingt millions.

...



La responsabilité politique de 1926-1940

Albert CLEMANG,
Directeur général des Travaux
publics, du Commerce et de l'Industrie
(Libéral) (1926-1932)

Etienne SCHMIT,
Directeur général des Travaux
publics, du Commerce et de l'Industrie
(Libéral) (1932-1936)

Etienne SCHMIT,
Ministre de la Justice
et des Travaux publics
(1936-1937)

René BLUM,
Ministre de la Justice
et des Travaux publics
(parti ouvrier socialiste) (1937-1938)

René BLUM,
Ministre de la Justice
et des Travaux publics,
Ministre des Transports a.i
(parti ouvrier socialiste) (1938-1940)

Victor BODSON,
Ministre de la Justice et des Travaux
publics, Ministre des Transports a.i
(parti ouvrier socialiste) (1940)

Le personnel des Travaux publics en 1930

Conseil supérieur
des Travaux Publics
Président: Albert Clemang,
directeur général des Travaux publics,
du Commerce et de l'Industrie
Membres: Ad. Koener, ingénieur en
chef, François Simon, Auguste Wirion,
ingénieurs d'arrondissement,
Tony Dutreux, ingénieur civil
Membre secrétaire: Hubert Laplanche,
chef de bureau

A. Direction
Ingénieur en chef: Adolphe Koener
Conducteur: J.P. Guill
Commis-dessinateur: Math. Prévôt
Garçon de bureau: Jacques Belfort

Isabelle Yegles-Becker

Les années

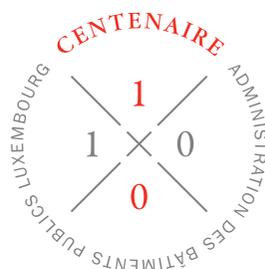
1930

L'architecture comme instrument du pouvoir

À partir de 1929, la crise économique engendra la montée de nationalismes étatiques agressifs qui finirent par s'affronter lors de la Seconde Guerre mondiale. Les États commencèrent à élaborer des politiques architecturales pour leurs capitales et leurs villes, alors qu'au début du siècle, c'étaient avant tout les municipalités qui fournissaient le cadre politique à l'architecture¹. Les pouvoirs totalitaires allèrent particulièrement instrumentaliser l'architecture. Ils laissèrent naître des formes modernes d'une dureté arbitraire stalinienne, tout comme des bâtiments faussement néo-classiques dictatoriaux dans l'Allemagne nazie et l'Italie fasciste. Mussolini était tenté par les thèses de modernité et rompit avec le passé pour se mettre à l'écoute des convictions sociales de Le Corbusier. Par contre, Hitler censura le Bauhaus et propagea le «Heimatschutzstil» allait rester en place jusqu'en 1945.

À Luxembourg, les moyens manquèrent pour faire ériger des bâtiments monumentaux célébrant le pouvoir modéré. Malgré la retenue et le conservatisme ambiant qui ne favorisa pas les grandes dépenses, Luxembourg sortit de ses réserves en

B. Arrondissement de Luxembourg
Ingénieur d'arrondissement:
François Simon
Conducteurs: Nic. Schammel,
Théodore Pütz, Léon van der Vekené
Agent temporaire: Ernest Goedert
Commis-dessinateur:
Mathias Reisdorff
Conducteurs des circonscriptions
cantonales
Luxembourg ville: Lucien Hansen
Agent temporaire: Charles Knaf
Luxembourg campagne: Victor Fonck
Bellembourg: Victor Dernelen



*Esch: Guëll. Biermann
Mersch Sud: François Nimax
Capellen: Jacques Moutrier
Grevenmacher: Albert Namur
Remich: Adolphe Majeres*

C. Arrondissement de Diekirch

Ingénieur d'arrondissement:

August Wirion

Conducteurs: J.P. Mühlheims,

J.P. Brisbois, Joseph Schroeder,

J.P. Georges, Joseph Schuster

Agent temporaire: Yvan Mergen

Commis-dessinateur: Paul Augustin

Conducteurs des circonscriptions

cantonales:

Mersch Nord: François Nimax

Clervaux: Dominique Even

Diekirch: Paul Rockenbrod

Echternach: Joseph Alff

Redange: Nicolas Schmitz

Wiltz: Edmond Dauphin

D. Chemins de fer vicinaux

Ingénieur en chef, chef de service:

Ad. Koener

Conducteur: Henri Müller

E. Cassage mécanique de Merholz

Conducteur: Dominique Even

F. Service des travaux extraordinaires

de redressement des chemins repris

Ingénieur: Adolphe Koener

Conducteurs: Paul Küttler,

Georges Langsam

Agent temporaire: Léon Gallé

Commis-dessinateur: Jos. Jacoby

G. Architecte de l'État

Architecte de l'État:

Paul Wigreux

Aide architecte de l'État:

Alb. Muller

Surveillant des bâtiments:

Henri Stein, Michel Zimmer,

Pierre Barthel, Mich Winter

Commis-dessinateurs:

Charles Trossen

Aide-surveillant

de bâtiments:

Nic Winter

Des ouvriers affectés

à des travaux d'entretien

dans les bâtiments publics

marquant sa présence lors des expositions universelles à Bruxelles en 1935 et à Paris en 1937. Remarquons que c'était pour la première fois, en 1935, que le pays s'offrait un pavillon² indépendant «digne et représentatif du pays tout entier³» guidé par la devise «Gloire au Luxembourg». Le Luxembourg était à la hauteur des autres pays présents, comme le suggère le journaliste de la revue A-Z Magazin: «Sagen wir gleich, dass wir bis heute keinen getroffen haben, der den luxemburger Pavillon mit eigenen Augen sah, der nicht freudig erklärt hätte, dass unser Land einen Pavillon besitzt, der sich neben den grossen Ländern getrost zeigen kann, dessen Aeusseres schon sich durch seine Linienführung und besonders durch die Gestaltung seines monumentalen Eingangs dem Besucher ins Auge drängt, ohne durch schreiende Uebersteigerungen zu verletzen⁴.» L'édition du livre de l'exposition «le Grand-duché de Luxembourg» garda la trace de cette époque des années 1930 qui se réclamait d'utiliser de talents de communication en qualifiant le pavillon d'une «grande œuvre de propagande nationale⁵». À Paris, le Luxembourg démontra sa francophilie et sa peur d'être absorbé par les nazis dans un cadre architectural mis en place par l'architecte Nicolas Schmit-Noesen⁶. L'architecture se révéla comme moyen de propagande pour favoriser et soutenir l'économie locale, mais aussi comme l'expression d'une fierté nationale face à un environnement politique extérieur marqué par l'émergence de pouvoirs autoritaires. En 1939, les manifestations et les célébrations du centenaire de l'indépendance du pays, organisées par le Gouvernement pour manifester devant l'opinion européenne sa volonté d'indépendance, favorisèrent indirectement la cohésion sociale, ce qui influença peut-être l'attitude solidaire du peuple face à l'invasion allemande du 10 mai 1940⁷.

**Les visions architecturales non réalisées
et la construction de nouveaux bâtiments**

L'idée déjà conçue en 1917 de doter le pays de bâtiments administratifs (agrandissement de l'Hôtel Saint-Maximin) fut reprise au cours des années 1930 sous la forme d'une étude d'envergure, du «plan d'urbanisation du quartier du Saint-Esprit»⁸. Ce plan englobait le quartier Clairefontaine avec l'Hôtel des Ministères, les administrations de l'État, la Bibliothèque nationale, les Archives, la Chambre des Députés, l'Athénée et la Cathédrale. Les autorités étaient conscientes que la capitale n'avait pas hérité de bâtiments administratifs du passé, à l'image d'autres capitales où les princes régnants et les autorités de l'Église avaient construit des édifices importants au temps de la Renaissance et du Baroque. Cette lacune fut comblée en partie par l'acquisition déjà au 19^e siècle d'immeubles appartenant à des particuliers. Nombre de ministères sont donc logés dans les anciens refuges d'abbayes ou dans les immeubles de la seigneurie locale. Or, l'idée de construire un palais des nations sur le plateau du Saint-Esprit se retrouve dans la loi du 2 août 1939. Le projet, difficile à retracer par des plans, figure pour le moment, dans des courriers internes. On peut même se demander si les déplacements de Joseph Bech à Genève⁹ dans le cadre des conférences à la Société des Nations¹⁰, n'ont pas donné lieu à un projet de grand ensemble administratif à l'image du Palais des Nations de Genève, construit

*THEWES Guy,
Les gouvernements du Grand-Duché
de Luxembourg depuis 1848,
éd. 2006, sip*

*Annuaire officiel
du Grand-Duché de Luxembourg
1930, p. 297, 298*

entre 1929 et 1935. Or, après la démission en 1937 de Joseph Bech¹¹, son successeur Pierre Dupong n'a pas débloqué les moyens nécessaires, en effet celui-ci était selon l'historien Paul Spang, «d'une parcimonie légendaire quand il s'agissait des deniers publics»¹².

Le seul investissement du projet «quartier du Saint-Esprit» réalisé fut l'agrandissement de la Cathédrale, exécuté par l'architecte Hubert Schumacher en 1938, alors engagé de manière auxiliaire aux côtés de l'architecte de l'État Paul Wigreux.

Les investissements en constructions à usage public étaient diversifiés. Une très grande part du financement fut attribuée à la construction de gendarmeries et de douanes aux frontières, reflet sans doute du climat d'incertitude et du besoin de se

sentir en sécurité. Des bâtiments furent érigés pour les PTT dans diverses localités, notamment à Wiltz, à Clervaux et à Diekirch (fin années 1930). C'est avec un financement au compte-gouttes que purent être réalisées la transformation des bâtiments Collart - de Scherff en musée d'État et la consolidation du bâtiment du Palais de justice, situé à côté. Au début des années 1930, Paul Wigreux imagina un musée des Beaux-Arts sur la vaste pelouse qui s'étendait devant la fondation Pescatore, un projet jamais exécuté. La cuisine du Rham figurait dans les budgets de 1930 à 1935, tandis que les annexes du gymnase de Diekirch, représentaient un investissement conséquent lors de la seconde partie des années 1930. L'École professionnelle d'Esch-sur-Alzette, aussi dénommée « lycée technique », disposa d'un budget de construction à partir des années 1935. En 1938, l'État mettait un budget à disposition pour la planification d'un aérodrome dont le site n'était pas encore définitivement choisi¹³.

À cette même époque fut lancé un concours d'architectes pour le nouvel Athénée à établir dans la partie nord du parc de la fondation Pescatore, sur un terrain de 4 hectares¹⁴. Sur invitation du ministre René Blum, responsable du ressort des Travaux publics, la presse se rendit sur place le 20 mars 1940 et reçut de la part des architectes Hubert Schumacher, représentant de l'architecte de l'État et co-auteur du projet avec Pierre Grach, des explications sur ce nouveau bâtiment. D'une surface au sol d'un hectare, le bâtiment présentait un front de façade de 176 mètres, conçu selon les idées les plus modernes en matière de générosité et de clarté des salles de classes¹⁵. La guerre interrompit ce projet, tout comme bien d'autres qui étaient énoncés dans la loi du 2 août 1939 concernant un programme de travaux extraordinaires et autorisant le Gouvernement à émettre un emprunt de 41,5 millions. L'évolution du pays et les investissements conséquents ne redémarrèrent qu'à partir des années 1960.

La transition de l'architecture traditionnelle à l'architecture moderne

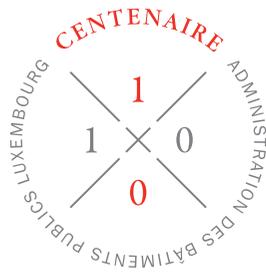
L'architecture fonctionnelle fut promue au cours des années 1920 par les architectes du Bauhaus qui se rapprochaient de la « neue Sachlichkeit » influencée par deux mouvements artistiques tels que le néoplasticisme hollandais « De Stijl » (1916) et le constructivisme soviétique. Ce courant eut du mal à percer sur la scène locale pour les bâtiments d'envergure, un phénomène qu'on pouvait constater un peu partout en Europe. Les nouveaux codes de l'architecture proposés par Le Corbusier en 1927¹⁶ renversèrent définitivement les notions classiques, en remplaçant le soubassement d'un édifice par des pilotis, le mur porteur par le plan libre, les toitures en pente par des toitures plates aménagées en terrasses. Les grandes visions de Le Corbusier étaient lues et connues, mais restaient à l'état théorique. Lui-même ne gagna en notoriété et en renommée qu'après la Seconde Guerre mondiale à travers des réalisations telles que la cité radieuse à Marseille 1947-1952, les cités de Rézé et Briey 1950-1960 ou la chapelle Notre-Dame de Ronchamp 1955¹⁷.

Le modernisme local se traduisait davantage par le rejet d'ornements pour s'agencer selon des volumes simples, sobres aux surfaces abstraites ou rythmiques. Quelques bâtiments furent structurés avec une logique et une précision parfois scientifiques qui apparaissent également au Luxembourg¹⁸.

Luxembourg se réclamait plutôt d'un modernisme modéré, comme l'affirme l'architecte Georges Traus dans une interview au journal A-Z en 1935 lorsqu'il dit à propos du pavillon luxembourgeois de l'Exposition de Bruxelles¹⁹ : « Wir, mein Kollege Herr Wolff und ich, gingen davon aus, der Luxemburger Pavillon müsse modern in den Linien sein, aber von einem gemilderten Modernismus. Denn man kann erwarten, dass von unserer heutigen Architektur das allzu extrem Betonte nicht von Dauer sein wird. » L'architecte de l'État Paul Wigreux évolua avec les courants en vogue et abandonna le « Heimatstil » dans son projet du Musée de l'État situé dans la vieille ville. Il y introduisit la toiture plate partiellement en verre qui devait assurer un éclairage optimal aux œuvres exposées, mais il fit également usage d'autres techniques et matériaux du courant moderniste. L'architecte Hubert Schumacher qui le

seconda en tant qu'architecte privé vers la fin des années 1930 disposait d'une même sensibilité, notamment pour les bâtiments anciens, ce qu'il démontra dans la réalisation de l'extension de la Cathédrale Notre-Dame à Luxembourg ; tout comme pour les nouvelles constructions où il sut affirmer son génie et son adhésion à la mouvance moderniste (projet Athénée)²⁰. Les années 1930 marquaient ainsi la transition de la construction traditionnelle vers la construction moderne.

-
- 1 COHEN Jean-Louis, Les années 30, l'architecture et les arts de l'espace entre industrie et nostalgie, Les fronts mouvants de la modernité, éditions du Patrimoine, 1997, p. 19
 - 2 érigé par Georges Traus (1865-1941), lauréat d'un concours d'architecte en association avec Michel Wolff (1901-1971)
 - 3 MOUSSET Jean-Luc, Bruxelles 1935, in: Un petit parmi les grands. Le Luxembourg aux Expositions universelles de Londres à Shanghai (1851-2010), Luxembourg 2010, p.190
 - 4 Luxemburg auf der Bruxeller Weltausstellung, in: A-Z, fasc. 22 p.7, 8, 2.06.1935
 - 5 MOUSSET Jean-Luc, Bruxelles 1935, in: Un petit parmi les grands. Le Luxembourg aux Expositions universelles de Londres à Shanghai (1851-2010), Luxembourg 2010, p.191
 - 6 MOUSSET Jean-Luc, Bruxelles 1935, in: Un petit parmi les grands. Le Luxembourg aux Expositions universelles de Londres à Shanghai (1851-2010), Luxembourg 2010, p.206
 - 7 TRAUSCH Gilbert, Histoire de Luxembourg, ed Hatier, 1992, p.152, dans son grand discours du 19.10.1940 le Gauleiter cherchait à diviser le peuple luxembourgeois. La participation du parti socialiste dans le gouvernement à partir de 1937 suite au référendum (loi muselière) a participé à concilier la communauté luxembourgeoise.
 - 8 Archives Parquet Général, informations retrouvées dans l'exposé des motifs pour le projet de loi pour la création d'un fonds d'investissements publics administratifs, scolaires et sanitaires (1960)
 - 9 TRAUSCH Gilbert, Histoire de Luxembourg, ed Hatier, 1992, p. 134
 - 10 D'autres complexes administratifs construits en Europe sont la Casa del Popolo à Côme en 1932-1936, le ministère de la Marine à Paris en 1932; le Reichsluftministerium à Berlin en 1935-36, Reichsministerium für Volksaufklärung à Berlin de 1934-1936,
 - 11 Dans le contexte de la loi muselière
 - 12 ... «c'était lui d'ailleurs qui semble être à l'origine d'une temporisation à l'extrême quand il s'agissait de la construction de bâtiments publics.» SPANG Paul, Les souverains du Grand-duché de Luxembourg et l'administration du pays, in Mémorial 1989: la société luxembourgeoise de 1839 à 1989, publications mosellanes, 1989, p. 52
 - 13 Tageblatt, 1946_20 juillet et <http://www.aero100-lu.org/historique/annees1930.html>
Sur initiative privée et communale, un aéroport international était inauguré à Esch-sur-Alzette en 1937, par contre le site du Findel ne fut aménagé par l'État qu'à partir de 1939, utilisé par les allemands et les américains lors de la guerre et inauguré officiellement en 1946
 - 14 Tageblatt, 1938_22 octobre, et TB 1939_8 novembre avec le compte rendu des discussions à la Chambre des Députés
 - 15 Luxemburger Wort 1940_21 mars
 - 16 LE CORBUSIER, L'esprit de vérité, in: l'architecture vivante, automne, hiver, 1927, p. 5
 - 17 CHAMPIGNEULLE Bernard, Histoire de l'architecture, Somogy, Paris, 1972, p.255
 - 18 LINSTER Alain, SCHMIT Philippe, THEWES Guy, L'architecture moderniste à Luxembourg, les années 30, catalogue, Musée d'Histoire de la ville de Luxembourg, 1997. Exemples: les magasins La Bourse, Hertz-Grünstein, la manufacture Heintz van Landewyck, la maternité Grande-Duchesse Charlotte inaugurée en 1936,
 - 19 Idem A-Z Magazin et THEWES Guy, l'architecture moderniste à Luxembourg, les années 30, catalogue du MHVL, 1997, p. 90
 - 20 GILBERT Pierre, La capitale et ses architectes, 1986, p. 192, 193



Paul Wigreux et les Expositions universelles de Bruxelles 1935 et Paris 1937

L'Administration des bâtiments publics a en 1935 prêté pour la première fois son concours à l'organisation d'un pavillon luxembourgeois d'une Exposition universelle. En 1925 et en 1933/34, elle ne fut pas sollicitée puisque pour ces manifestations les stands furent logés dans un ou plusieurs bâtiments mis à disposition par les organisateurs. À l'occasion de l'Exposition universelle et internationale de Bruxelles 1935, le pays se fit construire pour la deuxième fois dans son histoire, après Paris 1900, un pavillon indépendant. Bruxelles 1935 inaugure en effet un véritable tournant dans le sens d'une participation d'une importance jamais vue. Cette politique de forte présence sera suivie à Paris 1937¹.

Paul Wigreux (1880-1960) présente un double lien avec les Expositions universelles de 1935 et de 1937, d'abord en sa qualité d'Architecte de l'État depuis 1921 et puis en tant que vice-président depuis 1926 et président à partir de 1935 du Cercle Artistique de Luxembourg².

C'est comme architecte de l'État qu'il est nommé, le 4 juillet 1934, membre du jury institué en vue de la construction du pavillon luxembourgeois à Bruxelles 1935. Ce jury qui se prononce à l'unanimité pour le projet des architectes Georges Traus (1865-1941) et Michel Wolff (1901-1971) se compose encore de Joseph Van Neck, architecte en chef de l'Exposition, Paul Flesch, président de l'Association des Architectes luxembourgeois, Nicolas Petit, architecte de la Ville de Luxembourg, Sosthène Weis, architecte en chef d'Arbed-Terres Rouges, Antoine Hirsch, directeur de l'École d'Artisans et présidé par Arthur Kipges, Commissaire général³.

C'est en tant que vice-président, puis président du Cercle Artistique de Luxembourg que Paul Wigreux offre le profil idéal pour remplir le poste de commissaire spécial pour la section des Beaux-Arts créée dans la commissariat général⁴.

En effet, les organisateurs de l'Exposition de Bruxelles mirent à disposition de l'art moderne un bâtiment situé directement à droite des Grands Palais. Dans ce « Palais de l'Art moderne » construit par Joseph Van Neck, furent présentées les œuvres d'artistes de quinze pays différents⁵. Il fallait au moins six participants

pour que le Gouvernement luxembourgeois se soit déclaré prêt à nommer un commissaire spécial⁶. Vingt-six artistes en tout, dont également Paul Wigreux, ont participé :

« Peinture et dessin :

Blanc Pierre, Luxembourg ; Beckius Jean-Pierre, Mertert ; M^{me} Baudoin, née Adrienne d'Huart, Prague ; Hilbert Georges, Paris ; Kerg Théo, Luxembourg ; Kesseler Will, Aba (Congo Belge) ; Kutter Joseph, Luxembourg ; Meyers Josy, Luxembourg ; Mousset Eugène, Esch-sur-Alzette ; Oppenheim Guido, Luxembourg ; De Pidoll Paul, Plessis-Robinson (France) ; Rabinger Harry, Luxembourg ; Schaack Jean, Luxembourg ; Sunnen Joseph, Bech-Kleinmacher ; Tremont Auguste, Paris ; Thyès André, Luxembourg ; Wigreux Paul, Luxembourg ; M^{lle} Zangerlé Albertine, Luxembourg.

Gravure : Stoffel Michel, Luxembourg.

Sculpture :

Hilbert Georges, Paris ; Jungblut Joseph, Remich ; Jungblut Michel, Remich ; Kerg Théo, Luxembourg ; M^{lle} Lutgen Simone, Anvers ; Nosbusch Léon, Bruxelles ; Tremont Auguste, Paris ; Wercollier Lucien, Luxembourg⁷. »

Le Livre d'or de Bruxelles 1935 commente la participation luxembourgeoise comme suit : « Et l'on trouvait encore des œuvres dignes d'attention dans les compartiments de l'Autriche, du Danemark, de la Lettonie, du Luxembourg, de la Pologne, de la Suède, de la Suisse »

Si, à Bruxelles, le Luxembourg voulait « une participation vraiment nationale [...] digne et représentative du pays tout entier »⁹, sa participation à l'« Exposition internationale des arts et techniques dans la vie moderne » de Paris 1937 se plaçait sous le signe d'un patriotisme teinté de francophilie. Craignant d'être absorbé un jour par l'Allemagne nazie, le Gouvernement libéra des fonds considérables pour faire de son pavillon « une œuvre nationale ». Par ses décors et son plan intérieur, le bâtiment construit par l'architecte Nicolas Schmit-Noesen (1889-1964) forme sans aucun doute le plus noble, en tout cas le plus accompli sur le plan artistique de tous les pavillons luxembourgeois jamais construits.

Jean-Luc Mousset

Conservateur de la section Arts décoratifs et populaires au MNHA Luxembourg

« Paul Wigreux, architecte de l'État, président du cercle artistique » est nommé membre de la Commission consultative pour l'organisation de la Section luxembourgeoise. Il appartient également, ensemble avec Léon Laval, Commissaire du Grand-Duché, Antoine Funck, Chargé d'affaires du Grand-Duché à Paris, André Japy, architecte en chef de l'État français et Paul Muller, président de la Commission consultative, à la commission chargée de choisir, parmi quatre terrains disponibles, l'emplacement du pavillon luxembourgeois¹⁰.



Bruxelles 1935

Comme à Bruxelles, les organisateurs de l'Exposition de Paris proposèrent aux différents pays de participer à une exposition d'art moderne. Celle-ci forma le groupe VI de la classification de l'Exposition et se déroula au Musée d'art moderne. Pour respecter les stricts critères de sélections, un jury spécial fut composé aux membres suivants :

« M. Georges d'Espagnat, artiste-peintre, Paris ;
M. Balthus, artiste-peintre, Bruxelles ;
M. Joseph Kutter, artiste-peintre, Luxembourg ;
M. Auguste Tremont, sculpteur, Paris ;
M. Paul Wigreux, président du Cercle Artistique, Luxembourg ;
M. Henri Rabinger remplira les fonctions de membre suppléant. »

La commission, après avoir vidé ses débats au sujet de la représentation luxembourgeoise, fit porter ses décisions à la connaissance des différents artistes ayant posé leur candidature en vue de cet honneur exquis de pouvoir affronter l'opinion universelle à Paris. Parmi les artistes qui, en dehors de J. Kutter et de A. Tremont, se trouvent aux rangs des élus il y a lieu de citer P. Blanc, J.P. Beckius, A. Calteux, T. Kerg, J. Meyers, H. Rabinger, M. Reckinger, [M.] Stoffel, J. Sunnen, F. Tissen, A. Kratzenberg et S. Lutgen. D'autres, dont Lily Uden ou Joseph Neumanns, ont dû apprendre "qu'à défaut d'un emplacement approprié, le jury, ayant à décider de l'admission des œuvres... n'a pu accepter les tableaux que vous lui aviez soumis".¹¹

Quand en 1941, les Allemands ont fait rassembler aux Musées de l'État 560 peintures et gravures éparpillés dans les administrations étatiques les plus diverses¹², les six grands tableaux du hall d'exposition du pavillon déposés depuis la fin de l'Exposition dans les locaux des Bâtiments publics ont été transportés au musée. Les trois peintures de Lucien Simon¹³, les deux vues de Joseph Kutter¹⁴ et le tableau de Harry Rabinger¹⁵ servaient en effet à Paris comme « propagande touristique [...] hautement artistique »¹⁶.

À la même occasion, la longue frise décorative ornant le restaurant réalisée par Félix Glatz, Joseph Meyers et Jean Schaack est entrée au Musée¹⁷. Il est permis de supposer que tel a été également le cas du médaillon en mosaïque représentant la comtesse Ermesinde et de la maquette des fortifications du Bock, tous les deux placés dans le hall d'exposition du pavillon ainsi que de la grille de Michel Haagen séparant le vestibule du salon d'honneur.

Le transfert de ces œuvres au Musée a dû être conforme aux vues de Paul Wigreux, non seulement à cause de son goût personnel pour l'art, mais également en tant qu'architecte responsable de la construction des musées de l'État de 1929 à 1939.



Paris 1937

-
- 1 MOUSSET Jean-Luc et DEGEN Ulrike, Un petit parmi les grands. Le Luxembourg aux Expositions universelles de Londres à Shanghai (1851-2010) (Publications du Musée national d'histoire et d'art Luxembourg 11), Luxembourg 2010.
 - 2 ZWANK Edmond, Le Cercle Artistique de Luxembourg 1893-1993, Luxembourg [1993], p. 303.
 - 3 KIPGEN Arthur, La participation du Grand-Duché de Luxembourg à l'exposition de Bruxelles, in: COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT (éd.): Le Grand-Duché de Luxembourg, publié à l'occasion de l'Exposition universelle et internationale de Bruxelles par le Commissariat général du gouvernement grand-ducal à l'exposition avec le concours du Conseil économique, des chambres professionnelles, et de l'Association des journalistes luxembourgeois, Luxembourg / Bruxelles 1935, p. 206-240, en particulier p. 209.
 - 4 Exposition Universelle et Internationale de Bruxelles 1935. Le Pavillon du Grand-Duché de Luxembourg, Luxembourg 1935, p. 7 (BNL, Département de Luxemburgensia, LA 8288).
 - 5 COCKX A. et LEMMENS J., Les Expositions universelles et internationales en Belgique de 1885 à 1958, Bruxelles 1958, p. 126.
 - 6 ZWANK [1993], p. 103-104.
 - 7 KIPGEN 1935, p. 215-216.
 - 8 COMITE EXECUTIF DE L'EXPOSITION (éd.), Le Livre d'or de l'Exposition universelle et internationale Bruxelles 1935, Bruxelles / Saint-Gilles [1935], p. 567-568.
 - 9 KIPGEN 1935, p. 207.
 - 10 MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE (éd.), Exposition Internationale des Arts et Techniques Paris 1937. Les sections étrangères (2^e partie) (Rapport Général, tome 10), [Paris 1937], p. 27-39 (Grand-Duché de Luxembourg), en particulier p. 31 (BIE, B9 A1 E4 1476).
 - 11 ZWANK [1993], p. 110.
 - 12 MNHA Luxembourg, inventaire n° 1941-100.
 - 13 MNHA Luxembourg, fiches d'inventaire n^{os} 1941-100/98 a et b et 1941-100/99.
 - 14 MNHA Luxembourg, fiches d'inventaire n^{os} 1941-100/100 b et c.
 - 15 MNHA Luxembourg, fiche d'inventaire n° 1941-100/100 a.
 - 16 ANLux, CI-109 D [Paris 1937], Exposition Internationale PARIS 1937. Avis aux Exposants, signé par le Commissaire Général du Gouvernement Léon Laval-Tudor, daté du 10 mai 1936.
 - 17 MNHA Luxembourg, par exemple les fiches d'inventaire n^{os} 1941-100-258 d, 2002-076/001, 1941-100/259 m, 1941-100/260 m, 1941-100/259 f.



L'École agricole de l'État, créée en 1883, était hébergée à Ettelbruck dans l'actuelle avenue J.F. Kennedy. Plusieurs bâtiments, dont l'ancienne brasserie « Schmit-Gengler » ont été transformés afin de répondre aux besoins de l'école.

Dans les années 1920, au vu du nombre croissant d'élèves et de la précarité des infrastructures, la décision est alors prise, de construire rue Salentiny un nouveau bâtiment sur un terrain de 4 hectares, mis à disposition par la commune d'Ettelbruck.

La loi du 16 juin 1927 autorise le Gouvernement à procéder à la construction d'une nouvelle école agricole. Un crédit à hauteur de 10 millions de francs est voté.

L'architecte de l'État Paul Wigreux prend en charge la conception et la construction de la nouvelle école. La pose de la première pierre a lieu le 4 octobre 1927 en présence de la Grande-Duchesse Charlotte.

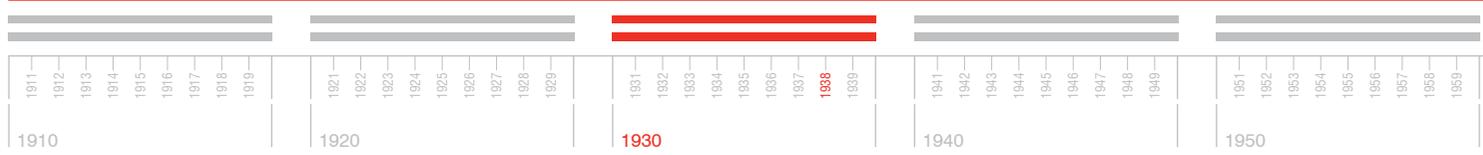
Le 23 octobre 1932, les nouveaux locaux de l'École agricole sont inaugurés après quatre ans et demi de travaux

Le bâtiment de l'école se compose d'un ensemble de plusieurs volumes reliés entre eux de façon à créer une cour intérieure, ainsi qu'un parvis s'ouvrant sur l'avenue Salentiny.

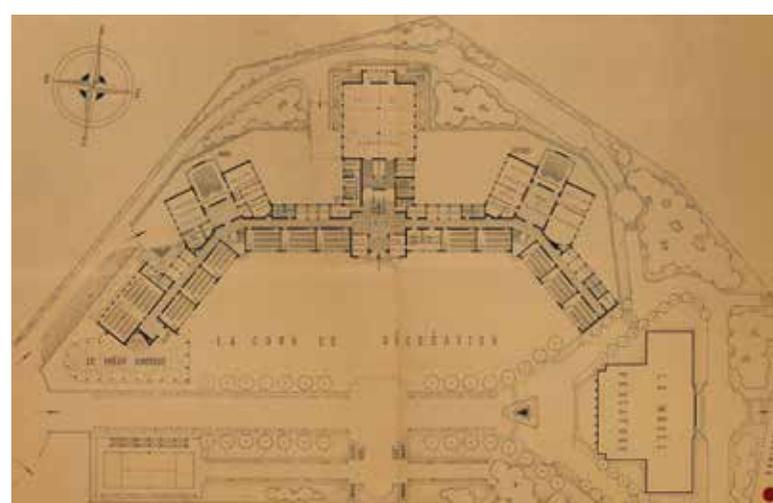
Les toitures en ardoise des différentes ailes, toutes munies de chiens assis, sont à deux versants et se pénètrent entre elles. La disposition et l'agencement de tous ces volumes de proportions différentes créent un ensemble riche en contraste, tout en restant harmonieux.

L'ensemble des bâtiments comportent une surélévation du rez-de-chaussée. Les encadrements des portes et fenêtres, la corniche ainsi que le soubassement des façades sont en pierre naturelle.





PROJET D'UN ATHÉNÉE DANS LE PARC DE LA FONDATION PESCATORE

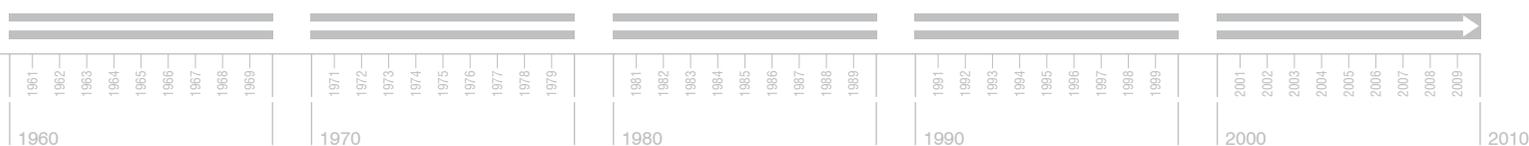


Adresse

Avenue Jean-Pierre Pescatore L-2324 Luxembourg

Concours d'architectes

1938



Depuis 1929, de nombreuses propositions pour l'implantation d'un nouvel Athénée ont donné lieu à des concours d'idées sans toutefois aboutir : les terrains en face du cimetière de Notre-Dame au Glacis ; dans le quartier Marie, en face de l'ARBED ; les terrains de la Spora et l'immeuble de la Banque Internationale ; dans le jardin du pensionnat épiscopal, ou encore les terrains jouxtant le Laboratoire et de l'Association des Carmélites Déchaussées à Luxembourg-Gare, ainsi que le plateau du Saint Esprit.

L'emplacement idéal doit offrir une surface de 15 000 à 20 000 m², disposer d'une situation suffisamment centrale, avoir un entourage calme, ainsi qu'une bonne situation. Les autres exigences sont les suivantes : être immédiatement disponible et permettre une construction la moins coûteuse possible.

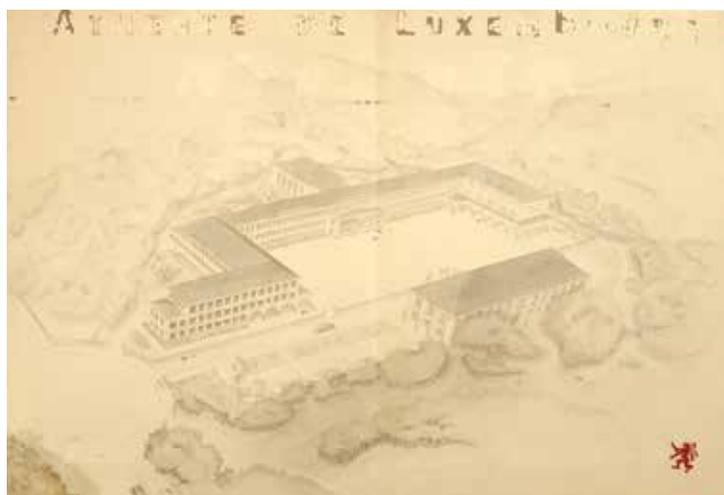
Emile Krier écrit dans sa chronique historique que « [p]our le début de l'année 1938, le Gouvernement voulait disposer des plans nécessaires pour pouvoir commencer avec la construction d'un nouvel Athénée. À cette fin, l'architecte de l'État était invité à provoquer un concours entre architectes, afin d'obtenir un choix de projets. Pour cette affaire, il y avait urgence. »

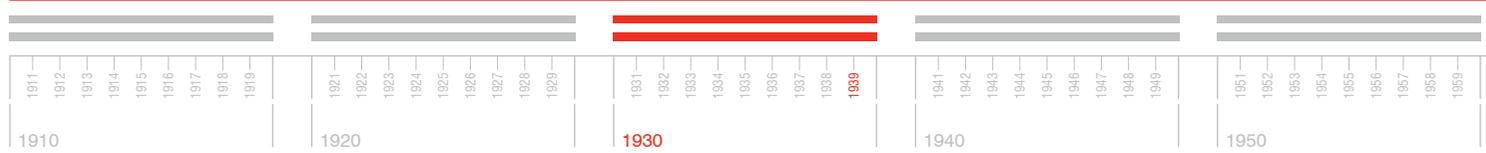
« En septembre 1937, fut enfin organisé un concours d'idées entre les architectes de nationalité luxembourgeoise en vue d'obtenir des esquisses pour la construction d'un athénée à Luxembourg. D'abord, le terrain de l'État en face du cimetière de Notre-Dame était prévu comme emplacement de la nouvelle construction. Ensuite, sur proposition de la commission [...], le concours fut élargi. On décida l'ouverture d'un concours parallèle pour les terrains du Glacis et du parc inférieur. Le 10 novembre 1937, les participants furent informés que le concours était tenu en suspens jusqu'à décision ultérieure. Fin 1938, un nouveau concours fut organisé. Cette fois-ci, le parc de de la Fondation Pescatore était prévu comme emplacement [...]. »

Des 52 projets soumis, « [u]n jury international proposa ex aequo deux deuxième prix et un troisième prix et recommanda l'achat de 10 autres projets. En raison de l'urgence du projet, et l'architecte de l'État étant dans l'impossibilité matérielle d'évacuer tous les travaux en suspens, le Gouvernement engagea Hubert Schumacher, un des architectes lauréats du deuxième prix, au service de l'État [...] pour la durée de la construction du nouvel Athénée. L'architecte Pierre Grach, lauréat du troisième prix, lui fut adjoint contre une indemnité proportionnée à ses travaux. L'architecte de l'État gardait la direction et la surveillance du projet. »

À noter que Hubert Schumacher est nommé directeur de l'Administration des bâtiments publics le 2 décembre 1945.

Si les grandes options sont prises par le Gouvernement en 1939, l'acquisition du terrain de la Fondation Pescatore ne se réalise que le 29 mars 1940. À cause de l'occupation allemande du Grand-Duché, le projet n'est pas réalisé.





ANCIEN MUSÉE DE L'ÉTAT



Adresse Place du Marché-aux-Poissons L-2345 Luxembourg
Architecte Paul Wigreux, architecte de l'État
Achèvement travaux 1939

1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010									
1960									1970									1980									1990									2000																		

L'idée d'un musée remonte à la fin du 18^e siècle, mais à défaut d'un bâtiment approprié, les collections d'art, d'archéologie et d'histoire naturelle étaient conservées provisoirement dans différents locaux de la ville, principalement à l'Athénée ainsi que dans la caserne Vauban au Pfaffenthal. Suite à l'incendie que subit la grande maison bourgeoise Collart-de-Scherff au Marché-aux-Poissons, l'État acquiert en 1922 cette bâtisse en vue d'y installer définitivement le Musée de l'État.

Le projet d'aménagement et de transformation des immeubles, établi par l'architecte de l'État Paul Wigreux, est achevé pour les festivités du centenaire de l'Indépendance du pays en 1939, mais l'accès au public est compromis par la Seconde Guerre mondiale. Le musée n'ouvre finalement ses portes qu'en 1945-46, où sont aménagées successivement les salles d'exposition des sections d'art, d'archéologie et d'histoire naturelle.

Le Palais des Beaux-Arts à Bruxelles, signé Victor Horta et inauguré en 1929, sert de source d'inspiration à Paul Wigreux. Les similitudes sont évidentes, comme par exemple le hall d'entrée du musée, les toitures en verre, la forme des luminaires, etc.

Durant les années 1960 et 1970, l'État acquiert une série d'immeubles avoisinants pour y loger les bureaux du personnel, des ateliers et de nouvelles salles d'exposition. En 1996, le Musée national d'histoire naturelle déménage dans l'ancien hospice Saint-Jean au Grund. Lors d'un concours d'architectes organisé par le Fonds de rénovation de la Vieille Ville en 1997, le projet de restructuration de l'architecte Christian Bauer, sorti lauréat, permet de réaliser un ensemble urbanistique où bâtisses anciennes et architecture contemporaine se complètent harmonieusement.

Lors des travaux de restructuration du musée, l'architecte Christian Bauer rétablit les anciennes salles selon la vision de Paul Wigreux et se place dans la continuité de ce dernier en échangeant l'ancien hall d'entrée contre un bloc monolithe à toiture plate et avec verrière.



Le Gouvernement en exil de 1940-1944

Victor BODSON,
Ministre de la Justice,
des Travaux publics et des Transports
(parti ouvrier socialiste)

La responsabilité politique de 1944-1951

Victor BODSON,
Ministre de la Justice, des Travaux
publics et des Transports
(parti ouvrier socialiste)
(1944 - 1947)

Robert SCHAFFNER,
Ministre des Travaux publics
et des Transports (Reconstruction)
(groupement démocratique)
(1947-1951)

Le personnel sous l'occupation allemande

Hochbauverwaltung, Trier:
Oberregierungs-und-baurat: Hauch

Hochbauamt Stadtkreis Luxemburg,
Esch, Heiliggeiststr. 10:
Vorstand des Hochbauamtes:
Regierungsbaurat: Wilhelm Bahlsen,
ersetzt durch Egbert Straube, dann
H. Kraatz
Kreis Diekirch, Grevenmacher in
Diekirch, Aachenerstr.: Baurat Wässer
Baupolizeiabteilung: Hans-Dietrich
von Steinsdorff

Reichsdeutsche Beamte und Angestellte:
4 Beamte, 2 Angestellte
Alexander Beier,
Regierungsbauinspektor
Hermann Mertens, Bauingenieur
Karl Schultz, Regierungsbauassessor

Le personnel luxembourgeois du Service de l'architecte de l'État de 1940-1944

Architecte de l'État: Paul Wigreux
Hubert Schumacher, architecte
de l'État-adjoint (H. Schumacher
devient architecte de l'État - directeur

Isabelle Yegles-Becker

Les années de guerre

1940 - 1945

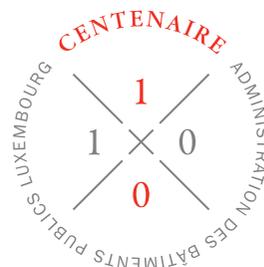
Le Service de l'architecte de l'État sous l'occupation nazie

À partir du 10 mai 1940, le Gouvernement luxembourgeois était en exil. En effet le pays fut occupé par les nazis qui mirent en place une politique d'annexion. Pour autant, les fonctionnaires luxembourgeois ne furent pas licenciés, mais ils se retrouvèrent dans une position subalterne par rapport à la direction allemande et des fonctionnaires allemands quasiment importés¹. L'architecte de l'État Paul Wigreux² partit à la retraite le 1^{er} novembre 1941 à l'âge de 61 ans.

L'administration des Travaux publics comportait avant la guerre le Conseil supérieur, la direction, deux services d'ingénieurs pour les arrondissements de Luxembourg et de Diekirch, le Service des chemins de fer vicinaux et celui du cassage mécanique de Merholz, un service des travaux extraordinaires de redressement des chemins repris et le Service de l'architecte de l'État qui était logé rue du Saint-Esprit indépendamment des bureaux de la voirie.

en 1946 et le poste d'architecte
de l'État - adjoint étant vacant
en 1946, il sera occupé par l'architecte
Michel Heintz)
Aide-architecte: Albert Müller
Surveillants des bâtiments:
Nicolas Winter, Michel Zimmer,
Pierre Barthel

Candidats-surveillants:
Robert Poeckes, Robert Zimmer,
Emile Schergen, Joseph Thilges,
Bernard Kießfer
Employés techniques: Constant Thill,



*Alphonse Mehlen, Charles Trossen,
Dominique Zieser
Expéditionnaire: Philippe Robert
Employés: Dominique Berton,
Jos Molitor, Arno Ziang
Artisan: Jean Fandel*

*Ingénieur chargé génie technique:
N.A. Seeburger
Chargé des installations de chauffage
central des bâtiments de l'État:
Léon Schleich*

*Chef-artisans:
François Engels, chef-jardinier
Gustave Laux, chef-jardinier
Chef-ouvrier: Jean Thill
Artisans:
Guillaume Lamesch, jardinier
Jean Lorang, Alphonse Reuter
Jean-Pierre Trierweiler
Jean Thyès, electricien
Ouvriers: Paul Barthel, Pierre Hensig,
François Loch, Pierre Maas,
Michel Reinesch, Joseph Roder,
Charles Schergen, Michel Schmitz,
Mathias Sturm
Femmes de charge: Elisabeth Fandel,
Mme Hartz-Mannes,
Alice Thill-Thill*

*THEWES Guy,
Les gouvernements du Grand-Duché
de Luxembourg depuis 1848,
éd. 2006, sip*

*Archives Administration
des bâtiments publics*

Archives nationales, CdZ A-O-6-140

*Archives nationales, EPU 3
pour la liste complète avec les chefs-
artisans et ouvriers durant
l'occupation allemande.*

*Annuaire officiel du Grand-Duché
de Luxembourg 1940*

*Arrêté du Gouvernement en conseil
du 25 février 1946 portant
fixation des cadres du Service
des Bâtiments de l'État.*

*Annuaire officiel
du Grand-Duché de Luxembourg
1949, p. 584,585*

Les Allemands réorganisèrent partiellement l'administration. Durant l'occupation, la « Preussische Staats - Hochbauverwaltung » fut dirigée par le directeur Hauch depuis Trèves, mais elle occupait également des bureaux dans le bâtiment Terres Rouges en 1942. Par contre, le département du « Tiefbau » chargé de la construction des routes et des ponts, siégeait dans le bâtiment principal de la CdZ à Luxembourg (bâtiment ARBED). L'administration « Verwaltungsbehörde - Hochbauamt »³ maintenait son siège dans les bâtiments du 10 rue du Saint-Esprit. Le directeur allemand Bahlsen était responsable des arrondissements de Luxembourg et d'Esch, tandis que l'arrondissement de Diekirch était placé sous la direction de l'allemand Wesser. Les deux arrondissements furent réunis en 1943, puis placés sous la direction du Dr. Straube « Regierungs- und Baurat »⁴.

De manière générale, la Seconde Guerre mondiale représenta une époque de stagnation dans le domaine de la construction. Les nouvelles constructions étaient peu nombreuses et les matériaux guère disponibles. Si l'on se réfère, à titre indicatif, au budget de 1942 du « Hochbauamt », l'entretien des bâtiments de l'État disposait de 75 000 Reichsmark (Rm), celui des bâtiments loués de 20 000 Rm et pour les nouvelles constructions, les transformations, les agrandissements 55 000 Rm étaient prévus. L'entretien représentait quasiment la moitié du budget de l'administration. (1 Rm correspondant environ à 100 LUF)

Durant la guerre, les matières premières étaient également rationnées. Le Service de l'architecte de l'État, qui s'occupait de la fourniture du carburant, donnait aussi des consignes précises pour éviter le gaspillage. L'architecte de l'État Wigreux adressa dans une lettre circulaire en date du 19 septembre 1940, des consignes en matière de restriction de chauffage des bâtiments publics⁵. On peut lire à titre d'exemple que l'aération des pièces ne devait pas se faire plus de 3 fois par jour durant 5 minutes. L'architecte de l'État avait également contribué à donner avant la Seconde Guerre mondiale (en juillet et août 1939) des informations au Conseil supérieur de la défense aérienne passive quant à l'équipement des caves et casemates de la ville pouvant servir d'abris antiaériens. Il dut logiquement participer avec le service de la défense aérienne passive (Luftschutzleiter) à l'équipement des bâtiments pour protéger les fonctionnaires du danger aérien. Ainsi, les greniers des bâtiments de l'État tel que celui du Palais de justice furent protégés contre la propagation d'incendies à l'aide de sacs de sable.

1 DOSTERT Paul, Luxembourg zwischen Selbstbehauptung und nationaler Selbstaufgabe, die deutsche Besatzungspolitik und die Volksdeutsche Bewegung 1940-1945, p. 76-89, 1985

2 Les actes établis lors du régime nazi indiquent pour Paul Wigreux les données suivantes: Geboren am 29.04.1880 in Luxemburg, Staatsarchitekt Eintrittsdatum 1.4.1920 katholisch, Ledig, Dipl-Ing Juli 1909 Darmstadt, Ruhestand 1.11.1941. Fichier allemand, Administration des bâtiments publics, aimables informations de François Henrotte

3 ANLux, CdZ A-1-12, 001

4 Aimable information de la part de Paul Dostert, directeur du Centre de Documentation et de Recherche sur la Résistance

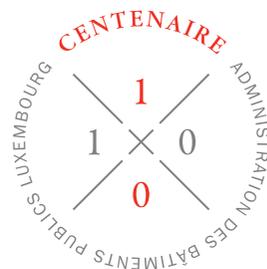
5 Dossier relatif au bâtiment du Palais de Justice retrouvé dans les archives du Parquet Général

De la libération vers la reconstruction

1945-1949

Réorganisation administrative des bâtiments publics

Au lendemain de la victoire des Alliés, le Gouvernement luxembourgeois reprit en main son administration. Le Ministère fit appel au Service de l'architecte de l'État et au conseil de l'architecte de l'État Paul Wigreux, retraité¹ dans le dossier des enquêtes administratives des fonctionnaires durant le régime nazi. La réorganisation de l'administration des Travaux publics fut éditée dans les arrêtés grand-ducaux du 17 septembre 1945, du 2 octobre 1945 et du 25 février 1946. Le Service de l'architecte était désormais désigné comme Administration des bâtiments publics qui se présentait comme entité à part entière avec un directeur à sa tête, muni de compétences équivalentes à celles de l'Administration des ponts et chaussées. La jeune administration restait sous l'autorité du Ministère des Travaux publics, maintenait des liens étroits avec le Ministère de l'Intérieur pour la vérification et le suivi des projets pour les communes et les établissements publics ainsi qu'avec le Ministère des Beaux-Arts pour exécuter les réparations et traiter des questions du patrimoine architectural, ce jusqu'à la création du Service des sites et monuments nationaux.



La reconstruction

Comme le démontrent les chiffres, les infrastructures du pays avaient énormément souffert : 157 ponts représentant 23% de la valeur des ouvrages d'art de la voirie de l'État avaient été dynamités et 14% des ouvrages d'art des chemins vicinaux² avaient été détruits. La distribution électrique et téléphonique était fortement atteinte ; une centaine de bâtiments de l'État fut détruite ou endommagée sans compter les nombreuses propriétés privées.

En février 1945, le Gouvernement institua le Commissariat Général à la Reconstruction, dont le rôle principal était de prendre en main les problèmes les plus urgents. Par un arrêté du 19 décembre 1945 fut constitué le Conseil Supérieur de la Reconstruction³. Y siégèrent 15 membres : le commissaire général, le commissaire général aux dommages de guerre et son directeur, les directeurs de l'Inspection du travail et des mines, de l'Office national du travail de l'Administration des ponts et chaussées, du Service de l'architecte, de l'Administration des services agricoles, un délégué des chemins de fer, un délégué du Ministère de la Santé publique, un ingénieur de l'électrification, l'attaché commercial et l'attaché social à la reconstruction et un secrétaire. La 1^{ère} phase de déblaiement se termina au printemps 1946. La reconstruction proprement dite put commencer et fixa les priorités dans l'ordre suivant : hôpitaux, cliniques, dispensaires, pharmacies ; écoles, églises, édifices publics ; exploitations agricoles, commerces alimentaires ; industrie, industrie hôtelière, artisanat, commerces en général ; habitations des familles nombreuses, des prisonniers politiques et des déportés, habitations en général à l'exception de celles dont le propriétaire était poursuivi ou condamné pour incivisme⁴.

La reconstruction des bâtiments publics s'avéra particulièrement difficile, puisqu'il s'agissait de réparer non seulement des bâtiments pour le fonctionnement de l'administration publique, mais aussi certains bâtiments de catégorie sociale pour lesquels il y avait urgence, notamment ceux des écoles primaires. Le service normal de la Maison de santé à Ettelbruck fut rétabli dans les plus brefs délais. En dernier, il fallut préserver les monuments de la ruine, donc sauvegarder le patrimoine en place. La Basilique et l'Abbaye d'Echternach ainsi que de nombreuses églises demandaient l'application de mesures spéciales en termes de conservation.

Les travaux de reconstruction furent dirigés du côté de l'Administration des bâtiments publics par les architectes Hubert Schumacher, architecte de l'État - directeur et Michel Heintz.

Ce dernier était architecte privé à Diekirch où il avait réalisé avant la guerre l'extension du Lycée classique ainsi que deux pavillons de l'Hôpital à Ettelbrück pour le compte des Bâtiments publics. Dans l'annuaire officiel édité entre 1945 et 1949, il était engagé comme architecte auprès de l'État. Or, il dut quitter l'administration et retourner vers son activité d'architecte privé. Il s'installa rue Notre-Dame à Luxembourg¹⁵ et participa avec l'architecte Léon Loschetter en 1965-67 à la restauration de la Cathédrale Notre-Dame de Luxembourg. Paul Wigreux, âgé de 69 ans en 1949, figura alors comme représentant de la Commission des sites et monuments,

dans les jurys mis en place pour choisir les artistes des décors, dans le cadre de la restauration de la Basilique d'Echternach⁶.

Quelle architecture choisir pour la reconstruction ?

La question était pertinente, vu le nombre important de reconstructions à réaliser, susceptibles de laisser une empreinte durable dans le paysage architectural. Au cours de l'année 1948, le Gouvernement organisa deux expositions consécutives présentées au Cercle Municipal à Luxembourg sur fond de partenariat économique. « L'urbanisme et le Logement aux Pays-Bas », une exposition réalisée par l'ingénieur-

architecte néerlandais Van Mansum et l'architecte-urbaniste luxembourgeois Luja montra comment les Pays-Bas géraient la reconstruction de logements face à une population en constante augmentation. Les exemples de Rotterdam montrèrent des logements « sains et confortables »⁶. La seconde exposition s'intitulant « Architecture et urbanisme » était une exposition suisse placée sous le Haut Patronage de son Altesse le Prince de Luxembourg, organisée par les gouvernements suisse et luxembourgeois. L'architecture de la Suisse fut présentée aux Luxembourgeois en tant que modèle à suivre pour son haut niveau de qualité constructive et son respect du particularisme régional.

Lors de l'inauguration, le ministre d'État Pierre Dupong déclara sa reconnaissance envers la Suisse qui était venue proposer « des solutions adéquates, belles, modernes. L'on trouve dans le modèle suisse des suggestions précieuses. Ce n'est pas que nous prônerions une imitation fidèle, une copie rigoureuse. ... Nos besoins, nos traditions et surtout aussi nos possibilités économiques ne le permettent pas intégralement. La Suisse, épargnée par le malheur, a atteint un niveau élevé surtout dans le domaine de la construction du logement moderne, et ses recherches ininterrompues l'ont fait progresser inlassablement dans un climat d'aisance, même de richesse. Mais les conceptions suisses ont avec les nôtres des affinités si grandes et les réalisations suisses présentent un charme si attrayant qu'elles peuvent nous proposer des résultats parfaits, nous montrer le chemin, nous être ligne de conduite⁷. » L'exposition fut une synthèse de 25 ans d'expérience en matière d'exigence d'hygiène moderne, de confort dans les domaines scolaires, sanitaires, administratifs, privés ; jugée d'une « sobriété de conception surprenante ». Elle trouva un grand écho auprès des personnalités spécialistes en la matière, présents au vernissage tel que Victor Engels, président de l'Ordre des Architectes, Robert Frommes, directeur de la Société nationale des Habitations à Bon Marché, Joseph Schroeder, ingénieur-directeur de l'Office National à la Reconstruction, Hubert Schumacher, architecte de l'État - directeur, Eugène Schmit, architecte de la ville. Une assistance très intéressée suivit une conférence de l'architecte suisse Jean Tschumi, professeur à l'École Polytechnique de Lausanne sur le thème « comment on bâtit aujourd'hui en Suisse ».

La reconstruction documentée à travers le témoignage de l'architecte de l'État Hubert Schumacher

Redonnons vie aux paroles⁸ de l'architecte de l'État - directeur Hubert Schumacher, qui fut acteur, ensemble avec plusieurs architectes⁹ privés et publics, de la reconstruction s'échelonnant entre les années 1945 et 1953, année de la consécration de la Basilique.

« Quatre années à peine se sont écoulées depuis la débâcle de l'offensive de von Rundstedt (janv. 1945) et déjà la majeure partie de la reconstruction dans le domaine des bâtiments publics est réalisée.

Au début, il s'agissait avant tout de réparer provisoirement les bâtiments de l'État détruits ou endommagés pour permettre ainsi aux administrations publiques de continuer ou de reprendre dans le plus bref délai un service tant soit peu normal. Ainsi, l'aménagement des bâtiments de la gendarmerie, des maisons douanières, des bâtiments des P.T.T. et des établissements d'enseignement s'imposait d'urgence et le service normal de la Maison de santé d'Ettelbruck ne pouvait être entravé plus longtemps.

Les dégâts étaient considérables, mais grâce à la diligence du Gouvernement et de la Chambre des Députés, les crédits nécessaires ont été mis à la disposition de l'Administration des Bâtiments Publics pour réaliser cette œuvre qui consistait notamment dans la reconstruction ou la réparation des bâtiments ci-après : L'Abbaye d'Echternach avec ses dépendances (gendarmerie, nouvelle école primaire, orangerie et pavillon du parc) ; l'École Agricole d'Ettelbruck, le Lycée classique de Diekirch, le bâtiment d'Administration de Diekirch, le bâtiment logeant les bureaux de l'Architecte de l'État et du cantonnement forestier à Diekirch, les prisons de Diekirch, le Château de

Colmar-Berg, 25 bâtiments des P.T.T, 14 pavillons de la Maison de Santé avec 10 bâtiments de service, 20 bâtiments des Douanes, 15 stations de Gendarmerie, le Palais de Justice de Diekirch et 3 Justices de Paix, 8 églises classées monuments historiques : la Basilique d'Echternach, l'église de Munshausen, l'église SS. Pierre et Paul d'Echternach, la chapelle de l'Ermitage de Girst, l'église St. Laurent de Diekirch, la Neukirch et la chapelle St. Nicolas de Vianden ainsi que la chapelle de Longsdorf.

Les travaux de reconstruction ont absorbé les crédits ci-dessous, y compris les sommes mises à la disposition de l'Administration pour la reconstruction des monuments historiques : (...) au total : 70 400 000 fr.

En outre, un crédit de fr. 19 452 000 a été demandé à ces mêmes fins pour l'exercice en cours. Si les travaux avancent aujourd'hui à un rythme accéléré, ceci est dû surtout au fait que les circonstances aggravantes du début, telles que difficultés de circulation et de transport, approvisionnement en matériaux de construction, pénurie et difficultés de logement de la main-d'œuvre, mesures urgentes de la reconstruction privée, etc. n'existent plus.

Ainsi, à l'exception des menus travaux de mise en état, on peut dire que la reconstruction des bâtiments publics touche à sa fin, abstraction faite toutefois des chantiers de l'Ecole Agricole d'Ettelbruck et des grands chantiers d'Echternach.

En effet, la reconstruction de l'ancienne Abbaye d'Echternach avec ses multiples annexes et dépendances - bâtiments d'une valeur artistique remarquable - représente un travail de longue haleine. Ainsi, il est fort compréhensible que sur ces chantiers importants il fallait au début faire enlever et garer certains ouvrages d'art avant d'entamer les réparations proprement dites, sans parler des études étendues et approfondies indispensables à la réalisation de cette œuvre.

Ces études s'imposaient surtout pour la reconstruction de l'Abbaye, de la Basilique, du Pavillon du Parc, du Bâtiment de l'Orangerie et pour l'aménagement d'une annexe pour les besoins des écoles primaires. En ce qui concerne le bâtiment principal de l'Abbaye avec ses annexes logeant la Gendarmerie, ainsi que l'Orangerie et le Pavillon du Parc, il est à prévoir que d'ici quelques mois tous les travaux de gros œuvre ainsi qu'une grande partie des travaux d'aménagement intérieur seront achevés.

D'autre part, les travaux de gros œuvre dans une autre annexe destinée à héberger les écoles primaires viennent d'être entamés pour être achevés au mois d'août prochain.

En outre, les travaux de déblayement et de consolidation pour la reconstruction de la Basilique étant terminés, les travaux de gros œuvre sont en voie d'exécution et le bâtiment sera poussé à la hauteur des nefs latérales avant l'hiver 1949.

En considérant que les grandes difficultés initiales sont surmontées, on peut prévoir qu'en 1951 la reconstruction des bâtiments publics sera achevée et que celles des monuments historiques touchera à sa fin.

Signé Hubert Schumacher.»

1 Paul Wigreux reprend ses fonctions le 18.09.1944 et selon sa limite d'âge, il repart à la retraite le 29.04.1945. Il maintient jusqu'à la fin de sa vie en 1960 une grande sensibilité pour la beauté

L'État bâtisseur ; Reconstruction, constructions et installations nouvelles, Ministère d'État, Service information et presse, novembre 1954, p. 6

2 L'État bâtisseur ; Reconstruction, constructions et installations nouvelles, Ministère d'État, Service information et presse, novembre 1954, p. 8, DOSTERT Paul, Die Wiederaufbaupolitik Luxemburgs nach dem Zweiten Weltkrieg, in HAUPT, Stadtzerstörung und Wiederaufbau, Bd. 2, 327-346, Bern, 2000

3 Bulletin d'information du Grand-duché de Luxembourg, Ministère d'État, nr 13, 31.12.1945

4 OAI/ 07/ 2006, p.32 ; en 1965-67

5 LW 31.05.1949, 30.7.1949 ; concours

6 Bulletin d'information du Grand-duché de Luxembourg, Ministère d'État, juillet 1948, p. 115

7 Bulletin d'information du Grand-duché de Luxembourg, Ministère d'État, septembre 1948, p. 132

8 L'État bâtisseur ; Reconstruction, constructions et installations nouvelles, Ministère d'État, Service information et presse, novembre 1954, p.14, 15

9 Entre autres les architectes Michel Heintz, Pierre Schaack, Robert Leer etc.

**La responsabilité politique
de 1950-1964**

Robert SCHAFFNER,
Ministre des Travaux publics,
des Transports
(reconstruction)
(groupement démocratique)
(1947-1951)

Victor BODSON,
Ministre de la Justice,
des Travaux publics et des Transports
(LSAP) (1951-1959)

Robert SCHAFFNER,
Ministre des Travaux publics
et de l'Éducation physique
(DP) (1959-1964)

**Le Service des bâtiments
de l'État en 1952**

Direction

Architecte de l'État - directeur:
Hubert Schumacher
Architecte de l'État - adjoint:
Pierre Schaack
Candidat-architecte de l'État:
Constant Gillardin

Service technique

Aide-architecte de l'État:
Joseph Thillges
Conducteur: Pierre Petit
Sous-chefs de bureau: Emile Schergen
à Luxembourg, Nic Winter à Diekirch
Commis techniques: Marcel Weinand,
Georges Weber, Ferdinand Besch,
Raymond Schmit, Antoine Oth,
Romain Frieden
Chefs de chantier: Emile Donnersbach,
Jean Thill, Nicolas Kohn,
François Beffort à Luxembourg,
Gustave Laux à Walferdange,
Théodore Dasbourg à Ettelbruck
Magasinier: Léon Bausch

Service administratif

Sous-chef de bureau: Robert Philippe
Commis-rédacteurs: Alphonse Conrad
à Luxembourg, Marcel Thillen
à Diekirch
Commis aux écritures: Robert Poeckes
Expéditionnaire: Jean Berscheid
Ouvriers: Maurice Angelsberg,
Marguerite Baustert-Simon,

Paul Barthel, François Engels,
Marguerite Hartz-Manes,
Pierre Henzig, Martin Hipp,
Guillaume Lamesch,
Dominique Lamesch,
François Loch, Jean Lorang,
Béby Lorang-Heschbourg, Pierre Maas,
Bruno Metzler, Jacques Muller,
François Ney, Michel Poelles,
Joseph Roder, Charles Schergen,
Michel Schmitz, Alice Thill-Thill,
Jean-Pierre Trierweiler, Jean Thyès,
Jean Weber, Dominique Zieser,
Théodore Zwanck

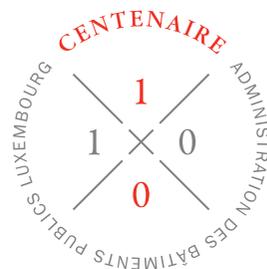
Isabelle Yegles-Becker

Les années

1950

L'époque des grands travaux d'infrastructures

Les années 1950 furent notamment marquées par la reconstruction d'après-guerre qui dura jusqu'au milieu de la décennie. L'achèvement de la reconstruction de la Basilique d'Echternach célébra le triomphe collectif d'un peuple porté par l'esprit patriotique. Le Gouvernement Bech/Bodson put clore en ces années le chapitre de l'épuration. Les aides accordées au pays par le plan Marshall permirent de mettre sur pied un vaste programme de modernisation des secteurs de l'énergie et du transport. De 1955 à 1960, fut construit le barrage d'Esch-sur-Sûre avec son équipement hydroélectrique. Le port de Mertert fut adapté aux exigences de transport du secteur sidérurgique. L'électrification des lignes ferroviaires Arlon-Luxembourg et Thionville-Luxembourg fut mise en service en 1956¹. Cette époque d'espoir, de dynamisme et marquée du renouveau allait être appelée « les trente glorieuses » en référence aux trois décennies de croissance économique et de plein-emploi dans le monde entier avant le choc pétrolier des années 1970.



*Adresse des bureaux
Luxembourg, 10 rue du Saint-Esprit
Diekirch, 10 rue de l'Hôpital
Echternach: Abbaye des Bénédictins
Dudelange: Maison de retraite*

*THEWES Guy,
Les gouvernements du Grand-Duché
de Luxembourg depuis 1848,
éd. 2006, sip*

*Annuaire officiel
du Grand-Duché de Luxembourg
1952*

*Archives Administration
des bâtiments publics*

« Une petite ville est devenue un carrefour de l'Europe » (Jean Monnet)

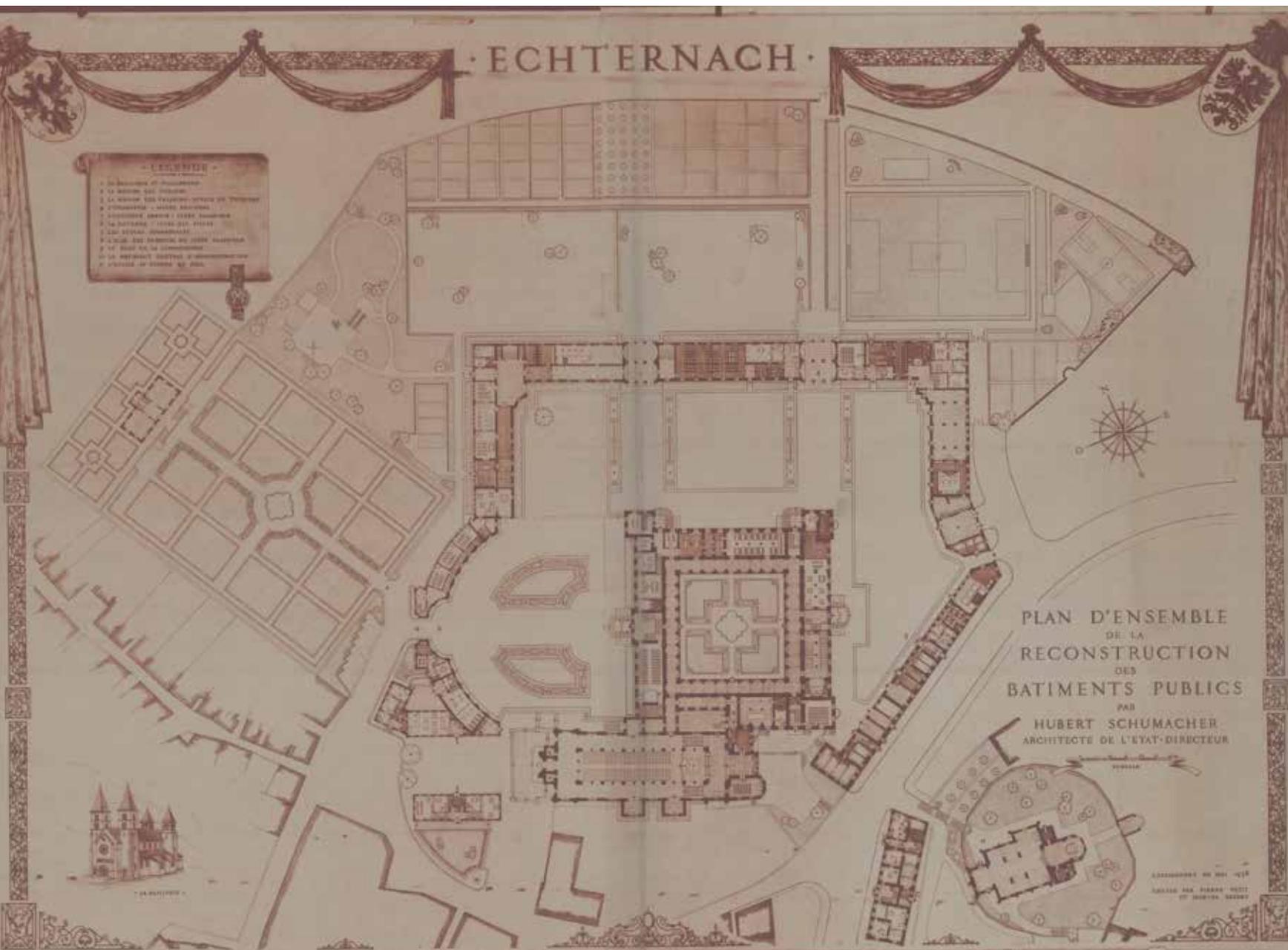
Sur le plan de la politique internationale, Robert Schuman, « le père de l'Europe » né à Luxembourg en 1886, s'engagea pour la réunion des peuples à l'aide d'instruments économiques capables d'éloigner le risque d'un nouveau conflit militaire. Le 9 mai 1950, Schuman rendit public son plan pour la création de la CECA (Communauté européenne du charbon et de l'acier), considérée comme l'ancêtre des institutions communautaires. C'est après la signature du traité à Paris et grâce à un heureux hasard et à l'habileté diplomatique du ministre des Affaires étrangères Joseph Bech, que la ville de Luxembourg fut choisie comme siège provisoire de la Haute Autorité, qui fut logée dans le bâtiment des Chemins de Fer face au pont Adolphe.

Voici un extrait du discours officiel tenu le 10 août 1952 par Jean Monnet, premier président de la CECA, au moment de la cérémonie d'investiture de la Haute Autorité et de la Haute Cour de la Communauté européenne du charbon et de l'acier: « Je vous remercie bien vivement au nom de mes collègues de la Haute Autorité de la cordiale bienvenue que vous venez de nous souhaiter. Vous avez dit, Monsieur le Bourgmestre, que nous étions des pionniers et des constructeurs. Généralement les pionniers commencent à travailler dans des conditions de fortune, campant comme ils peuvent... Grâce à vous, Messieurs, la Haute Autorité est plus favorisée. Il y a quinze jours, les Ministres des six pays se sont réunis et dans une nuit historique, ont décidé que la Haute Autorité commencerait ses travaux à Luxembourg... les services de l'État et de la ville ont rivalisé d'efforts. Nos félicitations... vont tout particulièrement au talent d'organisateur de M. Reichling qui, dès le premier jour, a centralisé tous les efforts et maintenu un contact avec nos services de Paris, et à vos architectes, à M. l'architecte Schaack des services de l'État, M. l'architecte de la ville Schmit et à M. l'architecte Heintz des Chemins de Fer luxembourgeois. Nous savons que vous avez passé des nuits blanches cette semaine, mais elles ont eu pour résultat que les immeubles, dans lesquels la Haute Autorité doit s'installer, sont prêts et nous pourrions prendre place dans nos bureaux dès demain... »²

La Villa Vauban, située dans le parc municipal fut mise à disposition par la ville de Luxembourg à la haute Cour de justice³. L'absence d'une grande salle d'audience donna lieu à la commande par le Gouvernement d'un projet d'extension signé par l'architecte Nicolas Schmit-Noesen, qui proposa encore d'autres sites d'implantation⁴. Les fonctionnaires emménagèrent en 1953 dans le nouveau bâtiment administratif de la rue Notre-Dame en centre-ville, conçu par Hubert Schumacher, architecte de l'État - directeur⁵. L'École européenne située boulevard de la Foire fut construite en 1957 d'après les plans des architectes de l'État Hubert Schumacher et Pierre Schaack⁶. Luxembourg posséda ainsi la première école de la Communauté européenne ayant rempli les conditions protocolaires nécessaires permettant aux détenteurs du diplôme de la licence européenne la poursuite des études universitaires dans le monde entier⁷. L'État réfléchit au logement des fonctionnaires européens et envisagea un moment la construction d'une maison-tour au Verlorenkost signée Constant Gillardin⁸. Dans le secteur immobilier, ces nouvelles demandes européen-

nes déclenchèrent un boom de la construction qui allait non seulement changer l'aspect du Kirchberg dans les décennies suivantes, mais qui allait également faire se développer les quartiers périphériques du centre ville avec une vitesse grandissante⁹.

Lorsque le traité de Rome entra en vigueur le 1^{er} janvier 1958, l'Union économique européenne (CEE) naquit. Luxembourg, étant l'un des six pays fondateurs, dut mettre à disposition de nouveaux espaces pour les fonctionnaires de l'Europe. Certains furent installés dans l'hôtel Staar à la Gare, d'autres se replièrent dans les nouveaux bâtiments, prévus initialement pour la gendarmerie au Verlorenkost, comme le secrétariat général du Conseil des ministres. Dès le début des années 1960, quelques étages furent loués dans le nouveau bâtiment des CFL¹⁰.



Face au manque d'espace disponible dans le centre-ville, Luxembourg proposa ses nouvelles visions urbanistiques; d'abord lors d'une réunion entre les ministres des Affaires étrangères de la CECA du 18 décembre 1957 pour définir la future capitale de l'Europe¹¹ et l'année d'après à l'exposition universelle à Bruxelles. Une grande maquette du plateau de Kirchberg présentait un quartier de ville sur un terrain de 360 hectares¹², relié à l'ancienne ville par un pont et offrant des conditions optimales pour accueillir de nouvelles infrastructures destinées en premier lieu aux instances européennes¹³. Le projet de construction de l'Athénée, prévu à la fin des années 1930 (projet Hubert Schumacher, Pierre Grach) au nord de la Fondation Pescatore, était remis en question par les nouveaux projets d'urbanisme. Prévu entre-temps au boulevard de la Foire en 1957¹⁴, le chantier de l'Athénée s'ouvrit finalement dans les prairies du quartier de Merl en 1958¹⁵.

Les constructions inscrites dans les budgets des années 1950

Une importante partie du budget¹⁶ était consacrée à l'installation de l'aérodrome de Luxembourg, comprenant les infrastructures, les bâtiments et les hangars dont le hangar « Nennig » qui représenta par sa construction en béton une innovation en termes d'ingénierie à Luxembourg. Les dépenses régulières et conséquentes pour les travaux d'entretien et d'agrandissement concernaient l'Établissement thermal de Mondorf, l'Hospice du Rham et sa cuisine, la Maison de santé d'Ettelbrück, les bâtiments et hangars pour l'Administration des ponts et chaussées et des maisons de retraite (jamais spécifiées à part le centre intégré pour personnes âgées à Dudelange en 1953 qui était un établissement moderne pour l'époque, équipé d'interphones, selon le modèle de maisons de retraite suédoises¹⁷). Les dépenses pour les projets plus représentatifs étaient relativement modestes. Elles concernaient le Palais grand-ducal, le Château de Colmar-Berg, la construction du Château de Betzdorf (1953) pour le jeune prince-héritier Jean et son épouse la princesse Joséphine-Charlotte, la Chambre des Députés et l'Hôtel du Gouvernement.

En matière de construction de bureaux de poste, le budget prévoyait la construction de bâtiments à Hesperange (1950-52), Consdorf (1950-52), Oetrange (1951-52), Ettelbrück (1954-55), Hollerich (1955-57), Echternach (1956-58), Bettborn (1956-58), Vianden (1958) et Obercorn (1959-60).

Le volet dépenses de santé concernait l'exhaussement d'une première aile de la maternité Grande-Duchesse Charlotte (1950-55), la construction de la clinique pédiatrique à Luxembourg (début de construction 1957), le laboratoire par la construction d'une nouvelle aile au Verlorenkost (principalement de 1954-58) et le laboratoire vétérinaire à Belair (1956).

Pour les besoins de la gendarmerie et des forces de l'ordre, les travaux concernaient les casernes du plateau du Saint-Esprit (1950), de Walferdange (1950) et le stand de tir au Reckenthal (1951). Une nouvelle gendarmerie vit le jour à Larochette (1953) et un complexe de bâtiments fut construit au Verlorenkost prévoyant 101 unités d'habitations pour les familles des gendarmes (projet Hubert Schumacher et Constant Gillardin, 1949 ; 1954-1955). Le Centre pénitentiaire de Givenich fut construit entre 1952 et 1957. La maison de Dreibern fut commencée en 1959 tandis que les maisons des gardiens au Grund apparurent dans les budgets entre 1953 et 1961.

Une nouvelle station viticole (architecte Narce Lutz) fut construite sur un terrain acheté par l'État à Remich, projet déjà inscrit au budget dès 1951, mais réalisé durant les années 1957-1960. L'État acquit le bâtiment « Casino Bourgeois » (1959), rue Notre-Dame face à l'immeuble administratif central¹⁸.

En équipement de bâtiments administratifs, citons les travaux portant sur le bâtiment de la rue Beaumont (1950-53), le bâtiment de la rue Notre-Dame, appelé bâtiment central (1951-53), les bâtiments pour les Ponts et Chaussées (1950-55), un bâtiment administratif à Echternach (1951-52), un autre à Ettelbrück comprenant un office de tourisme (1954-56), l'ancienne crèche dite maison de Cassal à Luxembourg (architecte Constant Gillardin, 1956), l'hôtel du Ministère des Finances (1957-59), le bâtiment du Cadastre à Belair (1957-59) et le bâtiment administratif à Esch (1958-59).

Une nouvelle gare à Esch fut financée dès 1953 et achevée en 1956-57 avec des éléments préfabriqués de Maxéville¹⁹.

Les investissements en équipements scolaires furent réalisés à Echternach pour l'école primaire (1951) et pour le gymnase qui s'installa dans l'ancienne abbaye et qui fut équipé d'une aile des sciences (1953-54). Le Gymnase de Diekirch fut modernisé (1953-57). À Luxembourg, l'École des Arts et Métiers fut dotée d'une extension d'ateliers signée de l'architecte Paul Dornseiffer (1953-54). Le Lycée de jeunes filles d'Esch-sur-Alzette inauguré en 1955 fut encore parachevé dans les années suivantes (1957-59). Le Lycée classique d'Esch fut agrandi (1957).

Dès 1955, un budget fut mis à disposition des CFL pour la construction de son siège administratif le long des rails à Luxembourg. Un projet d'urbanisation du plateau du Saint-Esprit²⁰ fut envisagé en 1958.

De l'architecture moderne conventionnelle vers des constructions plus audacieuses

Depuis la fin des années 1920²¹, la notion d'architecture moderne fut définie lors de congrès internationaux réguliers. L'architecture devint dépendante de l'économie générale et s'exprima en termes de rendement et de profit commercial maximum. Ces prémisses favorisèrent ainsi la rationalisation et la standardisation des constructions. On vit apparaître dans le secteur du bâtiment une main d'œuvre bien moins spécialisée qu'auparavant et des matériaux qui évoluaient vers une technicité de plus en plus performante.

Dans un petit pays comme le Luxembourg, la pression démographique étant moins importante que dans les grands centres urbains, l'architecture rationaliste avec un niveau moyen en qualité, ne put pas réellement émerger, du moins pas de manière spontanée. On eut donc recours aux préceptes de la normalisation dimensionnelle et à l'optimisation des méthodes de production notamment dans le secteur sidérurgique.

Bien que des archétypes d'une architecture moderne eussent vu le jour lors des années 1930 à Luxembourg, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le Grand-Duché se replia largement sur les valeurs traditionnelles, culturelles et religieuses; une réaction tout à fait légitime d'un pays ravagé et appelé à se reconstruire. Ainsi la reconstruction des monuments historiques fut célébrée comme un acte patriotique. L'architecte de l'État - directeur Hubert Schumacher fut présent à côté des invités de marque au moment des grandes cérémonies d'inauguration étant lui-même impliqué dans la reconstruction du patrimoine religieux²².

Comment les acteurs jugèrent-ils le langage architectural mis en place ? Dans la brochure du touring-club Luxembourg²³ de 1954 « paysages, architecture, urbanisme en Luxembourg » Joseph Petit²⁴ laissa transparaître un brin de regret pour le manque d'audace. Il écrivit : *« on a vanté la rapidité avec laquelle nos maisons se sont relevées des cendres... nous avons dès la première heure écarté les solutions audacieuses, les plans révolutionnaires comme on avait prôné chez nos voisins la nouvelle école des urbanistes. (...) Chez nous tout est figé aujourd'hui dans le corset de pierre et de béton fait pour durer des siècles. Nous nous sommes contentés d'être pratiques et de refaire dans l'ensemble ce qui était là auparavant. Mais nous nous sommes cramponnés à la vision du passé et partout existait la volonté de respecter la tradition ancestrale, de ne pas trop heurter l'ambiance et l'entourage soit géographique, soit architectural. (...) En plus on est heureux de constater que presque partout les principes d'une architecture fonctionnelle ont été observés. »*

L'architecture fit débat lors de l'exposition sur l'architecture suisse en 1948, puis encore en 1953 lors d'une exposition consacrée à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire²⁵. Les plans de l'urbaniste Pingusson (1894-1978), originaire de Paris et engagé dans la reconstruction de la Sarre et plus particulièrement de la ville de Saarbrücken jusqu'en 1948, y étaient présentés.

L'analyse des constructions des années 1950 fait ressortir un mélange d'éléments traditionnels et modernes. C'est le cas du bâtiment des assurances Le Foyer, de l'auditoire de la Villa Louvigny, du Palais épiscopal (1958, architectes R. Mailliet, L. Loschetter, P. Reuter), du Conseil d'État face à l'église Saint-Michel inauguré en janvier 1960 (architectes Hubert Schumacher, Constant Gillardin), du bâtiment central « CECA », implanté sur un îlot entier avec une façade tramée d'aspect sévère et massif (architecte Hubert Schumacher). La revue d'architecture luxembourgeoise « Formes nouvelles » prit ses distances par rapport à ce bâtiment, pensant qu'il n'avait pas atteint le but artistique, économique et urbanistique de son temps²⁶. Les jeunes architectes croyaient entre-temps à de nouvelles expressions architecturales : construire des édifices sur piliers, d'après le principe du plan libre avec une ossature en béton qui supporte une façade rideau vitrée et tramée et qui comportent un toit en terrasse. Le bâtiment tour des CFL, fruit d'un concours architectural datant de 1954 et réunissant les architectes Camille Frieden, Constant Gillardin et Gerold Dietrich de Trèves répondait à ces règles. Pouvait se réclamer également de cette modernité architecturale, d'autres bâtiments de l'État comme le laboratoire de l'État, le nouveau hall d'exposition au Limpertsberg, l'Athénée à Merl avec ses volumes montés sur piliers et les grandes baies vitrées ou encore le garage de la gendarmerie au Verlorenkost. Dans le secteur privé, citons le bâtiment de la Cour de justice Côte d'Eich démoli en 2009 et le magasin Monopol qui n'existe plus dans sa forme d'origine²⁷.

Le pavillon luxembourgeois à l'exposition universelle de Bruxelles en 1958, conçu par les architectes René Mailliet, Pierre Reuter et l'ingénieur français Jean Prouvé²⁸ représentait également une architecture d'avant-garde.

-
- 1 THEWES Guy, Les gouvernements du Grand-Duché de Luxembourg depuis 1848, SIP, 2003, p.145
 - 2 Bulletin officiel, édition du 30 septembre 1952, p. 145 – 151, extrait de la p. 151
 - 3 YEGLES-BECKER Isabelle, La Villa Vauban, Symbole de culture et d'identité historique, in : Ons Stad, n°93 p. 19, 2010
 - 4 Au Limpertsberg ou à Mondorf. La Haute Cour va déménager dans un grand complexe administratif neuf appartenant à l'archevêché, dans la Côte d'Eich en 1958 où elle reste jusqu'en 1972 pour occuper un nouveau bâtiment au Kirchberg
 - 5 Album-photo et archives de l'Administration des bâtiments publics
 - 6 Aimable information de la part de Christian Schaack. Le frise en bas-relief surmontant l'entrée a été conçu par son père Pierre Schaack
 - 7 La REVUE titre déjà en 1954 « die eigenartigste Schule des Kontinents befindet sich in Luxemburg »
 - 8 Aimable information de la part de M. Constant Gillardin. Il est l'auteur des maisons situées perpendiculairement à la vieille ville, du bâtiment du laboratoire et des garages de la gendarmerie
 - 9 Quand l'Europe émergeait à Luxembourg, catalogue d'exposition photothèque de la ville de Luxembourg, 8.05-3.10.2010, p.27
 - 10 Quand l'Europe emménageait à Luxembourg, exposition du 8.05-2.07.2010, photothèque de la ville de Luxembourg
 - 11 In: Revue magazine, 1945-1995
 - 12 Le Kirchberg, un quartier de ville à part entière, in : Rapport d'activité du Kirchberg 2001, p. 9
 - 13 MOUSSET Jean-Luc, Bruxelles 1958, sous le signe de l'acier, in Un petit parmi les grands. Le Luxembourg aux expositions universelles de Londres à Shanghai (1851-2010), catalogue d'exposition MNHA, p. 251, 261
 - 14 Voir fiche Athénée
 - 15 SCHMIT Michel, Aperçu sur un siècle et demi d'enseignement supérieur et moyen, in: Mémorial, 1989, p. 405
 - 16 Les budgets de 1950 à 1959 ont été consultés afin d'établir les projets les plus représentatifs exécutés durant cette décennie
 - 17 Aimable information de la part de Constant Gillardin. Hubert Schumacher, architecte s'était rendu en Suède pour visiter des maisons de retraite de la dernière génération
 - 18 Aménagement et extension réalisés par Jean Prouvé
 - 19 BAUER Christian, HERR Jean, Luxemburgs Architektur nach 1945, in : Architektur im Ringturm VII, Luxemburg Architektur in Luxemburg, Verlag Anton Pustet, Wien 2001, p. 121, (éléments industriels de Jean Prouvé)
 - 20 Selon la liste ABP concernant les projets non-réalisés
 - 21 Déclaration de La Sarraz, congrès internationaux d'architecture moderne 1928
 - 22 Dessin de la clef et de l'entrée de la crypte grand-ducale (1947)
 - 23 Imprimerie Pierre Linden, 15.09.1954
 - 24 Joseph Petit, fils de l'architecte de la ville Nicolas Petit, est professeur chargé de la Direction du Service de Presse du Gouvernement. Il est l'auteur du Bulletin officiel et édite de nombreuses publications
 - 25 LORANG Antoinette, L'architecture et l'urbanisme à Luxembourg dans les années 50, in Architektur im Ringturm VII, Luxemburg Architektur in Luxemburg, Verlag Anton Pustet, Wien 2001, p. 86
 - 26 La revue est dirigée par Camille Frieden, architecte luxembourgeois (1914-1998), considéré comme l'un des grands pionniers de l'architecture moderne à Luxembourg. LORANG Antoinette, L'architecture et l'urbanisme à Luxembourg dans les années 50, in : Architektur im Ringturm VII, Luxemburg Architektur in Luxemburg, Verlag Anton Pustet, Wien 2001, p. 90, 103
 - 27 Inauguré dans l'avenue de la Gare le 26.4.1957, Revue
 - 28 Selon Georges Reuter architectes s.à.r.l.

1911	1912	1913	1914	1915	1916	1917	1918	1919	1920	1921	1922	1923	1924	1925	1926	1927	1928	1929	1930	1931	1932	1933	1934	1935	1936	1937	1938	1939	1940	1941	1942	1943	1944	1945	1946	1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959
1910									1920									1930									1940									1950												

BASILIQUE SAINT-WILLIBRORD À ECHTERNACH



Adresse

Rue des écoliers L-6436 Echternach

Architecte

Hubert Schumacher, architecte de l'État

Reconstruction

1949-1952

1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
1960									1970									1980									1990									2000									2010

Historique

L'histoire de l'abbaye d'Echternach remonte à la fin du 7^e siècle. Construite vers 697-698 sur le site d'une ancienne agglomération peuplée par les Francs, l'église mérovingienne est sensiblement agrandie vers 800. À la suite d'un incendie, l'édifice est reconstruit entre 1016 et 1031 dans le style roman. Dans la nef centrale, le plafond à poutres est remplacé au 13^e siècle par des voûtes sur croisées d'ogives. Plusieurs chapelles latérales sont ajoutées à l'époque baroque.

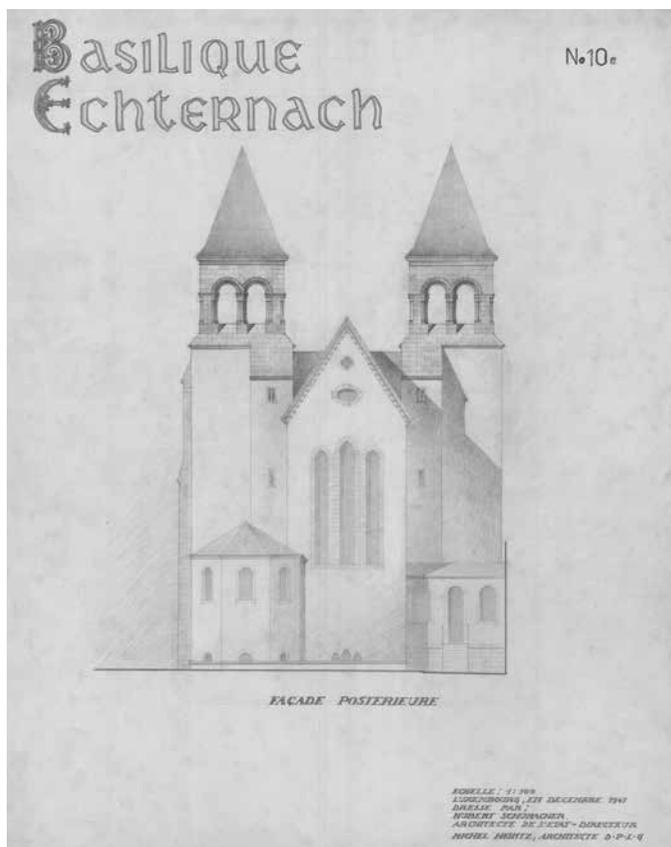
Sécularisée à l'époque de la Révolution française, l'église sert de faïencerie et est gravement endommagée. Des travaux de restauration permettent le rétablissement du culte en 1868.

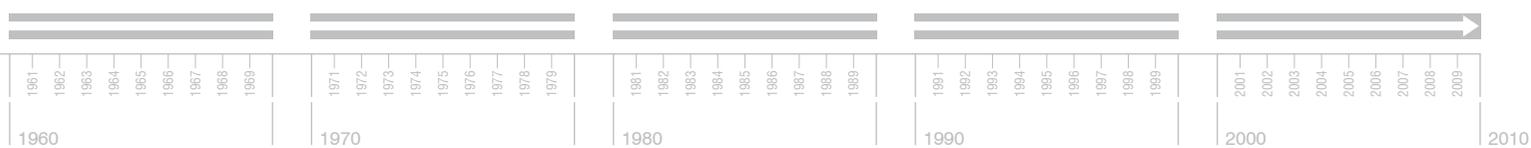
En décembre 1944, la partie occidentale de l'église est détruite par les troupes allemandes battant en retraite lors de la Bataille des Ardennes. Les plans de la reconstruction sont élaborés par l'architecte de l'État Hubert Schumacher, assisté de Michel Heintz et conseillé par l'évêque Léon Lommel et le professeur Georges Kiesel. Entamés en mai 1949, les travaux sont achevés en 1952. La consécration de la Basilique a lieu le 20 septembre 1953.

Architecture

Avec sa nef centrale coiffée d'un plafond plat, ses quatre tours et sa façade occidentale sobre et dépouillée, l'édifice devait évoquer l'architecture romane du 11^e siècle. L'intérieur est marqué par l'alternance de piliers et de colonnes reliés par des arceaux et des arcs superposés. Alors que le chœur et la crypte remontent à l'époque carolingienne, les nefs latérales ont été reconstruites dans le style gothique. Les vitraux ont été réalisés par des artistes français et luxembourgeois (Jean Barillet, Paul Bony, Théodore Hanssen, Jacques Le Chevallier, François Gillen, Emile et Joseph Probst, Gustave Zanter), tandis qu'Auguste Trémont a créé le maître-autel.

Henri Trauffer, directeur du Lycée classique d'Echternach





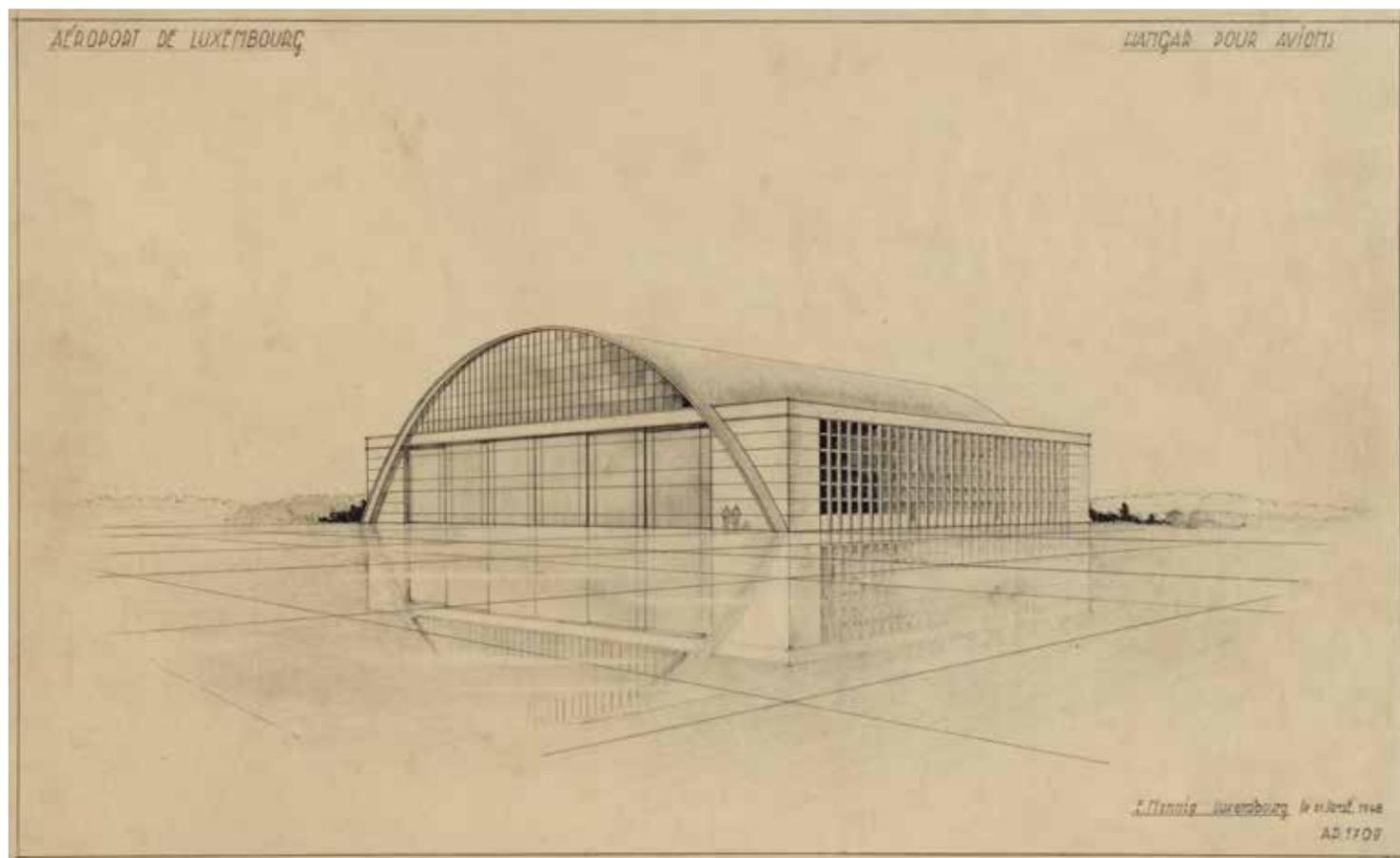
La construction du hangar de maintenance s'inscrit dans l'évolution de l'aéroport qui s'est développé à partir de la fin des années 1930.

Destiné à l'entretien des avions, le hangar est conçu par l'ingénieur Emile Nennig en 1948. Sa construction débute en 1951 et dure environ deux ans.

Il s'agit du premier bâtiment en Europe construit en béton pré-contraint d'une aussi grande portée. La toiture est constituée d'une voûte d'une hauteur de 19m stabilisée par des corps latéraux. Les toitures-terrasses de ces corps latéraux sont des poutres en béton pré-contraint qui transmettent à des tirants, logés dans les linteaux de la façade, la poussée de la voûte.

Le bâtiment comprend le grand hall central, longé par des corps latéraux massifs abritant sur deux niveaux les ateliers, ainsi que les vestiaires, les bureaux et une cantine.

Le principe de construction en béton pré-contraint, révolutionnaire pour cette époque, remplace l'ancienne baraque en bois et constitue un grand pas dans le développement de l'aéroport. Le hangar aux dimensions 70x42,5m marque le début d'une nouvelle ère du trafic aérien.



1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
1960									1970									1980									1990									2000									2010

Historique

Hubert Schumacher réalise ce bâtiment de 1951 à 1953 dans sa fonction d'architecte de l'État - directeur du Service des bâtiments de l'État. À l'époque, il est destiné à accueillir les sièges du Gouvernement et de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), créée le 18 avril 1951.

Depuis 1989, le Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle occupe ces lieux.

Architecture

Le bâtiment constitue un îlot entier du centre-ville et se distingue par son volume et sa façade aux lignes géométriques, dépourvue d'ornements. La forme rectangulaire, qui intègre en son milieu une large cour intérieure, souligne également en plan l'esprit géométrique prédominant. Les lignes horizontales caractérisent cette façade avec, de bas en haut : son imposant socle en pierre sur deux niveaux, la partie supérieure à trois niveaux et enfin une large corniche avec un étage en retrait. L'aspect monolithique est renforcé par le rythme régulier des fenêtres.

Les seuls éléments décoratifs sont le portail d'entrée et le coin occupé par le traditionnel « Brasserie des Nations ». Le bâtiment revêt aujourd'hui encore un aspect qualitatif et intemporel grâce à son architecture et sa façade en pierre de travertin.

Construit pendant une période en pleine évolution architecturale, le bâtiment a été l'objet de discussions, alors que les idées de Le Corbusier avec sa réalisation de l'Unité d'Habitation à Marseille en 1952 commencent à influencer les courants architecturaux.



1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
1960									1970									1980									1990									2000									

Comme suite aux résolutions du Congrès de Vienne en 1815, la partie du village de Bollendorf située sur la rive droite de la Sûre est séparée de toutes les institutions civiles et religieuses. Malgré le rattachement à la commune et à la paroisse de Berdorf, de nombreux liens subsistent, notamment sur le plan religieux.

À la fin de la Seconde Guerre mondiale, les habitants retrouvent un village sinistré.

Étant donné l'éloignement de leur église paroissiale, ils réclament dès 1949 la construction d'un lieu de culte. Au début de l'année suivante, le dossier est soumis à la commission pour la restauration des édifices religieux. Les responsables choisissent un terrain légèrement surélevé situé à la sortie est de la localité au bord de la route d'Echternach pour la construction de l'église. Le conseil communal de Berdorf prie l'architecte de l'État Hubert Schumacher de prendre en mains l'élaboration des plans. Celui-ci s'appuie sur le concours de son jeune collaborateur Constant Gillardin, qui vient de terminer ses études à l'École Polytechnique Fédérale de Zurich. L'édifice affiche incontestablement cette influence.

La pose de la première pierre a lieu le 11 mai 1952, la dédicace le 19 avril 1954.

L'édifice s'étale parallèlement à la route. Un clocher isolé, à la manière des campaniles, attire l'attention du passant. Destiné à accueillir un petit carillon approprié pour un village, il connaît des problèmes d'ordre statique lorsqu'il doit subitement héberger trois cloches importantes initialement destinées à la Basilique d'Echternach.

La tour est reliée à l'église par une galerie couverte qui mène au portail. Les façades, revêtues d'un crépi blanc cassé, s'élèvent au-dessus d'un socle maçonné en pierre apparente. La toiture en aluminium à faible pente déborde largement par rapport aux murs.

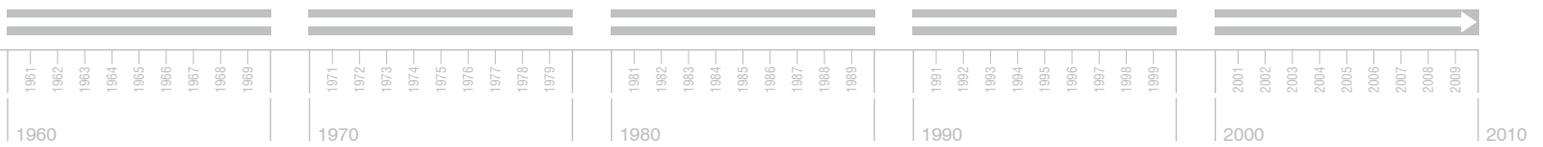
À l'intérieur, la zone d'entrée se situe sous la tribune. Chapelle baptismale et cage d'escalier sont logées de part et d'autre. La nef, éclairée par dix larges baies vitrées, se rétrécit vers le chœur auquel montent six marches flanquées d'ambons. L'autel surmonté du tabernacle est posé sur trois marches supplémentaires. Il domine clairement l'intérieur. À l'instar de la nef, le chœur aussi se rétrécit en direction de l'abside, il déborde par rapport au vaisseau. Cette disposition permet l'éclairage du sanctuaire par des fenêtres non visibles pour l'assemblée.

Le mur du fond est orné d'un sgraffite de Ben Heyart représentant l'Assomption. Tabernacle, chandeliers d'autel et fonts baptismaux sont également l'œuvre de l'architecte Constant Gillardin. Aucun décor n'encombre la nef, afin que rien ne détourne l'attention des fidèles.

Par son dépouillement et sa sobriété, ses lignes simples et nettes, ainsi que l'agencement de son espace, l'église de Bollendorf-Pont marque une étape importante dans l'évolution de l'architecture sacrée au Luxembourg. Son influence sur la paroissiale Saint-Pie X de Luxembourg-Belair réalisée quelques années plus tard est flagrante.

Alex Langini, professeur-détaché au Ministère de la Culture





Historique

Un complexe d'immeubles formant la « Caserne de la Gendarmerie » se situe à côté du Laboratoire bactériologique de l'État (1907) à l'endroit de l'ancien Fort Neipperg. Dès 1952, le projet « Gendarmerie à Luxembourg-Verlorenkost » est initié.

Dès 1930, l'administration se voit confrontée aux difficultés toujours croissantes de loger convenablement les membres de la gendarmerie et de faire face au danger que comporte un casernement non conforme aux exigences du service des gendarmes. La situation empire après la Deuxième Guerre mondiale, que ce soit par le renforcement de la brigade de Luxembourg jusqu'à 100 unités, ou par la suppression des logements des gendarmes dans la caserne du Saint-Esprit.

L'architecte de l'État Hubert Schumacher écrit dans son avis au projet de loi : « Si par suite de l'introduction du service militaire obligatoire, la réalisation du premier projet est devenue illusoire, la construction des bâtiments de gendarmerie est de toute première une nécessité et cela en présence de la pénurie de logements et par suite du renforcement considérable de la gendarmerie et de l'extension du service de la Sûreté publique. En outre, le fait de loger des gendarmes dans des appartements loués et éparpillés en ville et dans les alentours est bien contraire au principe du casernement et ne peut se faire qu'au détriment de la discipline et de la bonne marche du service. »

Architecture

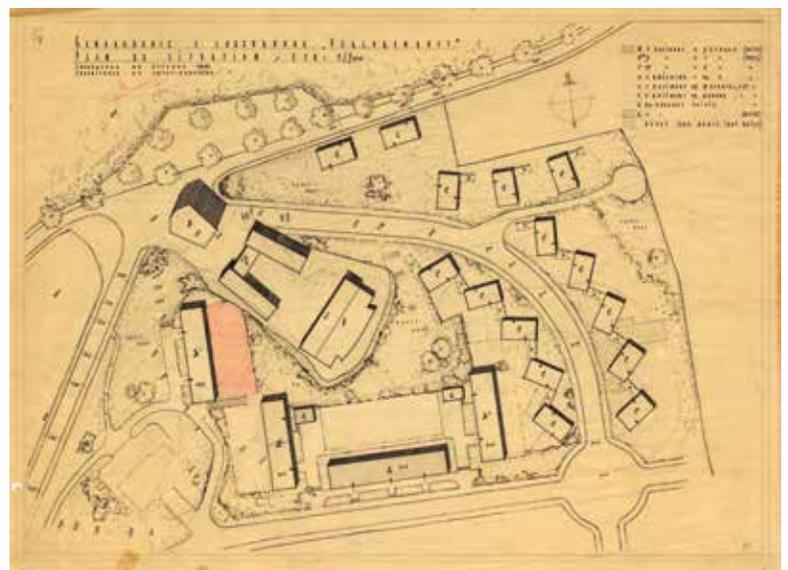
Les logements sont prévus pour des ménages d'environ quatre à six membres et doivent comprendre une cuisine avec garde-manger et terrasse, une salle à manger, deux à trois chambres à coucher, une salle de bains, une cave à légumes, ainsi qu'une buanderie.

Dans la zone non construite, située autour d'une carrière, le plan présente l'esquisse d'une étude de masse pour une extension de deux immeubles (un bâtiment de matériel et un bâtiment réservé aux garages de la brigade) logés dans le creux de la carrière, ainsi que pour trois bâtiments de logements à trois étages, implantés perpendiculairement à la rue autour d'un bâtiment existant.

Une nouvelle voie nommée rue Marie et Pierre Curie est envisagée, avec des immeubles de logements à construire le long de cette rue en pente, placés en éventail et légèrement décalés les uns par rapport aux autres pour un apport de lumière plus important. Ces immeubles ne seront finalement pas réalisés.

Parti technique

À partir de 1949, le premier réseau de chauffage urbain de l'État, développé sur le principe d'une combustion au fioul lourd, alimente le complexe de la caserne et le quartier environnant. Depuis 1998, la ville de Luxembourg, ayant repris la chaufferie souterraine pour y installer une centrale thermique à base d'une cogénération, alimente également d'autres bâtiments dans le quartier de la Rocade de Bonnevoie.



1911	1912	1913	1914	1915	1916	1917	1918	1919	1921	1922	1923	1924	1925	1926	1927	1928	1929	1931	1932	1933	1934	1935	1936	1937	1938	1939	1941	1942	1943	1944	1945	1946	1947	1948	1949	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959
1910									1920									1930									1940									1950								

GARE DES VOYAGEURS À ESCH-SUR-ALZETTE



Adresse

1 boulevard Kennedy L-4170 Esch-sur-Alzette

Architectes

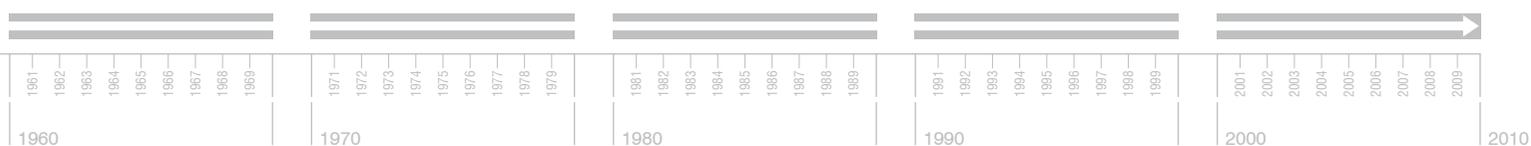
Narce Lutz, Pierre Reuter, Nicolas Schmit-Noesen, Laurent Schmit

Mise en service

1959

Coût

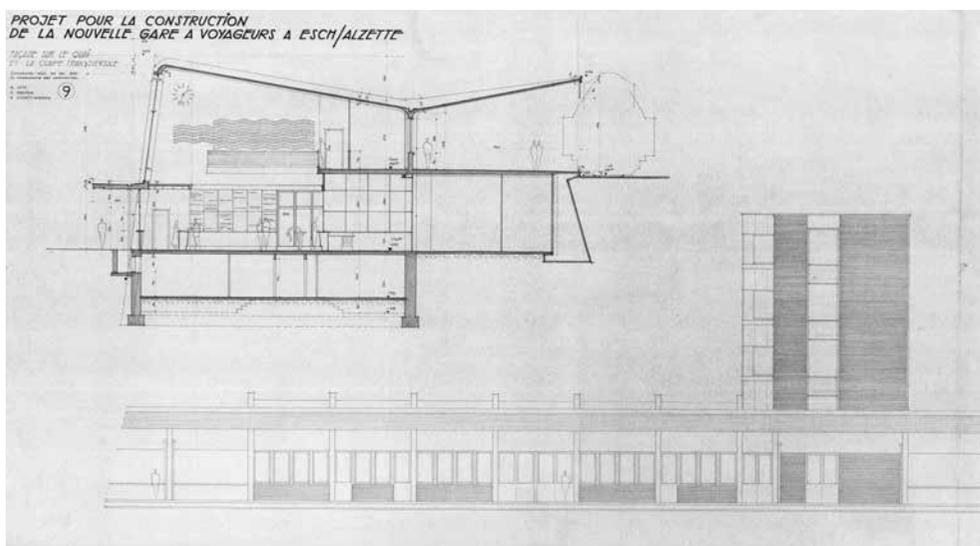
59 700 000 LUF



La structure métallique caractéristique du hall des pas perdus domine la place de la Gare, boulevard Kennedy, non pas de par sa taille, mais par sa forme particulière. En effet, la toiture de la gare des voyageurs forme une entité avec celle de la structure du quai couvert, situé cinq mètres plus haut sur la colline du Gaalgebierg. L'ensemble est complété par une tour à façade-rideau qui abritait à l'origine des appartements de service pour les CFL. Le lien entre les volumétries est formé par l'avant toit proéminent et par la façade entièrement vitrée du buffet de la gare, également sortie de l'axe vertical dans la continuité visuelle du hall principal.

L'intérieur du hall des voyageurs, baigné de lumière par la grande verrière en double hauteur, est résolument contemporain pour l'époque. Les guichets et le bureau de tabac, qui donnent sur le hall principal, y apportent une dimension à l'échelle humaine. Conçue pour accueillir des flots de voyageurs de plus en plus importants qui se déplacent dans les nouveaux trains électriques ou dans les autobus venus remplacer le tram, la nouvelle gare offre à ses usagers un espace clair et dégagé, adapté au fonctionnement d'une gare moderne.

Ce projet de longue haleine, entrepris conjointement par l'État, représenté par le Ministère des Travaux publics et l'Administration des bâtiments publics, la ville d'Esch-sur-Alzette et la société des CFL, a libéré l'espace en vue d'une nouvelle place urbaine en supprimant l'ancienne rampe d'accès. La gare des voyageurs s'insère ainsi dans la liste des projets importants de la modernisation de la circulation et du transport ferroviaire à Esch-sur-Alzette fin des années 1950.





Historique

La Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois est créée en 1946 et se situe dans le bâtiment de la place de Metz, face à la Banque et Caisse d'Épargne de l'État.

En 1951, de nouveaux ateliers de réparation sont construits entre la Gare et Bonnevoie, avec la silhouette marquante des toitures shed.

Architecture

C'est à l'issue d'un concours d'architecture en 1954 qu'est érigé, trois ans plus tard, le nouveau bâtiment administratif des CFL sur la place de la Gare à Luxembourg.

Le langage architectural résolument moderne qu'ont choisi les architectes lauréats Camille Frieden (Luxembourg), Constant Gillardin (Pétange) et Gerhard Dietrich (Trèves), reflète le climat de volonté d'innovation des années 1950 au Luxembourg et présente les signes distinctifs de l'architecture contemporaine : la façade libérée de tout rôle porteur et transformée en rideau de verre, le squelette intérieur en béton, le retrait du dernier étage, la toiture plate, l'avent oblique du rez-de-chaussée, l'approche fonctionnelle et pratique.

Le choix d'une telle architecture pour ce bâtiment représente un engouement pour la modernité et témoigne de l'évolution architectonique de la capitale.

De 1999 à 2003, le bâtiment, qui appartient à présent aux CFL, est entièrement restauré par le bureau m³ architectes. Cette restauration est réalisée avec beaucoup de soin dans l'esprit des années 1950.



**La responsabilité politique
de 1959-1971**

Robert SCHAFFNER,
Ministre des Travaux publics
et de l'Éducation physique
(DP) (1959-1964)

Albert BOUSSER,
Ministre des Travaux publics,
Ministre des Transports, des Postes
et des Télécommunications
(LSAP) (1964-1969)

Jean-Pierre BÜCHLER,
Ministre de l'Agriculture
et de la Viticulture,
Ministre des Travaux publics
(CSV) (1969-1971)

**Le Service des bâtiments
de l'État en 1961**

Direction

Architecte de l'État - directeur:
Hubert Schumacher (*06.05.1961),
Pierre Schaack
Aide-architecte de l'État:
Joseph Thillges
Commis aux écritures: Robert Poeckes
Détaché de l'administration centrale:
Joseph Müller,
chef de bureau principal

Service technique

Arrondissement Nord
Architecte d'arrondissement: vacant
Conducteur: Nic Winter à Diekirch
Contrôleur technique: Jean Faber
Commis techniques: Marcel Thillen à
Diekirch, Raymond Schmit,
Robert Reinard, Ferdinand Besch,
Antoine Oth
Employés techniques: Charles Kuffer,
Joseph Lauer, Léon Gielen

Arrondissement Sud

Architecte d'arrondissement:
Constant Gillardin, architecte de l'État
Conducteur: Pierre Petit
Sous-chefs de bureau techniques:
Emile Schergen, Marcel Weinand
Contrôleur technique: Paul Schumacher
Commis technique: Georges Weber,
Romain Frieden
Employés techniques: René Deviscour,
Jean Thyès

Service administratif

Chef de bureau: Robert Philippe
Sous-chefs de bureau:
Alphonse Conrad
Commis aux écritures: Jean Berscheid
Employées: Mariette Köns,
Marie-Josée Hentges, Léonie Schmit
Employé: Norbert Muttergé

Personnel artisanal

Chefs de chantier: Emile Donnersbach,
Nic Köhn, Gustave Laux,
François Belfort à Luxembourg,
Théodore Dasbourg à Ettelbrück

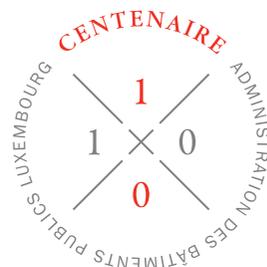
Isabelle Yegles-Becker

Les années

1960

Le Luxembourg dans la croissance

Le Luxembourg s'ouvrit à la libre circulation des marchandises dans l'Europe des six et disposa désormais d'un vaste marché de 200 millions d'habitants¹. Afin d'équilibrer l'importation par rapport à une faible part d'exportation, une loi-cadre votée le 2 février 1962 chercha à attirer des investissements étrangers au Luxembourg par l'octroi de crédits intéressants et d'allègements fiscaux. À partir du milieu des années 1960, les industries Dupont de Nemours s'installèrent à Contern, Monsanto à Echternach et Goodyear ouvrit son usine de pneus en 1969 à Colmar-Berg. Par son régime fiscal très flexible mis en place durant les années 1930², Luxembourg-ville commença à émerger en tant que place financière dans le contexte des euro-marchés. La place allait attirer de plus en plus d'établissements bancaires passant du nombre de 15 en 1960 à 37 en 1970. Pour autant, le pilier de l'économie nationale restait la sidérurgie dans laquelle le pays continuait d'investir, notamment par la mise en service d'un nouveau haut-fourneau en 1965 à Esch-sur-Alzette.



*Maître-artisans : Jean Ernsdorff,
Jean-Pierre Ruppert, Marcel Schmit,
Oscar Stamet
Magasinier : Léon Bausch
Artisans : Armand Wambach,
Henri Kaufmann, Nicolas Kohn
Chauffeurs-mécaniciens :
Armand Gehlen, Edouard Kirsch*

*Ouvriers : Jean-Pierre Claus,
Roger Flammang, René Flammang,
Marcel Frising, Martin Hüb,
Jean Jeanpierre, Michel Kirsch,
Guillaume Lamesch,
Dominique Lamesch,
Maisy Leners, Jean Lorang,
Béby Lorang-Heschbourg,
Pierre Maas, Bruno Metzler,
François Ney, Michel Poelles,
Anna Poelles-Kaboth, Michel Schmitz,
Paul Wagner, Jean Welter,
Marie Welter-Boxman,
Cath. Zewen-Gluck,
Théodore Zwanek*

Bureaux
*Luxembourg,
10 rue du Saint-Esprit
Diekirch,
10 rue de l'Hôpital*

Ateliers
*Val-Sle-Croix,
Chaufferie Verlorenkost*

*THEWES Guy,
Les gouvernements du Grand-Duché
de Luxembourg depuis 1848,
éd. 2006, sip*

*Annuaire Officiel,
1961 (37^e édition), p. 639-41,
Ministère des Affaires Économiques,
Office de la statistique générale,
Luxembourg, septembre 1961*

*Archives Administration
des bâtiments publics*

Au niveau des infrastructures, la centrale hydro-électrique de Vianden fut inaugurée en 1964. La même année, la canalisation de la Moselle fut achevée et inaugurée en présence de la Grande-Duchesse Charlotte, du général Charles de Gaulle et du président fédéral Heinrich Lübke, représentant les trois pays riverain. Le port de Mertert fut mis en chantier comme suite à la loi du 22 juillet 1963 notamment afin de permettre aux transporteurs de métaux l'accès aux ports maritimes. La loi du 16 août 1967 autorisa la création du Fonds des routes pour la construction de 150 km de nouvelles voies. Les surplus de l'économie croissante alimentèrent divers fonds, comme le Fonds d'investissements administratifs, scolaires et sanitaires (25 juin 1960) par lequel furent financés les grands travaux.

La décision de faire du plateau de Kirchberg un quartier européen donna lieu à la création du Fonds d'urbanisation et d'aménagement du plateau de Kirchberg par la loi du 7 août 1961. Ce chantier démarra avec la construction du Bâtiment-tour (1962-65) et avec le pont Grande-Duchesse Charlotte (1963-66) pour accéder au plateau depuis la ville. Or, la décision du siège des institutions européennes n'étant pas encore prise de manière définitive, des négociations difficiles menées par Pierre Werner, alors ministre des Affaires étrangères, permirent le maintien provisoire à Luxembourg d'institutions de la CEE comme le Secrétariat du Parlement européen, la Cour de justice, la Banque européenne d'investissement, la Cour des comptes, l'Office des statistiques et l'Office des publications. Des Conseils des ministres eurent lieu périodiquement à Luxembourg.

Le Fonds d'investissements publics administratifs, scolaires et sanitaires

Comme suite au projet de loi en vue de la création d'un Fonds d'investissements publics administratifs, scolaires et sanitaires, annoncé par l'article 10 de la loi budgétaire de 1960³, les premiers projets envisagés au début des années 1960 notamment l'urbanisation du plateau du Saint-Esprit⁴ ne furent plus mentionnés dans la loi budgétaire. Le nouveau Fonds traça une ligne directrice quant à neuf projets en voie de réalisation ou restant à réaliser. Il s'agissait du Centre professionnel de Luxembourg⁵, de l'agrandissement de l'École professionnelle d'Esch⁶, de l'agrandissement du Gymnase de Diekirch⁷, du Bâtiment-tour⁸, du Centre de formation ou de l'École ménagère de Mersch⁹, de la Maison de santé à Ettelbruck¹⁰, du bâtiment des postes à Luxembourg-Gare¹¹, d'un bâtiment administratif à Dudelange¹² et du Palais de justice pour les Communautés européennes au Kirchberg¹³.

Ce Fonds d'investissements, selon les propres termes du ministre Robert Schaffner, permit de réaliser des constructions «*qu'il nous faut, pour garantir une administration générale expéditive, pour documenter notre standing culturel, pour mettre en relief notre esprit d'indépendance et notre dévouement aux institutions démocratiques et enfin pour venir au-devant des difficultés matérielles que pourra créer l'évolution future à la réalisation des objectifs du Gouvernement*»¹⁴.

De ce Fonds allait bénéficier aussi l'enseignement qui demandait de nouveaux bâtiments pour accueillir un nombre d'élèves allant toujours croissant et une attention particulière fut donnée à la formation professionnelle. «*Seulement des connaissances approfondies et une qualification poussée mettront la main d'œuvre luxembourgeoise en état d'aider efficacement à la défense de notre position dans le Marché Commun. Ce sont les conditions primordiales pour assurer le développement favorable de notre économie, permettant à nos entreprises d'accroître leur productivité.*» Les équipements sanitaires ne furent pas en reste contribuant à «*sauvegarder la bonne capacité physique de tous les membres de notre population, déjà très restreinte*». Par rapport aux années précédentes, le Fonds d'investissements permit une vision plus large des besoins sans budget limitatif et sans contraintes de délais de

réalisation. Le Fonds fut essentiellement alimenté par des crédits spéciaux provenant soit de recettes ordinaires, extraordinaires et d'emprunts.

En 1968, le Fonds fut réparti en trois catégories : le Fonds d'investissements publics administratifs, le Fonds d'investissements publics scolaires et le Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux.

Une petite équipe d'architectes de l'État au service de grands et de nombreux projets

L'équipe des architectes de l'État était constituée en tout par quatre personnes issues de deux générations différentes. Durant les années 1950 et 1960, les uns encouragèrent plutôt l'architecture dite « Beaux-Arts », notamment Hubert Schumacher¹⁵ diplômé DPLG et Pierre Schaack¹⁶, son successeur, qui participèrent tous les deux à la transition douce de l'architecture historiciste vers l'architecture moderniste. La jeune génération d'architectes opta plus radicalement pour les visions d'un Le Corbusier. Ainsi, l'architecte Constant Gillardin¹⁷ diplômé de l'EPF Zurich entra en service en 1951 et, suite à un concours, Narce Lutz¹⁸ vint rejoindre l'équipe en 1961 après le décès de Hubert Schumacher. L'architecture qu'ils développèrent relevait d'une créativité nouvelle. Au fil des années, les architectes de l'État furent secondés par un personnel appelé aide-architecte, qui correspondait à la carrière du conducteur respectivement de l'ingénieur-technicien de nos jours. Malgré le manque de personnel administratif, les tâches s'alourdirent au fil des années. Les lois des 21 mai 1964 et 27 juillet 1970 permirent enfin de renforcer les effectifs de manière substantielle. De 43 personnes (y compris les ouvriers) en 1945, l'Administration passa à 65 en 1960, pour finalement atteindre les 138 agents en 1971¹⁹. Dans l'histoire de l'Administration des bâtiments publics, une forte croissance du personnel eut donc lieu entre les années 1965 et 1971, due à la croissance économique et démographique et grâce à l'engagement du ministre des Travaux publics, Jean-Pierre Büchler, lui-même ingénieur de formation²⁰.

Les projets les plus prestigieux réalisés durant les années 1960 furent le Bâtiment-tour « Héichhaus » au Kirchberg (architectes Michel Mousel, Gaston Witry). Avec ses 22 étages, il fut jusqu'en 2008 avec la construction des deux tours de Dominique Perrault pour la Cour de justice européenne, le plus haut bâtiment du pays.

En outre, de par ses dimensions et son style architectural, il joua un rôle phare pour l'urbanisation du plateau de Kirchberg.

Face à la croissance démographique d'après-guerre, le manque de bâtiments scolaires se faisait sentir. Le bâtiment de l'Athénée fut mis en service en 1964 à Merl. Le Lycée technique du Centre, signé François Mayer et Jean Lammar, fut construit en 1960 au Limpertsberg. L'extension du Gymnase de Diekirch fut inaugurée en présence du Grand-Duc Jean en 1965. La même année, dans le contexte de la création de l'enseignement moyen, les collèges de Luxembourg, Pétange, Grevenmacher et Wiltz furent réalisés par étapes. L'École professionnelle reçut de nouveaux ateliers. L'École hôtelière de Diekirch fut réaménagée après un sinistre. L'École professionnelle d'Ettelbruck, le Centre de Formation ménagère rurale à Mersch, le nouvel internat de l'École agricole à Ettelbruck et les nouveaux ateliers de l'École des Arts et Métiers à Luxembourg furent achevés avant la fin des années 1960²¹. De même, le Lycée Michel Rodange fut inauguré en 1969 formant avec l'Athénée le premier grand campus scolaire à Luxembourg. Une nouvelle École européenne fut établie au Kirchberg en 1969 (Tetra architectes).

Les bureaux des postes, les gendarmeries et les douanes constituaient des chantiers quasi permanents. Signalons pour exemples les postes d'Oberkorn, de Rédange, de Dudelange, d'Aspelt et la nouvelle poste de Walferdange, signée Edmond Muller-Palgen. Les casernes militaires « Härebiërg » à Diekirch furent réalisées par les architectes Robert Theis et Jean-Pierre Thill.

Dans le domaine sanitaire furent construits la « Kannerklinik » à Luxembourg (architectes Charles Colling, Pierre Werner), l'exhaussement des ailes de la maternité et le bâtiment pour la source Kind à Mondorf (architecte Constant Gillardin). Des dépenses conséquentes furent affectées à l'Hôpital d'Ettelbruck et à l'Établissement thermal à Mondorf. Un grand nombre de maisons de retraite (Mertzig, Vianden, Echternach, Rumelange, Niedercorn, Esch-sur-Alzette, Bofferdange) virent le jour du nord au sud du pays. L'Institut national des sports s'implanta au Fetschenhaff, dont la première phase de construction fut signée Paul Luja.

L'architecture

Souvent méconnue et peu appréciée du grand public, l'architecture moderne fut pourtant novatrice à Luxembourg, également au niveau technique. On constate certes des insuffisances au point de vue des économies énergétiques et des exagérations au point de vue de la standardisation. Parfois la rapidité des mises en chantier alla de pair avec une préparation insuffisante, mais les années 1960 regorgèrent d'inventivité. L'État fit construire des bâtiments dotés de façades dites « mur rideau » atteignant des hauteurs inaccoutumées. Le Bâtiment-tour et le siège des CFL, sont considérés comme des bâtiments pionniers à Luxembourg.

Un premier plan directeur pour l'évolution urbanistique de l'ensemble de la ville de Luxembourg fut établi en 1963. En 1964, l'urbaniste parisien Pierre Vago fut chargé d'élaborer un nouveau projet général d'aménagement qui entra en vigueur en 1967. Ce projet se basa sur un plan de zonage et de secteurs, définissant les gabarits maximum de construction. Ce fut une vision très libérale de l'architecture. Les nouveaux critères urbanistiques eurent pour conséquence la séparation des fonctions et donnèrent un rôle primordial au trafic individuel motorisé. Le meilleur exemple pour cette nouvelle forme d'urbanisme fut le nouveau quartier administratif du Kirchberg, traversé par une autoroute. Parallèlement aux nouveaux modèles d'urbanisme, une loi concernant la protection des sites et monuments, introduisit la définition de préservation du caractère d'ensembles urbains (1968).

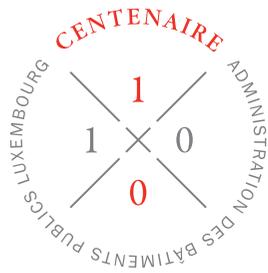
-
- 1 BERSTEIN Serge, MILZA Pierre, Histoire du XX^e siècle, tome 2, Hatier, 1996, p. 366
 - 2 THEWES Guy, Les gouvernements du Grand-Duché depuis 1848, SIP, 2003, p. 166
 - 3 <http://www.legilux.public.lu/leg/a/archives/1960/0036/a036.pdf#page=1>
 - 4 Qui devait accueillir un nouveau Palais de justice ensemble avec une nouvelle Chambre des Députés, un Centre Culturel et héberger également les administrations des Contributions et de l'Enregistrement; le résultat du concours a été présenté en 1961
 - 5 Loi du 9.8.1960
 - 6 Loi du 7.8.1961
 - 7 Loi du 3.11.1961
 - 8 Loi du 22.12.1961
 - 9 Loi du 20.6.1963
 - 10 Loi du 5.8.1963
 - 11 Loi du 15.2.1964
 - 12 Loi du 26.2.1965
 - 13 Loi du 16.8.1965
 - 14 Archives PG, lettre du 15.04.1960 adressée par le ministre des Travaux publics Robert Schaffner au président du Conseil d'État
 - 15 Hubert Schumacher né en 1896, nommé architecte-directeur en 1945 et architecte de la Cour Grand-Ducale en 1947 (LW 1947, 25 janvier). Il fut donc proche de la Cour Grand-Ducale et assista aux cérémonies officielles du rapatriement des dépouilles mortelles des Altesses Marie-Anne et Marie-Adélaïde. Il aménagea le caveau familial qui se trouve dans la crypte de la cathédrale. Hubert Schumacher s'éteignit le 6.05.1961
 - 16 Pierre Schaack nacquit en 1906 et fut nommé architecte de l'État-adjoint au Service des bâtiments de l'État par arrêté du 20.12.1950 et entra en service le 1.1.1951. Par arrêté il fut nommé directeur le 27.10.1961. Il prit sa retraite le 1^{er} novembre 1970
 - 17 Constant Gillardin, né en 1924, entra en service le 1.1.1951 (arrêté du 29.12.1950) et fut nommé directeur le 1.1.1970

18 Narce Lutz nacquit à Luxembourg en 1925. Il entra à l'Administration des bâtiments publics en 1961, travailla à l'arrondissement de Diekirch où il s'occupa essentiellement des travaux relatifs à la Maison de santé d'Ettelbrück. Il fut nommé architecte de l'État-adjoint en septembre 1978. Il décéda le 11.04.1984

19 Selon François Henrotte : Évolution du cadre de l'Administration, 2010

20 Jean-Pierre Büchler prit la relève du ministre Albert Bousser en 1969 et occupa ce poste jusqu'en 1974

21 DIEDERICH Vic, L'enseignement technique et professionnel, in Mémorial, 1989, p.390



Les installations techniques au fil des 100 ans

Au Luxembourg, si l'acte de naissance du Service de l'architecte de l'État remonte à la loi du 19 mars 1910, la création de son département technique date seulement de 1975. De prime abord, un tel écart semble invraisemblable. Il se serait donc écoulé plus d'un siècle durant lequel on a pu construire sans faire appel à des compétences techniques spécifiques ?

Si l'on replace les choses dans un contexte historique plus large, on comprend que le paradoxe n'est qu'apparent. Ainsi, alors que les Grecs et les Romains disposaient d'installations techniques relativement avancées (aqueducs, canalisation, chauffage au sol, bains, toilettes publiques, etc.), le Moyen Âge s'est avéré peu innovant dans le domaine du génie technique, permettant ainsi aux architectes de l'époque de gérer l'aspect technique du bâti sans devoir recourir à des experts.

Mutatis mutandis, le Luxembourg a connu le même genre de période de stagnation au 19^e siècle et durant les premières décennies du 20^e siècle : avant la Seconde Guerre mondiale, le Service de l'architecte de l'État – au même titre que les administrations communales – avait en charge essentiellement des écoles, mais aussi des installations sportives locales et quelques bâtiments administratifs n'intégrant pas beaucoup de technique, et restant donc très faciles à gérer. Côté maintenance, n'oublions pas que chaque bâtiment administratif disposait à l'époque d'un concierge qui logeait sur place, habituellement avec sa famille, ce qui permettait un judicieux partage des tâches : l'homme s'occupait ainsi du chauffage et d'éventuels problèmes d'éclairage, alors que la femme prenait en charge l'entretien ménager. En matière de chauffage, les poêles à charbons ont progressivement cédé leur place au chauffage central (un luxe que se sont offert certaines maisons de maître pendant l'entre-deux-guerres), ainsi qu'aux poêles à mazout ou à gaz (apparus après 1950). On comprend aisément qu'un tel niveau de technologie ne nécessitait guère de compétences particulières de la part du personnel chargé de la conception ou de la maintenance.

Ce n'est qu'avec les premiers grands bâtiments des années 50 et 60 – notamment celui de la CECA (Communauté européenne du charbon et de l'acier) sis rue Notre-Dame (1951 - 1953), et le Nouvel Athénée à Merl (1958 - 1964) – qu'il a fallu développer, entre autres, un système de chauffage plus sophistiqué (avec

vase d'expansion et circuit d'air comprimé), mais impossible à gérer pour l'Administration des bâtiments publics sans faire appel aux compétences techniques d'un installateur. De même, le premier Bâtiment-tour (construit entre 1964 et 1966 dans le quartier européen du Kirchberg) a exigé, pour les études, le recours à des entreprises chargées à cette époque de la réalisation des travaux, ce qui n'allait pas forcément dans le sens de la neutralité de l'Administration des bâtiments publics. Il était donc grand temps d'envisager la création d'un nouveau service, qui prenne en charge la conception et le suivi de l'exécution des installations techniques, confiés auparavant, le cas échéant, au Service de l'Énergie de l'État. Alors qu'au Luxembourg les premiers bureaux d'études en génie technique datent des années 1958-1960, une nouvelle loi stipule en 1975 la création du département technique de l'Administration des bâtiments publics.

À partir des années 70, tout va d'ailleurs très vite : non seulement la construction des nouveaux bâtiments requiert des technologies innovantes, mais il faut désormais tenir compte des nouvelles contraintes administratives et juridiques. C'est l'époque des premières ventilations et climatisations, des premières installations de sécurité (protection des personnes et des valeurs immobilières), sans oublier de nouveaux domaines comme l'acoustique, la physique du bâtiment ou encore l'éclairage, devenu plus performant et plus élaboré (l'éclairage architectural, entre autres).

Les bâtiments gérés par l'Administration des bâtiments publics deviennent à la fois plus exigeants et plus variés : aux écoles s'ajoutent les bâtiments des communautés européennes (Cour de justice, Parlement européen), ainsi que les différents bâtiments culturels (théâtres, musées) et les infrastructures sportives (le centre de natation). L'envergure considérable de ces projets, pilotés par un certain nombre d'architectes visionnaires suite à des concours internationaux de haut niveau, nécessite une grande ouverture et une forte capacité d'innovation technologique avec, entre autres, des recours à de nouveaux matériaux et à de nouvelles méthodes de calculs. Par ailleurs, l'Administration des bâtiments publics a su privilégier les développements techniques les plus innovants, notamment en investissant dans les énergies renouvelables (p.ex. l'utilisation du photovoltaïque ou de la cogénération dans le domaine du chauffage urbain).

Outre le souci constant d'améliorer la qualité du bâti en matière de confort et de sécurité, la marche en avant d'une telle institution suppose de fortes capacités d'adaptation dans le domaine de l'organisation du travail, alors que le métier de constructeur est en constante évolution. Sur ce point aussi, l'Administration des bâtiments publics a su tirer parti de son expérience pour favoriser le concept de planification intégrée, qui prévoit l'intégration des spécialistes du département technique dans les équipes de conception et de gestion des bâtiments. Ceci constitue le point de départ d'une nouvelle vision pluridisciplinaire et concertée qui répond le mieux aux exigences de la réalisation des bâtiments modernes.

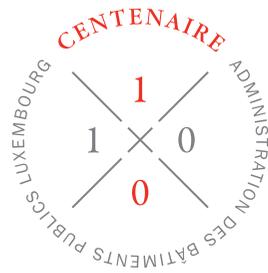
Le système de mise en adjudication réglementé par la loi sur les marchés publics représente également un obstacle de taille auquel l'Administration des bâtiments publics se voit confrontée. En effet, cette loi exige, pour chaque nouveau projet, un appel d'offre en bonne et due forme, avec un cahier des charges rédigé de sorte que chaque entreprise puisse participer dans les limites de sa compétence. Sauf exception (un projet hors normes, par ses dimensions ou par sa nature), il faut donc s'adapter à ce que la moyenne des entreprises soit en mesure de le réaliser. La solution la moins chère étant privilégiée d'office, la marge de négociation s'avère très limitée à partir du moment où l'offre est remise, et les moyens de défense sont peu nombreux en cas d'exécution défectueuse : autant de contraintes que le législateur doit néanmoins imposer pour garantir la neutralité en tant que pouvoir public.

Tout cela se complique encore davantage aujourd'hui avec la multiplication des conditions juridiques et administratives à respecter : au niveau des assurances, des organismes agréés font ainsi leur apparition pour réclamer des installations de sécurité plus contraignantes (protection incendie, désenfumage, etc.). Vient ensuite la création d'une administration spécialement dévolue à la sécurité dans la fonction publique, puis la loi « comodo-incommodo », ainsi que les nouvelles exigences environnementales en matière de performance énergétique des bâtiments, comme le « passeport énergétique » pour les bâtiments fonctionnels et l'habitat. Confronté à ces nouveaux défis (améliorer la performance des façades pour diminuer la consommation énergétique et simplifier les installations techniques

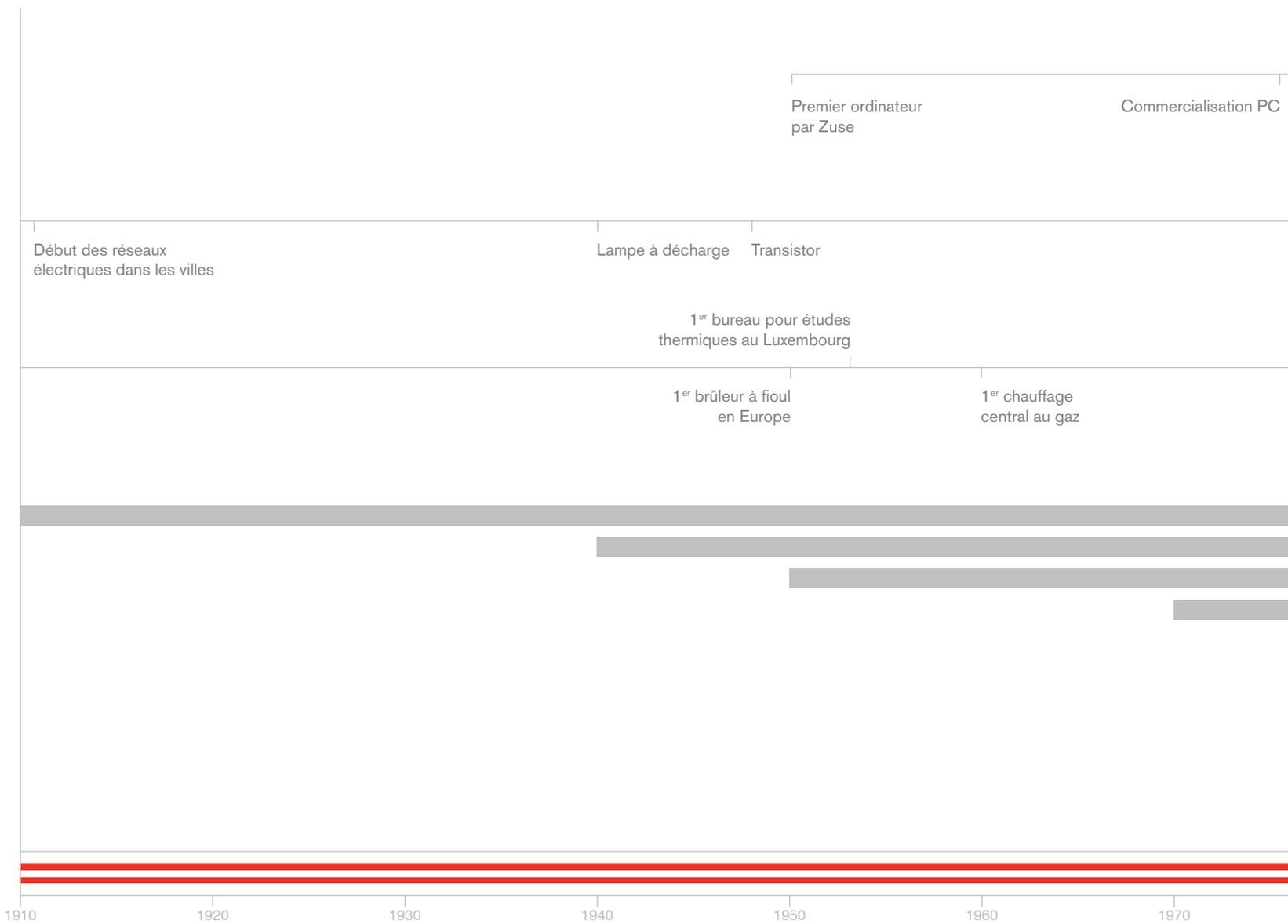
dans les bâtiments), le département technique de l'Administration des bâtiments publics se retrouve, peu à peu, dans la position d'assistant de la direction dans ses décisions stratégiques pour des bâtiments durables au niveau énergétique.

Pour mieux comprendre les enjeux imposés par cette complexification grandissante, rappelons que la technique a fait un bond énorme en quarante ans, du premier chauffage à circulation d'eau par gravité (datant de 1900) au premier ordinateur (conçu en 1940). La problématique technique des bâtiments est par conséquent une discipline relativement jeune, mais soumise à une forte pression et à de très hautes exigences.

Aussi, l'Administration des bâtiments publics se doit-elle de se munir d'une stratégie efficace, puisqu'elle ne gère pas moins de douze millions de mètres cubes de bâtiments. Pour ce faire, elle dispose d'un imposant réservoir de références et d'informations accumulées au fil du temps, qui lui permet de proposer un diagnostic et une analyse débouchant sur les meilleures pratiques et les performances techniques les plus abouties. L'expérience d'un long parcours et d'une grande diversité de projets au service des constructions à venir... Au Luxembourg, l'Administration des bâtiments publics, gestionnaires de quelque 1650 bâtiments n'a pas seulement essayé de faire évoluer la qualité architecturale, mais aussi la qualité technique du bâti. En effet, au fil des années, forte de son indépendance – à l'égard de toute dimension commerciale –, habitée par un devoir d'innovation, l'administration a joué un rôle non négligeable dans l'évolution du secteur de la construction et cela sous une multitude d'aspects, à savoir environnementaux, organisationnels, innovateurs ou encore économiques.

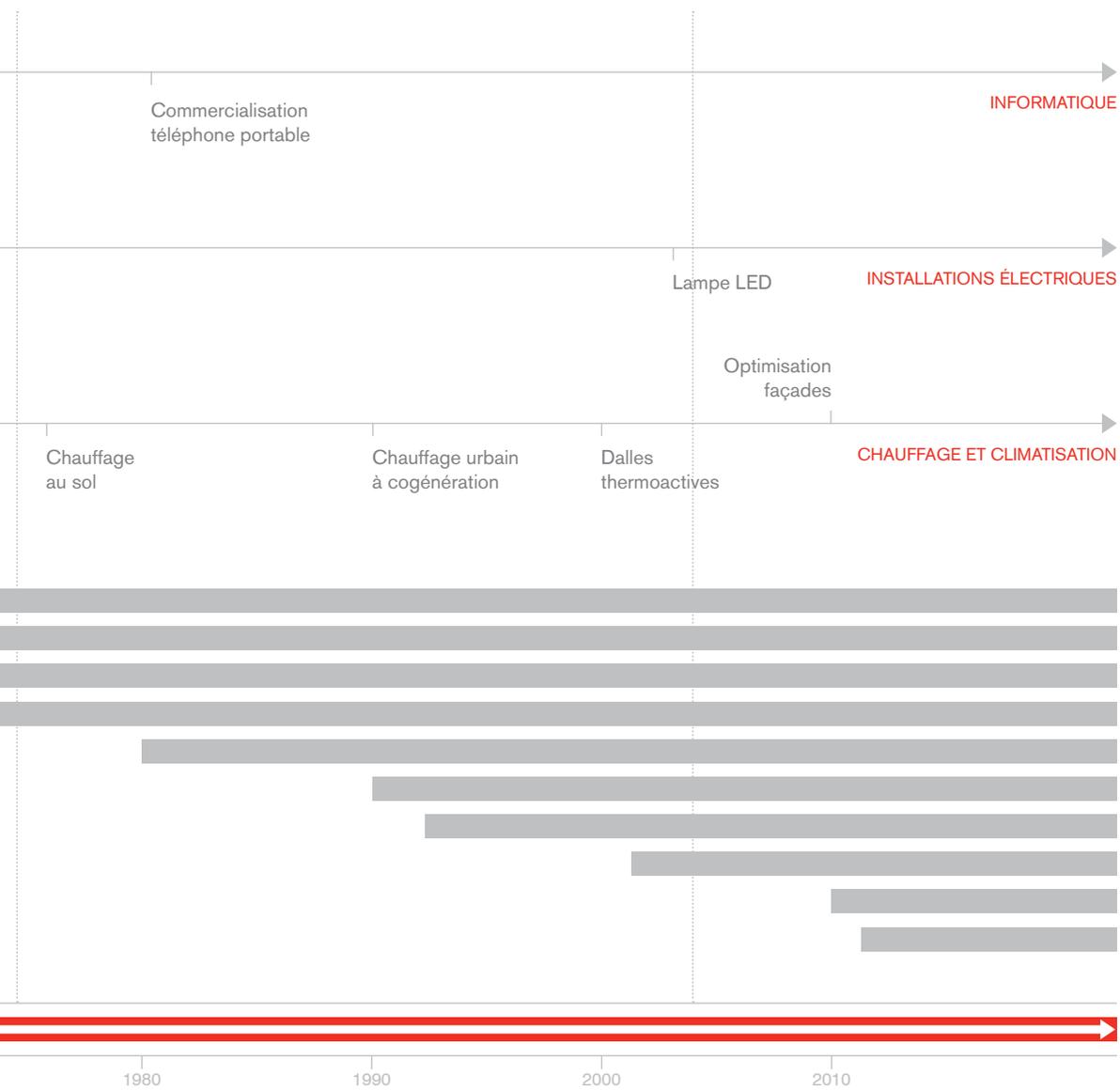


Cent ans d'essor de la technique dans le bâtiment : évolution des installations techniques et de la réglementation



CRÉATION DE LA DIVISION
DES SERVICES SPÉCIAUX

RESTRUCTURATION ABP
REINTÉGRATION DES SERVICES TECHNIQUES
ET PLANIFICATION INTÉGRÉE



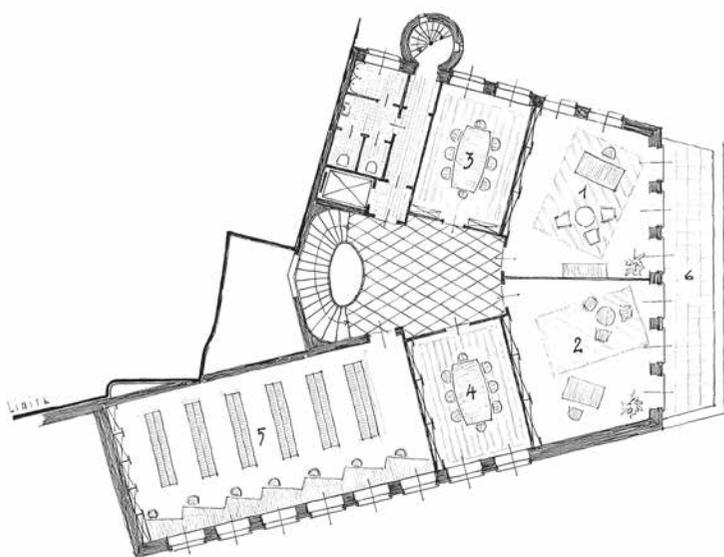
1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010									
1960									1970									1980									1990									2000																		

La « villa Werling » installée à l'endroit emblématique de la vieille ville, face à l'église Saint-Michel et du Bock, cède son terrain à une nouvelle construction destinée au Conseil d'État. Réalisée entre les années 1957 et 1959, Hubert Schumacher, l'architecte de l'État et l'architecte Constant Gillardin, créent une architecture moderne consensuelle, approuvée dans un courrier par la Grande-Duchesse Charlotte. Elle s'exprime en faveur d'une architecture qui s'inspire de la maison gothique « Ænert de Steiler ». Des greffes anachroniques rappellent cette dernière, notamment la rangée des fenêtres du premier étage et le portique avec les trois arcades tandis que le motif de la balustrade suit le répertoire décoratif du balcon de la Chambre des Députés. La petite tourelle côté rempart résulte d'un choix pragmatique pour y loger l'escalier de secours.

L'architecture moderne des années 1950 s'impose globalement. À l'extérieur on note les ouvertures formées de fins chambranles en pierre légèrement en saillie munis de châssis en bois. À l'intérieur la modernité s'affirme par l'élégance du décor et le choix des matériaux minéraux. Le chef d'œuvre de l'édifice est l'escalier hélicoïdal qui remplit l'espace. Les architectes, auteurs des plans du bâtiment, sont également les concepteurs du mobilier.

Le bâtiment est inauguré le 28 janvier 1960 en présence de son Altesse Royale le Grand-Duc héritier Jean. Après 50 ans de service, le bâtiment fait l'objet de rénovations et de travaux d'agrandissement réalisés entre les années 2004 et 2006 par le Fonds de rénovation de la Vieille Ville. Au moment des célébrations autour du 150^e anniversaire de la Haute Corporation, ce projet d'architecture signé par le bureau ARCO Architecture Company présente tous les atouts d'un bâtiment fonctionnel et esthétique qui s'intègre parfaitement dans la silhouette de la vieille ville.

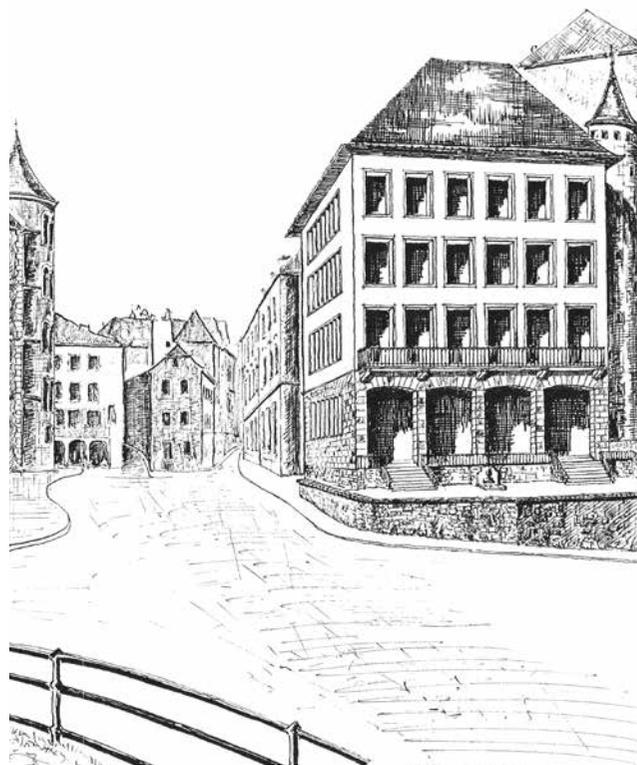
Isabelle Yegles-Becker, historienne



I E T T A R E

- 1 P R E S I D E N T 6,25 x 5,50
- 2 V I C E - P R E S . 4,25 x 5,50
- 3+4 S . D E R E N I O N 5,80 x 3,80
- 5 B I B L I O T H E Q U E 12,00 x 3,60
(c.a. 350 m² tables)
- 6 B A L C O N

Hubert Schumacher
L'ARCHITECTE DE L'ÉTAT-DIRECTEUR
LUXEMBOURG EN MARS 1957.



1911	1912	1913	1914	1915	1916	1917	1918	1919	1920	1921	1922	1923	1924	1925	1926	1927	1928	1929	1930	1931	1932	1933	1934	1935	1936	1937	1938	1939	1940	1941	1942	1943	1944	1945	1946	1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959
------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------

PAVILLON DE LA SOURCE KIND À MONDORF-LES-BAINS



Adresse

Domaine Thermal de Mondorf Avenue des Bains L-5601 Mondorf-les-Bains

Architecte

Constant Gillardin, architecte de l'État

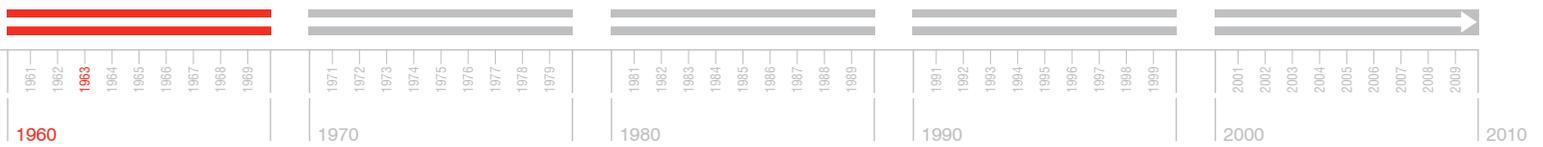
Mise en service

1963

Surface / volume

420 m² / 2 450 m³





Historique

En 1842, lors de forages aux alentours de Mondorf-les-Bains réalisés par Karl Gotthelf Kind, une source d'eau tiède et richement minéralisée est découverte.

En 1886, l'État luxembourgeois se porte acquéreur du centre thermal et érige un premier pavillon pour la source Kind.

Le débit de la source diminuant continuellement, l'État entreprend en 1946 un nouveau forage. Dès lors, de nombreux investissements sont engagés pour des travaux de reconstruction et d'assainissement du domaine thermal et, notamment, pour le projet de construction d'un nouveau pavillon pour la source Kind en 1963.

Architecture

Dans ses grandes lignes, le projet est conçu comme un pavillon de forme carrée avec accent sur la source dont le bassin circulaire occupe le centre. La solution d'une construction à deux niveaux met judicieusement à profit la déclivité naturelle du terrain dans lequel l'ensemble s'inscrit avec harmonie et fonctionnalité. Elle permet en outre de créer les surfaces requises tout en contenant le bâtiment à des proportions raisonnables.

À son niveau inférieur, le pavillon est accessible par un vaste parvis surélevé de quelques marches par rapport à la grande pelouse extérieure. Bien que le pavillon soit conçu principalement pour abriter le grand bassin central, dispensateur de l'eau thermale, il peut également accueillir des locaux auxiliaires.

Un escalier décoratif mène au premier étage aménagé en salle de lecture et de concert. On y accède également à partir de la terrasse supérieure, c'est-à-dire au niveau de la « Pergola » existante.

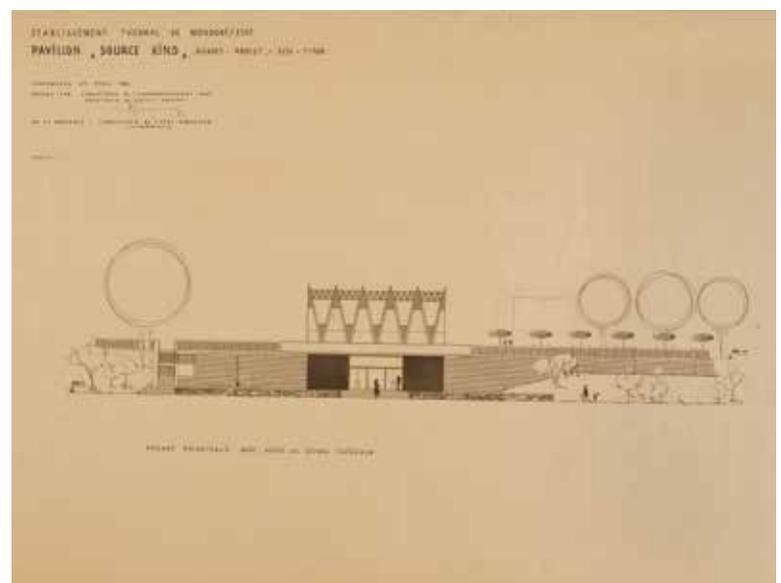
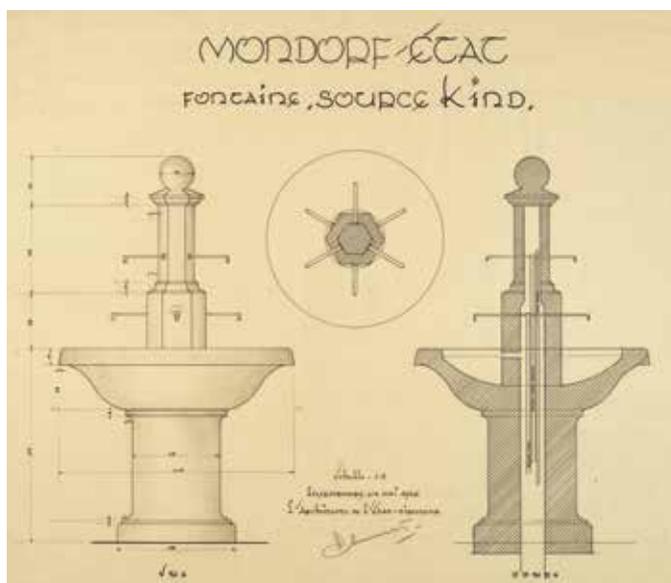
La salle de lecture et de concert dispose d'une capacité de 80 places assises réparties autour de petites tables, favorisant une ambiance intime et reposante. D'autre part, cette salle offre sur trois côtés un accès à une large terrasse.

L'étage inférieur présente une construction en dur dont les pans peuvent recevoir une décoration discrète. De larges baies vitrées favorisent l'entrée de la lumière du jour et procurent ainsi une atmosphère claire et agréable.

Par contre, l'étage supérieur est plus élancé et ajouré. Il est constitué d'une ossature en acier alternant larges panneaux en verre et panneaux décoratifs. L'utilisation de ce matériau de choix permet à la fois de souligner la performance technique et de mettre en valeur le produit de notre première industrie nationale.

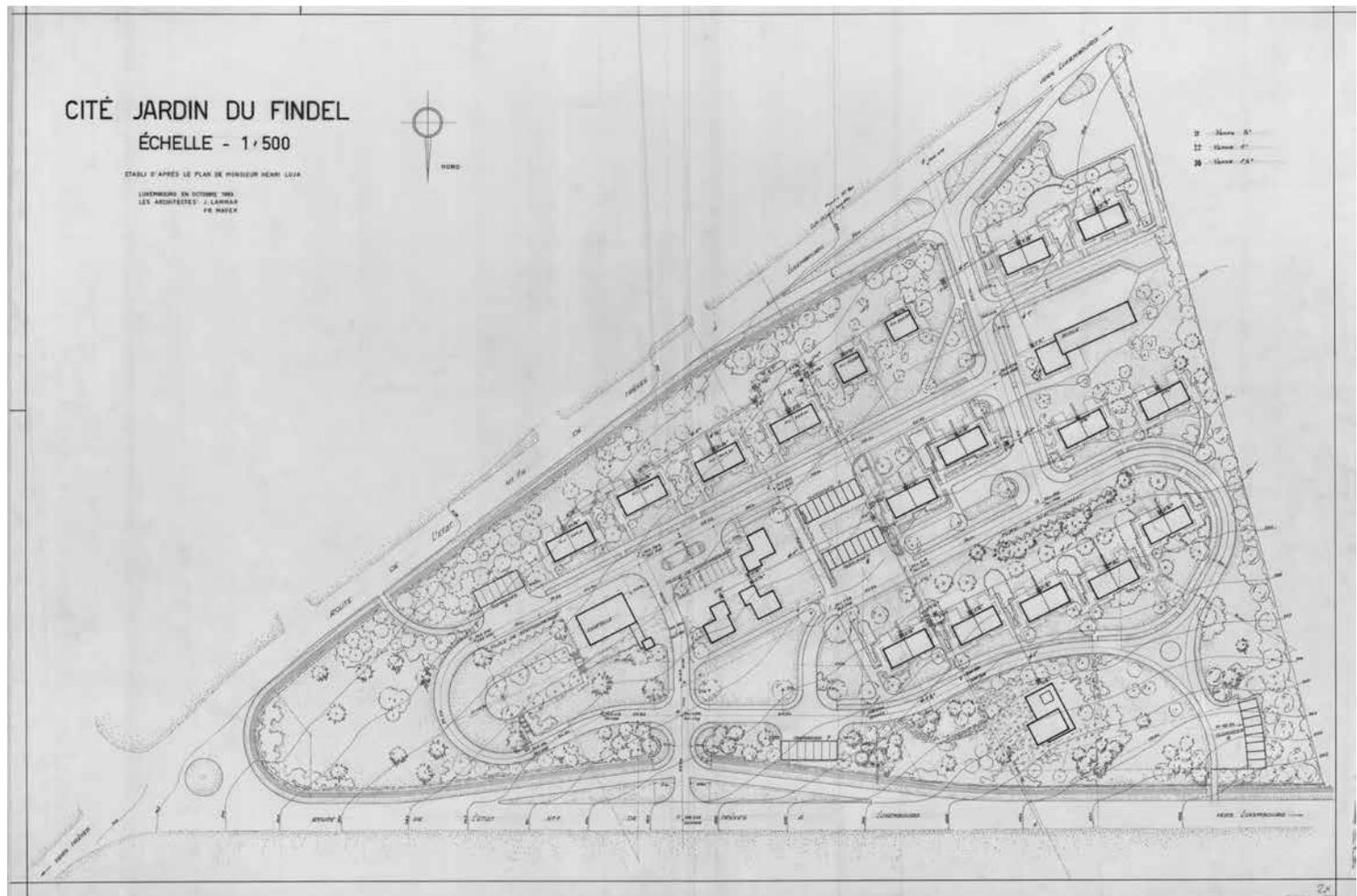
En dehors de l'escalier qui relie les deux niveaux à l'intérieur du pavillon, un second escalier donne accès, depuis le parvis, à la terrasse supérieure.

La rénovation du pavillon en 2003 par les architectes Steinmetz & De Meyer est réalisée en respectant les grandes lignes du projet original. Pour des raisons d'efficacité énergétique l'enveloppe vitrée a été légèrement modifiée.



1911	1912	1913	1914	1915	1916	1917	1918	1919	1920	1921	1922	1923	1924	1925	1926	1927	1928	1929	1930	1931	1932	1933	1934	1935	1936	1937	1938	1939	1940	1941	1942	1943	1944	1945	1946	1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959
------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------

« CITÉ JARDIN » AU FINDEL



Adresse

Cité de l'Aéroport L-1523 Luxembourg Findel

Architectes

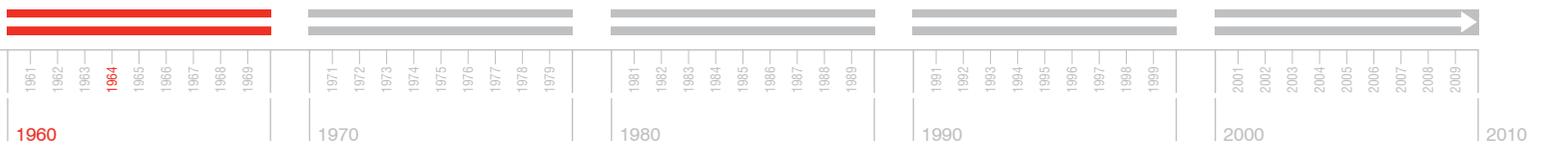
François Mayer et Jean Lammar

Réalisation

1952-1969 (en différentes phases)

Données techniques

28 unités d'habitation



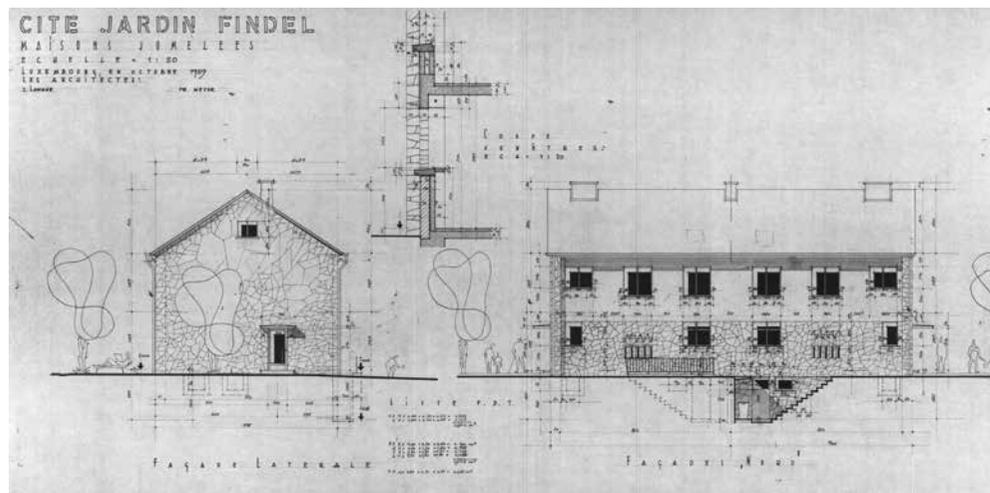
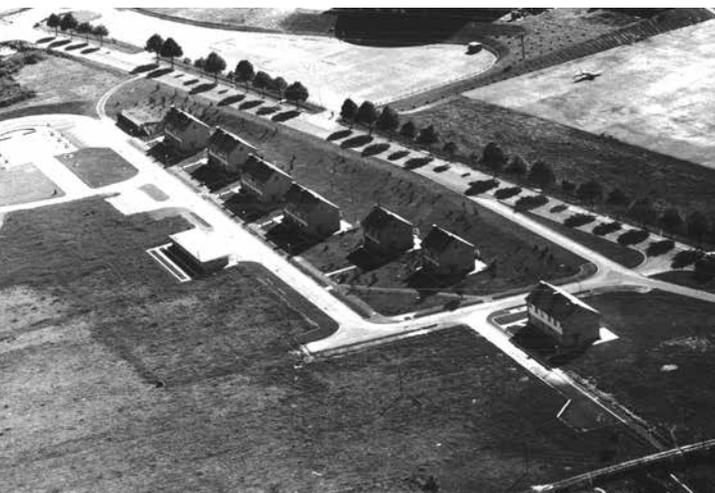
L'idée d'une « Cité jardin » date de la fin du 19^e siècle et est basée sur la conception décrite par l'urbaniste britannique Ebenezer Howard dans son livre connu sous le nom « Garden cities of Tomorrow ».

En 1924, l'urbaniste Joseph Stübben conçoit une ébauche pour un projet d'agrandissement et de réaménagement pour la ville d'Esch-sur Alzette. Il prévoit de doter la ville d'une véritable « maille verte », notamment des allées, parcs et jardins, mais le projet n'est pas réalisé. Dans les années d'après-guerre, l'idée de la « Cité jardin » se concrétise dans plusieurs projets de planification urbaine et de logements dans le quartier du Brill à Dudelange ou encore dans la Cité du Cinquantenaire à Esch-sur-Alzette.

Au début des années 1950, le projet de concours d'architectes « Cité jardin » au Findel reflète cette volonté de donner à l'habitant un logement simple et bon marché, meublé avec goût, et où la notion définie par la maîtrise publique du foncier - propriété de l'État - évite la spéculation financière du terrain.

L'implantation d'une trentaine de bâtiments sur six hectares au Findel traduit cet objectif d'obtenir une densité relativement faible du bâti. Une divergence de l'idée originale est visible tant par le manque de ceinture verte contiguë que par l'inexistence d'équipements publics (parcs, galeries de commerces, lieux culturels). La « Cité jardin » au Findel reste un élément solitaire.

Le projet conçu et réalisé en différentes phases de 1952 à 1969 par les architectes François Mayer et Jean Lammar, présente le concept d'une petite agglomération de 13 maisons jumelées et de deux bâtiments isolés à proximité de l'ancienne aérogare du Findel.



1911	1912	1913	1914	1915	1916	1917	1918	1919	1921	1922	1923	1924	1925	1926	1927	1928	1929	1931	1932	1933	1934	1935	1936	1937	1938	1939	1941	1942	1943	1944	1945	1946	1947	1948	1949	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959
1910									1920									1930									1940									1950								

ATHÉNÉE DE LUXEMBOURG

« KOLLÉISCH »



Adresse

24 boulevard Pierre Dupong L-1430 Luxembourg

Architectes

Laurent Schmit, Pierre Grach, Nicolas Schmit-Noesen

Mise en service

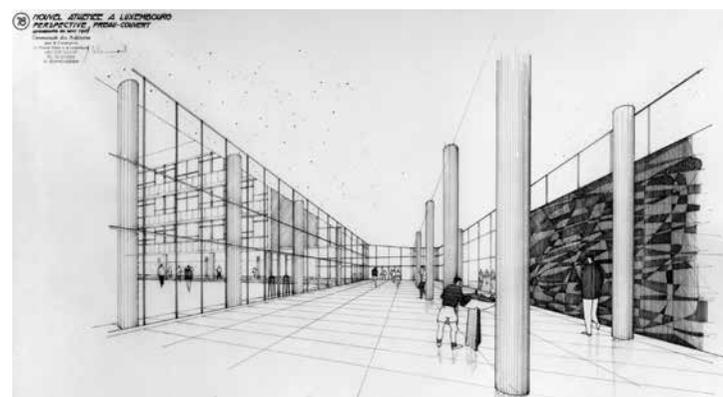
1964

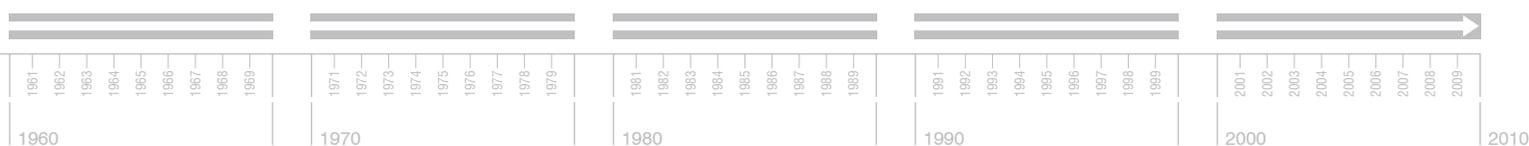
Surface / volume

24 500 m² / 144 800 m³

Coût (y compris terrain)

282 900 000 LUF





Historique

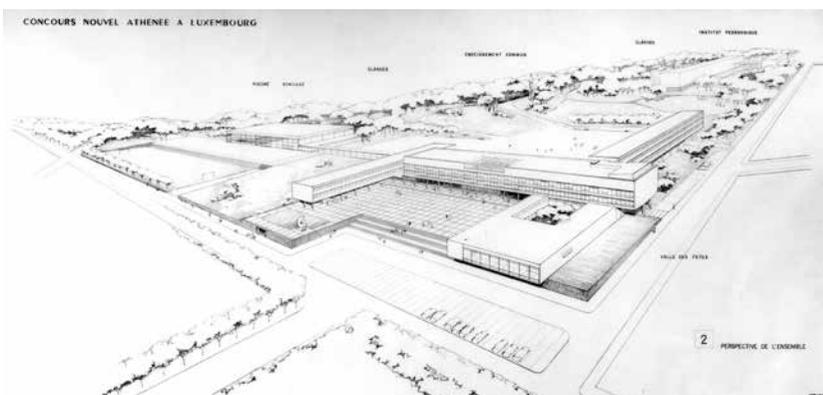
Le début de la Seconde Guerre mondiale et l'occupation allemande interrompent l'élaboration et l'exécution du projet d'un nouvel Athénée sur le site du parc de la « Fondation Pescatore ». En 1956, le Gouvernement relance le projet en tenant compte des nouvelles priorités urbanistiques. Le choix de l'emplacement du projet se porte sur le « Geesseknaepchen » à Merl. En 1957, un nouveau concours est organisé pour la construction de l'Athénée. La communauté des architectes Laurent Schmit, Pierre Grach et Nicolas Schmit-Noesen est chargée de l'exécution du projet. Les travaux sont initiés en 1958 et sont achevés en 1964.

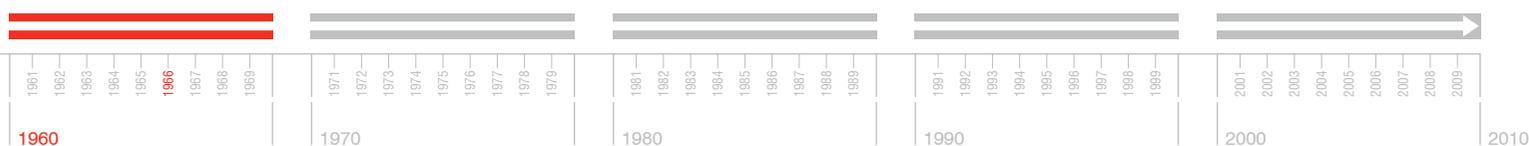
Le nouvel Athénée est conçu pour accueillir 800 élèves répartis sur 40 salles de classe normales et 16 salles spéciales. Ce n'est qu'en 1968 que la coéducation ou mixité sera introduite dans les établissements secondaires.

Architecture

L'orientation du nouvel Athénée et la disposition des différents volumes reprennent la structure orthogonale du tissu urbain avoisinant et forment ainsi une limite entre le quartier résidentiel au nord et la partie sud, à caractère rural. Le complexe scolaire comprend deux bâtiments : le bâtiment central avec les salles de classe, l'administration et la salle des fêtes, ainsi qu'un hall de sport contenant une salle de gymnastique et une piscine. À l'extérieur, une piste d'athlétisme et un terrain de jeu complètent les infrastructures sportives. Une galerie couverte établit la liaison entre ce bâtiment et le bâtiment central.

Le bâtiment central comprend trois volumes reliés par des cages d'escaliers, ainsi qu'une salle des fêtes accessible par le rez-de-chaussée de l'aile centrale. La structure porteuse du bâtiment est en béton armé, avec des dalles nervurées et poutres en béton. Le bâtiment impressionne par le jeu subtil entre l'horizontalité des fenêtres en bandeau et la verticalité des colonnes. Le caractère flottant des différents volumes est accentué par l'introduction des préaux couverts. Les salles de classe sont généreusement vitrées du côté sud et s'ouvrent vers la cour et le paysage du site, tandis que les façades nord se ferment du côté des quartiers avoisinants. Avec une tradition de plus de 400 ans et un bâtiment rigoureusement moderne, l'Athénée affirme haut et fort sa devise « Tradition et innovation ».





Historique

Initialement le ministre des Travaux publics Robert Schaffner a chargé l'architecte Gaston Witry du projet d'un bâtiment de bureaux à usage européen de dix étages au Verlorenkost. Mais ce projet, jugé trop modeste, est vite abandonné.

Dès le début des années 1960, plus rien ne s'oppose à l'urbanisation du plateau de Kirchberg et à la construction du Bâtiment-tour selon la volonté du Gouvernement. L'urbanisation du plateau de Kirchberg débute par la construction du pont Grande-Duchesse Charlotte. Parallèlement, le Bâtiment-tour (architectes Michel Mousel et Gaston Witry), qui joue en quelque sorte le rôle d'édifice-phare de ce nouveau quartier, est mis en chantier en 1964 pour s'achever en 1966. Son inauguration coïncide avec l'ouverture du pont Grande-Duchesse Charlotte en octobre 1966.

Architecture

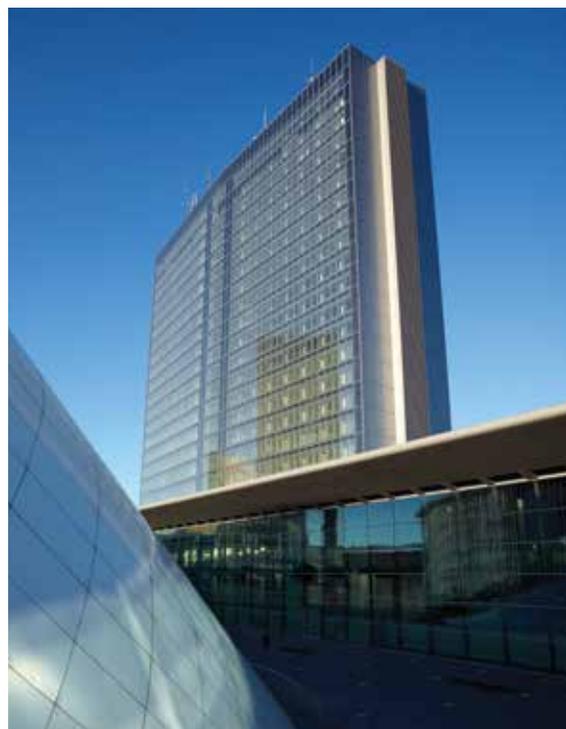
L'immeuble, avec une hauteur de vingt-deux étages, correspondant à 78 m, donne le coup d'envoi de l'urbanisation du plateau de Kirchberg. Le bâtiment a une forme très élégante, due à la légère courbure convexe des deux façades principales. Celles-ci sont divisées de manière classique en socle, rez-de chaussée et étages, constitués de grandes surfaces vitrées juxtaposées. La subdivision horizontale est marquée par des allèges en rouge.

Les travaux de la rénovation de la façade de 9 850 m² sont entamés en 2008 suivant les plans du bureau Van Santen de Lille, et le Bâtiment-tour obtient une double peau répondant aux critères énergétiques et de confort actuels.

Une réhabilitation intérieure de l'immeuble est également réalisée, afin qu'il réponde avec ses aménagements aux besoins du Conseil des Ministres et des administrations qui y seront hébergés.

Limitrophe au Bâtiment-tour, le Centre de conférences est conçu pour l'accueil des six pays membres et mis en service en 1966. Face aux élargissements successifs de l'Union européenne, un programme prévoyant la construction d'un nouveau Centre de conférences est présenté en 1998. Il se traduit en trois phases essentielles : celle comprenant la réalisation de la nouvelle salle ovale avec ses annexes (architectes Schemel & Wirtz), puis celle d'une deuxième grande salle ronde avec un centre de presse et enfin la rénovation complète du Bâtiment-tour (Architecture et Environnement), devant notamment héberger jusqu'au 9^e étage les bureaux pour les délégations des pays membres.

Le Bâtiment-tour Alcide de Gasperi devient la charnière centrale du projet, autour duquel s'articulent les différentes fonctions du Centre de conférences donnant sur la Place de l'Europe par une galerie vitrée d'une longueur de 300 m.



La responsabilité politique de 1971-1980

Jean-Pierre BÜCHLER,
Ministre de l'Agriculture
et de la Viticulture,
Ministre des Travaux publics
(CSV) (1969-1972)

Jean-Pierre BÜCHLER,
Ministre des Travaux publics,
Ministre de la Famille, du Logement
social et de la Solidarité sociale,
Ministre de la Viticulture
(CSV) (1972-1974)

Jean HAMILIUS,
Ministre de l'Agriculture
et de la Viticulture,
Ministre des Travaux publics
(DP) (1974-1979)

René KONEN,
Ministre de la Fonction publique,
Ministre des Travaux publics
(DP) (1979-1980)

Le personnel des bâtiments publics en 1971

Direction

Directeur: Constant Gillardin
Architecte d'arrondissement:

Roland Baldauff

Inspecteur techn. ppal 1^{er} en rang:
Joseph Thilliges

Inspecteur techn. ppal: Pierre Petit
Inspecteur ppal: Robert Philippe

Inspecteur: Alphonse Conrad

Chef de bureau: Fernand Pesch

Chef de bureau adjoint:

Fernand Lanners

Candidat-rédacteur:

Marie-Rose Schauls

Candidat-technicien diplômé:

Demy Rosen

Chefs de bureau techniques adjoints:

Jean Faber, Paul Schumacher

Ingénieurs techniciens: Nicolas Feitz,

Bernard Hennes

Commis: Germaine Menghi

Employés: Charles Heintz,

Sanny Dornseiffer

Commission des Loyers

Secrétariat: Robert Philippe,

Isabelle Yegles-Becker

Les années

1970

Le développement du pays dans la tourmente des crises mondiales

Le développement de la place financière était favorisé entre autres par le régime libéral de la Bourse de Luxembourg et par la création en 1970 de la CEDEL (Centrale de livraison des euro-obligations)¹. En 1976, le secteur bancaire comptait 80 banques² et 4 560 sociétés holdings, ce qui représentait la plus forte concentration bancaire au sein des Communautés européennes ; cet élan fut affirmé par la création du Centre Européen et Bancaire installé au Forum Royal (1972-75). Une sorte de « business district » s'installa à Luxembourg, au boulevard Royal, se substituant à une avenue de villas prestigieuses de la Belle Époque, une perte patrimoniale rendue possible par le plan d'aménagement général de la ville, établi par Pierre Vago en 1967.

La sidérurgie, principal pilier économique, restait puissante et moderne et continuait ses grands investissements. Sa production se chiffrait à 4,5 millions de tonnes par an en 1974, soit 12,7 tonnes par tête d'habitant et représentait la plus grande part des exportations (58%). En raison du faible niveau de natalité nationale, l'État soutint une politique d'immigration.

inspecteur ppal.
Employée: Mariette Kions

Arrondissement de Luxembourg

Architecte d'arrondissement:

Narce Lutz

Conducteurs-inspecteurs:

Raymond Schmit, Robert Reinard

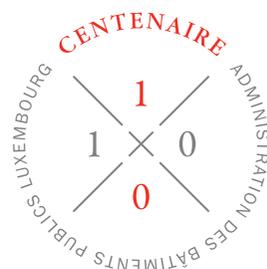
Technicien ppal: Léon Kremer

Chefs de bureau techniques adjoints:

Ferdinand Besch, Romain Frieden,

Emile Schergen, Georges Weber,

Marcel Weinand



Ingénieurs techniciens :
Robert Frantzen, René Kirsch,
François Mamer
Commis principal : Jean Berscheid
Commis technique ppal : Robert Joné
Commis technique : Charles Kuffer
Commis technique adjoint :
René Deviscour
Expéditionnaires techniques :
Léon Jans, André Moes,
Jean-Pierre Weyler
Employés : Camille Greisen,
Camille Gouber, René Reiser
Employé technique : Marcel Bochet
Employée : Léonie Schmit
Ouvriers : Marcelline Thilgen-Poelles,
Raymond Ney

Arrondissement de Diekirch

Conducteur-inspecteur :
Marcel Thillen
Commis technique adjoint :
Aloyse Liefgen
Expéditionnaire : Théo Weber
Employé technique : Nico Strasser

Service artisanal

Chef d'atelier : Emile Donnersbach
Employé technique : Charles Weiler
Premiers artisans ppaux :
Jean Ernsdorff, Oscar Stamet,
Jean-Pierre Ruppert, Marcel Schmit,
François Belfort
Artisans ppaux : Jean Lorang,
Armand Gehlen, Armand Wambach,
Henri Kaufmann, Edouard Kirsch,
Guillaume Lamesch, Paul Wagner,
Roger Flammang
Premiers artisans : Jean Jeanpierre,
Florent Blaise, André Grethen,
Léon Mauver, Joseph Richartz,
Jean Welfringer
Artisans : Jean Pierre Claus,
René-Jean Flammang,
Ferdinand Leches, François Reinert,
Théo Ries, Théodore Zwanck,
Armand Biver
Candidats-artisans : Jean Lemmer,
Roger Philippe, Roger Schaal,
Raymond Hack
Fonctionnaires détachés : René Beck,
Jean-Baptiste Gastoni, Jos Linden,
François Hermes, Jean-Pierre Schmit
Magasinier : Léon Bausch,
premier artisan ppal.

Cantonniers

Sous-chef de brigade : Roger Schaaek

Une convention signée entre le Luxembourg et le Portugal, datant du 20 mai 1970, allait amener une population portugaise de 25 000 personnes de 1969 à 1974³. La main-d'œuvre étrangère représenta ainsi 24 % et atteignit un taux de 35 % dans le secteur de l'industrie et de 85 % dans le bâtiment⁴.

L'agriculture subit de fortes transformations et les grands travaux d'infrastructure se poursuivirent. Après la mise en place des équipements hydro-électriques d'Esch-sur-Sûre, Rosport et Vianden, l'aéroport de Luxembourg fut agrandi et modernisé.

Dans la mesure où l'Europe fut confrontée au choc pétrolier et à l'inflation galopante des produits pétroliers en 1972, le Gouvernement proposa comme source d'énergie alternative en 1973, la construction d'une centrale nucléaire à Remerschen, proposition combattue avec succès en 1976 et 1977 par des associations locales (BIM)⁵. Le « Centre 300 », familièrement appelé le « Grousse Kueb »⁶ (architecte Roger Taillibert), en raison de sa silhouette en forme d'oiseau sortant des flancs boisés du Kirchberg, fut un autre exemple ambitieux. Le projet fut proposé en 1978 par le Gouvernement Thorn ; il prévoyait la construction d'un grand centre de conférences dans l'optique d'amener le Parlement européen à s'installer à Luxembourg. On assista au même scénario qu'à Remerschen, aux mêmes protestations par des pétitions et au même échec gouvernemental.

Les courants contestataires tels que mai 68 à Paris apportèrent les idées d'une nouvelle génération, plus ouverte et audacieuse, capable d'agir en faveur d'un changement de société par d'innombrables lois qui allaient tourner la page et faire couler les vieilles idéologies autoritaires et paternalistes⁷. Citons quelques lois votées durant cette décennie⁸, comme l'égalité des époux (1972)⁹ et la réhabilitation de la femme mariée, le divorce par consentement mutuel (1975), la loi sur la réhabilitation (1978), la loi sur l'avortement (1978), l'abolition de la peine de mort (1979) ainsi que la loi sur le statut des fonctionnaires (1979).

Dans cette décennie si décisive du point de vue des libérations de la société, la nouvelle crise mondiale économique en 1976 toucha essentiellement le secteur de l'industrie sidérurgique et confronta le pays au chômage, une situation qu'il n'avait pas connue depuis le début des années 1930. La politique fut particulièrement inventive, proposant la mise en place d'un fonds de chômage. Elle mit en œuvre des travaux extraordinaires d'intérêt général (TEIG, 1976) et la « division anti-crise » (DAC, 1977). Les licenciements secs furent évités pour privilégier la mise en préretraite, de sorte que le chômage put être contrôlé passant tout de même de 24 personnes en 1974 à 3 874 personnes en 1984¹⁰. En 1975, un « Comité de conjoncture » de composition tripartite (patronat, salariat, pouvoirs publics) fut mis en place pour élaborer des plans d'action de maintien de la croissance économique et du plein emploi (24 décembre 1977), un outil de concertation et d'échange qu'on intitule aujourd'hui « le modèle luxembourgeois ».

Le Luxembourg maintenait un très bon niveau de vie avec un PIB (produit intérieur brut) par tête d'habitant qui se situait parmi les plus élevés de la Communauté européenne.

Les grands projets du Kirchberg

La ville de Luxembourg et en particulier le Kirchberg accueillait des services communautaires de plus en plus nombreux : le siège de la Banque européenne d'investissement fut transféré à Luxembourg en 1968, la nouvelle Cour de justice européenne fut inaugurée le 9 janvier 1973 ainsi que le Fonds Monétaire Européen qui s'y installa en 1973 également. L'Eurooffice ouvrit ses portes derrière les bâtiments des Postes à Luxembourg-Gare en 1974 et la Cour des comptes européenne s'installa au plateau de Kirchberg à la fin des années 1970.

Surveillants principaux des travaux :
Aloyse Altmann, Nico Jung
Surveillants des travaux : Guy Schiltz,
Jean Kirch
Surveillant des chantiers :
Nicolas Reinert

Garçons de bureau

Concierge-surveillant : Jean Welter
Concierge : Hubert Berchem
Fonctionnaire détaché :
Robert Doppelmann

Ouvriers : Antoine Brancaléon,
Marcel Demoulling, Jean Draut,
Marcel Frising, Joseph Haas,
Johny Haan, Nico Heuschling, Joseph
Hoffmann, Jean Huber,
Théo Käyser, Marcel Kerschen,
François Kerschen, Michel Kettels,
Auguste Kieffer, Jean-Marie Kleber,
Jean Klein, Edouard Mathieu,
Ernest Mertzig, Nicolas Neï,
Jean-Pierre Nilles, Claude Neumann,
Marcel Pfeiffer, Robert Poeckes,
Ernest Rech, Joseph Resch,
Hubert Rubel, Manfred Schmitz,
Bernard Schoumacker,
Alphonse Schwachgen, Jean Simon,
Léon Tempels, Jean-Pierre Walters,
Alphonse Welsch, Emile Kousmann,
Edith Berchem-Dany,
Béby Lorang-Heschbourg,
Amélie Heusbourg-Grisius,
Gina Rossi-Giordano,
Mme. Welter-Boxman,
Mme. Zewen-Gluck,
Marlena Weber-Vanden Ham

Ateliers

Val-Ste-Croix, Bâtiment administratif
Kirchberg, Colmar-Berg et Palais
grand-ducal, Chauffage Verlorenkost,
COA Capellen

THEWES Guy,

Les gouvernements du Grand-Duché
de Luxembourg depuis 1848,
éd. 2006, sip

Annuaire Officiel d'Administration
et de Législation, 1971, p. 1156-58,
40^e édition, Ministère d'État,
Service Central de Législation,
Luxembourg

Archives Administration
des bâtiments publics

Les bâtiments érigés pour les institutions européennes faisaient état dans l'ensemble d'une architecture représentative qui ne trouvait pas son égal au niveau des constructions nationales. Individuellement, les bâtiments exprimaient une très forte autonomie, une visibilité et une identité propres. Suite à des concours, la Cour de justice des Communautés européennes fut réalisée par les architectes belges Jarmagne et Van der Elst en collaboration avec leur confrère luxembourgeois Jean-Paul Conzemius (1973) ou encore la Banque européenne d'investissement par l'architecte anglais Sir Denis Lasdun (1974-80, première phase). Le bâtiment Jean Monnet réalisé en 1975 par l'architecte Bohdan Paczowski sur base d'une structure métallique rigoureuse, hébergea les services de la Commission européenne.

Le courant architectural de l'époque se servit d'une haute technologie, recréa le lien entre forme et fonction et ouvrit la porte à la pluralité des récits architecturaux. La version réduite du projet « Centre 300 » fit preuve d'une grande ingéniosité dans la mesure où le bâtiment fut « suspendu » au-dessus du vide au moyen d'ancrages dans le rocher (architecte Pierre Bohler). L'architecte Carlo Kerg conçut le bâtiment de la Chambre de commerce en 1972.

L'aéroport international du Findel (1975, architecte Raymond Aspesberro) fut construit dans la mouvance rationnelle des années 1950 et 1960 et dans le souci d'économie. Les Foires Internationales de Luxembourg (1974) avec leur façade en béton lavé, tout comme l'École européenne (1969), furent installées très rapidement en béton préfabriqué. Elles prirent place en bordure des champs, ce qui participa non seulement à meubler la réserve foncière de 360 hectares, mais également à introduire la notion de diversité des fonctions. La population, demandeuse de loisirs, trouva avec la Piscine olympique, mise en projet en 1976 par l'architecte Roger Taillibert, un nouveau cadre aux formes architecturales audacieuses, auquel allait s'ajouter un hall de sport au cours des années 2000¹¹.

Le zoning horizontal favorisé durant les années 1960 avec la séparation des fonctions selon les principes proches de ceux de Le Corbusier fut une caractéristique du développement du Kirchberg en quartier européen. L'installation d'un zoning vertical (circuler, travailler, habiter) dans une perception de construction en hauteur aurait pu amortir la fonction monolithique du site, instrument courant dans les années 1970, mais l'idée de construire en hauteur¹² ne trouva pas l'adhésion nécessaire, comme le démontra le rejet du projet initial du « Centre 300 ».

Le Kirchberg représentait à la fin des années 1970 un immense espace paysager avec des bâtiments solitaires placés dans un réseau d'infrastructures routier et autoroutier très moderne où l'automobiliste-roi ne trouvait les premiers feux rouges qu'au rond-point Schuman près du Glacis.

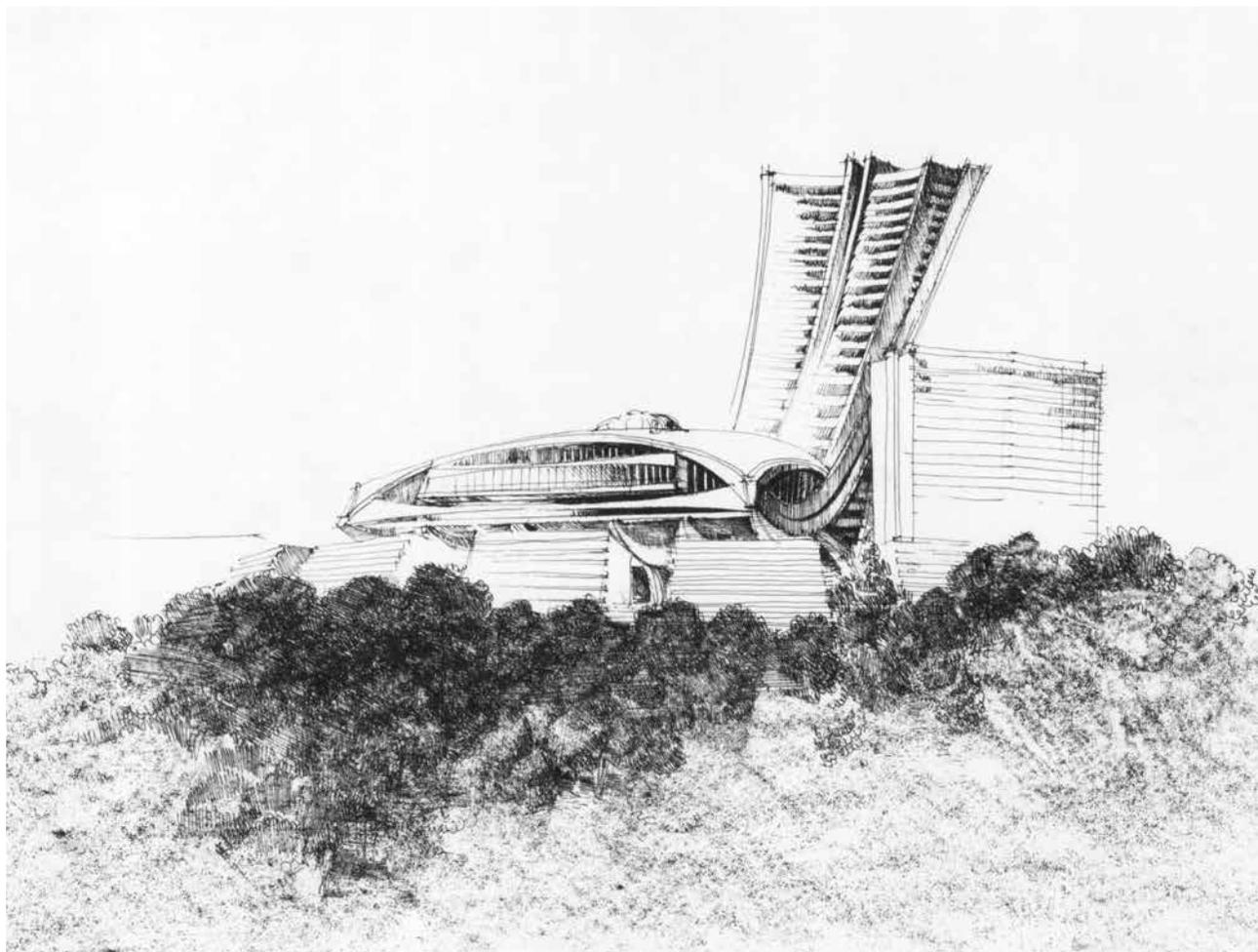
La loi de garantie

La loi du 13 avril 1970 fixant les conditions suivant lesquelles le Gouvernement peut soit acquérir certains immeubles présentant un intérêt public, soit garantir le rendement et les charges locatifs de tels immeubles eut comme but de donner aux autorités les moyens d'engager à court terme des fonds importants pour la construction de bâtiments présentant un intérêt national.

Vu qu'il était de plus en plus difficile de mobiliser les fonds requis et afin de ne pas trop grever les voies budgétaires ordinaires ou le marché des capitaux (Fonds d'investissements publics), il fallut se tourner vers d'autres sources de financement.

L'on prit exemple sur la Belgique où des travaux publics importants se finançaient par des fonds mobilisés soit par l'intervention du secteur privé, soit par celle d'organismes parastataux ou similaires.

Quelques projets furent financés par cette voie : le deuxième agrandissement du Centre de conférences (Hémicycle) au Kirchberg (loi du 8 décembre 1978), la construction au plateau de Kirchberg d'un Centre polyvalent de l'enfance (loi du 8 décembre 1978), la construction d'un bâtiment pour le Centre Informatique de l'État à Luxembourg-Gare (loi du 15 juin 1983), la construction au Kirchberg d'un troisième bâtiment administratif, y compris l'aménagement des alentours et la liaison souterraine avec le Centre européen (loi du 11 novembre 1983), l'extension du Palais de justice des Communautés européennes au Kirchberg (loi du 25 juillet 1983).



La sauvegarde du patrimoine architectural

L'État étant propriétaire d'une partie du domaine de la vieille ville, il s'impliqua au moment de la déclaration de l'Année européenne du patrimoine architectural 1975. Une campagne de sensibilisation pour le patrimoine fut menée et une politique en matière de conservation fut introduite et appuyée par le ministre des Travaux publics Jean Hamilius. La restauration des maisons bourgeoises de la rue Wiltheim en musée en était un exemple concret. La sauvegarde du bâti permit de ranimer les vieux quartiers, de reconquérir l'espace urbain et de construire intelligemment « en jetant un pont entre le passé et l'avenir »¹³. L'édition d'une brochure « Luxembourg, un avenir pour notre passé » répondait à la demande de nombreux mouvements comme « Sauvez la Ville » ou « Vieux Luxembourg ». Elle avait comme but de faire connaître les intentions du Gouvernement par cet inventaire des quartiers de la vieille ville¹⁴. À la suite, un plan de coordination fut élaboré pour la réhabilitation de la vieille ville, lequel fut exposé aux nouvelles

Foires Internationales au Kirchberg en 1975, suscitant l'intérêt du public par une approche novatrice en matière de présentation. Un établissement public vit le jour par la loi du 8 décembre 1978, chargé de la rénovation de ce qu'on appela communément « l'Îlot Clairefontaine », correspondant au quartier situé entre la Cathédrale, le Marché-aux-Herbes et la rue du Saint-Esprit. L'inauguration du monument Grande-Duchesse Charlotte marqua en 1990 l'achèvement de l'opération¹⁵. Le pignon du refuge Saint-Maximin qui abrite le Ministère des affaires étrangères fut redressé pour parfaire l'image de la place Clairefontaine.

À la fin des années 1970 et au début des années 1980, le ministre de la Culture Robert Krieps s'investit pour conférer au Service des sites et monuments nationaux une meilleure assise et un statut juridique solide pouvant mieux prendre en charge la conservation du patrimoine architectural protégé, respectivement à protéger¹⁶. À partir de ce moment, l'Administration des bâtiments publics ne fut plus seule responsable de la restauration des monuments, charge qu'elle avait remplie avec succès grâce à ses architectes, dont le premier, Charles Arendt, laissa également une production littéraire particulièrement abondante sur le sujet.

Tendances architecturales à Luxembourg

L'esprit moderne persista dans la majorité des constructions au Luxembourg. Les possibilités offertes par la construction avec des éléments préfabriqués furent explorées par le bureau d'architectes Tetra (Ewen, Kayser, Knaff et Lanners), qui réalisa entre autres les nouveaux ateliers du Lycée technique des Arts et Métiers (1975) et le Centre culturel Noppeney à Differdange. Le nouveau bâtiment des Postes à Luxembourg-Gare (architectes Pierre Reuter et René Welter, 1972) employa le système d'une ossature en métal et d'un mur rideau. Tout au long des années 1970, l'architecture regorgea d'idées, de courants divers utilisant tous types de façades, soit structurées en béton, soit en mur rideau ou tout simplement en éléments préfabriqués.

Avec l'avènement du courant du postmodernisme, l'architecture n'était pas seulement une simple expression, mais elle devint une architecture de signification¹⁷. Selon le théoricien du postmodernisme Venturi, elle mit en œuvre une pluralité de significations et dissolvait le lien étroit entre forme et fonction, postulé par le modernisme. L'espace postmoderne était un espace complexe, fragmenté et ambigu, où l'on jouait avec l'illusion, les effets de contre-jour, de perforation et de prolongement illusoire. La simplicité épurée de l'architecture moderniste n'avait pas véritablement touché comme le reproche Venturi, à « la richesse et l'ambiguïté de la vie moderne et de la pratique de l'art »¹⁸. Une compréhension sociologique à l'échelle et l'expérience humaine de l'architecture et de l'urbanisme s'opposent de plus en plus à l'approche rationaliste. Celle-ci était considérée comme source de dysfonctionnement et était critiquée pour son approche fonctionnelle et régulatrice, laissant de côté toute considération de l'espace urbain en tant qu'élément de conception.

Parmi les premiers architectes luxembourgeois protagonistes de ce courant, figure Léon Krier qui présenta en 1970 un plan idéaliste pour l'extension de la ville d'Echternach dans lequel il transposa son idée d'urbanisme à l'échelle humaine. Les différents quartiers comportaient toutes les fonctions (habitation, travail, commerces) et leur taille se trouvait limitée par l'accessibilité à pied. Son analyse du plateau de Kirchberg (1978) fut largement discutée, mais n'eut pas de répercussions directes. Les frères architectes Léon et Rob Krier, et en particulier ce dernier, purent clore le débat postmoderne à Luxembourg par la construction de la Cité judiciaire au plateau du Saint-Esprit.

-
- 1 GOEDERT Joseph, HEIN Nicolas, Luxembourg, paysages du Grand-Duché, éd. Kutter, 1979
 - 2 À 101 banques en 1979
 - 3 THEWES Guy, Les gouvernements du Grand-Duché de Luxembourg depuis 1948, 2003, p.178
 - 4 GOEDERT Joseph, HEIN Nicolas, Luxembourg, paysages du Grand-Duché, éd. Kutter, 1979
 - 5 Une Centrale fut finalement construite à Cattenom en France à quelques kilomètres de la frontière
 - 6 Hauteur de 160m
 - 7 VOGEL Gaston, Dans la tourmente judiciaire de 1962 à ce jour, Grands et misères au temple de Thémis... suivi d'un sottisier, Luxembourg, 2010, p. 28-48
 - 8 Grâce aux ministres de la Justice Eugène Schaus et Robert Krieps
 - 9 VOGEL Gaston, Dans la tourmente judiciaire de 1962 à ce jour, 2010, p. 28
 - 10 Portrait économique et social du Luxembourg, Statec, 2003
 - 11 Revue magazine, la salle de sport « Coque » fut construite. Le vélodrome ne vit pas le jour, in : édition jubilaire 1945-1995, p. 172
 - 12 <http://thbz.org/textes/olympiades-pss/match-ministere.jpg>, exemple d'un projet de 1971 d'héberger le ministère de l'éducation nationale à Paris dans une tour qui s'apparente par sa structure de façade au projet Taillibert
 - 13 Fonds de rénovation de la Vieille Ville, rapport 1994 (1^{er} édition). La brochure fut rédigée par Fernand Pesch, administrateur général aux Travaux publics, président du Fonds de rénovation de la Vieille Ville et Pierre Kieffer, architecte du Fonds
 - 14 La brochure : « Luxembourg, un avenir pour notre passé » ; Etude organisée par Constant Gillardin, directeur et Roland Baldauff, architecte d'arrondissement. Les plans de coordination furent dressés par les architectes Jean Ewert, André Hagen, Henry Jegen. Collaborateurs : Fernand Kinnen, Edouard Probst, Georges Schmitt, Alfred Steinmetzer, Jos Kons, Fernand Bintner, Jean-Pierre Koltz
 - 15 La brochure « Monument Grande-Duchesse Charlotte : inauguration, le 29 avril 1990 », Luxembourg, Place de Clairefontaine, Luxembourg, 1990
 - 16 LINSTER Guy, Robert Krieps et l'action culturelle : reflets et témoignages, in : Robert Krieps (1922-1990), Esch-sur-Alzette, 2009, p. 200
 - 17 http://nosophi.univ-paris1.fr/docs/cgl_art.pdf, Caroline GUIBET LAFAYE, Esthétiques de la postmodernité
 - 18 VENTURI Robert, De l'ambiguïté en architecture, Dunod, Paris, 1995, p. 22



50 ans de participation à la construction du Kirchberg

En charge de l'étude et de l'exécution des immeubles réalisés par l'État pour son propre compte et pour celui des Institutions européennes implantées au Kirchberg, l'Administration des bâtiments publics est un partenaire important du Fonds d'urbanisation et d'aménagement du Plateau de Kirchberg. Il suffit de citer quelques-unes des prestigieuses institutions nationales et européennes de la dernière décennie réalisées sur le plateau pour s'en convaincre, notamment les constructions de la Philharmonie, du Musée d'art moderne Grand-Duc Jean, de la 4^e extension de la Cour de justice de l'Union européenne par l'administration.

Si l'on remonte dans le temps, l'Administration des bâtiments publics est, depuis la création du Fonds en 1961, associée à toutes les étapes d'urbanisation qui forgèrent et continuent à forger le visage du Plateau de Kirchberg. En fait, elle a construit pas moins que la première Institution européenne au Kirchberg, la Tour Alcide de Gaspéri (*d'Héichhaus*) en 1963. Vingt ans plus tard, la piscine olympique était inaugurée en 1982 et par la suite, on compte l'extension de l'École européenne qui date de 1999.

Ces réalisations peuvent être citées en exemple quant à leur expression architecturale et l'urbanisme, dans lequel elles se sont insérées au fil des époques, vaut analyse. Au cours de la première période de développement du Kirchberg, des années 1960 à 1970, sortirent de terre au Kirchberg, sous la houlette de l'Administration des bâtiments publics, le *Héichhaus* (1966), le premier palais de la Cour de justice des Communautés européennes (1973), le bâtiment Schuman (1974). Le Centre 300 (*de grouesse Kueb*, 1978) fut remplacé par le beaucoup plus modeste Hémicycle (*de klenge Kueb*, Pierre Bohler, 1980). Aujourd'hui, l'urbanisme privilégiant le tout automobile via la voie rapide qui allait du Glacis à l'aéroport du Findel a pratiquement disparu car l'implantation ponctuelle des premières réalisations au Kirchberg est peu à peu englobée dans des programmes plus vastes, plus denses. Mais les années 1960-70, caractérisées par des bâtiments solitaires, furent fondatrices d'un « style » architectural qui reflète l'audace constructive qui égalait l'optimisme de l'époque.

Les architectes Michel Mousel et Gaston Witry édifièrent en effet le tout premier bâtiment en hau-

teur au Luxembourg avec ses 22 étages élancés, le *Héichhaus*, signalant avec élégance et de loin la présence européenne. La Cour de justice des Communautés européennes et sa structure toute en acier « corox » de Jean-Paul Conzémus, François Jamagne et Michel Van der Elst reste dans les mémoires comme une pierre angulaire de la représentativité architecturale d'une haute fonction juridique. Le bâtiment Schuman, une œuvre tardive de Laurent Schmit, n'égale pas « sa » réussite qu'est l'Athénée, ni les déclinaisons des formes géométriques et des matériaux du Nouveau Théâtre de son confrère français Alain Bourbonnais (1964) juste de l'autre côté du Pont Grande-Duchesse Charlotte. Mais l'aérodynamique du *grouesse Kueb* de Roger Taillibert, non réalisé, soutient encore aujourd'hui la comparaison avec les projets avant-gardistes d'une Zaha Hadid.

La Piscine olympique de Luxembourg est certes une œuvre tardive du même architecte (1982) aux dimensions grandioses pour un équipement sportif encore inédit à Luxembourg et son approche fonctionnelle ; ceci dans un espace qui semblait inépuisable à l'époque, avec les 365 hectares du Kirchberg. La Cour des comptes européenne est caractérisée par une forme quelque peu « lyrique », en forme de croix quand la piscine olympique a celle d'un coquillage, ce qui est dû à la « liberté » de conception que permettait à l'époque les dimensions des terrains et l'absence de structure urbaine et contraignante. Aussi fallut-il attendre la fin des années 1990 pour que, bordant le Parc Central à l'opposé de la « Coque », l'agrandissement de l'École européenne boulevard Konrad Adenauer, observe une des nouvelles règles de l'urbanisme édictées par le Fonds. L'architecte Christian Bauer en est l'auteur. Il était alors conseiller du comité exécutif pour l'évolution urbanistique du Plateau et préconisait de transformer la voie rapide avec ses échangeurs en boulevard urbain à carrefours à feux à niveau, ce qui permettrait de construire en front de rue. Ainsi naquit le premier exemple de la densification du tissu urbain du Kirchberg.

L'Administration des bâtiments publics a ensuite mis en oeuvre la volonté de l'État luxembourgeois d'installer au Kirchberg des institutions culturelles, mêlées aux institutions européennes. Le Quartier européen sud a vu ainsi se concrétiser les réalisations de Christian de Portzamparc, la Philharmonie au cœur de la Place

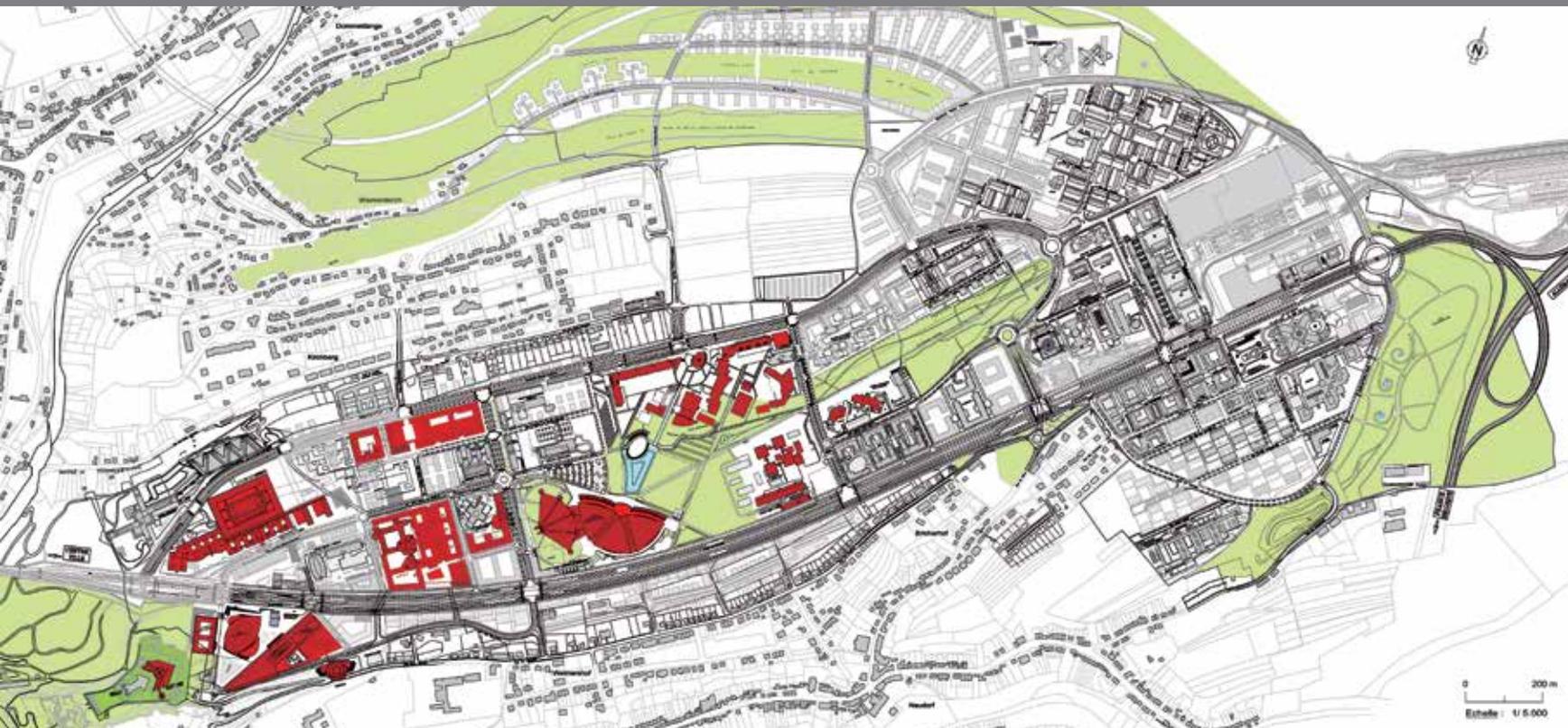
Patrick Gillen

Président du Fonds d'urbanisation et d'aménagement
du Plateau de Kirchberg

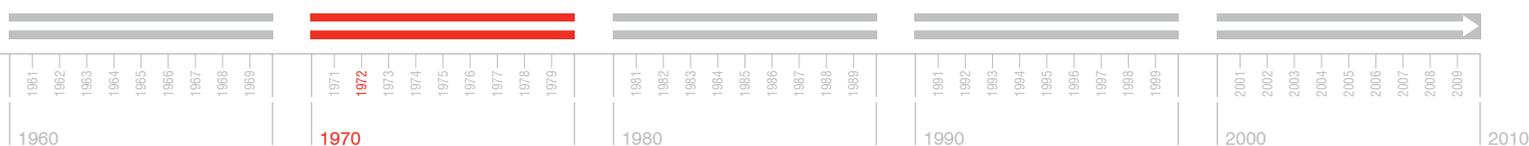
de l'Europe (2005) et de Ieoh Ming Pei, le Musée d'art moderne Grand-Duc Jean sur les traces du Fort Thüngen (2006) dans le Parc des Trois Glands. Ces œuvres prestigieuses s'inscrivent dans un paysage désormais fort éloigné des débuts de l'urbanisme du Kirchberg. Stylistiquement, la signature de leurs créateurs élève Luxembourg au rang international et leur insertion s'est faite dans un plan d'urbanisme mûrement réfléchi. La Place de l'Europe dessinée par Ricardo Bofill a remplacé un parking à ciel ouvert et le récent réaménagement du Parc des Trois Glands par Michel Desvigne en fait un écrin pour les fonctions culturelles contemporaine et historique, le Musée de la Forteresse, qu'il accueille.

La 4^e extension de la Cour de justice de l'Union européenne inaugurée en 2008 (Dominique Perrault, Fritsch & Paczowski et m³ architectes) préfigure elle encore

une nouvelle étape de l'urbanisme au Kirchberg. Il s'agit en premier lieu d'une réalisation de prestige, comme il se doit pour la plus haute institution de l'Union européenne installée au Luxembourg. Il est remarquable de voir comment l'anneau entoure sans le cacher l'ancien palais et utilise les deux extensions précédentes en guise de soubassement. Bien sûr, on citera aussi les deux tours qui abritent les 1 000 traducteurs comme corollaire du *Héichhaus* et de la Porte de l'Europe. Mais elle fait surtout de l'architecture, tout en restant dans les limites du site de la Cour de justice, une « pièce » prometteuse de d'urbanisme futur du Quartier européen nord. Ici, désormais, l'Administration des bâtiments publics suit la construction du Parlement européen (Heinle, Wischer und Partner) et elle est en train d'organiser le concours d'architectes pour le futur nouveau complexe Jean Monnet 2.



En rouge les réalisations sous la régie de l'Administration des bâtiments publics



La pénurie de surfaces dans les deux bâtiments des postes de Luxembourg-Ville et de Luxembourg-Gare, due aux évolutions et extensions des équipements techniques ainsi qu'à l'augmentation des postes de travail en conséquence des apports toujours nouveaux de trafic postal par l'expansion de l'activité économique en général, est à l'origine du projet d'un nouveau bâtiment.

L'emplacement des anciens Établissements Mercier et Cie, situés coin des rue d'Alsace et du Commerce, en face des halles des CFL à Luxembourg-Gare a jadis été retenu pour la construction du nouveau bâtiment des Postes. Ainsi, un quartier désolé de Luxembourg-Gare se trouve partiellement urbanisé grâce à la construction de ce bâtiment.

Le nouveau bâtiment, mesurant 40m de long rue d'Alsace et 90 m de long rue du Commerce, s'étend sur huit niveaux dont deux étages en sous-sol et six étages hors-sol. Dans le but d'accélérer le trafic postal, le nouveau complexe est relié aux quais de la gare par un passage souterrain en-dessous de la rue d'Alsace. Le bâtiment, dont le caractère exigea l'intervention d'une multitude d'experts, se distingue par sa structure portante en ossature métallique, œuvre réalisée par les Établissements Paul Wurth & Cie. Les façades en murs-rideaux avec leurs fenêtres métalliques largement vitrées sont témoins des tendances d'expression architecturale caractéristiques des années 1960 et 1970.

Le premier coup de pelle est donné le 2 mars 1965 et les travaux durent près de sept ans. Début 1972, les premiers services sont installés dans le nouveau bâtiment et l'inauguration en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc Jean a lieu le 30 juin 1972.



1911	1921	1931	1941	1951
1912	1922	1932	1942	1952
1913	1923	1933	1943	1953
1914	1924	1934	1944	1954
1915	1925	1935	1945	1955
1916	1926	1936	1946	1956
1917	1927	1937	1947	1957
1918	1928	1938	1948	1958
1919	1929	1939	1949	1959
1910	1920	1930	1940	1950

COUR DE JUSTICE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES



Adresse

Rue du Fort Niedergrünewald L-2226 Luxembourg

Architectes

Francis Jamagne, Michel Van der Elst, Jean-Paul Conzemius

Mise en service

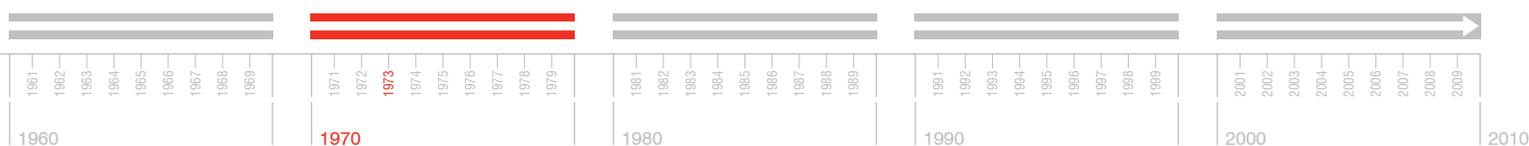
1973

Surface

15 000 m²

Coût

600 000 000 LUF



Depuis sa création en 1952, la Cour de justice de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) est installée comme locataire dans divers bâtiments, comme la Villa Vauban, au centre-ville de Luxembourg.

L'idée de construire un bâtiment adapté aux besoins et à l'image d'une Cour de justice européenne se concrétise avec la décision d'installer les institutions sur le plateau de Kirchberg. Ce projet, un des premiers édifices du plateau de Kirchberg, est une réalisation commune des architectes belges Francis Jamagne et Michel Van der Elst, et de l'architecte luxembourgeois Jean-Paul Conzemius. Le bâtiment, appelé communément « Palais », est inauguré en 1973.

Le bâtiment solitaire en acier-verre est à l'image des réalisations et des pensées urbanistiques de l'époque. Son volume simple repose sur un socle, entouré d'un parc. L'expression architecturale lui confère autonomie et visibilité dans le paysage environnant. L'ossature du bâtiment est réalisée avec un nouveau matériau de l'époque, en acier autopatinable « corox ». Ce matériau, ainsi que la façade vitrée transparente lui donnent son caractère typique et reflète la vocation industrielle du pays. Le Palais devient très vite avec le Bâtiment-tour un des emblèmes du Kirchberg et des institutions européennes au Luxembourg.

Au fil des années et suite à l'adhésion de nouveaux pays à la Communauté européenne, le « Palais » devient trop petit et, déjà dans les années 1980, la première extension est réalisée par les architectes Paul Fritsch, Bohdan Paczowski, Jean Herr et Gilbert Huybrechts, suivie de deux autres extensions début 1990. Chaque extension se présente comme une couche supplémentaire et reflète l'importance grandissante de la Cour.

Dans les années 1990, un projet ambitieux est initié. Il ne se limite pas à une simple extension, mais correspond à une révision complète du site, qui concilie fonctionnalité et représentation. L'architecte français Dominique Perrault élabore un concept qui répond à la demande de construire des surfaces supplémentaires, de structurer les espaces publics et privés et de donner une image symbolique forte. Il n'y a qu'une Cour de justice européenne et l'expression architecturale classique retenue reflète cette justice démocratique, tout en imposant un certain respect, dénuée d'autorité.

L'ancien Palais, après avoir été complètement démonté et restauré, est conservé et entouré d'un nouvel « anneau ». S'y ajoutent deux tours et une galerie reliant les anciens et les nouveaux bâtiments. L'anneau sur pilotis se pose comme une couche protectrice devant l'ancien Palais.

A l'intérieur, celui-ci est complètement restructuré, désossé et accueille la salle des pas perdus, la grande salle d'audience, ainsi que d'autres salles d'audience. La structure d'origine de l'ancien Palais est conservée et reprend la fonction de lieu public.





C'est pour répondre aux besoins croissants du Secrétariat général du Parlement européen qu'est construit de 1970 à 1973 le deuxième bâtiment administratif à proximité du Bâtiment-tour.

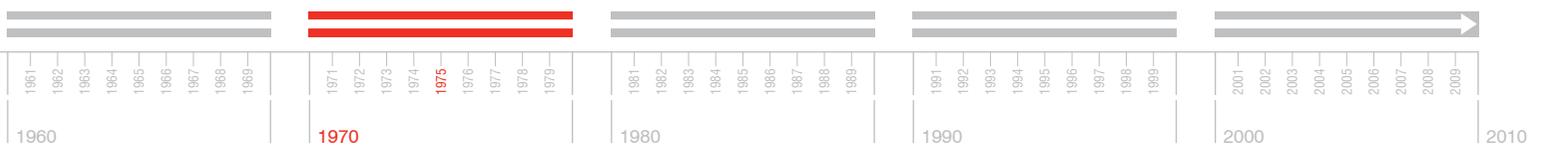
Accessibles par la voie rapide, implantés dans un vaste espace paysager et dotés de généreux parkings à ciel ouvert, ces deux bâtiments du Parlement européen s'inscrivent dans le contexte urbanistique de l'époque.

Le bâtiment Robert Schuman affiche une volumétrie simple. Sur un socle en pierre à deux étages et accentué par le rez-de-chaussée vitré en retrait, s'élève un volume de six niveaux et constitué d'éléments de façade préfabriqués en béton vu traité. Ces éléments sont porteurs et soutiennent les planchers nervurés des dalles couléées sur place.

Alors que dans les niveaux inférieurs du socle, sont installés les locaux techniques, une cuisine et une imprimerie, le rez-de-chaussée comporte l'accueil, la bibliothèque centrale avec ses salles de lecture et la cantine.

Aux étages supérieurs sont installés 575 bureaux, un vaste hémicycle ainsi que des salles de réunion avec interprétation simultanée. Elles sont notamment complétées par une salle de presse avec centre téléphonique attenant, une grande salle de documentation et un bar.





Après ses débuts en 1937, l'aéroport de Luxembourg se développe pour devenir de nos jours une plateforme économique importante pour le pays.

Cette évolution va de pair avec la construction de différents bâtiments, qui caractérisent les diverses étapes de développement. C'est par la loi du 11 juillet 1972 que la Chambre des Députés décide de remplacer l'ancienne aérogare de 1959 par une nouvelle construction avec dépendances et une aire de stationnement adaptée aux avions afin de se doter d'une image moderne vers l'extérieur.

Ce bâtiment à grand volume se caractérise par sa construction en acier et verre lui conférant une certaine légèreté. C'est le type de construction classique des années 1970 correspondant à l'évolution technique des matériaux utilisés. La rationalité des espaces et leur fonctionnalité distinguent ce bâtiment d'envergure qui se compose d'un grand hall central de 70x60m et qui s'étend sur trois étages.

L'étage inférieur comprend les installations techniques, le rez-de-chaussée est destiné aux départs des passagers, alors que le 2^e étage héberge la salle d'arrivée, les restaurants et magasins.

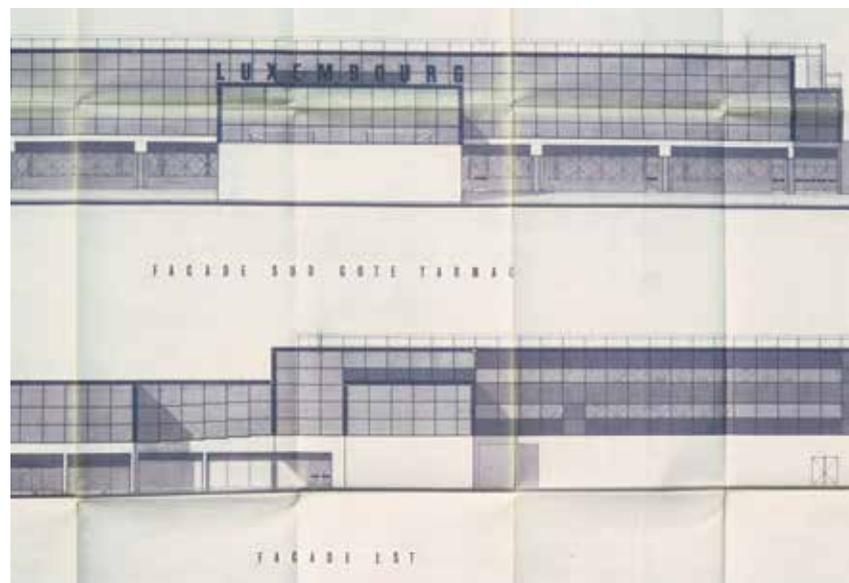
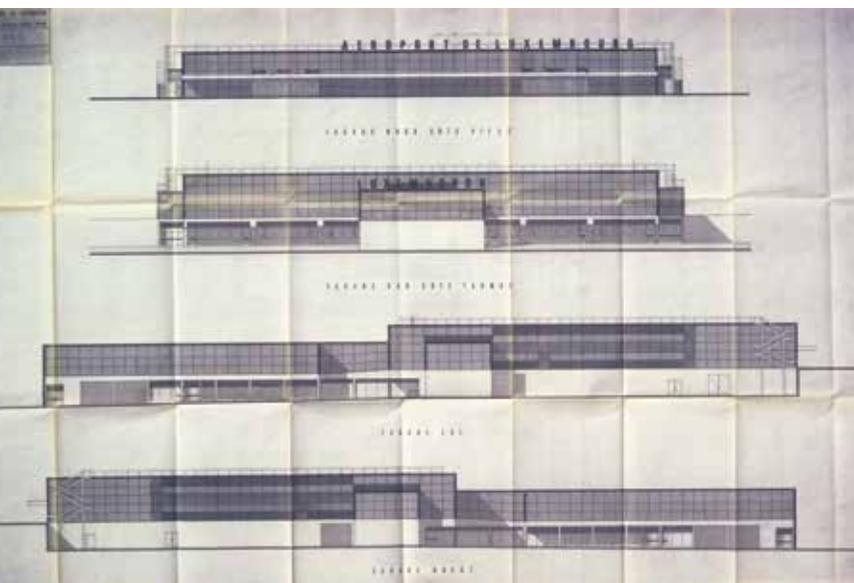
Tout le complexe est censé accueillir un maximum de 1 500 personnes par jour.

Il est intéressant de noter que le budget de cette aérogare de 1970 n'atteint que la moitié du coût de certains lycées construits à la même époque. L'explication réside dans un certain manque de confiance dans l'avenir de l'aviation.

Au fil des années, l'aérogare est devenue trop exiguë par rapport au trafic de personnes en croissance permanente. Le Gouvernement est alors autorisé par la loi du 11 juin 1996 de construire sur un site contigu une nouvelle aérogare d'une envergure en rapport avec la piste d'atterrissage allongée entretemps à 4 000 m.

L'Administration des bâtiments publics, conseillée par la société Aéroports de Paris, fait élaborer par les architectes Paczowski et Fritsch un concept susceptible de couvrir les besoins de 4 millions de passagers annuels.

Dès sa conception arrêtée, le projet est repris par la société «lux-Airport», créée entretemps et qui en assure la réalisation.



1911	1912	1913	1914	1915	1916	1917	1918	1919	1920	1921	1922	1923	1924	1925	1926	1927	1928	1929	1930	1931	1932	1933	1934	1935	1936	1937	1938	1939	1940	1941	1942	1943	1944	1945	1946	1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959
------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------

CENTRE 300 « GROUSSE KUEB »



Adresse

Place de l'Europe, entre le bâtiment Alcide de Gasperi et le bâtiment Schuman

Architecte

Agence Roger Taillibert, Paris

Projet

1978

Budget estimatif

4 000 000 000 LUF



Historique

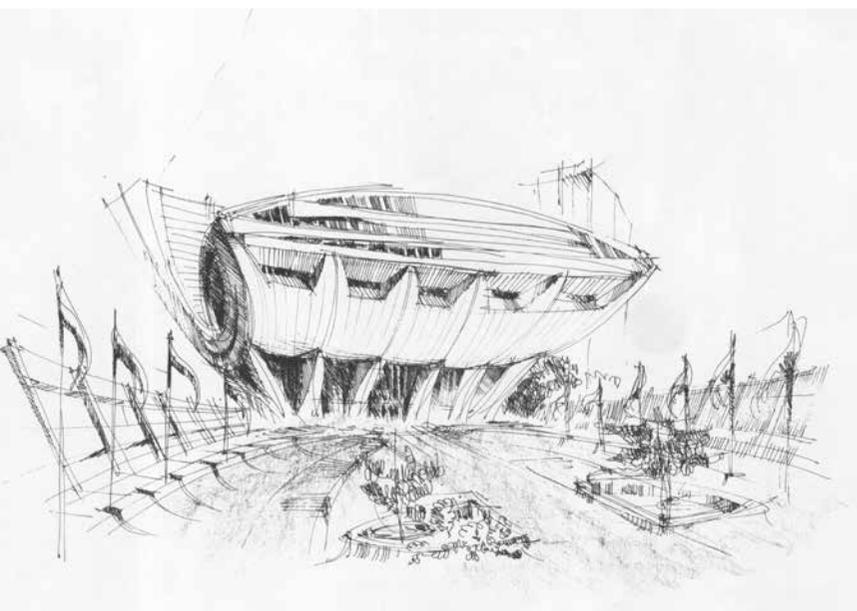
Le projet d'un bâtiment pour le Parlement européen, familièrement appelé «Grousse Kueb» vise la construction d'un centre de conférences, dans la perspective de maintenir cette institution à Luxembourg.

Le bâtiment devant être achevé dans un délai de 14 mois, l'architecte Roger Taillibert est retenu pour ce projet par le Gouvernement qui estime qu'il a l'expérience requise pour la construction d'un édifice d'une telle envergure.

Architecture

Sa forme présente une structure d'encorbellement en béton précontraint, acier et verre, constituée d'une part d'une base suspendue sous une toiture rappelant les formes d'un coquillage et comprenant une salle plénière pour 600 députés et d'autre part, d'une tour inclinée d'une hauteur de quelque 174m accueillant les bureaux des fonctionnaires.

La base de l'édifice abritant la salle plénière est orientée vers la vieille ville, alors qu'une esplanade débouchant de la tour doit franchir l'avenue J.F. Kennedy pour créer une liaison avec la Cour de justice des Communautés européennes.



**La responsabilité politique
de 1980-1992**

René KÖNEN,
Ministre de la Fonction publique,
Ministre des Travaux publics
(DP) (1980-1984)

Marcel SCHLECHTER,
Ministre des Transports,
Ministre des Travaux Publics,
Ministre de l'Énergie
(LSAP) (1984-1989)

Robert GOEBBELS,
Ministre de l'Économie,
Ministre des Travaux Publics,
Ministre des Transports
(LSAP) (1989-1992)

**L'administration
des Bâtiments publics
en 1981**

Direction

Directeur: Constant Gillardin
Attaché de Gouvernement:

Fernand Pesch

Inspecteur ppal 1^{er} en rang:

Alphonse Conrad

Chef de bureau: Georges Thill

Rédacteurs: Romaine Goethals,

François Henrotte

Candidats-rédacteurs: Romain Muller,

Sylvie Jomé-Kayser, Martine Winter

Commis ppal: Germaine Menghi

Chef de brigade: Jean Kirch

Concierger-surveillant: Léon Conrad

Concierger: François Olinger

Employée: Jacqueline Lakaff

Iris Billenwillms

Division des travaux neufs

Architecte - chef de division:

Roland Baldauff

Architecte: Alex Fixmer

Candidat-architecte: Yves Goergen

Conducteur-inspecteur ppal 1^{er}

en rang: Pierre Petit

Inspecteur ppal: Fernand Lanners

Inspecteur technique: Demy Rosen

Chef de bureau technique: Jean Faber

Chef de bureau technique adjoint:

Paul Schumacher

Techniciens ppaux: Norbert Birkel,

Théo Weber

Candidats-rédacteurs: Marc Hentgen,

Isabelle Yegles-Becker

Les années

1980

La fin de la guerre froide et l'émergence du secteur financier

Avec la fin de la guerre froide, le monde scindé en deux blocs s'affranchit au cours de la décennie faisant naître un ordre nouveau, voire un nouveau type d'économie. La chute du mur de Berlin en 1989 fut le symbole des profonds bouleversements politiques en Europe.

Les capitaux étaient attirés par les secteurs industriel et financier. Le Luxembourg maintenait un investissement conséquent dans le secteur sidérurgique, fondement historique de sa richesse. De plus, l'État renforça le secteur financier par un certain nombre d'adaptations législatives en 1983 ; les lois sur le secret bancaire et les fonds d'investissements qui devenaient un nouveau moteur économique du pays. Ainsi, depuis le milieu des années 1980 jusqu'en 2002, le pays allait connaître un taux de croissance qui s'établissait en moyenne à 5,3%. Le pays afficha un niveau de vie qui fut parmi les plus élevés au monde. Un autre secteur d'avenir soutenu par l'État fut la télédiffusion par satellites. L'État fournit les garanties nécessaires pour financer le système ASTRA mis en place par la Société Européenne des Satellites

Eliane Brachmond
Candidats-techniciens diplômés:
Jean-Paul Reuter, Romain Ziemetz
Chef de brigade dirigeant:
Roger Schaack

Division des services spéciaux

Ingénieur principal: Armand Loesch

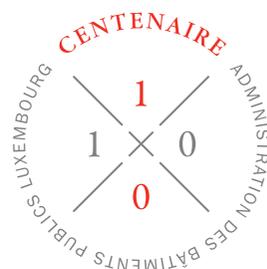
Inspecteurs techniques ppaux:

Nicolas Feitz, Bernard Hennes,

François Mamer

Inspecteur technique: Robert Frantzen

Rédacteur principal: Hubert Patz



Division des services régionaux
6 bd Royal, Luxembourg

Directeur adjoint: Narce Lutz
Architecte principal: Fernand Otto
Inspecteur techn. ppal. 1^{er} en rang:
Léon Kremer
Conducteur- inspecteur ppal.
1^{er} en rang: Raymond Schmit
Conducteur- inspecteur ppal.:
Robert Reinard
Inspecteur: Paul Moes
Inspecteur technique: René Kirsch
Chef de bureau technique:
Marcel Weinand
Chef de bureau technique adjoint:
Georges Weber
Rédacteur ppal: Camille Greisen
Technicien ppal: François Decker
Rédacteur: Marie-France Kinnen
Techniciens diplômés: Sylvain Besch,
Albert Brauch, Claude Jomé
Candidat-rédacteur: Marc Schaminé
Candidats - techniciens diplômés:
Sylvain Wagner, John Kremer
Premier commis ppal: Jean Berscheid
Premiers commis techniques ppaux:
Charles Kuffler, Robert Jomé
Commis technique ppal: Léon Jans
Commis techniques adjoints: André
Moes, Jean-Paul Weyler
Candidat-expéditionnaire technique:
Léon Eschette
Chef de brigade ppal: Nico Jung
Employés: René Reiser, Léonie Schmit
Ouvriers: Marcelline Thilgen-Poelles,
Raymond Ney

Division des services régionaux
10 rue de l'Hôpital, Diekirch

Conducteur- inspecteur ppal:
Marcel Thillen
Chef de bureau technique adj:
Nico Strasser
Commis technique ppal:
Aloyse Liefgen
Commis technique: Paul Wagner
Candidat expéditionnaire:
Joë Schilling
Artisan dirigeant détaché:
Jean-Baptiste Gastoni

Service artisanal
Luxembourg, 56 Val Ste Croix, Centre
Européen Kirchberg, Colmar-Berg
et Palais grand-ducal, Chauffage
Verlorenkost, COA Capellen

Chef d'atelier:
Emile Donnersbach / J.P. Ruppert
Artisans dirigeants: Jean Ernsdorff,
Marcel Schmit, Armand Wambach,
Roger Flammang, Edouard Kirsch
1^{ers} artisans ppaux: Léon Maurer,
Joseph Richartz, Jean Wellfringer,
André Grelhen, Florent Blaise,
Armand Biver, Théo Ries,
Raymond Hack, Marcel Demoulling
Artisans ppaux: Jean Huber,
Jean Draul, Alphonse Schwachigen,
Johnny Haan, Joseph Resch,
Jean Klein, Michel Degardin,

(SES) et qui, basée à Betzdorf en 1985, devint le premier opérateur privé de satellites en Europe.

Parallèlement au monde des affaires et de l'industrie, des associations s'engagèrent pour la protection de l'environnement. Le mouvement Greenpeace-Luxembourg créé en 1984, lutta essentiellement contre des installations industrielles polluantes. Les revendications pour un développement économique plus respectueux de l'homme et de l'environnement par opposition aux intérêts strictement économiques, furent formulées par un nouveau parti politique, les « Verts » qui fit son apparition un peu partout en Europe et notamment en 1983 à Luxembourg. La prise de conscience des problèmes environnementaux prit une dimension globale suite à l'explosion de la centrale nucléaire de Tchernobyl en 1986.

La question du siège des institutions communautaires qui préoccupait le Gouvernement luxembourgeois n'était pas encore définitivement réglée. En effet, certaines tendances affichaient une préférence pour un siège unique et définitif à Bruxelles. Finalement, le Conseil européen des 23 et 24 mars 1981 maintint le *statu quo* des lieux de travail de la Communauté.

L'accord de Schengen fut signé par les cinq membres de la Communauté européenne (Allemagne, France, pays du Benelux) le 14 juin 1985. Son application permit de supprimer les contrôles aux frontières à l'intérieur de la Communauté européenne.

Le pluralisme dans l'architecture

Les années 1980 apportèrent de nouvelles tendances qui étaient le déconstructivisme ou encore la néo-avant-garde qui prônaient un fonctionnalisme réducteur. Le néo-rationalisme rejeta l'idée que la forme découle de la fonction et affirma la relative autonomie de l'architecture. Celle-ci se retourna vers des typologies et des formes de la seconde moitié du 19^e siècle et affirmait une approche par analogie, qui faisait référence aux traditions issues de la mémoire. Cette tendance fut suivie par l'école tessinoise ou encore par les frères Léon et Robert Krier, adeptes de cette tendance postmoderniste à Luxembourg.

Le lauréat du concours d'architectes pour le Lycée technique de Bonnevoie était une jeune équipe, le bureau A+U constitué de Edmond Decker, Martin Lammar, René Massard. Un autre projet intéressant et caractéristique pour l'époque était l'aile des sciences du Centre Universitaire au Limpertsberg (architectes Christian Bauer, Raymond Teisen, Perry Weber).

Le ministre des Travaux publics confiait les missions d'architecte à la suite de propositions de l'Administration des bâtiments publics en respectant les critères de compétence, de capacité des bureaux et de juste répartition des missions. Ainsi la Piscine olympique et à la suite la « Coque », furent confiées à Roger Taillibert, spécia-

liste français des constructions sportives et auteur, entre autres, du stade pour les Jeux olympiques de Montréal. La construction du nouvel établissement thermal de Mondorf fut confiée aux architectes suisses Glaus, Allemann und Partner, qui avaient d'excellentes références dans le domaine du thermalisme. La mission d'architecte d'opération revint au bureau Tetra architectes. Notons que ce projet se caractérisait par des façades en béton vu et surtout par une toiture plate d'un hectare aménagée en terrasse verte, réalisation d'esprit écologique avec recherche d'intégration d'un bâtiment dans l'environnement naturel, ici le parc de Mondorf.

Parmi les autres projets réalisés par l'Administration des bâtiments publics, citons le bâtiment de la gendarmerie de Béréldange (architectes Jean-Claude Lutz, Edmond

Marcel Fischer, Jules Baeyens,
Jean-Paul Ley, Charles Bache,
André Feyen
1^{er} artisan: Nico Gillen
Artisans: François Reinert, René Jean
Flammang, Guy Schillz,
Georges Jomé, Marco Schlechter
Candidat-artisan: Joseph Lahier
Fonctionnaires détachés: René Beck,
François Hermes, Jos Linden,
Jean-Pierre Schmit, Marcel Kerschen
Sous-chef de brigade: Aloyse Altmann
Ouvriers: Pierre Engeldinger,
Jean Grisius, Joseph Haas,
Nicolas Heck, Nico Heuschling,
Joseph Hoffmann, Théo Kayser,
Michel Kellels, Auguste Kieffer,
Fernand Lamborelle, Ernest Mertzig,
Claude Neumann, Jean-Pierre Nilles,
Ernest Rech, Emile Reuter,
Camille Rischard, Hubert Rubel,
Manfred Schmitz,
Bernard Schoumacker, Eugène Soisson,
Jean-Pierre Wialers, Alphonse Welsch
Aide-ouvrières:
Amélie Heusbourg-Grisius,
Josephine Flammang-Thoma,
Odette Heusbourg,
Maria Thyssens-Sammel,
Adrienne Gastoni-Van der Weken

THEWES Guy,
Les gouvernements du Grand-Duché
de Luxembourg depuis 1848,
éd. 2006, sip

Annuaire Officiel
d'Administration et de Législation,
1981 p.1223-1226, éd. 43,
Ministère d'État,
Service Central de Législation,
Luxembourg

Archives Administration
des bâtiments publics

Muller-Palgen), le Centre pénitentiaire de Schrassig, réalisé par étapes successives (architectes René Schmit, Jean Ewert et André Haagen), le Lycée technique Nic Biever de Dudelange (architecte Raymond Aspesberro), le Centre d'éducation différenciée de Warken (architectes Paul Mersch, Raymond Teisen, Théo Worré), le poste frontalier de Dudelange, le bâtiment administratif de Mersch (architecte Paul Muller), le Lycée technique École de Commerce et de Gestion au Geeseknaeppchen à Merl (architecte André Mailliet, Marc Tanson), le bâtiment des postes d'Hespérange (architecte Michel Mousel), l'« Éisleker Heem » (architectes Firmin Gaul, Henri Jegen, Norbert Weydert).

Le plateau de Kirchberg se développa de façon spectaculaire, sous la pression des institutions européennes et des instituts bancaires qui ne trouvaient plus de sites d'implantation dans le centre-ville. Le Fonds d'urbanisation et d'aménagement du plateau de Kirchberg s'attacha à répondre aux demandes les plus diverses sous l'impulsion de son président Fernand Pesch (de 1982 à 2004) qui, dans sa fonction d'administrateur général du Ministère des Travaux publics, était également le correspondant attiré de l'Administration des bâtiments publics. Le Kirchberg prit peu à peu un caractère urbain. L'autoroute qui le traversait fut transformée en boulevard, des espaces verts furent créés, l'ensemble fut organisé au moyen de directives qui complétaient le règlement sur les bâtisses de la ville de Luxembourg.

Le Kirchberg, qui jusque là n'avait guère suscité de curiosité, commence à éveiller l'intérêt du public. En 1985, commençaient les travaux d'un groupe de travail de réflexion sur l'urbanisme composé du professeur Jochem Jourdan de Francfort, de Christian Bauer et Félix Thyès, ainsi que de la jeune architecte Isabelle van Driessche. D'importants projets furent mis en chantier comme l'extension de la Cour de justice de l'Union européenne (architecte Bohdan Paczowski, Paul Fritsch, Jean Herr, Gilbert Huyberechts) et l'extension de l'École européenne en bordure du boulevard Konrad Adenauer (architecte Christian Bauer).

La vieille ville

Certains ensembles de la vieille ville furent restaurés au cours de cette décennie. L'idée de construire une nouvelle Chambre des Députés sur le plateau du Saint-Esprit fut finalement abandonnée en faveur de la restauration de son siège d'origine avec une extension rue de l'Eau. Mais la place du Saint-Esprit, qui servait de parking, fut entièrement réaménagée en zone piétonne avec parking souterrain par les architectes Chrescht Klein, René Muller et Fabrizio Cocchia. Ce dernier créa également une fontaine illustrant le vol séquencé d'une colombe. Un ascenseur public fut creusé dans le rocher permettant la liaison entre la ville haute et le faubourg du Grund. C'est d'ailleurs le seul élément restant de nos jours après que la Cité judiciaire se soit implantée sur la place du Saint-Esprit.

Certains bâtiments furent restaurés dans la vieille ville, à l'instar de l'îlot du Rost.

Jusqu'à présent, le Palais grand-ducal n'avait fait l'objet d'aucune restauration globale. Or la pierre de taille des façades s'était fortement dégradée sous l'effet des intempéries, l'intérieur ne jouissait d'aucun confort moderne, les installations électriques et de chauffage étaient insuffisantes, de même que les installations sanitaires. Sous l'impulsion du ministre des Travaux publics Marcel Schlechter, l'Administration mit en œuvre une vaste opération de restauration (architectes Robert Braun, Daniel Gaynard ; architectes d'intérieur Fontana & Muller, Claude Rochette), achevée en 1996.

Au souci de préservation du patrimoine s'associa l'idée de maintenir la qualité de vie en milieu urbain et de contrecarrer l'exode des habitants vers la périphérie ou la campagne. Ainsi plusieurs municipalités s'impliquèrent dans des travaux de rénovation.

L'activité débordante en matière de constructions neuves et le changement des aspirations en général rendirent obsolète le plan d'urbanisation Vago. Ainsi, en 1986, le Français Robert Joly fut chargé par la ville de Luxembourg d'établir un nouveau plan d'urbanisation pour la capitale.

1 <http://www.ceuropeens.org/Luxembourg,131.html>

2 Frampton Kenneth, L'architecture moderne, une histoire critique, Paris, 2006, p. 331

3 Frampton Kenneth, L'architecture moderne, une histoire critique, Paris, 2006, p. 313, 314

BAUER Christian, HERR Jean, L'architecture luxembourgeoise après 1945, in: *Luxemburg : Architektur in Luxemburg* : [anlässlich der gleichnamigen Ausstellung im Ausstellungszentrum der Wiener Städtischen Allgemeinen Versicherung AG in Wien, Ausstellungsduer: 7.3. - 12.4.2001] - (Architektur im Ringturm; 7), p. 114-133

BINTNER Fernand, Bâtir une Ville, la plus imaginative des disciplines, in : *Ons Stad n°21 1986*, p. 14-17

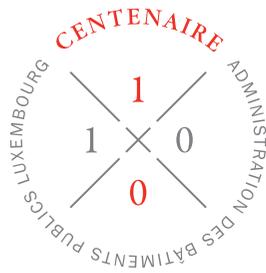
FONDS D'URBANISATION ET D'AMÉNAGEMENT DU PLATEAU DE KIRCHBERG, Le plateau de Kirchberg [en ligne], Luxembourg, 2009. Disponible sur «http://www.kirchbergonline.lu/text_histoire.html» (consulté le 16.09.2010)

LINSTER Alain, Stars und lokale Szene, in : *archithese 4.2009*, p. 22-27

SCHMITZ Claude, Ausblick ins Jahr 2000, in : *Ons Stad n°21 1986*, p. 20-25

PESCH Fernand, L'aménagement du plateau de Kirchberg : une évolution décisive pour Luxembourg, in : *Luxemburg : Architektur in Luxemburg* : [anlässlich der gleichnamigen Ausstellung im Ausstellungszentrum der Wiener Städtischen Allgemeinen Versicherung AG in Wien, Ausstellungsduer: 7.3. - 12.4.2001] - (Architektur im Ringturm; 7), p. 190-194

VERMAST Martine, Habiter la ville, in : *Ons Stad n°24 1987*, Luxembourg, p. 2-5



Les temps modernes des Bâtiments publics

C'est après les « trente glorieuses » des Bâtiments publics, grande époque des conducteurs de travaux, les années de la reconstruction dont le projet phare était la basilique d'Echternach détruite en 1944 par des tirs d'obus, suivie du temps des premiers projets d'envergure: l'Athénée de Luxembourg, la première et longtemps unique tour du pays, au Kirchberg, qui précède d'autres immeubles pour les Communautés européennes, ainsi que la seconde aérogare au Findel pour n'en citer que ces trois. C'est après cette époque où le style prévalait encore, où la formule parfois empruntée aux pages roses du petit Larousse obligeait, où chaque lettre dactylographiée ne souffrait que les seules copies carbonées possibles, époque qui a néanmoins généré des ouvrages remarquables, c'est après cette époque donc et dans un monde sans cesse plus rapide que des investissements toujours plus importants, des projets toujours plus grands, des constructions toujours plus complexes exigeaient une nouvelle approche, une nouvelle structure et les nouvelles compétences nécessaires pour mener à bien la mission difficile du maître d'ouvrage public.

1975 fut l'année de la réorganisation de l'Administration. Les arrondissements territoriaux ont fait place à trois divisions dont chacune avait une attribution spécifique. Le cadre a été étoffé, peut-être pas suffisamment. Les missions ont été redéfinies. Les engagements se sont alors succédés et les équipes se sont rajeunies au rythme des départs pour une retraite méritée de ceux qui avaient rempli leur contrat. Une nouvelle époque commençait.

C'était l'époque des grands projets. La nouvelle prison de Schrassig, la Piscine olympique au Kirchberg, le nouvel établissement thermal de Mondorf posaient à la fin des années 1970 de nouveaux jalons. La prison était un projet d'ensemble, trop grand pour ne pas être réalisé en phases successives qui allaient s'enchaîner jusque dans les années quatre-vingt-dix, la Piscine olympique, un projet dont la construction osée sortait du commun des architectures produites jusque-là et Mondorf, le premier projet dont l'investissement dépassait le milliard de francs alors considéré comme une limite infranchissable, mais qui par la suite devint l'unité de compte, presque une banalité.

Les grands projets, toujours plus grands, se succédaient les uns aux autres.

C'était l'époque des projets innombrables. Les investissements de l'État avaient pris du retard sur les besoins du pays, que ce soit dans le domaine scolaire, que ce soit dans le domaine sanitaire et social ou encore dans le domaine de l'administratif. Et ce retard s'accumulait avec le développement sans pareil de l'environnement socio-économique dû à l'essor remarquable de la place bancaire et des nouveaux besoins importants que ce développement appelait. La liste des projets s'allongeait constamment. Les lycées techniques, voie nouvelle ouverte à la jeunesse pour acquérir les compétences nécessaires pour pouvoir évoluer dans le monde qui les attendait, les extensions d'écoles existantes devenues trop petites pour accueillir le nombre des élèves qui se pressaient à leurs portes ou bien encore la réhabilitation des établissements qui accusaient les années et le manque chronique d'entretien, étaient légion, de Esch à Wiltz. Il serait trop long de les énumérer tous. La culture n'était pas en reste. Le Musée d'histoire naturelle au Grund et le Centre culturel de rencontre de l'Abbaye Neumünster qui ont investi le Grund au passé multiple, carcéral; le Centre National de Littérature qui accueille à Mersch les Lenz, Weber, Dicks, Manderscheid et autres; le Musée d'art moderne Grand-Duc Jean qui a porté le Luxembourg sur la scène internationale des musées non pas seulement grâce à l'éminence de son architecte; la Rockhal qui après un premier balbutiement a trouvé son bonheur plus tard; le Centre national de l'audiovisuel construit sur une autre friche industrielle; finalement la Philharmonie qui en moins de cinq ans a su occuper la place et rayonner au-delà des frontières, sont les principaux projets dont les derniers ont été initiés à la suite du grand succès de l'année culturelle de 1995. Le domaine de la santé n'a pas été oublié. Les structures d'accueil pour les personnes âgées, celles du nouveau quatrième âge, faisaient défaut. Un programme d'ensemble colossal a été développé: un nouveau concept réunissait les maisons de retraite et les centres de soins en une structure confondue, le CIPA. Le premier projet de cette nouvelle génération, le CIPA du Howald resté fantôme dans un premier temps, fut suivi des projets de Dudelange, Wiltz, Esch/Alzette, Bofferdange, Pétange et d'ailleurs, jusqu'au moment où Servior, un établissement public spécialement créé, en a repris la maîtrise d'œuvre. D'autres projets aussi nom-

Alex Fixmer

Directeur, Le Fonds Belval

breux que divers étaient inscrits au carnet de l'Administration. Les immeubles pour la Poste jusqu'à l'autonomie de celle-ci, les postes frontaliers vite inutiles, les nombreuses Gendarmeries semées au travers du pays, la restauration du Palais grand-ducal, de la Chambre des Députés et autres perles du passé, les centres d'intervention des Ponts et Chaussées, des bâtiments administratifs, jusqu'aux laboratoires du Ministère de la Santé et tous les autres immeubles qu'on ne finirait d'énumérer.

À cela s'ajoutaient ceux des obligations dont l'État était redevable pour assurer le siège de l'Union européenne au Luxembourg, qui s'installa au Kirchberg dès 1963. Le Parlement, la Commission et les diverses institutions de l'Union avaient des besoins appréciables qui ne cessèrent de croître à la cadence de l'adhésion des états membres. On ne compte plus les immeubles, grands et petits, la Cour de justice avec ses nombreuses extensions, le Centre de conférences en perpétuelle transformation, jamais terminé, le bâtiment Schuman qui attend une nouvelle destinée, peut-être, le Centre de calcul déjà démolì, la Cour des comptes et ses agrandissements successifs, le bâtiment Konrad Adenauer, l'École européenne nouvelle version, le Centre polyvalent de la petite enfance ...

Et nombreux étaient ceux des projets qui restèrent projets. Par exemple et pour ne citer que ceux-là : la nouvelle Chambre des Députés sur la place du Saint-Esprit, dont ne subsista que le parking souterrain, la place aux colombes, et surtout l'ascenseur, idée géniale qui permit de désenclaver le Grund pour un renouveau qui a tenu toutes ses promesses ; le Centre 300, sur l'actuelle place de l'Europe, projet discuté, controversé, et caricaturé dans un vrai débat public, qui a pu déposer son œuf à quelques pas ; le grand centre administratif pour les services de l'Enregistrement, des Contributions et de l'INAP dans la rue de Hollerich, simplement oublié par la suite ; la Bibliothèque nationale dans ses trois versions, d'abord sous le parvis de la cathédrale avec vue sur la vallée de la Pétrusse, ensuite aux abords de l'Institut Supérieur de Technologie au Kirchberg et enfin dans les murs du Bâtiment Schuman jamais libéré pour peut-être trouver sa place ailleurs. D'aucuns pourraient prétendre l'avoir « échappé belle », d'autres ne cessent de regretter.

Et l'Administration devait faire face à sa tâche qui finissait par ressembler aux travaux d'Hercule. Il fallut moderniser cet appareil quelque peu otage de ses traditions et de ses pauvres moyens. Il fallut remplacer les machines à écrire et le papier carbone, vestiges de l'archaïsme mécanique de l'ère industrielle révolue, le grand livre noir, lourd journal intime de cette Administration dans lequel on consignait en bref tous les mots échangés, les registres et les dossiers soudainement multipliés par les photocopies souvent inutiles. Mais surtout fallut-il changer ces habitudes lourdement ancrées dans le faire journalier. Une transformation qui n'alla pas sans soupirs, sans grincements de dents. Mais après de longs débats pour convaincre, souvent difficiles, en dépit des résistances bien compréhensibles des collaborateurs qui devaient réapprendre leur métier qu'ils maîtrisaient depuis longtemps, après certains essais infructueux car tous les débuts sont difficiles, l'informatique avec ses ordinateurs, ses octets et son « net » a peu à peu envahi tous les bureaux de l'Administration pour devenir l'outil performant et inéluctable d'une gestion adéquate dans ce nouvel environnement. Le « workflow », mot barbare d'une autre langue civilisée, était à l'ordre du jour. Les analyses, les études, les audits se sont succédés. Les procédures, aussi multiples que les lois, règlements et directives qui les imposent, ont été clarifiées, coordonnées et transposées dans un organigramme qui a servi à l'architecture du programme de gestion. L'Administration s'est modernisée, pas en un jour, pas d'un coup de baguette magique, mais dans une démarche longue et réfléchie.

À l'orée du troisième millénaire, les bases étaient jetées pour entamer une autre réorganisation nécessaire pour un avenir qui sera encore bien plus agité que le passé.

1911	1921	1931	1941	1951
1912	1922	1932	1942	1952
1913	1923	1933	1943	1953
1914	1924	1934	1944	1954
1915	1925	1935	1945	1955
1916	1926	1936	1946	1956
1917	1927	1937	1947	1957
1918	1928	1938	1948	1958
1919	1929	1939	1949	1959
1910	1920	1930	1940	1950

HÉMICYCLE « KLENGE KUEB »



Adresse

1 rue du Fort Thiïngen L-1499 Luxembourg-Kirchberg

Architecte

Pierre Bohler

Mise en service

1980

Surface / volume

17 900 m² / 84 000 m³

1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010									
1960									1970									1980									1990									2000																		

Historique

Le projet «Centre 300» de l'architecte Roger Taillibert s'avérant être trop ambitieux et trop coûteux, c'est finalement l'architecte Pierre Bohler qui est chargé de ce projet plus modeste et en relation directe avec le Bâtiment-tour. Ce projet est rapidement nommé «Kleng Kueb» par analogie au projet Taillibert.

Il s'agit d'un bâtiment administratif avec salle plénière, conçu pour les besoins du Parlement européen qui y siège jusqu'en 1992. Le Luxembourg étant devenu siège définitif du Secrétariat général par la décision du Conseil européen à Edinburgh, les séances du Parlement européen sont désormais organisées alternativement à Bruxelles et à Strasbourg.

Le bâtiment, appelé aujourd'hui également «Hémicycle», héberge notamment le Centre de traduction des organes de l'Union européenne, la Cour administrative et le Tribunal administratif, ainsi que la Cour EFTA (European Free Trade Association).

Architecture

L'Hémicycle implanté sur un versant orienté sud-est et délimité par les rues du Fort Thüngen et Jules Wilhelm, s'intègre de façon harmonieuse dans l'environnement naturel. Cette implantation est retenue en raison des avantages qu'elle présente du point de vue de l'orientation et de la possibilité de communication directe avec le Centre de conférences.

L'architecte tire profit de la configuration des lieux et de la topographie du terrain pour assurer d'une part, une intégration harmonieuse de l'ensemble dans le site et d'autre part, une accessibilité correcte aussi bien aux niveaux supérieurs de l'édifice qu'à son niveau inférieur.

Ainsi les ailes de l'édifice sont conçues en terrasses successives, s'adaptant à la déclivité naturelle du terrain, alors que la partie centrale, contenant l'hémicycle proprement dit, est réalisée en encorbellements successifs afin d'obtenir, au dernier niveau, la profondeur nécessaire pour la salle plénière.

Parti technique

L'originalité de la structure métallique réside dans la superposition d'une trame orthogonale de charpente à la trame hexagonale de l'architecture du bâtiment. Un système porteur-clé unique en son genre est réalisé afin de garantir la stabilité de cette partie centrale du bâtiment.

Du point de vue profil extérieur, cette structure se compose de deux parties bien distinctes :

- le noyau qui donne l'apparence d'un tronc de pyramide renversée surplombant la rue Jules Wilhelm longeant le bâtiment à son niveau le plus bas. A sa base, ce noyau n'a qu'une profondeur de 18 m, tandis qu'en son sommet il possède une largeur de 54 m ;
- deux ailes prolongeant cette partie centrale au-delà des tours et qui, en s'élargissant vers les niveaux inférieurs, renforcent leur stabilité.



1911	1912	1913	1914	1915	1916	1917	1918	1919	1920	1921	1922	1923	1924	1925	1926	1927	1928	1929	1930	1931	1932	1933	1934	1935	1936	1937	1938	1939	1940	1941	1942	1943	1944	1945	1946	1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959
------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------

CENTRE NATIONAL SPORTIF ET CULTUREL D'COQUE



Adresse

2 rue Léon Hengen L-1745 Luxembourg

Architecte

Agence Roger Taillibert, Paris

Mise en service

1982

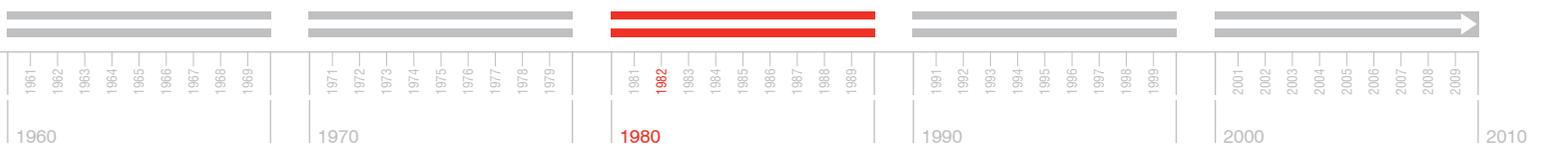
Surface

43 000 m²

Coût

605 000 000 LUF





Historique

En 1974, le ministre des Travaux publics, Jean Hamilius charge l'architecte français Roger Taillibert de la conception et de la réalisation d'un centre sportif national au Plateau de Kirchberg. Cet architecte est renommé pour ses bâtiments sportifs spectaculaires en béton armé.

Les travaux de construction pour la Piscine olympique débutent en 1978 et elle ouvre ses portes le 14 avril 1982.

Fin 1985 le projet du centre sportif est repris, mais il fait l'objet de beaucoup de discussions (piste cycliste, budget ...) et le programme est plusieurs fois adapté avant d'être finalement voté en mai 1996.

Architecture

La Piscine olympique est un bâtiment-clé pour le développement du plateau de Kirchberg et vient compléter une infrastructure essentiellement tertiaire. Comme le prévoit l'urbanisme de l'époque, le bâtiment est déposé comme un objet solitaire dans ce nouveau quartier.

L'ensemble architectural de la piscine se compose d'un éventail de quatre coques triangulaires en béton, abritant un bassin de natation de 50x25 m, un bassin de plongeon avec plate-forme de 10 m, un petit bassin et des tribunes pour 600 spectateurs.

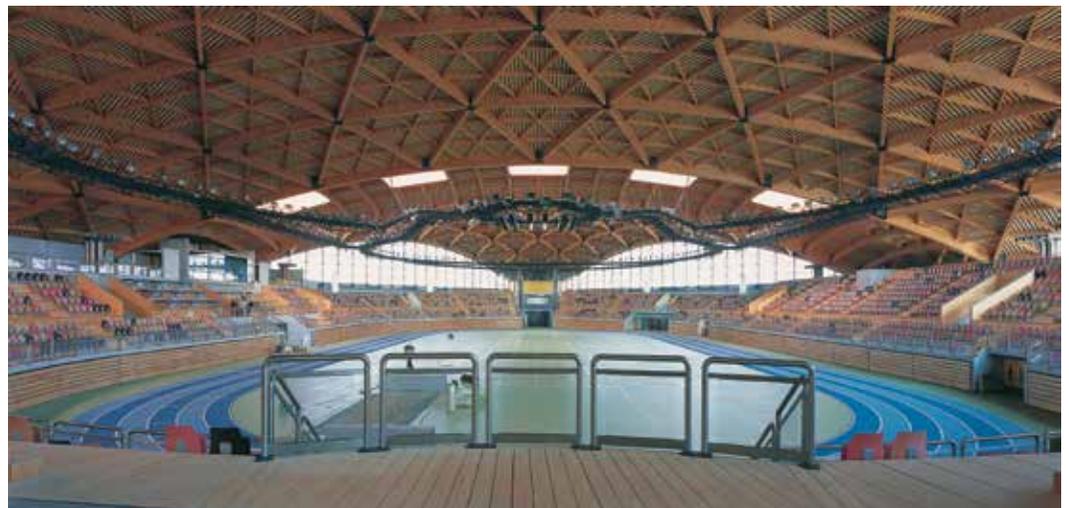
Le centre sportif, construit une vingtaine d'années plus tard, garde le même concept architectural avec cette fois trois coques en bois et les grandes portées couvertes par une structure charpente en bois lamellé-collé. Les volumes similaires garantissent un aspect d'unité entre les deux centres.

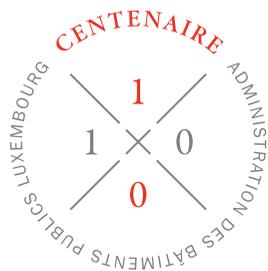
Le Centre national sportif et culturel dispose d'une capacité évolutive de 5000 à 8000 places selon les spectacles. La méthode de construction modulaire sous le toit courbe offre de multiples possibilités d'utilisation sportives et culturelles. L'espace principal (98x50 m) avec ses six pistes de 200 m est approprié pour les concours d'athlétisme, le gymnase pour 1000 spectateurs a une surface de 45 par 27 m. Un hall pour le judo, un hall de boxe, une salle de tennis de table, une salle de musculation, une salle d'haltérophilie ainsi qu'une piscine d'entraînement de 50x15 m complètent l'offre sportive. Un auditoire de 200 places, des zones de service, les services de restauration et la tribune pour la presse viennent compléter les installations. Un centre d'hébergement avec 31 chambres est à la disposition des hôtes et des athlètes.

Parti technique

Les coques en béton de la piscine sont réalisées en voiles minces précontraints et autoportants, franchissant des portées de 110m. Elles reposent sur des culées en béton. Entre chaque coque est disposé un élément translucide pour permettre l'éclairage naturel à l'intérieur.

Pour des raisons de faisabilité technique et de délais, les coques ont été réalisées en premier lieu suivant des méthodes de construction ingénieuses et ensuite seulement les travaux pour les bassins ont commencé, alors déjà protégés par les coques.





De la Piscine olympique à la Coque

Un certain nombre de piscines communales et scolaires, généralement équipées de bassins de 25 m, avaient été construites dans les années 1960. Mais rapidement la nécessité de disposer d'un bassin aux dimensions olympiques s'imposa au niveau sportif. Nos nageurs étaient désavantagés lorsqu'ils devaient concourir en bassin de 50 m lors des grandes compétitions internationales. Les milieux sportifs du pays se sont battus pour obtenir de l'État ce précieux équipement. Lors de la séance académique à l'INS marquant en 1974 le Cinquantenaire de la Fédération Luxembourgeoise de Natation et de Sauvetage, le ministre des Sports Gaston Thorn avait déclaré avec humour : « Pour vos 50 ans je vous promets votre bassin de 50 m, cela fera toujours un mètre par an. » Cette belle promesse mit encore huit ans à se concrétiser.

Le ministre des Travaux publics Jean-Pierre Büchler invita l'Administration des bâtiments publics à prendre contact avec l'architecte français Roger Taillibert, renommé pour ses constructions sportives, en particulier celles projetées pour les Jeux Olympiques de Montréal en 1976.

Par la suite le nouveau ministre des Travaux publics Jean Hamilius chargea Roger Taillibert de la conception et de la réalisation du projet sur le plateau de Kirchberg. L'exposé des motifs de la loi d'autorisation (votée en 1977, rapporteur Robert Schaffner) mettait surtout l'accent sur une utilisation sportive et scolaire. Mais on connaît aujourd'hui l'engouement du public pour le sport loisir et la Piscine olympique, ouverte 14 heures par jours, fit rapidement apparaître un plein emploi remarquable. Le programme de construction comprenait, pour l'essentiel, un bassin de 50 sur 25 m, un bassin de 25 sur 10 m ; un bassin de plongeon équipé des plongeurs et plate-formes réglementaires ainsi que des gradins pour 600 spectateurs. À noter que le bassin de plongeon d'une profondeur de 5 m comprend, dans un coin opposé aux plongeurs, une fosse de plongée d'une profondeur de 15 m. L'ensemble est couvert par quatre voûtes minces en béton armé précontraint d'une portée d'une centaine de mètres calculées par l'ingénieur Louis Billotey.

Le ministre des Travaux publics René Konen et le ministre des Sports Emile Krieps procédèrent à l'inauguration officielle de la Piscine olympique le 14 avril

1982. Quelques jours plus tard les Championnats Internationaux des Jeunes constituèrent l'inauguration sportive. Des nageurs de 16 pays se disputèrent les titres. La Grande-Duchesse Héritière Maria Teresa remit les médailles aux vainqueurs. Depuis, la Piscine olympique n'a cessé d'accueillir des compétitions d'envergure telles que les Championnats d'Europe Juniors de Natation et de Plongeon, les Championnats de la Communauté européenne, les Jeux des Petits États d'Europe, l'Euro-Meet qui a lieu chaque année. Non seulement la natation proprement dite, mais également les autres activités aquatiques telles que le water-polo, le plongeon et le sauvetage, discipline humanitaire par excellence, trouvèrent ici un cadre approprié à leur développement. Les matinées furent dès le début réservées aux élèves des écoles de la région qui ne disposent pas d'une piscine propre.

D'après le plan d'ensemble la piscine constituait la première phase d'un complexe sportif comprenant également l'infrastructure pour de nombreuses autres disciplines et, en particulier, une salle multifonctionnelle de grandes dimensions, utilisable pour l'athlétisme, la gymnastique et divers sports d'équipe. Plus tard, et notamment à la suite de revendications de groupes d'intérêt tels que « Musek fir déi Jonk », ce grand espace fut également adapté pour certains spectacles et autres manifestations culturelles. Ainsi le Centre National Sportif et Culturel, en abrégé d'Coque, fut voté en 1996 alors que Robert Goebbels était ministre des Travaux publics (rapporteur : Jeannot Krecké). Après cinq ans d'études et de travaux, il fut inauguré en 2001 par la ministre des Travaux publics et de la Culture Erna Hennicot-Schoepges. À noter que ce vaste complexe comprend en sous-sol un bassin d'entraînement de 50 m sur 15 m, précieux complément au bassin olympique. L'eau des bassins est traitée au chlore gazeux. Le chauffage de l'ensemble est assuré par la centrale de cogénération réalisée entretemps à proximité immédiate. Si l'architecte prévoyait, à l'origine, de réaliser la deuxième phase en voûtes de béton précontraint à l'instar de la première, l'approche constructive pour ce genre d'ouvrage avait, au fil des ans, évolué et s'était quelque peu distancée du tout béton. Trois coques en bois lamellé collé répondant mieux aux exigences acoustiques couvrirent cette grande arène sportive et culturelle. Le Centre est géré et exploité, depuis ses débuts, au titre d'établissement public de droit privé.

Roland Baldauff

Directeur honoraire, Administration des bâtiments publics

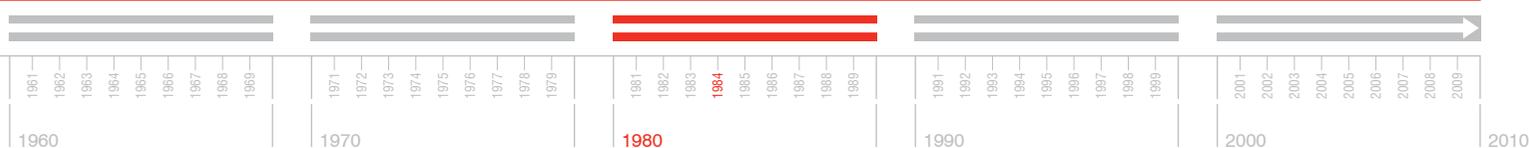
Une dynamique nouvelle s'est vite développée pour en augmenter l'attractivité. Ainsi des restaurants ont été installés. Des manifestations de tout genre sont proposées au public.

Le Centre national sportif et culturel est implanté, d'une part en bordure de l'avenue J.F. Kennedy, d'autre part dans un vaste espace libre qui fut aménagé avec soin en un parc public par le paysagiste Peter Latz : le Parc Réimerwee. Un plan d'eau artificiel sur lequel flottent

trois sculptures en métal de l'artiste Martha Pan est alimenté par les eaux de pluie des toitures de la Coque. Les déblais ont servi à créer une butte plantée que l'on peut escalader pour jouir d'une vue sur les alentours.

Roland Baldauff, De la Zaldoteschwemm à la Piscine Olympique,
in : Ons Stad n° 82 – 2006





Historique

Avant 1869, la municipalité de la ville de Luxembourg dispose de plusieurs lieux de détention, notamment les « Trois Tours », la vieille tour du Marché-aux-Poissons, la maison communale (actuel Palais grand-ducal), les deux tours de la forteresse (« Eichentor » et « Siechentor »), le Fort d'Olisy et la tour du plateau du Rham.

En 1851, les femmes détenues ont été rassemblées dans l'ancien hospice Saint-Jean, et en 1869, les détenus masculins sont réunis dans l'ancienne abbaye de Münster.

Dans les années 1970, la nécessité d'une nouvelle construction s'impose ; les bâtiments qui servent d'établissements à Luxembourg-Grund, datant des 14^e et 18^e siècles, sont vétustes, ne présentent plus la garantie de sécurité requise et ne répondent pas aux aspects de philosophie et d'architecture pénitentiaires de l'époque.

Architecture

Le projet initial du centre pénitentiaire à Schrassig, issu d'un concours d'architectes organisé en 1976, prévoit une maison d'arrêt pour hommes, une maison de détention pour hommes, un pavillon pour jeunes adultes et mineurs, des ateliers, des cours et terrains extérieurs, ainsi que des surfaces destinées à l'administration et l'infirmerie. Ce premier projet a une capacité de 162 lits, auquel s'ajoutent encore des logements pour le personnel de garde.

Des extensions diverses succèdent à cette première phase, notamment par l'ajout d'ailes pour la prévention et la détention, d'une prison pour femmes, d'une buanderie centrale, ainsi que des infrastructures sociales et de formation. Ces interventions mènent également à l'agrandissement du mur d'enceinte et au renforcement de la sécurité.

Du point de vue urbanistique et architectural, le bâtiment se caractérise par son langage géométrique alternant des éléments droits et obliques. La séparation conséquente des différentes fonctions, transposées par des entités de volumes propres, est marquante et s'intègre dans les concepts architecturaux de l'époque.



1911	1912	1913	1914	1915	1916	1917	1918	1919	1921	1922	1923	1924	1925	1926	1927	1928	1929	1931	1932	1933	1934	1935	1936	1937	1938	1939	1941	1942	1943	1944	1945	1946	1947	1948	1949	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959			
1910									1920									1930										1940										1950									

TROISIÈME BÂTIMENT ADMINISTRATIF À LUXEMBOURG-KIRCHBERG BÂTIMENT KONRAD ADENAUER



Adresse

avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg

Architectes

Pierre Bohler, Paul Espen, Alain Leer, Marc Tanson

Mise en service

1987

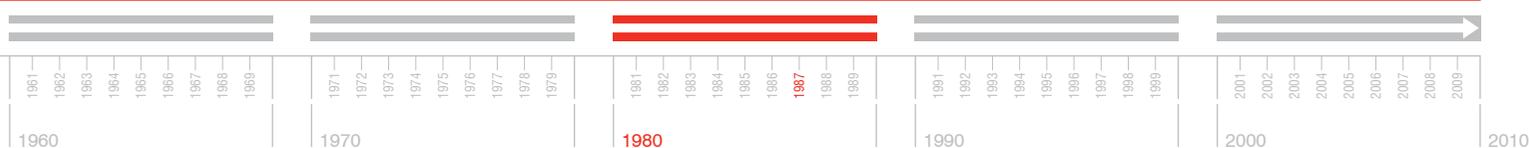
Surface / volume

66 500 m² / 226 500 m³

Coût

3 215 000 000 LUF





Historique

Au début des années 1980, la construction du troisième bâtiment administratif du Kirchberg (BAK) est motivée en premier lieu par le souci de regrouper les services du Secrétariat général du Parlement européen, disséminés sur l'ensemble du plateau de Kirchberg et dans le centre-ville.

En second lieu, l'adhésion de l'Espagne et du Portugal à la Communauté européenne a créé un besoin supplémentaire en nouveaux bureaux.

Le bâtiment est construit en deux temps. Le Parlement ayant occupé les lieux dès la finalisation de la première phase en 1987, la continuité de la deuxième phase peut être assurée, permettant ainsi une économie de moyens importante.

En 1998, le bâtiment est rebaptisé « Bâtiment Konrad Adenauer » (nom sous lequel sa troisième extension sera réalisée).

En novembre 2003, le bureau d'architectes allemand Heinle, Wischer und Partner fut nommé lauréat du concours d'architectes international en vue de la réalisation du troisième bâtiment administratif, qui doit abriter les différents services du Secrétariat général.

Après l'élaboration de l'avant-projet définitif et l'obtention des autorisations requises, le Parlement européen, devenu propriétaire du bâtiment existant le 17 décembre 2003, reprend en mains propres le projet en tant que maître d'ouvrage et en mars 2009, les travaux de terrassements ont débuté.

Architecture

Une étude urbanistique du début des années 1980 confirme l'implantation du bâtiment entre la rue Alcide de Gasperi et l'avenue J.F. Kennedy, non loin du Bâtiment-tour.

En vue de conférer à l'ensemble du bâtiment de l'époque la qualité architecturale requise, tout en maintenant une trame modulaire, les architectes conçoivent un jeu de volumes sur le principe d'éléments en « L », en « T » ou encore en croix, comportant dans leurs noyaux centraux toutes les infrastructures de circulation et équipements spéciaux nécessaires tels qu'ascenseurs, escaliers de secours, sanitaires, etc.

Ces éléments de volumes assemblés permettent de construire en étapes successives un complexe administratif cohérent et fonctionnel malgré son envergure importante, notamment près de 850 bureaux et un parking souterrain pour 700 voitures.

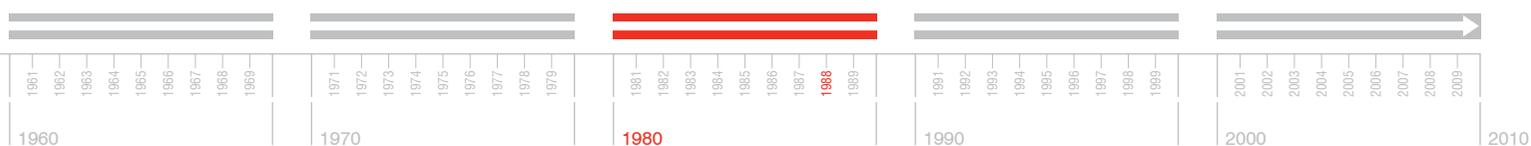
La façade est constituée d'un mur rideau à rupture thermique et isolation intégrée. L'effet brillant du bardage métallique accentue le jeu de miroirs et de reflets du bâtiment lui-même ainsi que des alentours de Kirchberg sur les façades. Le scintillement des surfaces est interrompu par les bandeaux de fenêtres à double vitrage pourvues de stores pare-soleil rouges, garantissant un climat approprié à l'intérieur du bâtiment.

En ce qui concerne la structure du bâtiment, les étages en élévation sont constitués d'une ossature métallique recevant des dalles en béton coulé sur des bacs en acier. Les sous-sols, en revanche, sont réalisés en béton armé pour les voiles et les dalles, et en construction mixte acier-béton pour les piliers de la structure portante.

La troisième extension sera implantée de façon à ce que dans le futur toute circulation automobile desservant l'ensemble des bâtiments du Parlement européen puisse se dérouler en sous-sol. Les parvis actuels devant les bâtiments existants et le bâtiment à ériger pourront dès lors être transformés en une grande zone piétonne et de verdure.

Du point de vue de l'urbanisme, le nouveau bâtiment présente une configuration claire et représentative. Le principe d'encadrement périphérique des deux premières phases et la mise en place d'un signal ponctuel par la tour de dix-huit étages côté avenue J.F. Kennedy, reformule l'ensemble de l'espace urbain du quartier.

Les façades sont conçues à double peau. Elles permettent une bonne isolation acoustique, une protection solaire à déflexion, ainsi que la possibilité de ventilation naturelle. Un concept énergétique pour le bâtiment et l'utilisation des ressources naturelles ont pour but d'apporter le confort de l'utilisateur à un moindre coût d'exploitation.



Historique

Après les premiers essais en 1938 de placer des détenus à Givenich et suite au retour des détenus à la prison de Luxembourg-Grund pendant la Seconde Guerre mondiale, un premier bâtiment cellulaire est construit en 1948 en remplacement des baraques en bois existantes.

Les étables et les granges sont agrandies et la mise en service de la première serre chaude permet l'intensification des cultures maraîchères. Un deuxième bâtiment est construit en 1956, abritant 30 cellules individuelles, ainsi que l'atelier de menuiserie. Ce stade marque le début de la prison semi-ouverte au Luxembourg.

S'y ajoutent en 1960 un hangar agricole, en 1966 une deuxième serre, en 1973 un nouveau bâtiment cellulaire, en 1982 un hangar agricole supplémentaire et en 1986 une serre chaude entièrement équipée.

Architecture

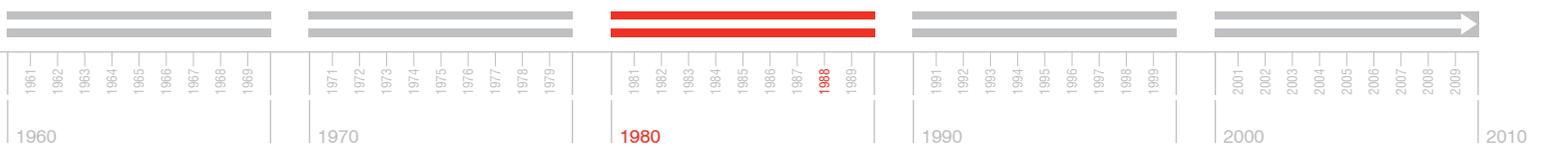
Implanté sur le domaine agricole de 140 hectares de la Fondation Mathias Theisen, le Centre pénitentiaire de Givenich est conçu pour la prise en charge et l'encadrement des détenus dans le cadre de l'exécution de leur décision de justice dans un milieu semi-ouvert.

L'ensemble destiné à l'hébergement de 30 détenus supplémentaires est composé de cinq pavillons individuels, avec possibilité d'extension à dix unités. Le transfert d'un détenu dans un des pavillons constitue une étape dans un traitement pénologique progressivement orienté vers plus de responsabilité et d'autonomie.

Ainsi, la simplicité des volumes et le langage architectural sobre et fonctionnel des pavillons ne traduisent pas pour autant leur fin carcérale. Le programme est lisible de l'extérieur ; les surfaces communes (grand séjour, cuisine) s'étendent au rez-de-chaussée, alors qu'à l'étage les chambres individuelles donnent sur un couloir central éclairé par une coupole zénithale. Les toitures sont pourvues de jardins-terrasses.

Suite à la mise en service des pavillons en 1990, différentes constructions et extensions s'y ajoutent encore, aux fins de continuer à augmenter la capacité d'accueil des détenus et de moderniser les infrastructures du centre.





La réalisation du Centre Thermal de Mondorf-les-Bains est marquée par quelques étapes décisives. En 1978, les autorités gouvernementales prennent la décision de détourner l'ancienne route de Mondorf-Burmerange traversant le centre thermal. Cette démarche réussit à créer dans le quartier thermal une zone de silence indispensable et constitue un important préalable à l'implantation du nouvel ensemble thermal.

En 1979, le Gouvernement décide de réaliser sur base d'un programme de cures médicales et thermales, le projet comprenant l'établissement thermal, doté d'un centre thérapeutique et des services administratifs afférents, le bâtiment d'hébergement ou maison de cure, ainsi que les infrastructures nécessaires aux services techniques.

L'emplacement choisi pour la réalisation du projet thermal se situe sur la bande de terrain jouxtant l'ancien établissement thermal et s'étend sur une partie de l'avenue des Bains. Le plan général du site, élaboré par l'architecte suisse Otto Glaus, est conçu de telle sorte qu'il autorise une communication totale en circuit fermé à travers les différents bâtiments.

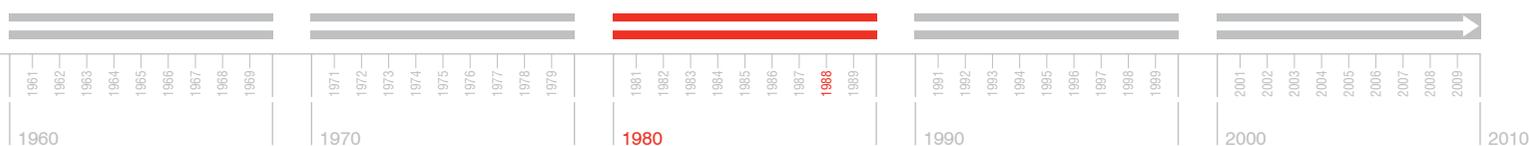
L'architecture, fonctionnelle avant tout, est toute entière orientée vers l'extérieur et se caractérise notamment par la simplicité des lignes et la recherche d'une grande transparence de l'ensemble. Plusieurs centaines de mètres carrés de baies vitrées ouvrent largement sur l'extérieur les bâtiments en béton vu, qui s'intègrent harmonieusement dans le paysage en préservant ainsi le cadre naturel environnant. Les deux piscines qui constituent l'un des axes vitaux du centre thermal, ont également trouvé une parfaite intégration dans le site. La toiture terrasse du complexe, visible à partir du parc, est agrémentée de plantations et de verdure.

Depuis plusieurs années, les activités de cure connaissent une réorientation axée sur les activités de bien-être et de fitness, entraînant d'importants travaux de réaménagement ayant abouti à la création des Thermes et du Club.

L'établissement thermal qui héberge l'administration et les services médicaux, est à deux niveaux. Les services de thérapie, englobant les Thermes et le Club, sont à un seul niveau et reliés à l'administration par un couloir central selon un système pavillonnaire dont les différentes unités sont rattachées entre elles par des corridors transparents. L'hôtel, accolé au niveau du rez-de-chaussée à l'établissement thermal, a été intégré de façon harmonieuse dans le parc de Mondorf. Les architectes ont opté pour la construction de deux bâtiments à quatre étages disposés en angle droit à la lisière nord du parc. Les services techniques, situés en sous-sol, rejoignent directement tous les bâtiments.

La production de chaleur du centre thermal est assurée par une alimentation énergétiquement efficace en se basant sur des sources différentes, en partie renouvelables. Ainsi, une tour d'eau à stratification thermique permet de combiner l'exploitation de chaleur d'une part à partir de la géothermie via une pompe à chaleur en utilisant l'eau thermale et à partir de l'énergie solaire via collecteurs thermiques, et d'autre part par une récupération de chaleur sur les chaudières à vapeur de la buanderie et sur l'eau de rejet des piscines. L'appoint en chaleur est assuré par une cogénération force-chaleur et finalement par des chaudières à gaz.





Au début des années 1960, un concours d'architectes est lancé pour la construction de plusieurs bâtiments représentatifs sur le plateau du Saint-Esprit, visant à loger la Chambre des Députés, le Palais de justice, la direction de l'administration des Contributions, les sections de l'Institut grand-ducal, les Archives de l'État ainsi que la Bibliothèque nationale. Or, aucun premier prix n'est attribué à l'issue de ce concours.

Un deuxième concours entre architectes est organisé dans les années 1970 pour l'implantation d'un nouvel Hôtel de la Chambre des Députés sur le plateau du Saint-Esprit. Parmi les onze projets présentés, aucun n'est primé. C'est le projet des architectes Klein + Muller et Cocchia, qui après certaines adaptations visant à ne pas défigurer la silhouette de la ville, est inscrit dans le projet de loi du 30 juin 1980. Ce projet s'étend sur toute la place du Saint-Esprit jusqu'à l'ancien couvent, situé à l'extrémité sud-est du plateau. La réalisation de ce nouveau projet est abandonnée pour des raisons économiques.

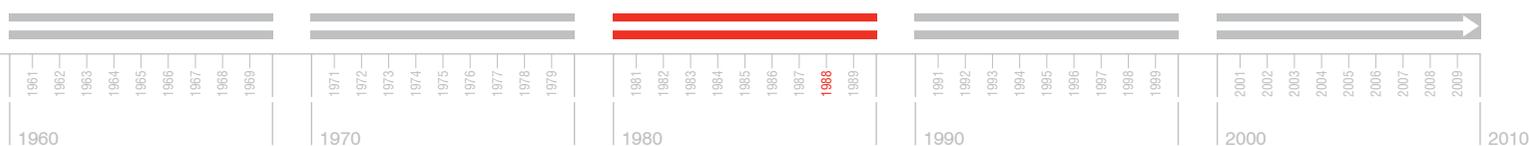
Seuls un parking souterrain à quatre niveaux, une extension en souterrain du bâtiment des Archives nationales, ainsi qu'un ascenseur reliant le faubourg du Grund à la place du Saint-Esprit, sont réalisés.

La place, d'une superficie d'environ 4 500 m², essentiellement à usage piéton, est mise en valeur par un nouveau revêtement minéral et un éclairage public.

La fontaine monumentale en granit, réalisée par les architectes Klein + Muller et Cocchia, se compose de trois plans d'eau superposés.

Une sculpture en bronze, au symbole de paix représentant une enfilade de dix colombes en mouvement, vient parfaire le nouvel aménagement du plateau. Celle-ci retrouve un nouvel emplacement sur le plateau du Saint-Esprit dans le cadre du réaménagement des alentours de la Cité judiciaire.





Dans un dénombrement de foyers, réalisé en l'an 1541, apparaissent des maisons appartenant aux Cisterciennes de Clairefontaine, aux Dominicaines de Marienthal, ainsi qu'aux Bénédictins d'Echternach. À l'époque, le refuge de Clairefontaine se trouve dans l'ancien « Schoulberg » qui relie le « Knuedler » aux rues de la Congrégation et du Saint-Esprit. Les derniers vestiges disparaissent dans les années 1930. La percée, ainsi créée, doit permettre de relier la passerelle en ligne directe à la Côte d'Eich et d'implanter au centre-ville un nouvel Hôtel pour le Gouvernement. La Seconde Guerre mondiale met un terme à ces projets discutables. Finalement, cette zone, laissée à l'abandon, est utilisée comme place de stationnement.

Dès les années 1960, l'État entame des travaux importants pour donner vie à un des ensembles de la ville historique, le quartier gouvernemental, notamment avec la création du parvis sud de la cathédrale et de ses abords réalisés durant les années 1963 à 1966 par l'Administration des bâtiments publics.

L'année 1975, déclarée « Année européenne du patrimoine architectural » par le Conseil de l'Europe, est déterminante pour la restauration de ce quartier. Une grande partie du domaine bâti des quartiers de la vieille ville est la propriété de l'État. Les services des Bâtiments publics sont donc directement concernés par la revalorisation du centre-ville historique.

Une étude systématique de l'ensemble du centre-ville historique est entreprise et un répertoire complet de la situation désigne des îlots et des ensembles pour lesquels des actions de restauration et de rénovation doivent être entamées.

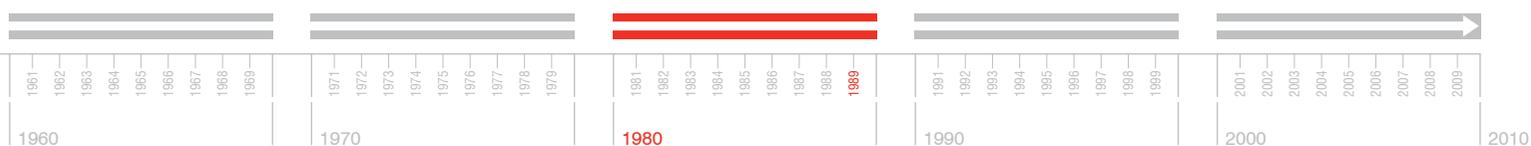
La loi du 8 décembre 1978 institue le Fonds de rénovation de l'îlot Clairefontaine qui a comme mission la rénovation, la restauration, la transformation, la construction ou l'adaptation d'immeubles, ainsi que l'aménagement des alentours de l'îlot délimité par la rue de Clairefontaine, la rue de l'Eau, la rue du Marché-aux-Herbes et la rue du Saint-Esprit.

En 1987, le Gouvernement lance un concours avec l'objectif d'agencer la place et de concevoir une sculpture en hommage à la Grande-Duchesse Charlotte, décédée en 1985. Une Commission pour le Monument de la Grande-Duchesse est instituée et une souscription publique nationale est lancée.

Le projet lauréat est attribué à Tetra Architectes et à l'artiste français Jean Cardot. Sur la base du résultat du concours, la géométrie de la Place de Clairefontaine est redessinée et l'implantation du monument est définitivement fixée suivant une suggestion de la direction des Bâtiments publics. Le projet retenu se caractérise par une insertion urbanistique réussie. Il prévoit dans la partie centrale de la place, sur parvis, emmarchements et socle en granit, la statue en bronze de la Grande-Duchesse Charlotte, réalisée par le sculpteur Jean Cardot, d'une hauteur de 2,75 m.

Ces réalisations couvrent finalement un quart de siècle grâce à la politique qui a bien voulu suivre et accompagner l'initiative méritoire des spécialistes en urbanisme et architecture.





La construction du Lycée technique de Bonnevoie, cinquième lycée technique à Luxembourg, est décidée par la loi du 22 juin 1984. Le projet est choisi parmi vingt-trois projets lors d'un concours d'architectes en novembre 1982.

Par sa forme et son organisation, le bâtiment s'oriente vers la pénétrante de la route de Thionville et le parcellaire des constructions avoisinantes.

Le bâtiment central marque un axe de partage entre l'urbain et le rural. Ce contraste est repris dans la composition des façades. La place devant le lycée rappelle un parc-square et se présente comme un élément urbain de Bonnevoie.

Le lycée est constitué de volumes simples, facilement identifiables et organisés entre eux. La mise en évidence des éléments constructifs du bâtiment participe à l'expression architecturale. L'intention de rester dans une expression de formes claires, autorise la mise en œuvre de procédés de construction traditionnels, notamment le béton et la maçonnerie autant à l'extérieur qu'à l'intérieur.

Dans un environnement aussi exposé aux sollicitations qu'un lycée, les détails et les éléments des aménagements intérieurs sont conçus sur mesure et réalisés dans des matériaux choisis, spécifiquement par souci de résistance, de qualité et de durabilité.

L'impressionnant complexe scolaire compte 40 salles de classe normales, huit salles spécialisées (dactylographie, physique, biologie, informatique), une douzaine d'ateliers pour la formation pratique (ateliers mécaniques, électriques, des ateliers de couture, des cuisines pédagogiques, un restaurant, une boulangerie-pâtisserie et une boucherie-charcuterie), ainsi qu'un hall de sport à deux unités.



La responsabilité politique de 1989-1999

Robert GOEBBELS,
Ministre de l'Économie,
Ministre des Travaux Publics,
Ministre des Transports
(LSAP) (1989-1994)

Robert GOEBBELS,
Ministre de l'Économie,
Ministre des Travaux Publics,
Ministre des Transports
Ministre de l'Énergie
(LSAP) (1994-1999)

Erna HENNICOT-SCHOEPGES,
Ministre de la Culture,
de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche,
Ministre des Travaux Publics
(CSV) (1999-2004)

Le personnel des bâtiments publics en 1991

Direction

Directeur: Roland Baldauff
Directeur adjoint: Fernand Otto
Inspecteur ppal 1^{er} en rang:
Georges Thill
Inspecteur ppal: François Henrotte
Inspecteur: Romain Muller
Inspecteur h.c.: Alain Baasch
Chef de bureau adjoint:
Martine Winter
Rédacteur principal: Myriam Becker
Chef de brigade: Jean Kirch
Employés: Rita Biel-Giampellegrini,
Corinne Metzen, Isabelle Bernard
Concierger-surveillant ppal:
François Olinger
Concierger-surveillant: Luc Kéïpes

Division des travaux neufs

Architecte 1^{ère} classe: Alex Fixmer,
chef de la division
Architecte chef de division:
Demy Rosen
Architecte-inspecteur: Jean Leyder
Ingénieur technicien inspecteur ppal:
Norbert Birkel
Ingénieur technicien ppal:
Jean-Paul Reuter
Chef de brigade dirigeant:
Roger Schaaek

Chef de bureau: Eliane Brachmond
Employée: Vicky Miller

Division des services spéciaux

Ingénieur 1^{ère} classe: Armand Loesch
Ingénieurs techniciens inspecteurs
principaux 1^{er} en rang: Nicolas Feitz,
Bernard Hennes, François Mamer
Inspecteur ppal 1^{er} en rang:
Hubert Patz
Ingénieur technicien inspecteur ppal:
Robert Frantzen
Ingénieur technicien: Gérard Weber
Candidat ingénieur technicien:

Isabelle Yegles-Becker

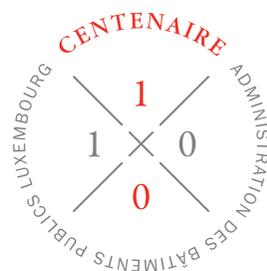
Les années

1990

L'envol de la place financière

Une forte croissance du secteur financier prédomina au Luxembourg pendant cette décennie. Elle engendra des investissements spectaculaires en matière de construction immobilière. Le «business center» du boulevard Royal au centre-ville étant saturé, les banques s'implantèrent sur des terrains en périphérie, en particulier au Kirchberg. Le Fonds d'urbanisation et d'aménagement du plateau de Kirchberg, encouragea l'installation d'un grand centre commercial, de sièges bancaires et de zones résidentielles en bordure des nouveaux espaces verts. La place de Luxembourg se rangeait à cette époque parmi les dix premiers centres bancaires du monde. Elle captait également une importante part du marché des assurances et des fonds d'investissements, tout en mettant en œuvre des efforts de diversification¹ dès le milieu des années 1990.

Durant une vingtaine d'années, il y eut de nombreux rebondissements en matière d'établissement des sièges des institutions européennes. En reconnaissant la pluralité des sièges communautaires, le Conseil européen d'Édimbourg du 12 décembre 1992



Marc Petges
Employé-ingénieur technicien:
Marc Barthel
Chef de bureau adjoint:
Gina Rausch-Fioretti
Rédacteur principal: Carlo Aulner
Commis technique: Patrick Glodt
Employées: Monique Maes,
Isabelle Weyrich-Elsen

**Division des services
régionaux - Luxembourg**

Architecte 1^{ère} classe: Yves Goergen,
chef de la division
Architecte: Anne-Marie Watry
Conducteur-inspecteur ppal 1^{er}
en rang: Robert Reinard
Ingénieur technicien inspecteur ppal:
René Kirsch
Inspecteurs principaux:
Romaine Elgen-Goethals (c.s.t.),
Marie-France Kinnen
Ingénieurs techniciens inspecteurs:
François Decker, Sylvain Besch,
Claude Jomé
Ingénieurs techniciens principaux:
Albert Brauch, Sylvain Wagner,
John Kremer
Ingénieurs techniciens:
Alain Christment, Paul Plier
Inspecteur: Marc Schaminé
Rédacteur ppal: Camille Greisen
1^{er} commis technique ppal:
Robert Jomé
Commis technique ppal: André Moes
Commis technique: Léon Eschette
Commis techniques adjoints:
Jean-Paul Weyler, Luc Gaillard
Expéditionnaire technique:
Vicky Dahm
Commis adjoint: Carlo Trausch
Expéditionnaire: Martine Schroeder
Chef de brigade ppal: Nico Jung
Concierger-surveillant: Jules Reichling
Employée: Christiane Meier

**Division des services
régionaux - Diekirch,
10 rue de l'Hôpital**

Ingénieur technicien inspecteur ppal:
Nico Strasser
Ingénieur technicien: Guy Lucius
Candidat-ingénieur technicien:
Karin Schaack
Candidat-rédacteur:
Nadine Disteldorf

1^{er} commis technique ppal:
Aloise Liejgen
Commis technique ppal: Paul Wagner
1^{er} commis principal: Joë Schilling

**Service artisanal
Luxembourg,
56 Val-Ste Croix,
Centre européen Kirchberg,
Colmar-Berg et Palais grand-ducal,
COA Capellen**

Chef d'atelier: Armand Wambach,
Edouard Kirsch, Roger Flammang

referma ce laborieux dossier. Les droits acquis de Bruxelles, Luxembourg et Strasbourg furent juridiquement confirmés. Le Luxembourg chercha à concentrer l'ensemble des compétences et activités juridiques et financières de l'Europe communautaire au Grand-Duché, en particulier sur le plateau de Kirchberg. L'installation définitive d'institutions européennes au Kirchberg donna lieu à la création de nouveaux bâtiments compte tenu de l'élargissement progressif de l'Union européenne.

La forte croissance économique entre 1995 et 1999 rendait possible les investissements, notamment la réalisation de grands travaux d'infrastructures: la collectrice du Sud relia les villes du sud, l'autoroute de la Sarre se construisit. L'État affecta le dixième de son budget à des projets d'infrastructure². Le développement du Kirchberg comme centre européen et siège financier, allait de pair avec la politique économique audacieuse et réactive d'un petit pays où les décisions sont prises par des «chemins raccourcis» sans forcément passer par une spirale administrative compliquée.

Le secteur des médias et de la production audiovisuelle, ainsi que la Société Européenne des Satellites SES, comptant parmi les contribuables importants de l'État, participaient à la diversité de l'économie. La population bénéficiait d'un haut pouvoir d'achat. Le budget public en forte expansion permettait de dégager des excédents.

Si l'avenir du pays semblait prometteur, il tient lieu de rappeler qu'entre 1995 et 2003, la part du secteur des produits métallurgiques et du travail des métaux dans la valeur ajoutée était ramenée de 11,5 % à 2,7 %³. Un tel phénomène de désindustrialisation, observé également dans les bassins miniers limitrophes, provoqua un véritable traumatisme dans ces régions qui ne se remirent que lentement. Durant les années 1990, le Luxembourg put stabiliser la situation de l'ARBED suite aux lourds investissements réalisés et renforcer ainsi sa position sur le plan international.

Les grands projets culturels

Une idée forte consistait à doter la capitale d'un Musée d'art moderne dédié au Grand-Duc Jean et inauguré en 1995, année où Luxembourg allait être capitale européenne de la culture. Le choix de l'architecte tomba sur leoh Ming Pei, nom prestigieux de l'architecture mondiale, auteur, entre autres projets culturels, de la National Gallery à Washington. Le bureau d'architectes Georges Reuter assumait la charge délicate d'architecte d'opération. Au départ, I. M. Pei avait envisagé d'intégrer le Fort Thüngen dans une vaste composition alliant l'architecture militaire du passé à l'architecture contemporaine. Il avait même prévu de faire de l'entrée du Fort l'entrée principale du Musée. Or, les contraintes budgétaires obligèrent le ministre des Travaux publics Robert Goebbels à revoir à la baisse certaines options du programme et du concept. Ainsi la mise en chantier proprement dite prit du retard et le Musée d'art moderne Grand-Duc Jean ne fut achevé qu'en 2006. Le Fort Thüngen fut dissocié du Musée d'art moderne et sera ultérieurement aménagé en Musée de la Forteresse.

En tant que maître d'ouvrage public, l'État était amené à organiser de plus en plus de concours d'architectes à l'échelle internationale. Ainsi fut organisé en 1996 le concours de la Philharmonie à implanter sur la place de l'Europe déjà esquissée par l'architecte espagnol Ricardo Bofill. Ce prestigieux concours, dont le jury était présidé par le grand spécialiste belge Gérard Mortier, fut remporté par Christian de Portzamparc qui créa une architecture que beaucoup considèrent comme son chef-d'œuvre.

L'architecte-star devint une marque et l'architecture devint affaire de signature, de brand et de label⁴. À travers l'urbanisation du plateau de Kirchberg les premiers signes d'une telle architecture qui mettait en jeu des commandes autant privées que publiques devenaient visibles. Ainsi en 1991, du côté des investisseurs privés, la

Artisans dirigeants: Marcel Schmit, Léon Maurer, Joseph Richartz, Jean Wëlfringer, André Grethen
Premiers artisans principaux: Armand Biver, Théo Ries, Raymond Hack, Marcel Demoulling, Jean Draut, Alphonse Schwachtgen, Johnny Haan, Joseph Resch, Jean Klein
Artisans principaux: Charles Bache, Jules Baeyens, Jean-Paul Ley, Michel Degardin, Marcel Fischer, André Feyen, Nico Gillen, Marco Schlechter, Guy Schiltz, Joseph Lahier, Georges Treinen
Premiers artisans: Claude Schlechter, René-Jean Flammang, Jean-Michel Diderich, Georges Haupf, Claude Humbert
Artisans: Jean-Marc Gallion, Lucien Hess
Candidats-artisans: Jean-Marie Quintus, Carlo Hammer, Jean-Marc Peters
Fonctionnaires détachés: François Hermes, Jos. Linden, Jean-Pierre Schmit

Ouvriers-artisan: Joseph Hoffmann, Joseph Haas, Théo Kayser, Manfred Schmitz, Jean-Pierre Walers, Nico Heuschling
Ouvrier à tâche artisanale: Théo Blang, Alphonse Welsch, Hubert Rubel, Bernard Schoumacker, Claude Neumann, Guy Braun
Ouvrier: Pierre Engeldinger, Nicolas Heck, Ernest Rech, Camille Rischard, Jean Grisius, François Meis, Fernand Lamborelle, Romain Goldschmit, Patrick Reding, Guy Fillbig
Aide-ouvrières: Rachèle Bolzan, Elena Rivero-Gomez, Amélie Grisius, Marie-Rose Heusbourg, Augustine Steffen-Drouet

THEWES Guy,
Les gouvernements du Grand-Duché de Luxembourg depuis 1848,
 éd. 2006, sip

Archives Administration
 des bâtiments publics

Deutsche Bank S.A. était l'une des premières à engager un architecte de grande réputation, lauréat du prix d'architecture Pritzker en 1986, pour l'édification de son siège à Luxembourg (Gottfried Böhm et Jürgen Minkus). En 1994, la HypoVereinsbank S.A. chargeait Richard Meier de New York d'établir les plans de son siège à Luxembourg, alors qu'au centre-ville, l'agence d'architecture Architectonica de Miami construisait la nouvelle Banque de Luxembourg au coin du boulevard Royal et de l'avenue Amélie⁵. Un autre grand projet commencé à la fin des années 1990 était l'extension et la rénovation du palais de la Cour de justice de l'Union européenne, une commande de l'État à l'architecte Dominique Perrault, auteur notamment de la Bibliothèque Nationale de France. Cette extension comprenait un anneau rectangulaire et deux tours d'une hauteur de 103 mètres chacune, situées aux abords de la rue du Fort Niedergrünwald.

L'urbanisme du Kirchberg fut animé au début des années 1990 par une équipe pluridisciplinaire d'experts⁶ autour de l'urbaniste allemand Jochem Jourdan⁷ qui proposa une réadaptation du quartier à l'échelle piétonne et humaine.

Les autres grands projets publics

La loi du 13 mars 1987 autorisa le projet du Centre de dédouanement de Luxembourg-Gasperich, signé des architectes Brimer & Mieck. Ce type de construction s'inscrivait dans la politique générale de la Communauté économique européenne de rassembler les trafics de marchandises à l'intérieur des pays pour y procéder au dédouanement requis, afin de faciliter la procédure et de dégager le passage des frontières proprement dites. La conception du bâtiment traduit le choix d'une architecture fonctionnelle. Avec cette architecture simple, les bâtiments garantissaient un fonctionnement optimal des opérations de dédouanement⁸.

Le projet de construction d'un ensemble de bâtiments pour la Division des Télécommunications des P&T à Luxembourg-Gasperich fut autorisé par la loi du 6 août 1987. Sa conception par les architectes Romain Hoffmann et Carlo Schemel permettait non seulement de remplir toutes ses fonctions, mais aussi de tirer profit de son contexte topographique et urbanistique.

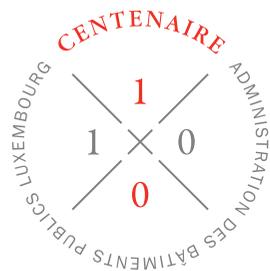
Durant les années 1990, l'investissement public se consacra également à la représentation du pays, en exécutant d'importants investissements pour les ambassades de Bruxelles, Vienne et Varsovie pour ne citer que celles-ci. Les expositions universelles se comptent au nombre de trois durant ces dix années. Le Luxembourg ne manqua pas d'y être présent soit par un pavillon pour Séville en 1992, signé Paczowski Fritsch architectes, soit par une installation dans un hall d'exposition comme le firent les architectes Jim Clemes à Lisbonne en 1998 et Christian Bauer à Hanovre en 2000.

En matière de revalorisation du patrimoine ancien, l'Administration des bâtiments publics s'appliqua à une rénovation exemplaire du Palais grand-ducal, documentée par l'édition d'un ouvrage sous la direction de Roland Baldauff et Alex Fixmer (1993).

La même année fut créé le Fonds de rénovation de la Vieille Ville. Ainsi, le chantier du Musée national d'histoire et d'art au Marché-aux-Poissons put débuter en 1999, suite à un concours d'architectes (lauréat Christian Bauer, 1997). La restructuration des musées de l'État (loi du 28 décembre 1988) conduisit à l'installation du « natur musée » (Architecture et Environnement) dans l'ancien hospice Saint-Jean au Grund, réadapté à cette nouvelle fonction et inauguré en 1996.

À relever le rôle joué par la Fondation de l'architecture et de l'ingénierie, créée en 1992 qui s'efforçait d'établir le dialogue entre les acteurs impliqués dans le processus de la conception architecturale et ce, à travers des conférences, des expositions et des remises de prix.

-
- 1 Lionel Fontagné, Compétitivité du Luxembourg : une paille dans l'acier, Rapport pour le Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur du Grand-Duché de Luxembourg, 2003, p. 72
 - 2 idem
 - 3 Idem, page 63
 - 4 TRÉTIACK Philippe, Un siècle d'architecture in : Qu'est-ce que l'architecture aujourd'hui ? Editions Beaux-Arts, Paris, 2008, p.14
 - 5 Ajoutons encore des architectes luxembourgeois : pour la CLT la construction de 1988-1990 du siège représentatif, agrandi en 1996 par l'architecte Georges Reuter, Hotel Sofitel (1993, Christian Bauer), la Chambre des métiers (1990-1992) Marc Ewen et Jos Dell, ABN Amro Bank (1993, Théo Worré, Conny Lentz et Jo Schiltz), la Banque Générale du Luxembourg (1995, Pierre Bohler, Jim Clemes, Jacques Wirtz), le Centre commercial (1998, atelier a+u, Arkitektbyran), les différentes extensions de la Cour de justice (1979-1988, 1989-1992, 1991-1991 Bohdan Paczowski, Paul Fritsch, Jean Herr, Gilbert Huyberechts)
 - 6 Et les architectes étrangers : Wilhelm Kücken pour la Bayrische Landesbank (achevé 1994) conception de la place de l'Europe (1996, Taller de Arquitectura), la Chambre de commerce (Vasconi, concours d'architectes de 1996), voir Nottrot Ina, Kirchberg, Von der grünen Wiese zur Stadt, Luxembourg, 1998 et Linster Alain, Stars und lokale Szene, in : archithese 4. 2009
 - 7 Pierre Kieffer, Christian Bauer, René Biwer, Isabelle van Driessche
 - 8 Professeur à Kassel
 - 9 Selon exposé des motifs



Entretien et rénovation du patrimoine de l'État

Au-delà de la réalisation des projets de construction, l'Administration des bâtiments publics est également chargée de la gestion, de l'entretien ainsi que de la rénovation du patrimoine de l'État.

Celui-ci est constitué de quelques 1650 bâtiments, représentant un volume bâti d'environ 12 millions de m³ et composé d'objets très différents par leur nature et par leurs utilisations, comme par exemple :

- des immeubles administratifs pour les ministères, administrations et services de l'État
- des édifices prestigieux tels que le Musée d'art moderne Grand-Duc Jean, la Philharmonie, la Coque, le Palais grand-ducal ou encore la Chambre des Députés
- de nombreux édifices culturels (musées, l'abbaye d'Echternach, le Théâtre national Luxembourg, l'Église protestante...)
- approximativement 35 lycées répartis sur l'ensemble du territoire
- les différents sites de l'Université de Luxembourg
- les immeubles des institutions européennes
- les structures sociales telles que les Centres intégrés pour personnes âgées, le Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique ou les Maisons d'enfants.
- les différents bâtiments du Service National de la Jeunesse
- des sites comme le Laboratoire national de santé, le clos d'équarrissage à Schwanenthal, la pisciculture à Lintgen ou l'Institut viti-vinicole à Remich

- des complexes immobiliers comme la Cité Judiciaire, le Domaine thermal de Mondorf-les-Bains ou la caserne militaire du Herrenberg

L'ensemble de ces bâtiments présentent différents niveaux d'ancienneté et nécessitent des interventions individuelles, spécifiques et ciblées.

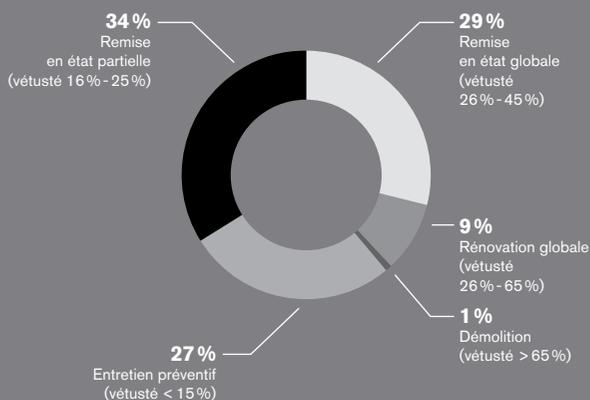
En effet, la vétusté des bâtiments se mesurant en pourcentages, les besoins de réfection du patrimoine de l'État s'échelonnent selon le graphique ci-après.

Comme il ressort de ces indications, le patrimoine de l'État présente une vétusté moyenne assez élevée. Pour environ un tiers des bâtiments, une remise en état respectivement une rénovation intégrale est à prévoir, l'entretien courant ne suffisant pas.

Pour mieux pouvoir répondre à ce défi, la notion d'entretien préventif a été introduite en 2007 avec la création d'un Fonds d'entretien et de rénovation. L'objectif essentiel de l'entretien préventif se situe autour des axes principaux suivants :

- la prolongation de la durée de vie des bâtiments de l'État en assurant un entretien adapté au moment opportun
- le maintien de la valeur économique du patrimoine et par ce fait, la rentabilité de l'investissement public
- un bénéfice à moyen et à long terme grâce à la réduction globale des dégradations par une meilleure maîtrise de la qualité
- un meilleur fonctionnement des bâtiments, y compris le confort et la sécurité pour les occupants
- la mise à disposition des moyens budgétaires adéquats

RÉPARTITION DU PATRIMOINE PAR DEGRÉ DE VÉTUSTÉ



Le Fonds d'entretien et de rénovation dispose d'une enveloppe financière ayant évolué de 37 500 000 EUR en 2007 (9 mois) à 57 800 000 EUR en 2009.

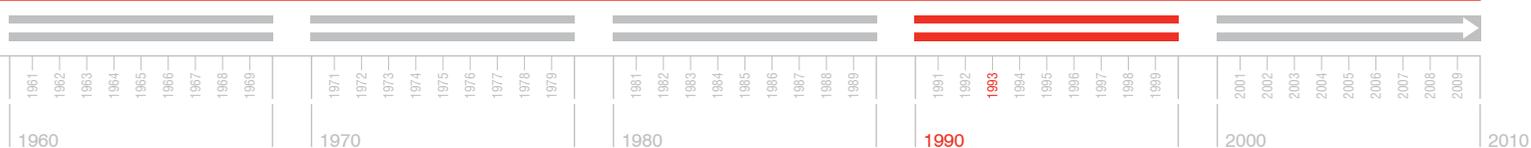
Seuls pour l'entretien et la remise en état des enveloppes extérieures (toitures, fenêtres, façades) des immeubles de l'État, les investissements concédés par le biais du Fonds d'entretien et de rénovation ont évolué de 5 100 000 EUR en 2007 à 9 000 000 EUR en 2009.

À l'avenir, la bonne gestion du patrimoine de l'État nécessitera d'importants moyens financiers qui devront être mis à disposition pour assurer l'entretien et la rénovation de ce patrimoine.









Architecture

La réalisation du projet a pour objectif de créer un bâtiment administratif fonctionnel regroupant différents services de la gendarmerie grand-ducale et de permettre ainsi la réalisation d'économies substantielles sur les coûts d'investissement et le personnel.

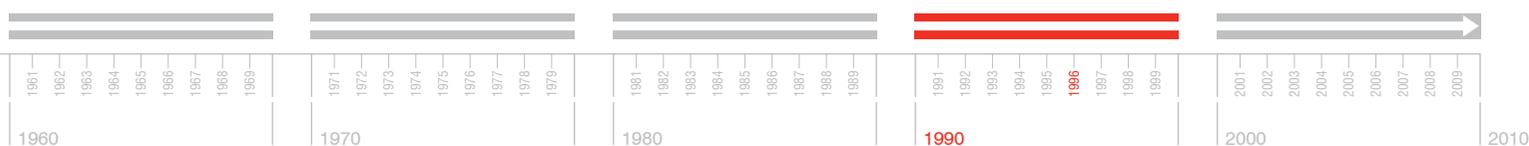
L'implantation du bâtiment est définie d'une part sur les limites à l'est d'un terrain d'une superficie d'environ 6 000 m² en vue de réserver un maximum de surfaces aux extensions envisagées, et d'autre part, en tenant compte de l'environnement construit. La construction proprement dite est constituée d'un volume simple en forme d'angle droit, comportant deux sous-sols, le rez-de-chaussée et quatre étages. Le dernier, abritant les installations techniques, est en retrait et sous forme arrondie pour assurer ainsi une meilleure intégration du bâtiment dans la silhouette urbanistique du quartier.

L'agencement de la façade est axé sur un module constructif régulier correspondant parfaitement à la trame de base pour la mise en place des bureaux de la façon la plus économique possible. L'aménagement intérieur est réalisé sous forme de cloisons mobiles, pour permettre des adaptations faciles. L'expression d'une architecture simple est obtenue par la mise en œuvre de procédés de construction traditionnels et éprouvés. La structure est réalisée en béton armé et les éléments de façade en pierre naturelle contribuent à la sobriété de l'expression architecturale.

Parti technique

Pour des raisons de sécurité, un certain nombre de précautions ont été prises, tant dans le domaine des fonctions et des communications, que dans le domaine de la construction. Ces mesures se traduisent notamment par des systèmes électroniques de protection et des vitrages à haute résistance anti-effraction, voire anti-balles, en complément du contrôle des accès et de la surveillance des abords immédiats.



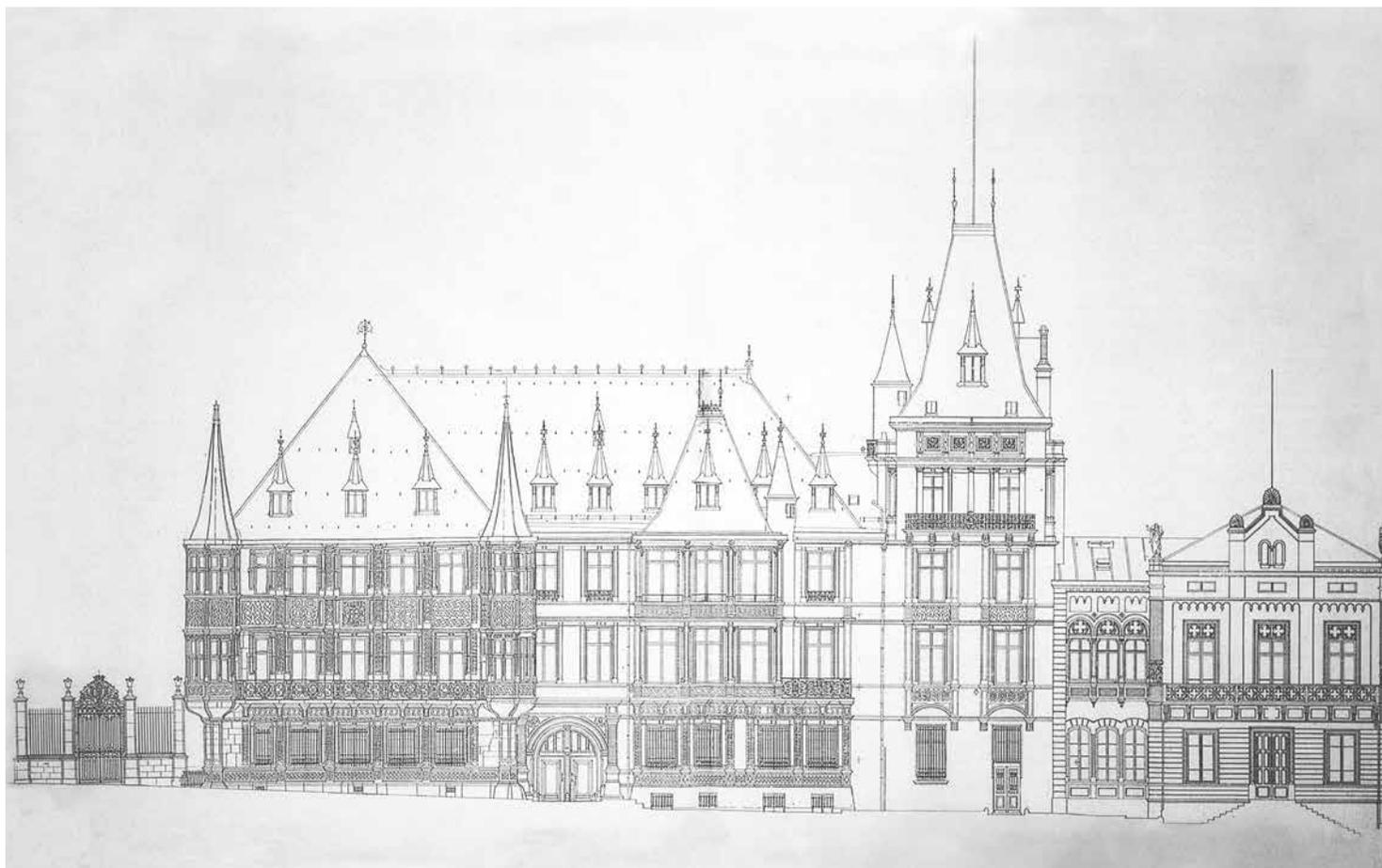


Historique

En 1880 le Palais grand-ducal est restauré une première fois par l'architecte de l'État Charles Arendt sur initiative de Paul Eyschen, alors directeur général des Travaux publics. Le Palais qui donne sur la place du Marché-aux-Herbes, résulte des derniers grands travaux d'aménagement réalisés entre 1891 et 1895. Sous l'égide du Grand-Duc Adolphe de Nassau, le double objectif de ces travaux est d'une part, de créer une entité plus homogène à partir de trois bâtiments construits à des époques différentes et d'autre part, de transformer l'ancien Hôtel de Ville, construit en 1572 par le « baumaitre » Adam Roberti, en résidence grand-ducale. Ces grands travaux d'agrandissement et d'aménagement sont confiés à l'architecte bruxellois Gédéon Bordiau et constituent la dernière grande restauration du Palais, en dehors des travaux d'entretien et d'aménagements intérieurs. Le 2 décembre 1895, le Grand-Duc Adolphe prend possession du nouveau Palais.

Architecture

Au milieu du 16^e siècle, Pierre Ernest de Mansfeld, gouverneur de la province de Luxembourg, exerce une influence majeure sur la construction de l'Hôtel de Ville, et c'est probablement à lui que nous devons la belle façade Renaissance. La parenté avec l'architecture flamande est marquée par quelques caractéristiques tels que les rapports pleins-vides, linteaux et allèges ornés. Les deux tourelles en encorbellement de la partie la plus ancienne du Palais incarnent l'affirmation du pouvoir. Cet élément architectural, que l'on retrouve parmi de nombreux hôtels de ville en Flandres et Hollande, constitue au 16^e siècle l'une des caractéristiques propres aux édifices publics et seigneuriaux. Les éléments antiques en façade sont uniquement conservés comme décors, symboles de la première Renaissance en Europe. Les pilastres, chapiteaux composites, cercles et coquilles sont des éléments traditionnels de cette époque. Des formes classiques sont combinées avec des motifs décoratifs gothiques, tels que ornements feuillagés ou têtes fantaisistes comme les gargouilles. L'intérieur du Palais ne change que très peu jusqu'à l'occupation allemande.

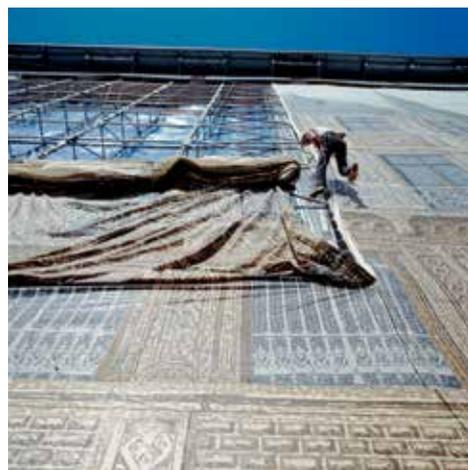


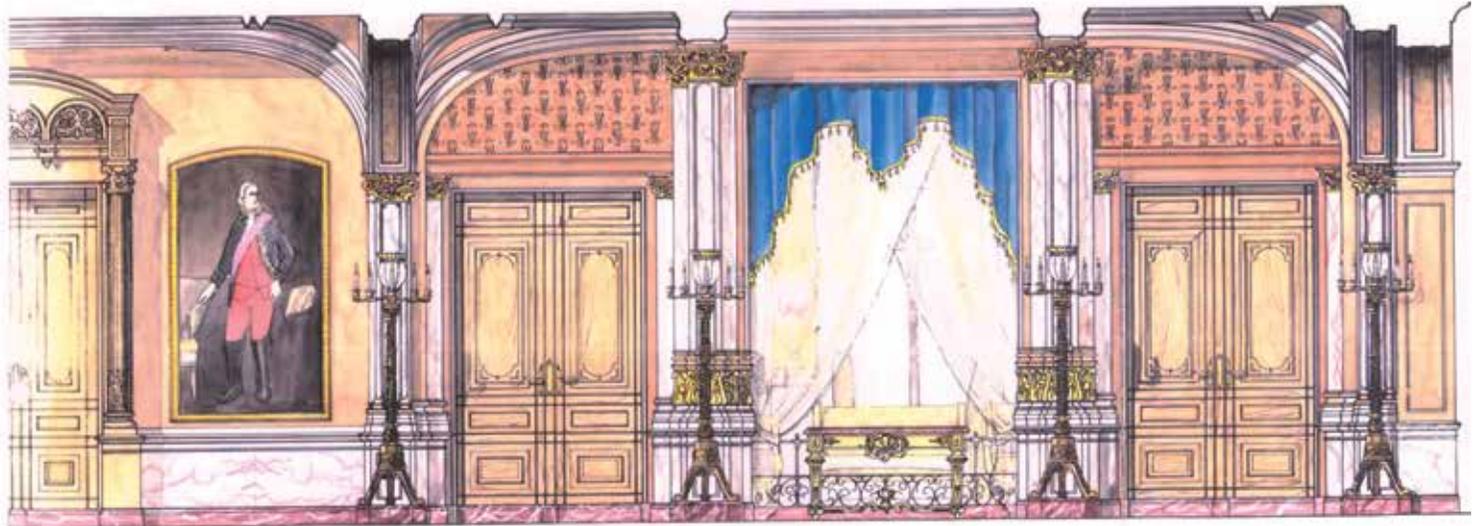
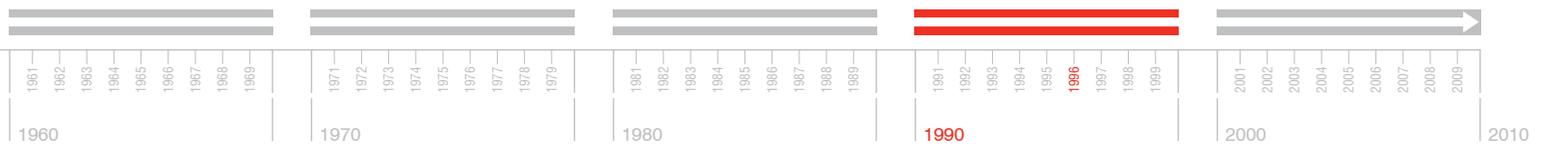
1911	1912	1913	1914	1915	1916	1917	1918	1919	1920	1921	1922	1923	1924	1925	1926	1927	1928	1929	1930	1931	1932	1933	1934	1935	1936	1937	1938	1939	1940	1941	1942	1943	1944	1945	1946	1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959
1910									1920									1930									1940									1950												

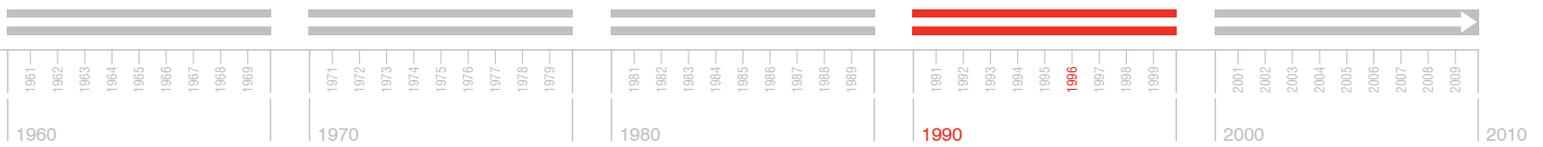
À partir des années 1970, l'Administration des bâtiments publics est responsable de l'entretien et de la restauration du Palais grand-ducal. La première grande modernisation a lieu en 1971 et la dernière dans les années 1990. L'idée de départ consiste à réaliser une restauration à l'identique du Palais pour préserver le charme et la splendeur de l'édifice tout en intégrant les nouvelles techniques indispensables, nécessaires au confort dans ce lieu de représentation et d'habitation.

Parti technique

La restauration de la façade s'effectue en plusieurs étapes : toilettage des parements de façade, restauration des pierres, interventions structurelles au niveau des éléments porteurs tels que murs et charpentes. Le toilettage prévoit de laver la façade et de libérer les pierres des couches noirâtres apparues au cours des années. Afin de pouvoir sauvegarder l'aspect du Palais, la restauration des pierres se fait uniquement par un remplacement à l'identique des éléments existants. Une grande attention est portée à l'harmonisation entre les parties neuves et anciennes. La partie Renaissance du Palais, initialement conçue en structure très fine et légère composée de murs étroits, au goût de l'époque, ne subit aucune modification au cours des siècles. En revanche, comme les aménagements intérieurs successifs ont beaucoup sollicités la façade, celle-ci est redressée et remise en place pour corriger ses déformations. La charpente et la couverture sont révisées et font également l'objet d'une restauration. Les menuiseries des fenêtres, qui datent du siècle dernier, sont remplacées à l'identique, mais avec l'ajout d'un double vitrage isolant. Lors de cette grande restauration, les intérieurs ne peuvent être exclus, de part leur interdépendance avec tous les éléments du bâtiment. Certains travaux de façade et de structure imposent la remise en état de quelques salons et pièces intérieures.







Historique

L'hospice Saint-Jean, situé dans le faubourg pittoresque du Grund et dont les premières traces remontent à 1308, sert successivement d'hôpital jusqu'en 1851 et de prison pour femmes jusqu'en 1984. Depuis 1996, il abrite le Musée national d'histoire naturelle – « natur musée ».

Programme

Le programme du Musée national d'histoire naturelle est réparti sur trois bâtiments, situés de part et d'autre de la rue Münster.

La partie accessible aux visiteurs comprend le musée proprement dit et les locaux administratifs qui sont logés dans l'ensemble des bâtiments formant l'ancien hospice Saint-Jean. Le bâtiment éducatif dispose de trois salles de classe ouvertes aux jeunes et essentiellement aux groupes scolaires pour ses activités de sensibilisation et d'éducation à l'environnement. Le bâtiment annexe héberge l'ensemble de la partie scientifique comprenant les laboratoires, les ateliers et les locaux de stockage du musée.

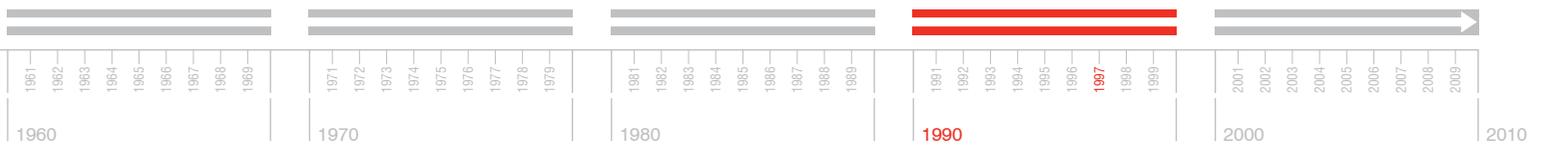
Architecture

L'accès au musée se fait par une cour d'accueil située derrière le porche principal. Le porche (sur lequel a été fait une analyse chromatographique destinée à lui redonner sa coloration initiale), ainsi que les bâtiments historiques, sont restaurés avec l'objectif de redonner à l'ensemble son aspect original. Le résultat est obtenu par la démolition de toutes les annexes et constructions disparates, l'abaissement des murs de clôtures, le démontage partiel des grilles aux fenêtres et la reconstruction des lucarnes supprimées ; les anciennes ouvertures de fenêtres sont dégagées ou ramenées à leurs proportions initiales.

Le porche d'entrée subit lui aussi une profonde restauration. La transformation de l'édifice en établissement pénitentiaire a fortement influencé la disposition actuelle des locaux. Son aménagement en musée nécessite l'agrandissement des pièces obtenu par la démolition de nombreuses cloisons superflues. La restauration met en valeur les anciens plafonds, les poutres, les maçonneries en pierre de taille, les escaliers et la charpente. La réalisation de l'ensemble, tient compte des exigences imposées par la nouvelle fonction éducative et culturelle de l'ensemble.

Les salles d'exposition sont aménagées selon les critères de muséographie actuels qui facilitent le cheminement du visiteur. La visite débute au rez-de-chaussée et se termine dans les combles, autour d'une suite de thèmes spécifiques. À partir du concept de musées didactiques et interactifs, l'utilisation de diaporamas (sur des écrans les animaux ou les plantes sont présentés dans leur milieu naturel) développe l'interaction entre le visiteur et les objets.



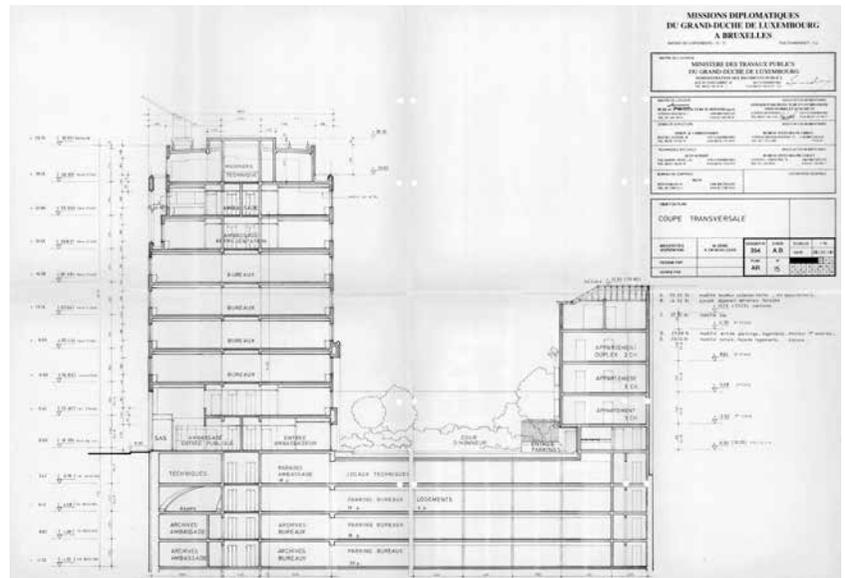


Par la loi du 28 décembre 1992, le Gouvernement est autorisé à procéder à la construction d'un immeuble administratif pour les besoins des missions diplomatiques du Grand-Duché de Luxembourg à Bruxelles. En vue de cette construction sont décidées la cession de gré à gré du droit respectivement de superficie et de tréfonds d'un terrain domanial d'une contenance de 12,6 ares, ainsi que la conclusion d'un bail emphytéotique d'une durée de 99 ans pour l'incorporation d'une exploitation commerciale.

Le projet est réalisé à l'endroit où se trouvent installées les missions diplomatiques en question: au sein de deux immeubles sis aux N° 73 et 75 avenue Cortenbergh (chancellerie et résidence) ainsi qu'au N° 77 sur le terrain adjacent de la pharmacie Voossen. Le projet se présente sous la forme de deux bâtiments encadrant au rez-de-chaussée une cour d'honneur réservée à l'accès officiel aux missions diplomatiques. Le bâtiment principal (avenue Cortenbergh) est essentiellement destiné à ces missions diplomatiques et à des surfaces locatives de bureaux. Le bâtiment annexe (rue Rembrandt) est affecté principalement à des logements.

Le Gouvernement cherche à donner à ce bâtiment le cachet d'une véritable Maison du Luxembourg susceptible de présenter au public de Bruxelles le foisonnement des activités luxembourgeoises dans tous les domaines. L'architecture de l'immeuble, son organisation interne avec sa salle polyvalente sur deux niveaux et sa mezzanine, ainsi que les nombreuses manifestations qui y sont organisées (expositions, conférences, concerts ou réceptions) contribuent aux larges moyens déployés pour mettre en valeur cette nouvelle représentation du Grand-Duché de Luxembourg.

À noter que c'est la première fois que l'État entreprend la construction d'un immeuble d'une telle envergure à l'étranger. Le fait que Bruxelles soit une ville européenne importante justifie une surface de bureaux conséquente, notamment pour la représentation diplomatique d'un État auprès d'une organisation intergouvernementale.



1911	1921	1931	1941	1951
1912	1922	1932	1942	1952
1913	1923	1933	1943	1953
1914	1924	1934	1944	1954
1915	1925	1935	1945	1955
1916	1926	1936	1946	1956
1917	1927	1937	1947	1957
1918	1928	1938	1948	1958
1919	1929	1939	1949	1959
1910	1920	1930	1940	1950

ÉCOLE EUROPÉENNE AU KIRCHBERG



Adresse

23 boulevard Konrad Adenauer L-1115 Luxembourg

Architectes

Christian Bauer & Associés Architectes, Peter Latz und Partner, paysagiste

Mise en service

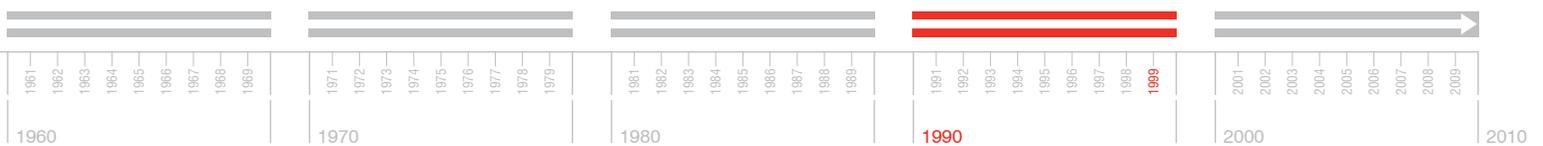
1999

Surface / volume

33 400 m² / 210 000 m³ nouvelle construction, 95 000 m³ rénovation

Coût

3 670 000 000 LUF



Historique

L'École européenne est créée en 1953 par un groupe de fonctionnaires de la CECA. Dès octobre 1953, les premières classes de maternelle et du primaire sont accueillies dans une maison mise à disposition par l'État avenue Pasteur. En septembre 1954, la Villa Lentz à Hollerich vient s'y ajouter avec l'enseignement secondaire.

Le premier bâtiment signé par Hubert Schumacher et Pierre Schaack, architectes de l'État, et construit sur mesure pour l'École européenne ouvre ses portes en 1957, boulevard de la Foire. Cette école pouvant accueillir 750 élèves s'avère déjà insuffisante en 1959.

De 1971 à 1974, l'École européenne est regroupée en plusieurs étapes sur le site de Kirchberg où Tetra architectes (Paul Kayser, Léonard Knaff et Jean Lanners) réalisent un premier complexe scolaire. Ces bâtiments sont rénovés en 1986. De nouveau vite à l'étroit, la construction de la nouvelle école maternelle est confiée au bureau d'architectes Arkhitekton (Fernand Krier, Jean-Claude Lutz et Marc Dieschbourg) pour être finalisée en 1993. Vu le succès et les besoins grandissants de l'École européenne, la loi du 14 mars 1994 autorise sa reconstruction et son extension pour les cycles primaire et secondaire. Après deux ans de chantier, les élèves peuvent emménager dès septembre 1999 dans les nouveaux bâtiments, conçus par Christian Bauer & Associés Architectes.

L'augmentation constante du nombre d'élèves impose la construction d'une deuxième École européenne. Elle sera réalisée à partir de 2009 pour permettre l'accueil de 3 000 élèves sur le site de Bertrange/Mamer.

Entretemps de plus en plus de bâtiments modulaires et temporaires complètent les infrastructures au Kirchberg. Un nouveau hall de sport (Metaform architectes) avec deux unités est mis en service pour la rentrée 2009 afin de répondre au manque de salles de sport sur le site.

Architecture

Le concept architectural des années 1970 comprend un ensemble de bâtiments isolés de un ou deux niveaux. Dans les années 1990, l'urbanisme du Kirchberg prévoit des concepts plus denses, ce que respecte le nouveau projet de Christian Bauer en créant un front de rue. Une partie des bâtiments est démolie pour reconstruire des volumes à quatre niveaux.

L'ensemble des bâtiments permet d'accueillir 3 600 élèves de la maternelle, du primaire et du secondaire. Les volumes clairs et simples destinés à l'enseignement contrastent avec les volumes aux formes arrondies abritant la salle des fêtes et la cantine. Les volumes rectilignes referment l'espace côté rue et s'ouvrent vers le parc central.

Le choix des matériaux et des couleurs est défini selon la fonction des bâtiments ; le béton gris pour les circulations et l'administration, les façades ocre pour l'enseignement, la salle des fêtes en rouge marque le point central.

Le concept paysager établit le lien avec le parc central. Une attention particulière est portée au concept écologique des aménagements extérieurs comme la création d'un talus avec les terres des excavations, les toitures vertes ou encore l'évacuation et rétention d'eau en système ouvert.



1911	1921	1931	1941	1951
1912	1922	1932	1942	1952
1913	1923	1933	1943	1953
1914	1924	1934	1944	1954
1915	1925	1935	1945	1955
1916	1926	1936	1946	1956
1917	1927	1937	1947	1957
1918	1928	1938	1948	1958
1919	1929	1939	1949	1959
1910	1920	1930	1940	1950

CHAMBRE DES DÉPUTÉS



Adresse

19 rue du Marché-aux-Herbes L-1728 Luxembourg

Architecte

Architecture et Environnement

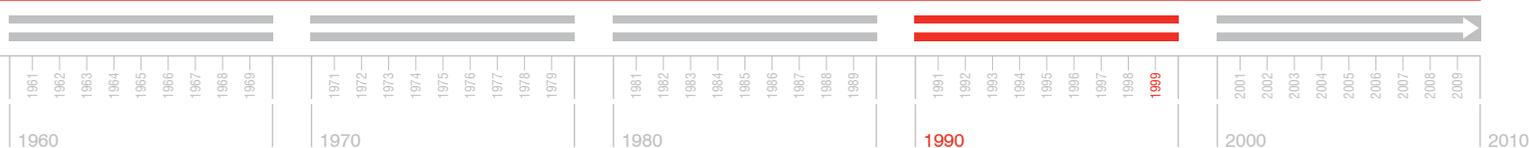
Mise en service

1999

Coût

700 000 000 LUF





Historique

Jusqu'en 1860, la Chambre des Députés tient ses séances dans l'Hôtel du Gouvernement, ancien Hôtel de Ville et actuel Palais grand-ducal.

La Maison Printz est construite au 17^e siècle et la Maison Richard au 18^e siècle. De 1858 à 1860, l'actuel Hôtel de la Chambre des Députés est construit à l'endroit où l'ancienne église Saint-Nicolas s'est érigée jusqu'en 1779.

Pratiquement dès sa mise en service, les projets d'agrandissement et de transformation de l'Hôtel de la Chambre des Députés se succèdent.

Entre 1934 et 1935, pas moins de sept projets d'agrandissement sont présentés par l'architecte de l'État Paul Wigreux. Parmi les projets figure déjà l'idée audacieuse d'un passage couvert pour relier l'Hôtel de la Chambre des Députés à la maison Richard en face. Pourtant, aucun projet d'agrandissement n'est réalisé à l'époque.

Le projet de construction d'une nouvelle Chambre des Députés sur le plateau du Saint Esprit ne fut pas exécuté non plus, ceci en raison de la crise économique, début des années 1980, qui imposait à l'époque d'autres priorités.

C'est entre les années 1995 et 1997 que les études relatives à l'extension et au réaménagement de l'actuel Hôtel de la Chambre des Députés ont été reprises.

Architecture

L'attachement historique de la Chambre au cœur de la vieille ville justifie la rénovation et l'agrandissement de l'Hôtel de la Chambre des Députés.

Afin de respecter et de mettre en valeur le Palais grand-ducal, le projet délimite visuellement et physiquement les espaces dévolus au Palais grand-ducal de ceux réservés à la Chambre des Députés.

À cette fin, l'entrée du public, qui était auparavant située rue du Marché-aux-Herbes se situe aujourd'hui rue de l'Eau à l'arrière du bâtiment.

Une redistribution intérieure permet de créer des espaces d'accueil et de service, et de séparer les surfaces réservées aux députés de celles du public. Pour agrandir la salle de séance et assurer le bon fonctionnement des différents espaces ouverts au public, l'Hôtel est agrandi vers la cour du Palais grand-ducal.

Afin de répondre aux besoins en surfaces croissants de la Chambre des Députés, les maisons Printz et Richard, sises 12 et 14 rue de l'Eau, sont restaurées et constituent depuis 2006 l'annexe de l'Hôtel.

La ville de Luxembourg exige alors que le complexe s'intègre harmonieusement dans le tissu urbain et dans la silhouette de la capitale, ce qui exclut la démolition des deux ailes de la maison Printz située au coin de la rue de l'Eau et du Marché-aux-Herbes. Le projet d'un nouveau complexe à la place de cet îlot, qui aurait regroupé tous les locaux de la Chambre, n'est pas retenu.

Ainsi, la salle plénière est maintenue dans l'actuel bâtiment principal, au lieu historique du Marché-aux-Herbes, un endroit que l'opinion publique associe depuis bientôt 150 ans au premier pouvoir du pays.

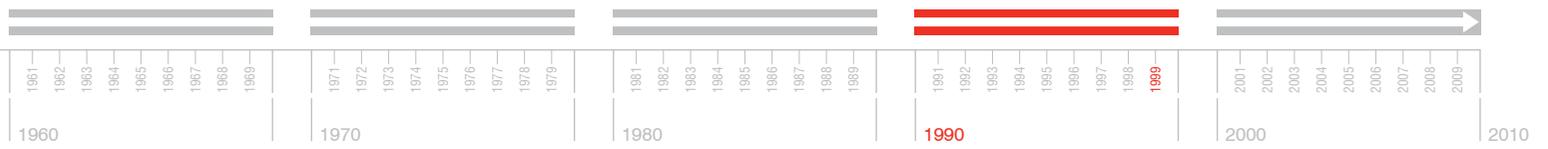
L'agencement intérieur et la décoration de la salle plénière sont réalisés par le décorateur François Catroux dans le style Napoléon III en conformité avec l'époque de construction d'origine.

Tandis que l'actuel Hôtel de la Chambre est réservé à la partie officielle et publique, toutes les autres fonctions telles que salles de réunion des commissions, bureaux de la Présidence et du Greffe, bibliothèque, archives et locaux techniques se situent dans les maisons Richard et Printz.

Une passerelle en verre structurel et suspendue par des câbles de 9 mm surplombe la rue de l'Eau et permet la liaison fonctionnelle entre l'annexe Printz et Richard et l'Hôtel de la Chambre des Députés.

1911	1912	1913	1914	1915	1916	1917	1918	1919	1921	1922	1923	1924	1925	1926	1927	1928	1929	1931	1932	1933	1934	1935	1936	1937	1938	1939	1941	1942	1943	1944	1945	1946	1947	1948	1949	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959
1910									1920									1930									1940									1950								





**La responsabilité politique
de 1999-2009**

Erna HENNICOT-SCHOEPGES,
Ministre de la Culture,
de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche,
Ministre des Travaux Publics
(CSV) (1999-2004)

Claude WISELER,
Ministre de la Fonction publique
et de la Réforme administrative,
Ministre des Travaux publics
(CSV) (2004-2009)

**Le personnel
de l'Administration
des bâtiments publics
en 2001**

Direction

Directeur: Fernand Otto
Directeur adjoint: Armand Loesch
Secrétaire de direction:
Rita Biel-Giampellegrini
Inspecteur ppal 1^{er} en rang:
Georges Thill
Inspecteurs ppaux: François Henrotte,
Romain Muller
Inspecteur h.c.: Alain Baasch
Chef de bureau: Martine Winter,
Myriam Becker
Chef de brigade principal: Jean Kirsch
Employées: Corinne Schmit-Metzen,
Isabelle Bernard, Mireille Grethen,
Iris Schlungs-Billenwillms (c.s.t.)
Concierger-surveillant ppal:
François Olinger
Concierger-surveillant: Luc Keipes

Division des travaux neufs

Architecte 1^{ère} classe: Alex Fixmer,
chef de la division
Architecte chef de division:
Demy Rosen, Jean Leyder
Ingénieur principal: Mario Schweitzer
Architecte principal: Luc Dhamen
Ingénieur technicien inspecteur ppal
1^{er} en rang: Norbert Birkel
Ingénieur technicien inspecteur ppal:
Jean-Paul Reuter
Inspecteur: Eliane Brachmond
Ingénieur technicien inspecteur:
Marc Barthel
Candidats-ingénieurs techniciens:
Marc Wilmes, Marc Lahire

Isabelle Yegles-Becker

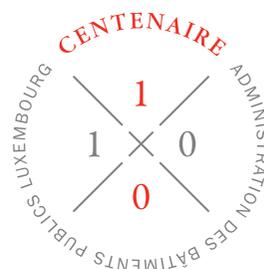
Les années

2000

Le fléchissement économique

L'âge d'or des années 1990 caractérisé par une croissance du secteur financier n'allait sans doute pas connaître d'équivalent dans le moyen terme. La crise financière mondiale s'annonçait par un premier fléchissement en 2003 qui poussa le Gouvernement à geler certains projets d'architecture (p.ex. Archives nationales à Belval). Par la suite, la crise des « subprimes » américaine toucha l'Europe entière entre 2007 et 2008 et plongea le monde dans la récession. Au Luxembourg, l'État annonça un pacte de relance dans le secteur du bâtiment et porta secours à deux institutions bancaires transfrontalières. En vue de trouver une issue à la crise et pour en endiguer d'autres à venir, les demandes en faveur de contrôles plus rigoureux allaient régler les problèmes liés à la disparité entre les systèmes. La niche financière que le Luxembourg avait su se faire dès les années 1960, se dissipait sous le renforcement des exigences de surveillance et de transparence. En revanche, le Luxembourg fut motivé à faire preuve d'ingéniosité pour se réorienter vers de nouveaux paliers de compétences.

Rédacteur: Paul Ackermann
Candidat-rédacteur: Gilles Olivier
Commis techniques adjoints:
Chantal Gales, Nancy Brosius
Expéditionnaire technique:
Frank Schmit
Employé informaticien:
Bruno Cavillot
Employés: Jean-Pierre Hames,
Vicky Kerger-Miller,
Lydie Lefèvre (c.s.t.),
Caroline Tereba
Collaborateurs externes:
Eugène Abondio, Rainer Adelmann,



Claudia Bizzarri, Philippe Broquard,
Natali De Morais, Tajana Fonseca,
Patrick Gaasch, Guy Heuertz,
Anne Kons, Marco Lusch,
Paul Mantz, Sandra Mourao,
Louis Reuter, Patrick Siebenaler

Division des services spéciaux

Ingénieurs techniciens inspecteurs
ppaux 1^{ers} en rang: Bernard Hennes,
Robert Frantzen
Ingénieurs techniciens inspecteurs:
Gérard Weber, Marc Pétges
Ingénieurs techniciens ppaux:
Jim Tronsen, André Monien,
Luc Biver
Chef de bureau: Gina Rausch-Fiorèlli
Rédacteur principal: Carlo Aulner
Commis technique ppal: Patric Glodt
Employées: Camille Marx-Thill,
Monique Maes
Premier Artisan ppal: Marcel Fischer
Artisan ppal: Claude Schlechter

Division des services régionaux - Luxembourg

Architecte 1^{ère} classe: Yves Goergen,
chef de la division
Architecte principal:
Anne-Marie Watry
Ingénieur technicien ppal 1^{er} en rang:
François Decker
Ingénieurs techniciens ppaux:
Sylvain Besch, Claude Jomé,
Albert Brauch, Sylvain Wagner
Ingénieurs techniciens inspecteurs:
John Kremex, Alain Chrisment,
Paul Plier
Inspecteur: Marc Schaminé
Ingénieur technicien inspecteur h.c.:
André Moes
Ingénieur technicien principal:
Luc Gaillard
Candidat-ingénieur technicien:
Marc Petit
Inspecteur ppal 1^{er} en rang:
Marie-France Künne
Rédacteurs: Mady Stemper,
Lydie Frank-Back (c.s.t.)
1^{er} commis technique ppal:
Robert Jomé
Commis technique ppal: Léon Eschette
Commis technique adjoint:
Jean-Paul Weyer
Commis ppaux: Carlo Trausch,
Martine Schroeder
Commis techniques adjoints:

Robert Hipp, Laurent Di Pinto,
Vicky Glodt-Dahm (c.s.t.)
Expéditionnaire technique:
Françoise Gobet
Candidats-expéditionnaires techniques:
Thierry Terrens, Tanja Murges
Chef de brigade dirigeant: Nico Jung
Concierge-surveillant: Jules Reichling
Employées: Chantal Grasser,
Martine Schlottert
Collaborateurs externes:
Patrick Christen, Serge Fèvre,
Anne Negretti

Les statistiques démontrèrent qu'au cours de la décennie, l'investissement public à Luxembourg essayait de maintenir un haut niveau de dépenses pour amortir les fluctuations économiques, tandis que les investissements fléchissaient dans le secteur privé¹.

Le défi des infrastructures scolaires

En matière d'équipements scolaires, la construction d'équipements scolaires restait une des principales priorités de l'État. Au cours de la décennie 2000 furent inaugurés les lycées de Diekirch, de Dommeldange, de Mamer, de Redange, de Pétange et de Wiltz. En 2010, le Lycée de Lallange vient de rouvrir ses portes et le Lycée Belval est en cours de réalisation dans le sud du pays. De futurs projets sont prévus notamment le Lycée technique agricole à Gilsdorf, les lycées de la « Nordstad », le nouveau lycée à Clervaux, le « Neie Lycée » et le Lycée des professions éducatives à Mersch. À l'est du pays seront construits deux nouveaux lycées à Grevenmacher et à Junglinster.

Un autre grand chantier de l'éducation fut l'Université du Luxembourg. Le 23 décembre 2005, le Conseil de Gouvernement avait retenu le site de Esch-Belval comme siège de l'Université du Luxembourg permettant de présenter à moyen et long terme des modifications structurelles et institutionnelles². Depuis lors, un certain nombre de concours d'architectes avaient vu le jour pour la construction du campus universitaire composé notamment de la Maison du savoir, la Maison du nombre, la Maison des sciences humaines. Ces projets sont en train d'être réalisés sous la maîtrise d'ouvrage d'un établissement public, le Fonds Belval créé en 2002.

La Grande Région et les nouveaux équipements culturels de Luxembourg

Du point de vue économique, le Luxembourg intégrait la « Grande Région » qui englobait la Lorraine, la Sarre et la Rhénanie-Palatinat, la partie wallonne et les communautés germanophones de Belgique. La réalité professionnelle de l'ensemble de cette population active entraînait des flux quotidiens, importants et permanents. En 2007, la célébration de « Luxembourg et la Grande Région, capitale européenne de la culture », chercha à renforcer l'identité culturelle et à rapprocher les peuples dans l'édification d'une citoyenneté européenne. L'État avait engagé depuis l'année culturelle de 1995 une importante politique culturelle avec des équipements adéquats. Citons comme réalisations le Centre culturel de rencontre Abbaye de Neumünster (Jean Ewert, André Haagen et Jeannot Lorang) qui abrite également l'Institut Pierre Werner et l'Institut des itinéraires culturels du Conseil de l'Europe. La liste de la mise en service des structures culturelles, représentant des moments particulièrement forts, était impressionnante :

juin 2002, le Musée national d'histoire et d'art (Christian Bauer & associés architectes),
juillet 2002, le Centre des arts pluriels à Ettelbruck (Jonas & Meyers),
juin 2005, la Philharmonie (Christian de Portzamparc),

septembre 2005, la « Rockhal » à Belval (Beng),
juin 2006, le Musée d'art moderne Grand-Duc Jean (Pei Cobb Freed & Partners),
décembre 2007, le Centre national de l'Audiovisuel à Dudelange (Paul Bretz)

Le Kirchberg en plein essor

Le Kirchberg, subdivisé en quartiers, présentait une série de nouveaux bâtiments construits et inaugurés au cours des années 2000. Dans le quartier européen nord : l'extension de la Cour de justice des Communautés européennes fut signée par l'architecte français Dominique Perrault, l'extension de la

**Division des services
régionaux - Diekirch,**
10 rue de l'Hôpital

Ingénieurs techniciens ppaux:
Claude Winandy, Karin Schack
Employée-architecte temporaire:

Colette Boever

Candidat-ingénieur technicien:
Jules Theis

Chef de bureau adjoint:

Nadine Disteldorf

1^{er} commis technique ppal:

Aloyse Liefgen

1^{er} commis ppal: Joë Schilling

Commis technique adjoint:

Cornelia Seyler

Candidat-expéditionnaire technique:

Nathalie Herschbach

Artisan ppal: Marco Schlechter

Service artisanal

Luxembourg, 56 Val Ste Croix,
Bâtiment administratif Kirchberg,
Colmar-Berg et Palais grand-ducal,
COA Capellen

Chef d'atelier: Jean Welfringer

Employés: Marc Wagener,

Carlo Kinnen

Artisans dirigeants: Léon Maurer,

Joseph Richartz, André Grethen,

Armand Bäuer, Raymond Hack,

Marcel Demoulling, Jean Draut

Premiers artisans ppaux: Johnny Haan,

Joseph Resch, Jean Klein,

Charles Bache, Jules Baeyens,

Jean-Paul Ley, Marcel Degardin,

André Feyen, Nico Gillen

Artisans ppaux: Guy Schiltz,

Joseph Lahier, Georges Haupt,

Jean-Marc Gallion, Claude Humbert

Premiers artisans: Carlo Hammer,

Frank Heuts, Jean-Marc Peters,

Christian Stoops, Albert Kohnen

Artisans: Romain Muller,

René Ginter, Martine Bissen,

Luc Feinen

Candidats-artisans: Jérôme Burais,

Daniel Wanderscheid, Claude Linden,

Jean Schumacher, Jeff Olsem

Fonctionnaire détaché: Jos. Linden

Ouvriers-artisan:

Johanna Den Reyer,

Jean Hermes, Joseph Haas,

Alain Kails, Théo Kayser,

Jean-Pierre Walers, Nico Heuschling,

Banque européenne d'investissement (BEI) par le bureau allemand Ingenhoven Overdiek Architekten, la Chambre de commerce par l'architecte français Claude Vasconi, le Secrétariat général du Parlement européen par le bureau allemand Heinle, Wischer und Partner et l'extension de la Cour des comptes européenne par l'atelier d'architecture et de design luxembourgeois Jim Clemes.

Dans le quartier du parc central: le Centre national sportif et culturel « d'Coque » (Roger Taillibert), et la centrale de cogénération (Paul Bretz) ainsi que le Quartier du Grünwald avec l'Hôpital du Kirchberg (incopa architectes), le Centre national de rééducation fonctionnelle et de réadaptation « Rehazenter » (m³ architectes).

Pour une politique architecturale au Luxembourg

Le premier document officiel engageant les politiques régionales et communautaires pour une intégration de l'architecture en tant qu'« élément fondamental de l'histoire, de la culture et du cadre de vie de chacun de nos pays » fut publié par le Conseil de l'Union européenne le 12 février 2001. La note d'intention de la ministre Erna Hennicot-Schoepges développa l'idée que l'architecture se définit comme « un art rare et exigeant ». L'objectif fut « de promouvoir la qualité architecturale comme un fait culturel »³. Le document fut approuvé par le Conseil du Gouvernement luxembourgeois le 26 avril 2002. Son édition par la brochure intitulée « Pour une politique architecturale » exprimait la volonté de tous les acteurs⁴ de promouvoir la qualité architecturale et d'élaborer un programme d'action.

L'État fut amené à donner l'exemple et à promouvoir une architecture de qualité, comme il l'a fait depuis cent ans par ses représentants, dont entre autres, l'Administration des bâtiments publics.

Conformément aux directives européennes, les concours d'architectes étaient maintenant ouverts aux candidats nationaux et internationaux, ce qui permit aux architectes luxembourgeois de se confronter aux compétences affirmées de l'étranger. Dans de nombreux cas, ce fut un bureau luxembourgeois qui avait remporté le premier prix. Ainsi furent désignés lauréats, Paul Bretz pour les Archives nationales à Belval⁵ (2003), Teisen-Giesler pour la porte de Hollerich (2004), Michel Petit et Schilling Architekten pour la deuxième École européenne à Bertrange-Mamer (2004), Witry&Witry pour la Maison du nombre à Belval (2008), Metaform pour la passerelle d'Esch-sur-Alzette (2008) et Paczowski et Fritsch pour la gare de Cessange (2009) pour ne citer que ces quelques exemples.

Quand l'architecture luxembourgeoise s'affirme

La qualité de l'« architecture luxembourgeoise » se mesurait aussi à travers la capacité des ateliers locaux à s'affirmer à l'étranger. L'architecte François Valentiny devrait

Patrick Reding, Jean-Paul Turbang,
Roland Weiler, Fabienne Richartz

Ouvriers-chauffeur: Lucien Weydert,

Guy Filbig

Ouvriers à tâche artisanale:

Bernard Schoumacker,

Claude Neumann, Guy Braun,

Hubert Richartz

Ouvriers: Fernand Lamborelle,

Romain Goldschmit, Marc Rodenbous,

Valentin Serres, Alain Lippert,

Guido Henkes

Ouvriers détachés: Servais Bredemus,

Pascale Pesché

être considéré comme l'un des plus expérimentés sur le terrain de la scène internationale depuis des décennies. Parmi ses projets, notons ceux des années 2000, notamment le Festspielhaus à Salzburg (une collaboration avec Wilhelm Holzbauer & Dieter Irresberger 2002), le « Tower of dreams » à Trèves (2004) et le Théâtre for Trancoso à Bahia Brésil (2009). Le bureau d'architecture Christian Bauer et associés avait construit à Osnabrück (le Forum am Dom, 2003-2008), au Petrisberg à Trèves (2006-2008) et vient de gagner le concours pour la construction d'un musée au centre historique de Francfort (2010). Bohdan Paczowski, Paul Fritsch et Mathias Fritsch ont remporté le concours international pour le Musée de l'histoire de la Pologne à Varsovie (2010)⁶. Le bureau Beng d'Esch-sur-Alzette est chargé de la réhabilitation du Théâtre Municipal de Thionville (à partir de 2010). Du côté des ingénieurs, citons

*Aide-ouvrières: Marie-Rose
Heusbourg, Elena Rivero-Gomez,
Rachele Bolzan, Lauretta Bolzan*

*THEWES Guy,
Les gouvernements du Grand-Duché
de Luxembourg depuis 1848,
éd. 2006, sip*

*Archives Administration
des bâtiments publics*

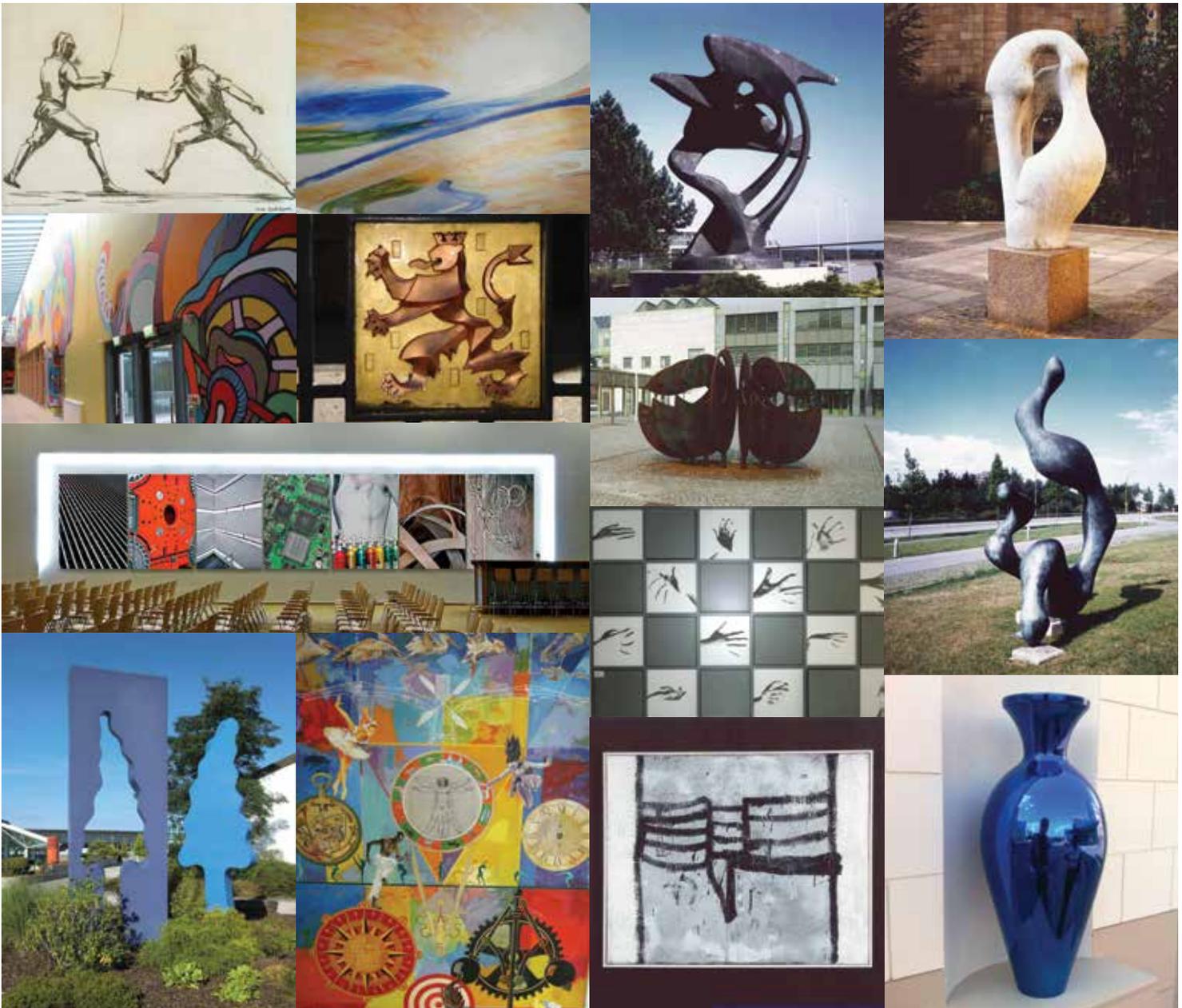
la participation du bureau INCA à la réalisation du Musée Hergé à Louvain-la-Neuve (2007-2009, architecte Christian de Portzamparc) et le bureau d'ingénieurs luxembourgeois Laurent Ney + partners, qui tient son agence à Bruxelles et sa succursale à Luxembourg. Il vient de réaliser en 2010 le Musée d'art de la ville de Luxembourg Villa Vauban avec les architectes Philippe Schmit et Diane Heirendt et se consacre à la mise en œuvre de la structure du toit en résille du futur stade d'Anderlecht (2010).

Depuis 2004, l'élaboration du concept et la mise en œuvre de l'exposition du pavillon luxembourgeois était confiée à la Fondation de l'architecture et au commissaire soutenu par le Ministère de la Culture pour assurer la présence luxembourgeoise à la Biennale d'architecture de Venise.

La publication régulière des projets d'architecture luxembourgeois sur des sites internet internationaux, dans des magazines spécialisés et à travers des ouvrages d'éditeurs étrangers est également un gage de qualité.

-
- 1 FONTAGNE Lionel, Une paille dans l'acier, in rapport pour le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur du Grand-Duché de Luxembourg, 2003, L'investissement privé fléchit de -3,5% en 2003 par rapport à -1,7% en 2002
 - 2 Entre autres le projet de loi sur la construction de la Maison des sciences humaines à Belval, dépôt 15.2.2009
 - 3 Hennicot-Schoepges Erna, Note à l'attention du Conseil de Gouvernement du 26 avril 2002 : Pour une politique architecturale, texte proposé par un groupe interministériel et interprofessionnel et approuvé par le Conseil de Gouvernement p. 50, Luxembourg, 2004
 - 4 Notamment de l'Ordre des architectes et des ingénieurs-conseils créé par la loi du 13.12.1989, la Fondation de l'architecture et de l'ingénierie qui a vu le jour en 1992 et le ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, des groupes interministériels.
 - 5 Les Archives nationales allaient être le premier grand projet du Fonds Belval pour lequel allait être lancé un concours international d'architectes. «Ce choix est motivé par le souci de garantir une qualité exemplaire de l'architecture grâce à la concurrence des talents, des idées et des compétences,» écrit le Fonds Belval dans la brochure consacrée au concours.
 - 6 Magazine Archiduc, nr 1, p. 8, 2010

Le décor artistique dans les bâtiments de l'État



Par arrêté ministériel du 14 novembre 1967 signé par le ministre des Affaires culturelles Pierre Grégoire et le ministre des Travaux publics Albert Bousser, il a été institué une commission ayant pour mission de donner son avis sur les œuvres d'art à réaliser à titre de décoration artistique aux nouvelles constructions publiques. Étaient nommés membres de la commission MM. Pierre Schaack, directeur et Constant Gillardin, sous-directeur de l'Administration des bâtiments publics, M. Edouard Probst, conseiller de Gouvernement, président de la Commission d'achat du Musée d'histoire et d'art et Norbert Weber, fonctionnaire au Ministère des Affaires culturelles.

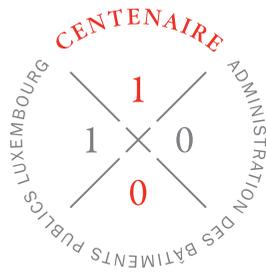
La loi du 30 juillet 1999 relative à la promotion de la création artistique arrête que lors de la construction d'un édifice par l'État, ou de la réalisation d'un édifice

par les communes ou les établissements publics financée ou subventionnée pour une part importante par l'État, un pourcentage du coût total de l'immeuble ne pouvant être en dessous de 1% et ne pouvant dépasser les 10% est affecté à l'acquisition d'œuvres artistiques à intégrer dans l'édifice. Un concours d'idées est lancé dans les cas où une loi spéciale doit être votée pour la réalisation de l'édifice.

Le règlement grand-ducal du 26 septembre 2003 fixe le pourcentage à 1,5% du coût global d'un immeuble réalisé par l'État.

La loi budgétaire 2009 - art. 44 précise que le montant à affecter à l'acquisition d'œuvres artistiques ne peut pas dépasser la somme de 800 000 EUR par édifice.





Les bâtiments culturels au Luxembourg

Pendant des siècles, la Ville de Luxembourg a été une forteresse réputée imprenable et l'actuel Grand-Duché est longtemps resté en marge des grands courants artistiques et culturels européens. Ce n'est qu'à la fin du 19^e siècle que la capitale s'ouvrit véritablement au monde et que le développement de la sidérurgie assura au pays un essor économique remarquable. Luxembourg est ainsi devenu, vers la fin du 20^e siècle, l'un des moteurs de l'Union européenne et une place financière de rang mondial.

Sur ce fond historique, il n'est pas étonnant de constater que les premiers édifices construits spécialement pour des institutions culturelles n'aient vu le jour que tardivement : pendant une grande partie du 20^e siècle, l'administration du jeune pays ainsi que ses musées, ses conservatoires et ses bibliothèques, ont surtout trouvé refuge dans les bâtiments militaires et religieux hérités du passé. Ainsi, jusqu'à l'inauguration de la Salle de concert Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte (Philharmonie) sur le plateau de Kirchberg, l'orchestre philharmonique du Luxembourg (OPL), héritier du Grand Orchestre Philharmonique de RTL fondé en 1933, se produisait dans les locaux de la société de radiodiffusion luxembourgeoise installés dans les bâtiments de l'ancien Fort Louvigny. Quant aux Musées de l'État (1939), ils occupaient essentiellement, pendant plus d'un demi-siècle (comme le fait, depuis 1996, le Musée d'histoire de la Ville), d'anciennes maisons bourgeoises réaménagées à cet effet dans le cœur historique de la capitale, tandis que le Forum d'art contemporain (1996) s'est établi dans l'ancien Casino Bourgeois de style néo-baroque construit en 1882.

Parmi les premiers grands édifices à vocation culturelle spécialement conçus pour cet effet, citons le Grand Théâtre de Luxembourg, sur les plans de l'architecte Alain Bourbonnais en 1964 : ce très bel exemple d'architecture brutaliste ne cesse de surprendre parmi les édifices construits à Luxembourg à cette époque. Plus tardif, le Conservatoire de musique de la Ville de Luxembourg, inauguré en 1984, avec ses matériaux et ses couleurs caractéristiques - l'orange et le brun -, reflète en revanche le goût pour une architecture fonctionnaliste déjà remise en question par le mouvement postmoderniste.

À peu près au même moment s'ouvrait la piscine au Kirchberg (1982), première partie de ce qui est devenu depuis le Centre national sportif et culturel (d'Coque). Due à l'architecte Roger Taillibert, célèbre pour son stade olympique de Montréal, cette construction spectaculaire en béton armé s'épanouissant en lignes courbes, inaugurerait une ère nouvelle : l'absence d'équipements culturels modernes et suffisamment prestigieux pour répondre au nouvel essor économique se fit cruellement ressentir et Luxembourg entreprit de ne plus rester à la traîne des développements artistiques européens.

Les fruits de cette prise de conscience virent le jour dans les années 1990 et 2000 : si le Musée national d'histoire naturelle (1996), qui se dotait enfin d'un immeuble à lui, et le Centre culturel de rencontre Neumünster (2004), s'établirent encore dans les locaux transformés d'une ancienne abbaye, une série de constructions nouvelles, résolument contemporaines et d'une qualité architecturale digne de figurer parmi les grandes réalisations internationales, propulsait Luxembourg dans des dimensions jamais connues.

Ainsi, l'audacieuse extension du Musée national d'histoire et d'art (2002) par l'architecte Christian Bauer n'aurait guère semblé possible une décennie plus tôt : la masse cubique et la grande façade lisse du corps central, avec ses belles salles creusées dans le rocher, contraste avec les anciennes habitations du quartier autour du vieux Marché-aux-Poissons tout en le revigilant par un souffle nouveau.

Moins visible, parce que protégée par le bel écran de verdure dû à Edouard André (1840-1911), l'extension par Heirend & Schmit du Musée d'Art de la Ville (2010) instaure un dialogue passionnant avec le corps du bâtiment historique (Villa Vauban) et les nouvelles salles combinent judicieusement parcours d'exposition et découverte architecturale.

Parallèlement à ces efforts de construction, la ville a vu se développer la présence d'art dans l'espace public, surtout après l'année culturelle de 1995. Mais, sur le Kirchberg, se dressaient déjà, depuis la fin des années 1990, les œuvres de Richard Serra, de Frank Stella, de Ulrich Rückriem, de Magdalena Jetelová, entre autres, accompagnées depuis par *European Pentagon*, *Safe*

Enrico Lunghi

Directeur du Mudam

& *Sorry Pavilion* (2005-2008), de Bert Theis, et *Cage* (2008), de Su-Mei Tse, alors que d'autres endroits de la ville ont pu s'enrichir des propositions d'un Ian Hamilton Finlay (*Ripple*, 2001) ou d'un Daniel Buren (*D'un cercle à l'autre*, 2001-2005).

Par ailleurs, le programme de commandes publiques liées à la construction de nouveaux bâtiments, sur le modèle du 1 % en France, voté en 1999, a permis de doter nombreux édifices publics, non spécifiquement culturels, d'œuvres plus ou moins importantes d'artistes contemporains, d'autant plus que ce pourcentage a été augmenté, en 2003, à 1,5 % du coût global des immeubles réalisés par l'État.

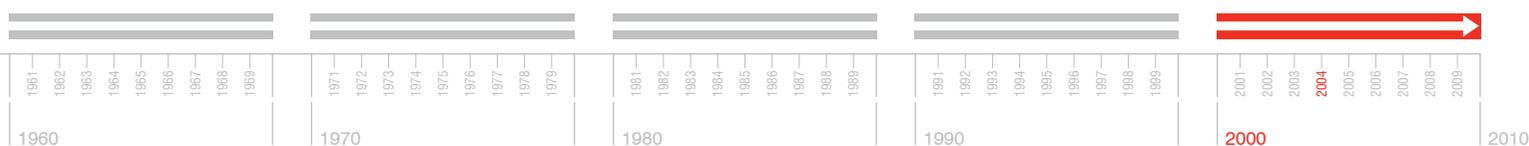
Dans les autres villes du pays aussi, les nouvelles constructions menant à des projets ambitieux ne sont pas en reste : ainsi, le Centre des arts pluriels à Ettelbruck (2000), le Trifolion - Centre culturel, touristique et de congrès à Echternach (2000) et la Rockhal à Esch-sur-Alzette (2005) participent activement à la décentralisation des infrastructures culturelles par rapport à la capitale pourtant proche, tout comme le Centre national de l'audiovisuel (CNA) et le Centre culturel régional (CCRD) de Dudelange (2007). Ces deux derniers, réunis dans un même bâtiment aux lignes pures et aux articulations époustouflantes conçues par Paul Bretz, attestent de la vitalité de la création architecturale luxembourgeoise.

Enfin, pour revenir dans la capitale, deux bâtiments exceptionnels à plusieurs égards prouvent le chemin parcouru dans notre pays en matière d'infrastructures culturelles : la Philharmonie (2005) et le Mudam (2006).

Le premier est comme la figure de proue du nouveau statut qu'ambitionne le Luxembourg en termes d'offre culturelle : avec sa forêt de 823 fines colonnes blanches formant une ellipse dynamique et vibrante, l'édifice de Christian de Portzamparc se dresse fièrement à l'entrée du Plateau de Kirchberg, véritable ville du 21^e siècle avec ses constructions dues à de nombreux architectes de renommée mondiale. La Philharmonie impressionne également par son foyer rythmé parcouru d'une rampe tournante et par son grand auditorium qui fait penser à la place centrale d'une petite ville italienne de l'époque baroque, sans parler de la qualité de son acoustique.

Le Musée d'art moderne Grand-Duc Jean a une histoire plus tourmentée : le projet, initié dès 1990 et confié à Ieoh Ming Pei peu après la réalisation de la célèbre pyramide du Louvre, a été modifié et interrompu à plusieurs reprises, suite à d'incessantes polémiques qui - consciemment ou non - reflètent les tensions créées justement par le nouveau rôle international de Luxembourg et son ambition de vouloir exister sur la scène culturelle et artistique européenne. Ainsi, paradoxalement, c'est l'architecture peut-être la plus élégante, la plus raffinée et la plus harmonieusement intégrée à son site truffé de vestiges de l'ancienne forteresse, le Park Dräi Eechelen, qui a suscité les réactions les plus violentes ! Toujours est-il qu'aujourd'hui, cet édifice aux volumes cristallins, dont les murs sont recouverts d'une pierre aux nuances chaleureuses contrastant admirablement avec la légèreté des verrières téméraires qui le coiffent, est un admirable témoignage du passage, en un peu plus d'un siècle, d'une ville militaire à une ville ouverte sur un monde où la culture a sa place.

Il ne reste qu'à espérer que le chemin continue...



Historique

Le bâtiment principal de l'abbaye de Neumünster a subi de profondes transformations au fil des siècles et a servi aux fins les plus diverses : il a non seulement été un couvent bénédictin, mais aussi un hôpital militaire, une prison pour hommes et une maison d'arrêt pour résistants pendant la Seconde Guerre mondiale.

Après une dizaine d'années de travaux de restauration et de rénovation, l'abbaye de Neumünster sert depuis 2004 de centre culturel de rencontre polyvalent. Sur une surface d'environ 12 000 m², le complexe est devenu un lieu de culture, d'échanges et de manifestations.

Architecture

L'accès principal du complexe Neumünster se trouve rue Münster et mène dans la première cour intérieure de l'abbaye. Recouverte d'une impressionnante verrière avec une structure filigrane dont la modernité s'harmonise avec les murs anciens, cette place représente un espace d'exposition unique en son genre.

Le rez-de-chaussée de l'abbaye abrite l'accueil, plusieurs salles d'exposition, un escalier baroque rénové à l'ancienne, la cour-cloître vitrée avec un patio aménagé en jardin contemporain, ainsi qu'une brasserie-restaurant. Au premier et deuxième étage sont aménagées des salles de conférences dotées d'équipements multimédia. Sous la charpente de la toiture se situe un espace de restauration avec une vue spectaculaire sur la verrière et la vieille ville.

L'abbaye bénédictine proprement dite, dont la construction remonte aux 17^e et 18^e siècles, étend ses couloirs et déambulateurs autour de la cour et du cloître. Le cloître, lieu d'exposition, porte le nom du grand sculpteur luxembourgeois Lucien Wercollier qui était interné à Neumünster en 1942 avant d'être déporté.

Le parvis de l'abbaye, au pied de l'impressionnante falaise et d'une dimension d'environ 3 700 m², permet l'organisation de spectacles en plein air. Il est bordé par l'abbaye, ainsi que par deux bâtiments historiques :

Le bâtiment Robert Bruch, ancien hôpital militaire, héberge aujourd'hui deux Instituts culturels européens, ainsi que des ateliers-résidence installés dans d'anciennes cellules, destinés à accueillir des artistes.

La salle Robert Kriepps porte le nom d'un ancien ministre de la Justice et de la Culture qui, en tant que déporté ayant séjourné dans la prison du Grund, a eu l'idée et la volonté de transformer ces lieux au lourd passé en lieux de culture et de rencontre. Cette salle, ancien atelier de la prison, autrefois connue sous le nom de « Tutesall », est aujourd'hui équipée pour des représentations musicales, du théâtre, de la danse, du cinéma et des conférences-projections.

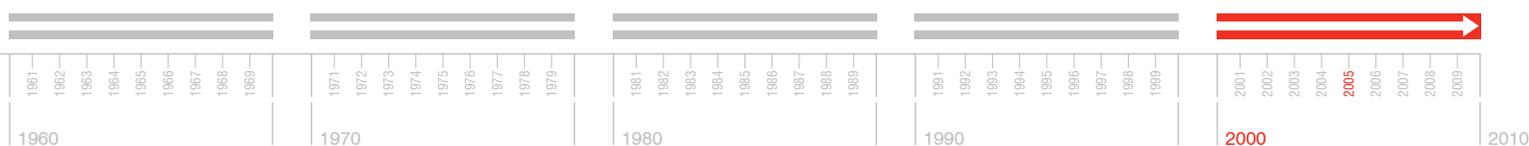
Parti technique

Lors de la rénovation et de la transformation de l'abbaye Neumünster, un soin particulier a été apporté à préserver l'état d'origine des bâtiments, tant sur l'aspect extérieur qu'intérieur. Une attention particulière a été portée au choix des matériaux et aux techniques utilisées pour les différentes rénovations et reconstructions. La pierre de taille et la maçonnerie en moellons sont en harmonie avec les matériaux existants, tandis que le béton n'a été utilisé qu'exceptionnellement à des fins de stabilité et de sécurité.

Les façades extérieures ont été restaurées sur base des résultats d'une étude fine réalisée par le Service des sites et monuments nationaux.

La verrière de quelque 400 m² est composée d'un réseau d'arcs parallèles et perpendiculaires formés par des câbles précontraints de petite section prenant les efforts, ce qui permet de maximiser la transparence et de minimiser les ombres sur les murs et le sol.





Architecture

La Philharmonie a fait l'objet d'un concours d'architectes international et le jury a retenu quinze projets pour participer au concours proprement dit.

Pour l'architecte Christian de Portzamparc, lauréat du concours, un bâtiment n'est jamais isolé, mais toujours en relation avec le paysage environnant. La Philharmonie, un diamant transparent au milieu des bâtiments avoisinants, confère à la Place de l'Europe une splendeur exceptionnelle.

L'entrée dans le monde de la musique est marquée par un filtre naturel, la traversée d'un anneau d'arbres laissant deviner l'événement à venir. L'acier blanc et le verre confèrent à l'ensemble légèreté et luminosité. La rangée de colonnes intérieure renferme les installations techniques de ventilation et d'électricité, la deuxième épouse le vitrage, la troisième a une fonction statique. Le jeu de lumière, créé par les 823 colonnes disposées en trois ou quatre rangées, évolue constamment avec le mouvement de l'observateur. La salle de musique de chambre, la billetterie et l'accès au parking souterrain sont intégrés dans les deux coques revêtues d'aluminium, adossées contre le filtre de colonnes comme des feuilles torsadées, soulignent par contraste la légèreté et la transparence du bâtiment. L'œuvre d'art « 823 colonnes » de Roberto Cabot donne une touche particulière à l'entrée depuis le parking.

Entre le filtre de colonnes extérieur et le noyau central, un vaste hall enveloppe entièrement le grand auditorium. Des rampes, escaliers et passerelles mènent à la salle, la contournent et la relient aux loges. Sa façade, en forme de falaise prismatique, absorbe la lumière à travers la toiture vitrée. La nuit, un concept lumineux sophistiqué fait rayonner le bâtiment. Les parties saillantes de la falaise cachent à chaque fois trois canaux lumineux aux couleurs primaires. Ainsi, l'ensemble des couleurs du spectre lumineux peut être créé en modulant l'intensité des différentes teintes. Cet effet renforce l'impression d'un bâtiment à l'intérieur du bâtiment.

Le grand auditorium, pouvant accueillir quelque 1 500 spectateurs, a été conçu en fonction des impératifs d'une parfaite acoustique. L'architecte a disposé huit tours de loges irrégulières autour du parterre remplissant plusieurs fonctions. Tout en animant les murs, elles peuvent accueillir chacune 28 auditeurs. Avec ses couleurs plus sombres et son volume, la salle dégage une ambiance à la fois mystique et intense.

La salle de musique de chambre, s'accolant au bâtiment elliptique principal comme une feuille torsadée, peut accueillir quelque 300 personnes. Deux parois arrondies en forme de coque et le réflecteur assurent une répartition sonore optimale et donnent cet aspect particulier à cette salle exceptionnelle.

L'« Espace Découverte », accessible par un escalier généreux, se situe au sous-sol et offre de nombreuses possibilités d'expérimentations dans les genres musicaux les plus variés. Son extrême protection sonore, ses équipements techniques, sa grande flexibilité et la modularité de la surface des parois – pouvant aussi bien absorber que refléter le son – permettent à quelque 120 spectateurs de vivre des formes d'expression modernes de la musique.

Parti technique

L'installation technique de la scène avec ses 21 plates-formes modulables, permet de nombreuses variations selon la composition de l'orchestre. De plus, des rangs supplémentaires pour les choristes permettent d'accueillir jusqu'à 190 auditeurs. Les trois premiers rangs du parterre peuvent être abaissés et rajoutés à la fosse d'orchestre. Les installations de régie pour l'enregistrement, la télévision et la radio sont aménagées latéralement à la scène.

Afin que les trois salles de concert atteignent des performances acoustiques optimales, Yaying Xu, un des grands spécialistes en matière acoustique, a pris en compte de nombreux paramètres. La grande salle est conçue selon le principe d'une « boîte à chaussures », de manière à garantir la meilleure qualité acoustique tant aux auditeurs qu'aux musiciens. Il a donc fallu veiller à la relation entre la hauteur, la largeur et la longueur de la salle, ainsi qu'au choix des matériaux et des structures des parois, qui brisent le son et le reflètent. Le temps de réverbération varie de 1,5 à 2 secondes. Un réflecteur modulable à trois éléments et des rideaux spéciaux permettent en outre d'adapter l'acoustique de la salle à toute œuvre musicale. Situé au-dessus du plateau, le réflecteur dévie le son vers le public et permet aux musiciens de mieux s'entendre les uns les autres.



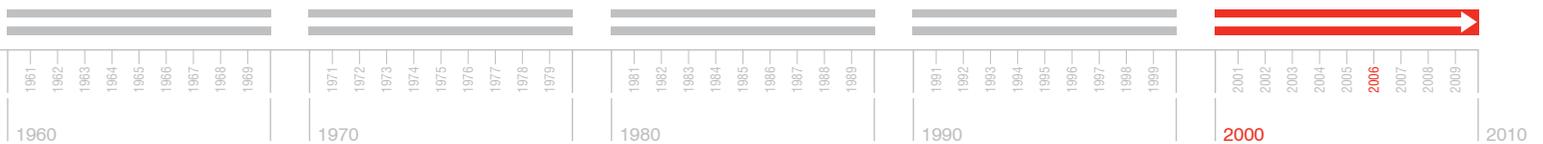


1911	1912	1913	1914	1915	1916	1917	1918	1919	1920	1921	1922	1923	1924	1925	1926	1927	1928	1929	1930	1931	1932	1933	1934	1935	1936	1937	1938	1939	1940	1941	1942	1943	1944	1945	1946	1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959
------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------

MUSÉE D'ART MODERNE GRAND-DUC JEAN MUDAM



<i>Adresse</i>	<i>3 Park Dräi Eechelen L-1499 Luxembourg</i>
<i>Architectes</i>	<i>Association momentanée Pei Cobb Freed & Partners Architects, New York Georges Reuter Architectes, Luxembourg</i>
<i>Mise en service</i>	<i>2006</i>
<i>Surface / volume</i>	<i>12 000 m² / 72 000 m³</i>
<i>Coût</i>	<i>89 300 000 EUR</i>



Le Musée d'art moderne Grand-Duc Jean, conçu par leoh Ming Pei, est édifié sur les fondements de l'enveloppe de l'ancien Fort Thüngen construit en 1732 par le commandant autrichien de la place forte autour d'une tour d'observation que le célèbre architecte militaire de Louis XIV, Sébastien Le Prestre de Vauban, a fait ériger en 1688. Ensemble avec la Philharmonie construite par Christian de Portzamparc, le Musée d'art moderne Grand-Duc Jean contribue à enrichir et animer ce quartier caractérisé jusque-là par une concentration d'institutions communautaires et administratives.

La première particularité du musée est son implantation sur l'enveloppe du Fort qui est pour l'essentiel préservée et qui constitue la base, le socle. L'architecture résolument contemporaine forme avec le Fort Thüngen une unité harmonieuse où le nouveau respecte et valorise l'ancien.

« L'aspect le plus important qui m'a séduit, c'est le jeu changeant entre le passé et le présent, le passé et l'avenir. Cela m'intéresse énormément. Au Fort Thüngen, avec les Trois Glades, le passé existe et je suis admirateur du travail de Vauban, le constructeur des fondations. Voilà ce qui m'intéresse : comment harmoniser le passé avec le présent de façon à ce qu'ils se renforcent mutuellement ». (I. M. Pei)

Vue de la Place de l'Europe, la construction se présente comme un monolithe minéral aux formes rigoureuses. La façade sud, orientée vers le réduit du Fort Thüngen et la ville, s'ouvre généreusement sur l'environnement. De grandes verrières cristallines confèrent à la construction une transparence et une légèreté contrastant avec la masse du réduit. Un petit pavillon latéral, inattendu, octogonal et surmonté d'un dôme vitré vient compléter la composition d'ensemble.

Le grand hall, avec sa verrière qui baigne de lumière naturelle le rez-de-chaussée, est le point central à partir duquel on accède aux différents espaces fonctionnels du musée dédiés à l'art contemporain ; le jardin des sculptures, le jardin d'hiver avec son café, le pavillon et deux galeries d'exposition sont situés au rez-de-chaussée, alors que les galeries d'exposition principales à éclairage naturel zénithal avec leurs impressionnantes poutres courbes en béton architectonique sont situées à l'étage.

Le verre avec ses structures filigranes en acier, le béton architectonique clair et la pierre naturelle de Bourgogne qui rappelle le grès du Luxembourg, sont les principaux matériaux utilisés, alors que les galeries d'exposition proprement dites, qui se distinguent par leur sobriété, présentent du parquet au sol et des cimaises en plaques de plâtres.

D'autres éléments représentatifs de l'architecture intérieure du bâtiment sont les escaliers, tous différents, que leoh Ming Pei a travaillés comme des sculptures dans l'espace, leur fonction étant d'amener les visiteurs à découvrir, de salle en salle, les œuvres exposées.

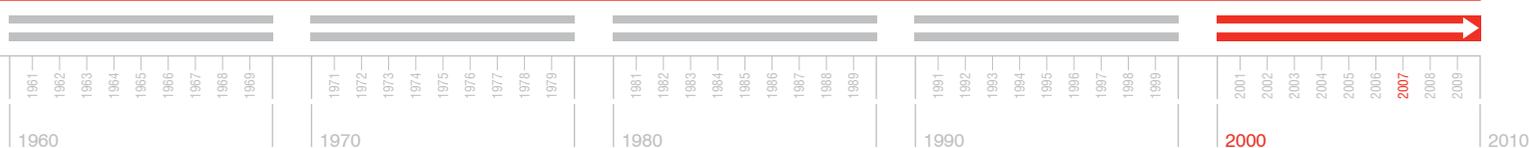
Le parcours intérieur s'ouvre sur des points de vue qui offrent au visiteur la possibilité de contempler le paysage et d'établir un lien avec la nature et l'histoire. Aussi, le musée crée une dualité exceptionnelle avec le « Musée Dräi Eechelen » installé dans le réduit du Fort.

La réalisation de l'architecte leoh Ming Pei atteint un degré d'aboutissement et de perfectionnement impressionnant, dans lequel règne une atmosphère de recueillement et de grandeur.









Dès 1991, le Gouvernement envisage la construction d'un véritable centre socio-culturel, à vocation audiovisuelle, sur le site de l'ancienne usine de l'ARBED à Dudelange. Dès 1996, l'État et la ville de Dudelange s'expriment en faveur d'un arrangement consistant à promouvoir la construction commune d'un complexe abritant les deux institutions. Le nouveau complexe réunit à la fois le Centre national de l'audiovisuel (CNA), le Centre culturel régional Dudelange (CCRD) et l'école de musique régionale, créant ainsi une entité culturelle dont toute la région autour de Dudelange bénéficie.

Le nouveau complexe est conçu dans un style architectural qui répond à des préoccupations esthétiques résolument contemporaines, ce dont témoigne le choix de volumes simples et de matériaux bruts.

La conception de l'ensemble est d'une sobriété exemplaire, le béton prédomine, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur. Il est massif, monolithique et met en évidence la structure simple du bâtiment.

Le complexe témoigne de l'intégration harmonieuse de deux institutions dans un unique bâtiment. La séparation des zones publiques et privées est organisée de manière à assurer un contact visuel permanent.

Le CNA contient des archives, des espaces d'exposition, un cinéma de 44 places, une médiathèque, un studio son, un studio prise de vue, des ateliers labo photos et des espaces machines.

Le Centre culturel régional se compose de l'école de musique, des salles de répétition pour ensembles musicaux et d'espaces d'animation.

Les espaces communs regroupent l'accueil, un grand auditoire de 450 places, un cinéma d'une capacité de 140 personnes, ainsi que des ateliers de maintenance.

En raison de la complexité du programme de construction, l'architecte a dû concevoir une forme architecturale simple, répondant à toutes les exigences fonctionnelles. Le plan du bâtiment, de forme carrée, est composé d'une trame de 7,50x7,50m. Chaque entité ou ensemble d'entités de cette trame correspond à une fonction spécifique. Les espaces communs se situent au centre du bâtiment.

Un soin particulier a été apporté à l'acoustique du complexe dans les différentes salles de spectacles comme l'auditoire, les salles de cinéma, ainsi que les locaux de l'école de musique.



1911	1912	1913	1914	1915	1916	1917	1918	1919	1921	1922	1923	1924	1925	1926	1927	1928	1929	1931	1932	1933	1934	1935	1936	1937	1938	1939	1941	1942	1943	1944	1945	1946	1947	1948	1949	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959
1910									1920									1930									1940									1950								

CITÉ JUDICIAIRE AU PLATEAU DU SAINT-ESPRIT



Adresse

Plateau du Saint-Esprit L-2080 Luxembourg

Architectes de conception

Rob et Léon Krier en collaboration avec Christoph Kohl et Architecture et Environnement

Architectes d'exécution

C3 S. A. (Klein + Muller, Lanners & Merker, Fernand Krier)

Mise en service

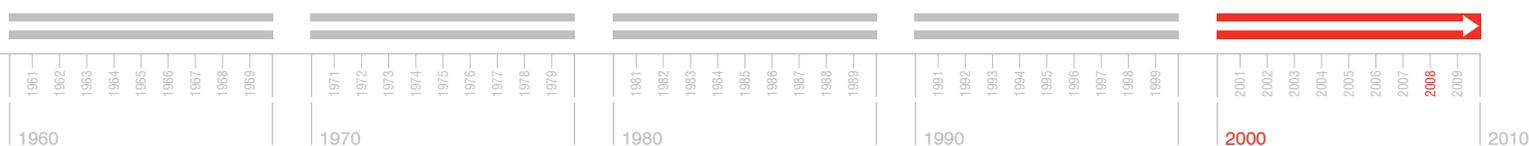
2008

Surface / volume

25 000 m² / 135 000 m³

Coût

151 900 000 EUR



Après avoir envisagé différents sites pour le nouveau Palais de justice, le Gouvernement retient finalement le plateau du Saint-Esprit comme terrain d'implantation pour les nouvelles infrastructures réservées au pouvoir judiciaire à Luxembourg. Ce site offre l'avantage d'être situé au coeur historique de la capitale.

À l'époque, seuls subsistent le manège et l'ancienne caserne dite « bâtiment Vauban » qui abrite divers services de l'État.

La conception urbanistique du plateau du Saint-Esprit vise à honorer l'inscription, en 1994, des vieux quartiers et des fortifications de la ville sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le choix même du site conditionne en quelque sorte le parti urbanistique du projet. En effet, le plateau du Saint-Esprit est un site très exposé et particulièrement sensible en raison des fortifications de Vauban qui font partie intégrante de sa silhouette. L'analyse typologique de cette silhouette fait apparaître que le tissu bâti de la vieille ville s'arrête avant le plateau du Saint-Esprit qui, en fait, ne comprend plus de constructions. Une certaine logique conduit ainsi à compléter la silhouette par la construction de bâtiments au gabarit limité, assimilables à la typologie des constructions de la rue du Saint-Esprit et de la Corniche.

C'est donc tout naturellement que le choix urbanistique s'oriente vers le principe de la Cité judiciaire.

La façon de distribuer ainsi le programme en plusieurs bâtiments permet de créer un concept urbanistique et une silhouette compatibles avec le site, suggérant en quelque sorte l'image d'un quartier de ville. Cette solution apparaît comme plus vivante et plus humaine que la version « grand bâtiment », plus monumentale et plus classique, et qui aurait détruit le site par sa masse, sa hauteur et la longueur de ses façades. D'autre part, la tendance actuelle va également dans le sens de la Cité judiciaire dans d'autres pays, comme par exemple en France. Cette présentation moins rébarbative de la justice est pour certains également plus conforme à l'esprit luxembourgeois où la plupart des ministères et des administrations sont installés plutôt dans des bâtiments de moindre envergure.

La nouvelle Cité judiciaire est composée de six bâtiments principaux constituant chacun une unité fonctionnelle :

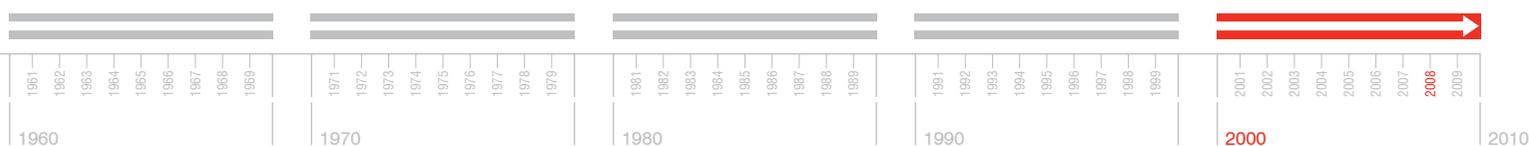
- la Cour supérieure de justice et le Parquet général
- le Tribunal d'arrondissement
- le Parquet du Tribunal d'arrondissement
- la Justice de Paix
- le Tribunal de la jeunesse
- les services communs

La composition d'ensemble est largement conditionnée par le parti urbanistique choisi. La conception architecturale et le choix des matériaux - pierre de taille, enduit, ardoise - découlent de la même option d'intégration dans le site.

Les plus hautes instances du pouvoir judiciaire forment l'élément central de cette composition. Ainsi, la nouvelle place du Saint-Esprit est mieux cadrée qu'elle ne l'était auparavant.

Pour loger l'ensemble du programme sur le site tout en évitant des hauteurs excessives pour les bâtiments projetés sur ou à proximité immédiate des remparts, les architectes sont amenés à prévoir une extension du bâtiment Vauban qui est affecté au projet.





L'Atert-Lycée est le premier lycée issu du « plan directeur sectoriel lycées » de 2002. Son implantation en région rurale témoigne de la volonté de l'État de décentraliser les infrastructures scolaires, de régionaliser l'offre scolaire et d'éviter ainsi des transports scolaires coûteux, peu écologiques et fatigants.

Le lycée, dont la capacité d'accueil s'élève à 1 200 élèves, est également le premier bâtiment issu de la standardisation et de l'harmonisation des programmes de construction des lycées de proximité, qui en établissent les dimensions, les aménagements et les équipements, et contribuent à une réduction du délai de planification.

Le campus scolaire, desservi par un nouvel accès depuis la route nationale 22 entre Redange et Reichlange, est implanté à la périphérie est de Redange ; il est bordé d'un côté par la forêt, et de l'autre se présente une vue dégagée sur Redange et le paysage. La superficie totale du terrain est de 8,9 hectares et l'emprise au sol des bâtiments est d'environ 16 200 m².

L'agencement de l'ensemble traduit la volonté de créer des gabarits s'intégrant de manière harmonieuse à l'environnement rural et à la topographie du terrain, tout en offrant des espaces récréatifs différenciés ; les différents bâtiments se distinguent selon leurs fonctions respectives.

Le hall d'entrée principal largement vitré constitue le noyau central du complexe scolaire ; il s'agit d'un espace généreux, ouvert en partie sur deux niveaux, faisant fonction de lieu d'accueil, de rencontre, d'animation et de réunion à partir duquel les différentes zones sont accessibles. Projetées « dans » ce grand espace ouvert, la salle des fêtes et la cour intérieure avec jardin bénéficient également d'une implantation centrale ; la cafétéria, le restaurant et la terrasse, ainsi que les trois ailes abritant les salles de classe situées en partie haute du terrain communiquent eux-aussi avec cet espace principal. Le cybercafé situé au premier étage et « suspendu » dans le vide du hall d'entrée, confère à l'ensemble un certain dynamisme et une sensation de mouvement.

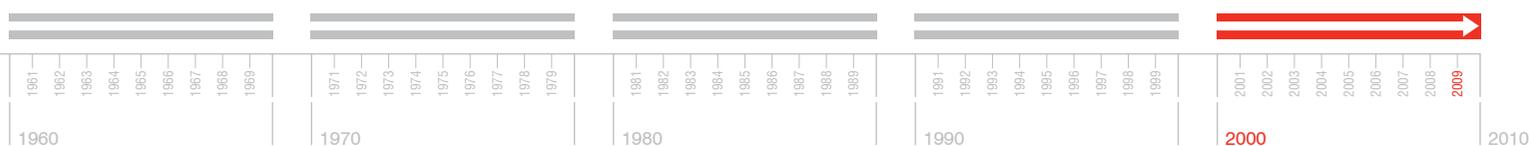
Afin d'augmenter son attrait, ce lycée implanté en région rurale dispose d'un internat pouvant accueillir 100 pensionnaires.

Aussi, la mise en oeuvre d'un concept énergétique novateur, devenue depuis lors standard dans les constructions scolaires, a été considérée comme une priorité absolue. L'optimisation du confort et la réduction des consommations énergétiques ont été étudiées et appliquées au mieux. La température, le degré d'humidité, l'éclairage, l'acoustique, la qualité de l'air en tant que facteurs objectifs ainsi que l'esthétique, les aménagements intérieurs et la perception de l'espace en tant que facteurs subjectifs déterminant le bien-être ont fait l'objet de recherches afin d'aboutir à un résultat optimal.

Des considérations pragmatiques et des nouvelles approches de calcul et de dimensionnement ont permis de créer un bâtiment « low-tech » selon des principes innovants en termes d'efficacité énergétique et de confort : fortes isolations thermiques de l'enveloppe extérieure et triple vitrage, grande masse d'inertie régulatrice de la chaleur et de l'humidité, espaces et baies vitrées à grandes hauteurs garantissant un éclairage naturel optimal, aération naturelle par vantaux spéciaux assurant un renouvellement d'air et un refroidissement nocturne efficaces, protections solaires extérieures performantes.

Le lycée de Redange, qui combine architecture contemporaine et fonctionnelle, est devenu un lieu où étudier et enseigner se font dans les meilleures conditions possibles, mais également une véritable plate-forme de rencontres culturelles et d'échanges avec les différents acteurs régionaux, les entreprises et les collectivités locales.





Le « Park Dräi Eechelen » se situe à quelque 600 m à vol d'oiseau du noyau urbain de la ville de Luxembourg. Trois siècles d'histoire militaire s'y succèdent comme en témoignent les fortifications d'Obergrünewald de l'ingénieur Vauban (1684), le Fort Thüngen construit par les Autrichiens (1734) et différents ouvrages rajoutés entre 1836 et 1860 par les Prussiens.

Les fortifications étant détruites en 1867 à la suite du démantèlement exigé par le Traité de Londres, le parc, aménagé par l'architecte-paysagiste Édouard André à la fin du 19^e siècle, fait l'objet d'un programme de recherches archéologiques initié dans les années 1980.

Le nouveau parc est aménagé dès l'année 2005 d'après les plans du paysagiste Michel Desvigne. Il séduit par sa remarquable simplicité, privilégiant une intervention discrète qui facilite la lisibilité du site et qui respecte et unifie les constructions anciennes et nouvelles, tout en mettant en valeur le Fort Thüngen aménagé en musée « Dräi Eechelen » et l'architecture contemporaine du Musée d'art moderne Grand-Duc Jean ; ensemble, ils forment un lieu culturel exceptionnel.

Avec ses huit hectares qui s'étendent de la place de l'Europe jusqu'aux voies ferrées en contrebas du Fort Obergrünewald, le parc présente une gradation de l'« urbain » vers le « naturel » ; la taille des modules évolue du grand dallage de la place de l'Europe vers le pavage de la rampe et le parvis du Musée d'art moderne Grand-Duc Jean et les chemins à pavage et joints engazonnés.

Entre le bâtiment Robert Schuman et le nouvel hôtel s'ouvre la perspective principale sur le MUDAM avec, en arrière-fond, la silhouette admirable de la ville haute ; cet accès informel au parc depuis la place de l'Europe et la transition de l'« urbain » vers le « naturel » sont assurés par une large rampe paysagère à la plantation dense créant une corrélation intime entre la place de l'Europe et le cadre boisé.

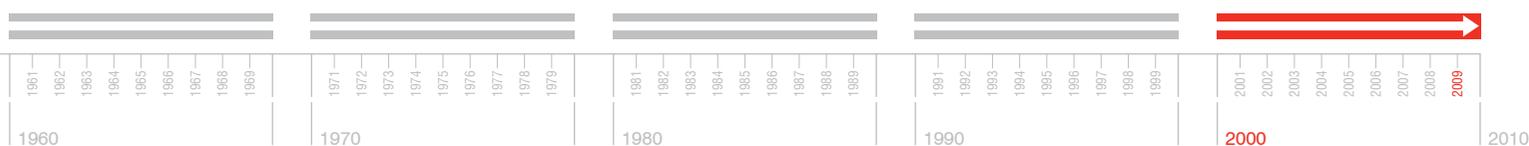
Le parvis à caractère semi-urbain devant le Musée d'art moderne Grand-Duc Jean, avec ses pins et hêtres judicieusement disposés, est un lieu agréable dont l'aménagement permet également d'organiser des manifestations culturelles et d'installer des œuvres d'art ; il se déploie sur environ 4 000 m² de part et d'autre de l'axe du musée.

La vaste esplanade qui s'ouvre après avoir longé le MUDAM et le musée « Dräi Eechelen » offre une magnifique vue sur la ville haute cadrée par les lisières forestières.

La pelouse plane de l'esplanade apparaît comme élément neutre dans le parcours du parc. Des activités en tous genres y sont possibles. Cette plate-forme, soutenue par des gradins engazonnés qui font également office de larges banquettes, permettent au public de se détendre et de contempler le paysage.

Le parcours s'achève par la terrasse qui s'étend au pied des fortifications du Fort Obergrünewald au débouché des casemates. Adossée aux remparts, elle renferme un lieu paisible, secret et intime, d'où l'on peut contempler la vieille ville.





À la fin des années 1990 l'État prend la décision de faire construire, en cinq phases sur une surface de sept hectares, un nouvel ensemble fonctionnel, destiné à améliorer l'efficacité des services et l'utilisation efficiente des espaces disponibles.

Les nouveaux ateliers centraux de l'Administration des ponts et chaussées sont situés au nord de la gare de Bertrange, à proximité immédiate du réseau autoroutier sur un terrain de 380 m de long et de 190 m de large délimité au sud par la ligne de chemin de fer et au nord par la N34 qui relie la route d'Arlon à la rue de l'Industrie.

La première zone, à l'ouest, accueille l'atelier de maintenance et d'entretien pour les voitures avec des installations de contrôle des freins et de lavage, à côté du service de marquage et de signalisation.

Une deuxième zone comprend le bâtiment du CITA (Contrôle et information du trafic sur les autoroutes) construit en 1999, ainsi que de la Division de l'exploitation de la grande voirie et de la gestion du trafic qui sera dotée de bureaux et d'archives supplémentaires. Ce bâtiment héberge également l'UCPR (Unité centrale de la police de la route), collaborant étroitement avec les deux services cités ci-dessus. A côté se trouvent les réserves centrales de sel avec leurs silos et leurs dispositifs de traitement et d'approvisionnement, les garages pour camions, camionnettes et voitures, les dépôts, les structures d'accueil, les bureaux, ainsi que les salles de réunion pour les différents services.

Dans la troisième zone se trouve le laboratoire d'essai et d'analyse des matériaux. En vue d'améliorer les synergies, la DOA (Division des eaux et ouvrages d'art), ainsi que les services géologique et archéologique seront également implantés dans cette zone. Au sud de ce bâtiment seront aménagés les bureaux et les garages du service électro-mécanique.

L'envergure du projet, la situation urbanistique hétérogène et la nécessité de réaliser le projet en plusieurs étapes afin de maintenir les activités sur site, requièrent un concept méticuleusement planifié. Une structure simple, répétitive et extensible répond autant aux exigences de ce programme complexe qu'aux conditions urbanistiques.

La conception générale du complexe se caractérise par une architecture minimaliste et industrielle qui se contente du strict nécessaire et qui découle directement des impératifs fonctionnels des activités.

La construction des garages le long des extrémités du terrain confère au complexe d'immeubles un contour extérieur clairement ordonné. Les garages servent en outre de protection acoustique et visuelle pour les environs immédiats. Des pans de murs verts, érigés sur une longueur de 300 m renforcent cette mesure tout en assurant une meilleure intégration dans le paysage.

Vers l'extérieur, les bâtiments sont dotés d'un revêtement métallique homogène en profilés alu qui rappellent des glissières de sécurité. Les garages et les ateliers avec leurs portails en verre orientés vers la cour intérieure permettent ainsi une luminosité optimale à l'intérieur des halls.

Du point de vue architectural le nouveau dépôt de sel se distingue de l'aspect métallique des garages et ateliers. La fonction du dépôt de sel implique l'utilisation d'autres matériaux : le bois et l'acier inoxydable, peu sujets à des détériorations par le sel, sont les plus résistants. Le revêtement de la façade extérieure en plaques de polycarbonate semi-transparentes permet de percevoir la construction en bois et de réduire visuellement le volume impressionnant du bâtiment.



1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010										
1960									1970										1980									1990									2000																		

L'Exposition universelle de Shanghai qui se déroule du 1^{er} mai au 31 octobre 2010 avec le concours de plus de 180 pays de tous les continents et de quelque 70 millions de visiteurs, est placée sous le thème « Better city, better life ».

Avec sa 24^e participation à une exposition universelle depuis 1851, le Grand-Duché vise à montrer l'action d'un petit pays dans le concert des nations. L'objectif est d'illustrer le concept de développement durable à travers le contenant et le contenu du pavillon, de documenter le rôle du Luxembourg dans la construction de l'Union européenne, notamment à travers le traité de Schengen, et de favoriser les échanges économiques, technologiques, touristiques et culturels avec la Chine.

Le projet « small is beautiful too » du bureau Hermann & Valentiny, influencé par la traduction en chinois du nom « Luxembourg », « lùsèn bāo » signifiant « forêt et forteresse », est retenu en juillet 2007 à l'issue d'un appel à projets ; il impressionne par sa conception architecturale, par la forme sculpturale de sa tour qui émerge des remparts massifs périphériques, par son échelle et ses références symboliques, par les matériaux choisis - acier, verre, bois -, tous recyclables et réutilisables.

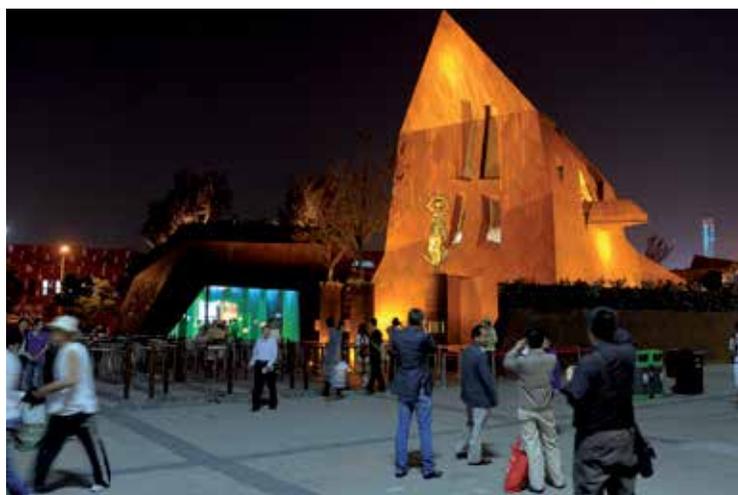
Le caractère mystérieux des espaces d'exposition et d'animation en bois massif en provenance du Grand-Duché, protégés par une carapace lourde en acier corten, invite à la découverte, tant intérieure qu'extérieure, de ce pavillon si différent des autres, qui est encore davantage mis en valeur sous le soleil du soir et l'éclairage de nuit.

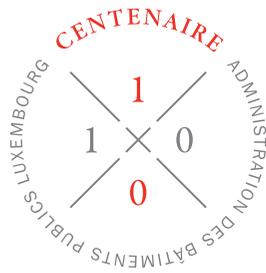
La brasserie, la cour extérieure, la verdure et les plantations omniprésentes, dont le petit vignoble charmant et discret qui se présente devant la silhouette impressionnante de Shanghai-City, le rendent d'autant plus sympathique et accueillant ; la toiture-terrasse, accessible à tous, offre des vues magnifiques sur la place publique, le site de l'exposition et la ville de la mer en arrière-plan.

Le pavillon illustre ainsi les patrimoine et paysages naturels et bâtis luxembourgeois, les meilleure ville et meilleure vie durables et harmonieuses ; par son concept, son architecture et ses matériaux, il donne une réponse convaincante au thème de l'exposition universelle.

La « Gëlle Fra », monument national le plus reconnu par les visiteurs étrangers de notre pays, est également exposée au pavillon luxembourgeois en tant qu'ambassadrice de la paix.

Le petit pavillon tout beau, réalisé par un des plus petits pays à l'occasion de la plus grande exposition universelle jamais organisée, est un des principaux points d'attraction.





Réflexions au sujet de la commande publique

Depuis plus de 10 ans j'ai eu l'honneur et la chance de réaliser ce que j'appelle la « Grande Extension » de la Cour de justice des Communautés européennes. Cette mission m'a été confiée en association avec le bureau Paczowski & Fritsch à la suite d'un « Grand Oral » présentant l'équipe, les références et la méthode de travail.

Ce type de consultation était bien adapté pour répondre à la complexité du sujet et à la maîtrise d'ouvrage publique composée d'une part, du Grand-Duché au travers de l'Administration des bâtiments publics et d'autre part, de la Cour elle-même en tant qu'utilisateur. Il s'agissait d'identifier au travers de différents scénarios l'aménagement urbain, la qualité des concepts architecturaux et la réactivité des architectes. Cette équipe s'est adjointe une autre équipe d'architectes plus jeunes, l'atelier m³, afin de créer un groupe cohérent entre Paris et Luxembourg.

Un événement important est apparu durant le développement des études. En effet, les institutions européennes qui avaient privilégié dans le passé la location de locaux, sont de plus en plus à la recherche de solutions pour devenir propriétaires des bâtiments qu'elles occupent. Cette approche a créé d'une certaine façon une maîtrise d'ouvrage « à deux têtes » : le Grand-Duché et la Cour ; cette dernière devenant un interlocuteur propriétaire, donc responsable à terme de la qualité du programme et de sa mise en œuvre.

L'adjonction de ces deux grands maîtres d'ouvrage publics donna au projet de la « Grande Extension » une dimension urbaine inédite et une symbolique architecturale forte. Cette institution, implantée depuis les débuts de l'Europe à Luxembourg, n'était plus un ensemble de bureaux, mais un Palais de justice s'inscrivant dans la nouvelle partie de la ville : le Plateau de Kirchberg.

L'intérêt de cette situation réside dans l'accompagnement du projet à partir des premières esquisses jusqu'à la livraison finale par les mêmes commanditaires et les mêmes hommes.

Cette permanence au travers de maîtres d'ouvrages engagés jusqu'au terme du processus de réalisation constitue une garantie de qualité et de résultat. Un architecte ne peut réaliser à lui seul, quelque soit

son talent, l'Oeuvre. C'est dans l'échange permanent et intense entre le commanditaire public et l'architecte que se trouvent les conditions de fabrication d'un chef d'œuvre.

Entre la Cour, l'Administration des bâtiments publics et l'équipe de maîtrise d'œuvre se sont mis en place des allers et retours permanents, pensant et définissant les moindres détails, jusqu'au mobilier, la signalétique et l'installation des œuvres d'art.

Le Fonds d'urbanisation et d'aménagement du Plateau de Kirchberg a joué un rôle déterminant dans la stratégie d'inscription urbaine de ce grand bâtiment. Des rues, des places, de nouvelles perspectives, une nouvelle silhouette, autant d'éléments pour développer un quartier de plus en plus urbain.

Cette continuité d'action et la cohérence entre les différentes administrations publiques constituent un niveau de compétence propre au territoire européen, chaque pays mettant en synergie sa culture de la commande publique.

Aujourd'hui, nous voyons apparaître de plus en plus un autre type de commande publique : le partenariat public privé. Plusieurs pays européens développent ce type de procédure. La difficulté consiste pour le commanditaire public à ne pas perdre la qualité architecturale attendue au profit d'un loyer économique. Cet équilibre est délicat, car le client public se trouve marginalisé et, d'une certaine façon, dépossédé de son ouvrage. Ce cadre contemporain de la commande publique répond aux difficultés financières auxquelles sont confrontés les États sans pour autant leur assurer que la garantie des prix soit synonyme de garantie de qualité.

Cependant à l'étranger, c'est-à-dire en Asie, en Amérique du Sud, le lien de permanence entre le maître d'ouvrage et l'architecte existe de moins en moins. On assiste à une commande qui avance par à coups, souvent brutaux et autonomes.

L'architecte propose ses esquisses à un client qui lance la phase d'études préliminaires et porte le projet jusqu'au dossier d'autorisation de construction. Ce client, autorisé à bâtir, s'empresse de vendre

Dominique Perrault

Architecte - urbaniste, Paris

à un développeur les études validées. Ce dernier ira jusqu'au dossier d'appel d'offres, s'empressant, lui aussi, de céder les documents à un groupe de construction. Une fois la réalisation achevée, le groupe de construction s'empressera de la céder à un gestionnaire, qui lui-même cherchera un premier groupe d'utilisateurs. On voit bien que ce processus extrêmement découpé et très opportuniste n'engage aucune responsabilité des uns et des autres vis-à-vis de la qualité de l'œuvre finale.

En conclusion, nous sommes dans un moment de transformation de la commande publique. Cette transformation est inéluctable, mais ne doit pas être pour autant une perte de l'excellence. Depuis de nombreuses années, les gouvernements et les administrations ont mis en œuvre des processus très élaborés pour offrir aux citoyens une architecture publique digne et respectueuse. Il ne faut pas, suivant l'expression populaire, « jeter aujourd'hui le bébé avec l'eau du bain ».

La responsabilité politique

Clause WISELER,
Ministre du développement durable
et des infrastructures
(CSV) (2009 - à ce jour)

Le personnel de l'Administration des bâtiments publics en 2010

Direction

Directeur: Jean Leyder
Directeur adjoint: Armand Loesch
Secrétaire de direction:
Rita Biel-Giampellegrini
Inspecteur ppal 1^{er} en rang:
Georges Thill
Inspecteurs ppaux: François Henrotte,
Romain Muller, Marc Schaminé,
Alain Baasch h.c.
Inspecteur: Martine Winter
Chef de bureau: Myriam Becker
Chef de bureau adjoint:
Mady Stemper
Rédacteur principal:
Mireille Domp
Expéditionnaire: Alice Simon
Candidat-expéditionnaire:
Catherine Ridelle
Employés: Brigitte Trigatti,
Corinne Koenig,
Corinne Schmit-Metzen,
Diane Rabinger, Isabelle Bernard,
Léonore Delleré-Zimmer,
Livia Reding-Frisch,
Iris Schlungs-Billenwillms,
Sara Wagner, Mireille Grethen (c.s.t.)
Chargé d'études - informaticien:
Robert Dal Pan
Ingénieur technicien inspecteur:
Bruno Cavillot
Premier commis techn. ppal:
Nancy Brosius
Employés: Clarence Afanou,
Michel Martins
Concierge surveillant ppal: Luc Keipes
Concierge: Steve Weiler

Division des travaux neufs

Architecte 1^{ère} classe: Luc Dhamen,
chef de la division,
Anne-Marie Watry, Louis Reuter
Ingénieur chef de division:
Marc Turpel
Ingénieur inspecteur: Gérard Weber

Architectes inspecteurs:
Martine Schmitt, Thierry Hirtz
Architectes: Anne Koms, Alain Reinert,
Patrick Recken, Isabelle Feltus (c.s.t.)
Ingénieurs: Guy Heuertz,
Romain Betz, Daniel Schroeder,
Marc Barthelmé, Steve Schantzen
Candidate-architecte:
Amandine Tockert
Ingénieur technicien insp. ppal 1^{er}
en rang: Norbert Birkel
Ingénieur technicien inspecteur ppal:
Jean-Paul Reuter

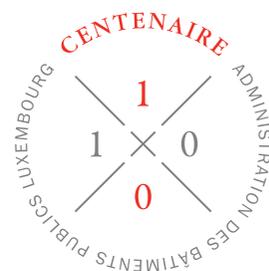
Isabelle Yegles-Becker

L'année

2010

Aujourd'hui, un nouveau vent de créativité et de liberté souffle sur l'architecture publique contemporaine. L'exemple de la récente gare à Esch-Belval montre la maîtrise des hautes technologies comme celle de procédés numériques permettant l'expression de formes inédites. L'aéroport de Luxembourg dernièrement reconstruit est à l'échelle d'une capitale européenne. Les nouvelles salles de concert et les musées, signés d'architectes de renommée mondiale, célèbrent la richesse du vocabulaire architectural. Les récents bâtiments scolaires, administratifs et sanitaires appliquent de plus en plus les principes de l'économie d'énergie, du développement durable et du respect de l'environnement. Le savoir-faire d'aujourd'hui étant à la source de l'innovation de demain, les futurs édifices de la formation et de la culture seront conçus afin d'encourager les esprits à la connaissance et au savoir. Dernière création représentative en date, le pavillon luxembourgeois à l'Exposition universelle de Shanghai, synthétise les charges de traditions patrimoniales et les attentes futures d'un petit pays par la transfiguration de son passé sidérurgique vers des horizons novateurs.

L'architecture publique luxembourgeoise est ainsi appelée à jouer le rôle d'ambassadrice pour un pays ouvert à l'innovation et au développement durable.



Ingénieurs techniciens inspecteurs :
 Marc Barthel, Marc Lahive,
 Patrick Gaasch
Ingénieur technicien : Bob Frising
Employés-ingénieur technicien :
 Rainer Adelman, Fernand Weydert,
 Julien Parries, Frank Ziefer
Candidat ingénieur techn. :
 Carine Loesch
Inspecteur ppal 1^{er} en rang h.c. :
 Marc Schmit
Inspecteur : Gina Rausch-Fioretti
Rédacteur ppal :
 Carlo Aulner
Rédacteur : Diane Feidt
Commis techniques adjoints :
 Fränk Schmit, Marco Galasso,
 Manon Fischer
Expéditionnaire technique :
 Sandra Mourao
Employées : Angela Fischer,
 Caroline Tereba, Sylvie Peters,
 Vicky Kœrger-Müller (c.s.t.),
 Lydie Lefèvre (c.s.t.)

**Division de la gestion
 du patrimoine - Luxembourg**

Architecte 1^{ère} classe : Yves Goergen,
 chef de la division
Architectes chef de division :
 Anne Negretti, Patrick Christen
Architectes : Frank Steffgen,
 Laura Biagioni, Djamel Zeniti
Ingénieurs : Carlo Kempf, Carlo Reckel
Candidats-architectes : Joël Canniè,
 Sophie Maurer
*Ingénieurs techniciens inspecteurs
 ppaux 1^{ers} en rang :* Bernard Hennes,
 François Decker, Sylvain Besch,
 Claude Jomé, Albert Brauch
*Ingénieurs techniciens inspecteurs
 ppaux :* Sylvain Wagner, John Kremer,
 Alain Christment, Paul Plier,
 Marc Pelges
Ingénieurs techniciens inspecteurs :
 Jim Tronsen, Luc Gaillard,
 André Monien, Marc Petit
Ingénieurs techniciens ppaux :
 Daniel Iannizzi, Laurent Di Pinto,
 Ana Silva
Ingénieur technicien : Ralph Weiler
Candidats-ingénieurs techniciens :
 Luc Diderich, Claude Braquet
Inspecteur ppal 1^{er} en rang :
 Marie-France Kinnen
Rédacteur : Pierrette Friden
Premiers commis ppaux :
 Joë Schilling, Martine Schroeder

Premier commis technique ppal :
 Robert Hipp
Commis techniques ppaux :
 Françoise Gobet, Thierry Terrens,
 Tanja Murges
Commis technique : Marco Losch
Commis techniques adjoints :
 Vicky Dahm, Sandra Zimet
Expéditionnaire technique :
 Steve Gillen
Commis adjoint : Peggy Stork
Commis adjoint h.c. :
 Roberto De Cecco
Expéditionnaire : Romy Hoffmann
Candidats-expéditionnaires techniques :
 Yannick Civera, Roland Jeitz
Employée : Monique Maes
Artisan dirigeant : Claude Schlechter

**Division de la gestion
 du patrimoine - Diekirch,**
 10 rue de l'Hôpital

Architecte : Patrick Bastin
Ingénieurs techniciens inspecteurs :
 Claude Winandy, Karin Schaack,
 Luc Biver, Jules Theis
Ingénieur technicien ppal :
 Sacha Maassen
Chef de bureau : Nadine Disteldorff
Premier commis technique ppal :
 Patric Glodt
Commis technique :
 Nathalie Herschbach
Commis adjoint : Marie-Josée Goeres
Employées : Martine Schlottert,
 Chantal Grasser
Employés techniques :
 Nathalie Donceel, Patrick Longo
Artisan dirigeant : Marco Schlechter

Service artisanal

Bourmicht, Bertrange,
Bâtiment administratif Kirchberg,
Colmar-Berg et Palais grand-ducal,
 COA Capellen
Chef d'atelier :
 Jean Wëlfringer / Jean-Marc Gallion
Employés : Marc Wagener,
 Carlo Kinnen,
 Frank Bache, Marc Schuster
Artisans dirigeants : Jules Baeyens,
 Jean-Paul Ley, Nico Gillen,
 Carlo Hammer, Frank Heuts,
 Jean-Marc Peters
Premiers artisans ppaux :
 Christian Stoops, Albert Köhnen,

Romain Muller, Martine Bissen,
Luc Feinen, Jérôme Burais,
 Daniel Wanderscheid, Claude Linden,
 Jean Schumacher, Jeff Olsem
Artisans ppaux : Patrick Reiffers,
 Jeff Justen, Pascal Espen,
 Marc Probst
Artisan : Anne Linden

Ouvriers-artisan :

Jean Hermes, Roland Weiler,
 Alain Kails, Patrick Reding,
 Jean-Paul Turbang,
 Johanna Den Reijer,
 Alain Brandenburger, Steve Sinico
Ouvriers-chauffeur : Lucien Weydert,
 Guy Filbig
Ouvriers à tâche artisanale :
 Claude Neumann, Guy Braun,
 Aloyse Wagner, Hubert Richardt,
 Marc Rodenbou, Robert Kiens
Ouvriers : Fernand Lamborelle,
 Romain Goldschmit, Alain Lijphert,
 Guido Henkes
Ouvriers détachés : Servais Bredemus,
 Pascale Pesché, Gilbert Thillgen,
 Steve Feiereisen
Aide-ouvrières : Elena Gomez,
 Rachèle Bolzan, Lauretta Bolzan,
 Maria De Almeida

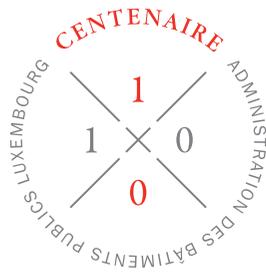


Premier coup de pelle pour les ateliers et dépôts
 de l'Administration des bâtiments publics à Bertrange - Bourmicht, le 26 mai 2009.

De g. à d. MM. Jean Leyder, Claude Wiseler, Constant Gillardin, Roland Baldauff, Fernand Otto



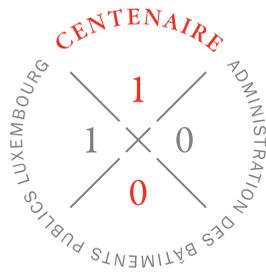




Bibliographie

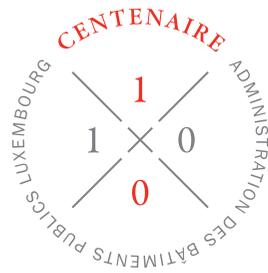
- p. 22** TANSON Lé, Chronik der «Stadt» und Gemeinde Bad Mondorf 1281-1981, Luxembourg, 1981
Domaine Thermal, Mondorf, son passé, son présent, son avenir, Luxembourg, 1997
Domaine Thermal, Mondorf Le Domaine Thermal, 1990
- p. 24** Lycée technique des Arts et Métiers, 100 Joër Handwierkerschoul, Luxembourg, 1996
Avec les aimables renseignements du Dr phil. Robert L. Philippart
- p. 26** RIES Nicolas, L'Hôtel du Gouvernement anciennement refuge St Maximin, in: Les Cahiers luxembourgeois, n°2, Luxembourg, 1937
- p. 28** PHILIPPART Robert L., Luxembourg, de l'historicisme au modernisme, de la ville forteresse à la capitale nationale, Luxembourg, 2006
YEGLES-BECKER Isabelle, De Fëschmaart, Esch-sur-Alzette, 2002
- p. 30** CHRISTOPHORY Jul, La bibliothèque nationale de Luxembourg et SIBIL, in: Les bibliothèques tradition et mutation, mélanges offerts à Jean-Pierre Clavel à l'occasion de son 65e anniversaire, Lausanne, 1987
PHILIPPART Robert L., Paul Eyschen, bâtisseur de la capitale nationale, in: Nos Cahiers, Luxembourg, 1989
REMY Fernand, La bibliothèque nationale de Luxembourg, in: Archives, Bibliothèques et Musées de Belgique, n°7-8, Bruxelles, 1931
- p. 36** OLINGER Peter, Diekirch im Wandel der Zeiten: Bilder aus der Diekircher Geschichte, 1941
HERR Jos, Diekirch, Luxembourg, 1985, p. 36-37
- p. 38** Proposition de loi relative à l'urbanisation du quartier dit «de l'Athénée» et de la construction d'un nouveau Gymnase, comprenant les locaux de l'École Normale des Instituteurs et de la Bibliothèque Nationale, N°230, Chambre des Députés, session ordinaire 1928-1929
WIGREUX Paul, Courrier de l'architecte de l'État à Monsieur le Directeur général des Travaux Publics du 28 mai 1931, archives ABP n°136/31
- p. 48** Lycée technique agricole Ettelbruck, 125 ans Lycée technique agricole d'Ettelbruck, 2008
Loi du 16 juin 1927 autorisant le Gouvernement à procéder à la construction d'une nouvelle école agricole, Mémorial N°32, 25.06.1927
- p. 50** KRIER Émile, Les métamorphoses de l'Athénée: 1603-1989, in: Luxembourg: Athénée de Luxembourg, Luxembourg, 1989, p. 35-39
- p. 52** YEGLES-BECKER Isabelle, De Fëschmaart, Esch-sur-Alzette, 2002
Musée national d'histoire et d'art, Historique, <http://www.mnha.public.lu/musee/historique/index.html>, page consultée le 08.07.2010
Musée national d'histoire naturelle, Historique, <http://www.mnhn.lu/naturmusee/historique.htm>, page consultée le 08.07.2010
- p. 66** KRIER Jean / WAGNER Robert, Zur Frühgeschichte des Willibrordus-Klosters in Echternach, in: Hémecht 37, 1985, p. 15-51
MAYER Christina, Kanton Echternach. Ein Katalog der erhaltenswerten Kulturgüter und Ensembles (Topographie der Baukultur des Großherzogtums Luxemburg, Bd. 1), Luxembourg, 2010, p. 337-340
STAUD Richard Maria / REUTER Joseph, Die kirchlichen Kunstdenkmäler der Stadt Echternach, in: Hémecht 5, 1952, p. 5-224, Luxembourg, éd 1983
- p. 68** Ingenieur Emile Nennig ex cathedra, in: Revue, n°21, 1951, p. 23
Travaux d'assainissement d'un hangar classé, in: Revue technique, n°1, 2001, p. 42-43
- p. 70** LORANG Antoinette, «Une image fidèle du pays» Luxemburgs Architektur und Städtebau der 50er Jahre, in: Architektur in Luxemburg, Salzburg, 2001
Architecture du XX^e siècle au Luxembourg, Luxembourg, 2003
HELWIG-NOTTROT Ina, Kirchberg 1961-2001, Luxembourg, 2001
- p. 72** L'Art d'Eglise, Revue trimestrielle publiée par les Bénédictins de St-André, XXIV^e année, n°2, Bruges s.d.
STAUD R.M., Die neue Kirche in Bollendorferbrück, in: LW 15.04.1954
Die neue Kirche in Bollendorf-Brück ihrer Bestimmung übergeben, in: LW 20.04.1954 / 21.04.1954
- p. 74** Projet de loi autorisant la construction de bâtiments de gendarmerie au lieu dit " Verlorenkost " à Luxembourg, N°242, Chambre des Députés, 1948
- p. 76** Pol Aschman., In Esch: Erbgrossherzog Jean besichtigte die neuen Bahnhofsanlagen, in: Revue Lëtzeburger Illustre'ert, N°43, 28. Oktober 1961, p. 30-31
BAUER Christian, HERR Jean, Luxemburgs Architektur nach 1945, in: Luxemburg: Architektur in Luxemburg, p. 114-133
- p. 78** LORANG Antoinette, Aufbruch in eine neue Zeit, in: ons stad n°61, 1999, p.14-16
SCHMIT Gilbert, La ville et le chemin de fer, in: ons stad n°56, 1997, p. 6-11
Loi du 27 décembre 1955 concernant la construction à Luxembourg d'un bâtiment de Direction pour la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois, Mémorial A N°1 du 06.01.1956

-
- p. 88** Rénovation et agrandissement, L'hôtel du Conseil d'État, plaquette d'inauguration, FRVV, 2006
YEGLES-BECKER Isabelle, Le bâtiment du Conseil d'État : un projet architectural de 1957, in : forum N° 261, novembre 2006
- p. 90** TANSON Lé, Chronik der « Stadt » und Gemeinde Bad Mondorf 1281-1981, Luxembourg, 1981
Domaine Thermal, Mondorf, son passé, son présent, son avenir, Luxembourg, 1997
Domaine Thermal, Mondorf Le Domaine Thermal, 1990
- p. 92** LORANG Antoinette, Luxemburgs Arbeiterkolonien und billige Wohnungen 1860-1940, Luxembourg, 1994
- p. 94** KRIER Emile, Les metamorphoses de l'Athénée 1603-1989, Luxembourg 1989
- p. 96** LORANG Antoinette, Das Hochhaus, ein Denkmal, in : La maison d'en face, Esch-sur-Alzette, 1995, p. 75-78
HELWIG-NOTTROT Ina, Kirchberg 1961-2001, Luxembourg, 2001
Projet de loi relatif à l'assainissement des façades du Bâtiment-Tour à Luxembourg-Kirchberg, N° 4029, Chambre des Députés, session ordinaire 1994-1995
Projet de loi relatif à l'extension et la modernisation du Centre de conférences à Luxembourg, N° 4771, Chambre des Députés, session ordinaire 2000-2001
Projet de loi relatif à la construction de la deuxième extension du Centre de Conférences à Luxembourg-Kirchberg, N° 5766, Chambre des Députés, session ordinaire 2006-2007
- p. 106** MARTIN Marcel, Evolution des bureaux de poste de Luxembourg-Gare et de Luxembourg-Ville depuis leur création, Luxembourg, 1972
Loi du 15 février 1964 portant autorisation de construire un nouveau bâtiment des Postes, Télégraphes et Téléphones à Luxembourg-Gare, Mémorial A N° 16, 1964
- p. 108** REDEKE Sebastian, Schwarz und Gold, in : archithese 4.2009, p. 12-19
REDEKE Sebastian, Der Europäische Gerichtshof, in : adato 4/09, p. 38-43
BRAUSCH Marianne, LAURIOT-PRÉVOST Gaëlle, La grande extension de la Cour de Justice des Communautés Européennes, Luxembourg, 2002
CVRIA, L'institution, Bâtiments, http://curia.europa.eu/jcms/jcms/Jo2_25536/, page consultée le 12.02.2010
- p. 110** EUROPEAN NAVIGATOR, Bâtiment Robert Schuman du Parlement européen (Luxembourg), <http://www.ena.lu/>, page consultée le 22.06.2010
- p. 112** HOFFMANN Jean-Paul, Flughafen Findel, in : Ons Stad, n°91, 2009, p. 4-9
BURGGRAF Emile, Der Findel wird zur internationalen Plattform, in : Luxemburger Wort, 31.10.1975
- p. 114** THILL Marc, Projekte für die Schublade, in : Luxemburger Marienkalender, 2002, p. 142-149
Biergerinitiativ Géint de Kueb, Weissbuch über den Unverstand des Centre 300, Luxembourg
<http://www.ena.lu/presentation-projet-taillibert-extension-locaux-palement-europeen-janvier-1978-020004169.html>
- p. 122** Projet de loi autorisant le Gouvernement à faire procéder à un deuxième agrandissement du Centre de Conférence à Kirchberg, N° 2221, Chambre des Députés, session ordinaire 1978-1979
Paul Wurth Umwelttechnik GmbH, Technical Due Diligence von Fassade und Dach des Gebäudes des Parlamentes der Europäischen Union, Aachen, 15.04.2010
SCHLEICH Jean-Baptiste, La construction de l'Hémicycle du Parlement Européen à Luxembourg, un pari de l'acier, in : Revue technique n°3, 1981
- p. 124** ORLANDINI Alain, Roger Taillibert Réalisations 1, Paris, 2005
Académie des Beaux-Arts de l'Institut de France, Fiche Roger Taillibert, <http://www.academie-des-beaux-arts.fr/membres/actuel/architecture/Taillibert/fiche.htm>, page consultée le 06.05.2010
SCHULER Robert, Historique de la construction du Centre national sportif et culturel, in : Flambeau (COSL), n°55, septembre 2001, p. 45-52
Centre national sportif et culturel à Luxembourg-Kirchberg, in : revue technique n° 1, 2002, p. 13-16
Die Schwimmhalle Luxemburg, in : Hochtief Nachrichten n°2, 1985
- p. 128** Projet de loi autorisant le Gouvernement à procéder à la construction d'un établissement pénitentiaire central à Schrassig, N° 2031, Chambre des Députés, 1976
Projet de loi relatif à une deuxième extension du Centre pénitentiaire de Schrassig, N° 4209, Chambre des Députés, session ordinaire 1995-1996
- p. 130** Projet de loi autorisant le Gouvernement à faire construire à Luxembourg-Kirchberg un troisième bâtiment administratif, y compris l'aménagement des alentours et la liaison souterraine avec le centre européen, N° 2739, Chambre des Députés, session ordinaire 1983-1984
- p. 132** Projet de loi autorisant le Gouvernement à procéder à l'extension du centre pénitentiaire à Givenich, N° 3099, Chambre des Députés, session ordinaire 1987-1984
Centre pénitentiaire de Givenich, Historique, <http://www.spse.État.lu/givenich.htm>, page consultée le 05.07.2010



- p. 134** Projet de loi autorisant le Gouvernement à procéder à la construction, à l'équipement et à l'ameublement d'un nouveau centre thermal à Mondorf-les-Bains, y compris l'aménagement des alentours et la construction d'une route, N°2200, Chambre des députés, 1978
TANSON Lé, Chronik der «Stadt» und Gemeinde Bad Mondorf 1281-1981, Luxembourg, 1981
Domaine Thermal, Mondorf, son passé, son présent, son avenir, Luxembourg, 1997
Domaine Thermal, Mondorf Le Domaine Thermal, 1990
TETRA Architecture et Urbanisme, Publication pour le 25e anniversaire du groupe, Luxembourg, 1990
- p. 136** SPANG Paul, Le plateau du Saint-Esprit, in : ons stad, n°40/1992, p. 20-23
La nouvelle fontaine de la place du Saint-Esprit, in : ons stad, n°28/1988, p.2
Kammerneubau : Wird ein Spuk zur Wirklichkeit ?, in : Tageblatt n°85, 11 April 1979
- p. 138** THEWES Guy, Les refuges d'abbayes dans la ville, vestiges du passé, in : ons stad n°47, 1994, p.13-15
Loi du 8 décembre 1978 portant création d'un fonds de rénovation de l'îlot Clairefontaine à Luxembourg, Mémorial A N°84 du 22.12.1978
Règlement et programme du concours pour la réalisation d'un monument à la mémoire de son Altesse Royale la Grande-Duchesse Charlotte à Luxembourg, 1987
TETRA Architecture et Urbanisme, Publication pour le 25e anniversaire du groupe, Luxembourg, 1990
Luxembourg, un avenir pour notre passé, Luxembourg, 1975
- p. 140** architecture + urbanisme, Decker, Lammar & associés, <http://www.architect.lu/>, page consultée juillet 2010
- p. 150** Projet de loi autorisant le Gouvernement à procéder à la construction d'un bâtiment administratif pour la gendarmerie à Luxembourg-Verlorenkost y compris les équipements techniques et mobiliers, l'aménagement des alentours et la remise en état de l'ancienne école Hartmann, N°2802, Chambre des Députés, 1984
- p. 152** BALDAUFF Roland (dir.), FIXMER Alex, Le Palais grand-ducal, Mersch, 1997
Projet de loi relatif aux travaux de façades et de réaménagement du Palais Grand-Ducal et de l'Hôtel de la Chambre des Députés à Luxembourg, N°3477, Chambre des Députés, 1991
- p. 156** Projet de loi autorisant le Gouvernement à procéder au réaménagement de l'ancien hospice St Jean à Luxembourg-Grund pour les besoins du musée d'histoire naturelle, y compris l'aménagement des abords, les équipements scientifiques et la fourniture de mobilier, N°2954, Chambre des Députés, 1985
STOMP Norbert, FABER Alain, Le Musée d'histoire naturelle de Luxembourg : un nouveau musée d'histoire naturelle dans l'Hospice St. Jean, in : Ons Stad n°50, 1995, p. 18-22
BECK Henri, L'Hospice St. Jean au Grund, in : Ons Stad n°50, 1995, p. 2-3
SPIELMAN Alphonse, La prison pour femmes – ou le tout carcéral ?, in : Ons Stad n°50, 1995, p.10-11
- p. 158** Projet de loi autorisant la construction d'un bâtiment administratif pour les besoins des missions diplomatiques du Grand-Duché de Luxembourg à Bruxelles, N°3591, Chambre des Députés, session ordinaire 1991-1992
- p. 160** Administration des bâtiments publics, École européenne Luxembourg-Kirchberg, Luxembourg, 2000
HELWIG-NOTTROT Ina, Kirchberg 1961-2001, Luxembourg, 2001, p. 34-35, 205-206
PINO ROMERO Antonio, L'École de Luxembourg : «Première Pierre» d'un système «Sui Generis», in : Schola Europea 1953-1993, Bruxelles, 1999, p. 48-53
Daten und Zahlen, in : Europäische Schule Luxemburg 1953-2003, Luxembourg, 2003, p. 11-28
- p. 162** Projet de loi relatif à la transformation pour les besoins de la Chambre des Députés des maisons Richard et Printz à Luxembourg, N°4477, Chambre des Députés, session ordinaire 1998-1999
Chambre des Députés du G-D de Luxembourg, La Chambre des Députés, Luxembourg, 1994
Chambre des Députés du G-D de Luxembourg, Les Maisons Richard et Printz, Luxembourg, 2006
- p. 174** Administration des bâtiments publics, L'Abbaye de Neumünster – un joyau du patrimoine architectural national, Luxembourg, 2004
RFR, Verrière de l'Abbaye de Neumünster, Neumünster-Luxembourg, <http://www.rfr.fr/index.php?Menu1=Travaux&Menu2=Selection&op=detail&id=P0477#>, page consultée le 14.09.2010
- p. 176** Administration des bâtiments publics, Philharmonie Luxembourg, Luxembourg, 2005
BRAUSCH Marianne, La Philharmonie de Luxembourg, Luxembourg, 2003
- p. 180** Projet de loi relatif à la construction du Musée d'art moderne Grand-Duc Jean à Luxembourg-Kirchberg, N°4192, session ordinaire 1995-1996
Administration des bâtiments publics, Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean, Gazette, Luxembourg, 2006

-
- p. 184** Administration des bâtiments publics, Centre National de l'Audiovisuel, <http://www.abp.public.lu/projets/realises/2007/cna/index.html>, page consultée le 07.05.2010
Loi du 24 juillet 2001 relative à la construction d'un bâtiment pour le Centre National de l'Audiovisuel (CNA) et le Centre Culturel Régional de Dudelange, N° 4772, Chambre des Députés, session ordinaire 2000-2001
- p. 186** Administration des bâtiments publics, Cité judiciaire au Plateau du St Esprit, <http://www.abp.public.lu/projets/realises/2008/pjl/index.html>, page consultée le 03.06.2010
Loi du 6 avril 1999 relative à la construction d'une Cité judiciaire au plateau du St. Esprit à Luxembourg, Mémorial A N° 42 du 21 avril 1999
Loi du 3 août 2005 modifiant la loi du 6 avril 1999 relative à la construction d'une cité judiciaire au plateau du St-Esprit à Luxembourg, Mémorial A N° 140 du 26 août 2005
- p. 188** Projet de loi relatif à la construction d'un Lycée technique et d'un internat à Redange-sur-Attert, N° 5196, Chambre des Députés, session ordinaire 2002-2003
Administration des bâtiments publics, Attert-Lycée, Luxembourg, 2008
- p. 190** Projet de loi relatif à l'aménagement du Parc « Dräi Eechelen » à Luxembourg-Kirchberg, N° 4957, Chambre des Députés, session ordinaire 2001-2002
Administration des bâtiments publics, Park Draï Eechelen, Luxembourg, 2009
- p. 192** Loi du 23 novembre 2001 relative à la construction d'ateliers centraux pour l'administration des Ponts et Chaussées et d'un bâtiment administratif pour l'Unité Centrale de la Police de la Route (UCPR) à Bertrange, Mémorial A N° 143, 2001
- p. 194** Projet de loi relatif à la construction du Pavillon luxembourgeois pour l'Exposition universelle 2010 à Shanghai, N° 5911, Chambre des Députés, session ordinaire 2007-2008



Crédits photos et plans

(g = gauche, m = milieu, d = droite, h = haut, b = bas)

-
- Photos**
- © Accentaigu - Blitz Agency, Eric Chenal, p. 189 m
 - © Accentaigu - Blitz Agency, Michel Zavagno, p. 190, 191
 - Administration des bâtiments publics, p. 70, 71, 147, 148, 149
 - Administration des bâtiments publics, Marco Galasso, p. 178, 199
 - Archives Luxair S.A., p. 112 h
 - Aschmann Pol © Photothèque Ville de Luxembourg, p. 74
 - Athénée de Luxembourg, p. 94
 - © Bibliothèque nationale de Luxembourg, p. 45, 46
 - © Cocchia Fabrizio, p. 137 bg
 - Davito Antoine © Photothèque Ville de Luxembourg, p. 107 g
 - © Detiffe Marc, p. 158, 159
 - Domaine thermal de Mondorf-les-Bains, p. 22
 - Fiedler Jean-Pierre © Photothèque Ville de Luxembourg, p. 122, 124 b
 - © Hempel Jörg, p. 128, 129
 - © Hermann & Valentiny et Associées, p. 194, 195 g, 195 d
 - Hommel Carlo © Photothèque Ville de Luxembourg, p. 124 h
 - © Imedia, p. 137 h
 - © Klein Chrescht, p. 137 bd
 - Klein + Muller Architectes, p. 136
 - Krier Tony © Photothèque Ville de Luxembourg, p. 66, 68 b
 - Kutter Bernard © MNHA, p. 53
 - Kutter Edouard © Photothèque Ville de Luxembourg, p. 96, 107 m, 107 d, 108, 109, 110
 - © Lammar Dan, p. 140, 141
 - Lycée technique agricole, p. 48, 49
 - Lycée technique des Arts et Métiers, p. 24, 25 g
 - Maurer Gilbert, p. 95 d
 - Mey Théo © Photothèque Ville de Luxembourg, p. 88, 93 g,
 - © MNHA Musée national d'histoire et d'art Luxembourg, p. 36, 37 g, 52
 - Musée d'Art moderne Grand-Duc Jean, Mudam Luxembourg
leoh Ming Pei Architect Design
 - © Weber Christof, p. 180, 181 g
 - © Kiyohiko HIGASHIDE Photographer, p. 181 m, 181 m, 181 d
 - © Aschman Christian, p. 182
 - © Photo Union Européenne, p. 97 g, 111 g, 123, 130 b
 - © Roth Lukas, p. 68 h, 160, 161 m, 161 d, 192 b, 193 g
 - © Schneider Pit, p. 75 g
 - © SIP / Nicolas Bouvy, tous droits réservés, p. 195 m
 - © Thiry Catherine, p. 188, 189 g, 189 d
 - Tetra Architecture et urbanisme, p. 135 d
 - Ville d'Esch-sur Alzette, p. 76, 77

© Visions & more by André Weisgerber, p. 125, 154, 175, 176

© Wagner Tom, p. 139

© Weber Christof, p. 23, 72, 73, 78, 79, 90, 97 d, 106, 110, 112 b, 114, 127, 130 h, 132, 133, 134, 135 g, 135 m, 135 m, 138, 150, 151, 152, 155 b, 156, 157 d, 161 g, 162, 165, 174, 184, 185, 186, 187, 192 h, 193 m, 193 d, 200

Plans Administration des bâtiments publics, p. 25 (S. Weis), p. 37 m (aquarelle P. Probst), 37 d (P. Wigreux), 38, 62 (H. Schumacher), 67 (H. Schumacher), 69 (E. Nennig), 73 (C. Gillardin), 75 (H. Schumacher), 77 (N. Lutz, P. Reuter, N. Schmit-Noesen, L. Schmit), 89 (H. Schumacher, C. Gillardin), 91 (C. Gillardin), 92, 93 (F. Mayer, J. Lammar), 101 (R. Taillibert), 115 (R. Taillibert), 153 (D. Gaymard, Strasbourg), 155 (J.C. Rochette, Paris), 157 (Architecture et Environnement), 159 (Montois & Worré Schiltz) 164 (Décoration F. Catroux, France)

Archives Luxair S.A., p. 26.2

ANLUX, Travaux publics, N°611, N°613, N°623, N°626, Bâtiments publics, N°54 A, N°A 263, p. 26, 27

ANLUX, Travaux publics N°4, N°625, Bâtiments publics N°45, p. 28, 29

ANLUX, Travaux publics N°540, N°582, N°590, Bâtiments publics N°54A, p. 30, 31

ANLUX, Bâtiments publics N°53A, p. 50 (N. Schmit-Noesen)

ANLUX, Bâtiments publics N°65A, p. 51 g (P. Reuter), N°53A, p. 51 d (H. Schumacher)

Fonds d'urbanisation et d'aménagement du plateau de Kirchberg, p. 105

Archives Luxair S.A., p. 113

Maurer Gilbert, p. 95 g

**Le décor artistique
dans les bâtiments de l'État**

1	2	3	4
5	6	7	8
9		10	
11	12	13	14

p. 170

15	16	17	
18	19	20	21
22	23	24	25
26	27	28	29

p. 171

	Artistes	Photographes
1	Will Dahlem	Weisgerber André
2	Robert Brandy	Adm. des bâtiments publics
3	Charlotte Engels	Weisgerber André
4	Maggy Stein	Weisgerber André
5	Jean-Luc Moerman	Adm. des bâtiments publics
6	Ad. Deville	Adm. des bâtiments publics
7	Jeannot Bewing	Weisgerber André
8	Lucien Wercollier	Weisgerber André
9	Roger Wagner	Wagner Roger
10	Florence Hoffmann	Adm. des bâtiments publics
11	Jhemp Bastin	Adm. des bâtiments publics
12	Fernand Bertemes	Adm. des bâtiments publics
13	Jean-Marie Biwer	Weisgerber André
14	Horst Gläsker	Adm. des bâtiments publics

	Artistes	Photographes
15	Frantz Kinnen	Weisgerber André
16	Tom Flick	Adm. des bâtiments publics
17	Armand Strainchamps	Weisgerber André
18	François Gillen / René Mailliet	Weisgerber André
19	François Gillen / Emile Probst / Michel Stoffel	Adm. des bâtiments publics
20	Anna Recker	Adm. des bâtiments publics
21	Tina Gillen	Adm. des bâtiments publics
22	Ota Nalezinek	Weisgerber André
23	Bertrand Ney	Weisgerber André
24	Paul Reckel / Paul Wurth	Weisgerber André
25	Guy Hary	Weisgerber André
26	Pia Kontz	Weisgerber André
27	Bettina Scholl-Sabbatini	Adm. des bâtiments publics
28	Jean-Pierre Georg	Weisgerber André
29	Mett Hoffmann	Weisgerber André



10x10 | DU SERVICE DE L'ARCHITECTE DE L'ÉTAT À L'ADMINISTRATION DES BÂTIMENTS PUBLICS



MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DES INFRASTRUCTURES
Administration des bâtiments publics

